

Novembre 2019

LES INDUSTRIELS ET L'EAU : des actions concrètes pour préserver la ressource et les milieux



Avec le soutien financier de

POUR LA BIODIVERSITÉ

AGENCE FRANÇAISE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Fédération Nationale des Associations de Riverains et Utilisateurs Industriels d'Eau

Résumé

Indispensable à toute vie, l'eau est un bien commun qui doit être partagé.

En France, la quantité d'eau disponible est rarement un sujet, du moins pour le moment. A part lors de certaines périodes dans l'année, et dans certaines régions, la ressource est encore suffisamment abondante pour satisfaire tous les usages, même si le changement climatique est en train de changer la donne.

Sur le volet qualitatif, l'eau potable « du robinet », sans doute le produit alimentaire le plus surveillé en France, est globalement de bonne, voire de très bonne, qualité, et conforme aux normes de qualité réglementaires.

Par contre, lorsqu'on considère la qualité des milieux aquatiques, l'état des masses d'eau françaises ne répond pas encore aux objectifs fixés par l'Union Européenne, objectifs transposés par l'Etat français.

L'industrie entretient une relation étroite, voire vitale, avec l'eau.

Les activités industrielles exercent des pressions sur la ressource, tant en termes de prélèvement que de pollution. Conscients que l'eau est un bien précieux qu'ils ont en partage, les industriels ont réalisés d'importants progrès ces dernières années pour pratiquer une utilisation plus économe et plus durable de la ressource. L'eau est l'une des thématiques qui s'inscrit le mieux dans les démarches de développement soutenable des entreprises.

La FENARIVE, qui fédère des industriels utilisateurs d'eau dans leur process, a décidé de réaliser une étude sur les « relations » que les industriels entretiennent avec l'eau, un sujet globalement assez mal couvert par la littérature. En produisant cette étude, la FENARIVE vise les objectifs suivants :

- démontrer que les industriels ont réalisés des progrès
- peser sur les politiques publiques
- inspirer et motiver les exploitants grâce aux retours d'expérience

Ces travaux, qui ont duré près de trois ans, ont été cofinancés par l'Agence Française pour la Biodiversité.

Les recherches se sont fondées dans un premier temps sur :

- les informations en open source,
- les bases transmises par les Agences de l'Eau,
- les données publiques des fichiers des ICPE¹.

Le traitement de ces données a permis d'analyser les prélèvements et les émissions des sites industriels, et de détailler les progrès réalisés depuis 2004. A titre d'exemple, les 1346 sites industriels ICPE ayant déclaré régulièrement² leurs prélèvements ont réduit leurs volumes de 15% entre 2004 et 2015. Quant aux émissions, ces mêmes sites ont baissé leurs rejets de DCO³, par exemple, de 33% en 12 ans, et de 97% leurs émissions de chrome.

Par ailleurs, un large panel d'exploitants de sites industriels a été interrogé sur leurs préoccupations, leurs stratégies, leurs actions et leurs suggestions en matière d'eau. Le recueil de leurs témoignages expose des exemples concrets de ce qui a pu être réalisé sur le terrain.

En fin de rapport, des axes de réflexion sont proposés, qui ont pour ambition de contribuer à l'amélioration des politiques publiques en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Ce rapport suggère les axes de progrès suivants :

¹ Installations classées pour la protection de l'environnement

² Au moins 10 fois sur 12 ans, entre 2004 et 20015

³ Demande chimique en oxygène

- Les systèmes d'information sur l'eau doivent mettre à disposition de tous des données plus accessibles, plus compréhensibles, et constituer un outil pertinent et fiable pour servir l'atteinte des objectifs de préservation de la ressource.
- Les industriels agissent et font des progrès. Ils doivent communiquer sur leurs actions auprès de l'ensemble de leurs parties prenantes, les valoriser, et partager leurs expériences. La FENARIVE souhaite avec ce rapport, en exposant des bonnes pratiques éventuellement reproductibles, inciter les industriels à s'engager mieux et plus en faveur de la préservation de la ressource.
- Les grands principes fondateurs de la Loi sur l'Eau doivent à tout prix être maintenus
 - ✓ La gestion par bassins versants est le système le plus pertinent pour garantir l'atteinte des objectifs environnementaux fixés tant par l'Union Européenne que par la France
 - ✓ Les Agences de l'eau doivent rester le principal bras armé de la Politique de l'Eau
 - ✓ Ce rôle ne peut être assuré que si les Agences continuent à fonctionner comme des mutuelles
 - ✓ Les budgets des Agences doivent être gérés selon le principe de « l'eau paie l'eau » : les redevances proviennent des usagers de l'eau, et ne doivent être redistribuées sous forme d'aides que pour atteindre les objectifs de maintien ou de restauration du bon état des milieux aquatiques.
 - ✓ Les dépenses effectuées par les Agences doivent se concentrer sur les priorités fixées bassin par bassin, et viser l'efficience du résultat
 - ✓ Les actions doivent converger vers l'atténuation des effets du changement climatique.
 - ✓ La Politique de l'Eau en France doit garder un mode de gouvernance partagé, au sein duquel les industriels ont leur place, et doivent la garder.

L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, les grands défis d'aujourd'hui et de demain, sont au cœur de la gestion de l'eau. Dans ce schéma, les industriels sont des parties prenantes majeures, au côté des autres usagers de l'eau. Les efforts et progrès qu'ils ont accompli doivent servir de fondations, solides, pour « co-bâtir » les politiques environnementales de demain, et laisser aux générations futures une planète bleue durable.

Sommaire

<u>I)</u>	Scope de notre étude	<u>7</u>
1)	Présentation de la FENARIVE	7
2)	La genèse de l'étude	7
3)	Qu'est-ce l'industrie ? Ce que dit l'INSEE	7
<u>II)</u>	Les sources utilisées	10
1)	Les informations publiques	10
2)	Les données issues des producteurs d'eau	10
3)	Les données issues des Agences de l'eau	10
	a) Comment les Agences rattachent un site à un secteur économique	11
	b) Comment les Agences identifient les prélèvements	12
	c) Comment les Agences bancarisent les données Redevances	13
	d) Comment les Agences affichent les régimes de base pour le calcul de la redevance « Pollution non domestique »	14
	e) Comment les Agences qualifient les travaux aidés	15
4)	Les données du Registre IREP issues des déclarations GEREP des ICPE	
, 5)	Cohérence entre les données Agences et IREP	
-	a) Identification du site	
	b) Identification du rejet	18
	c) Identification de la masse d'eau de prélèvement et de rejet	18
6)		
<i>III)</i>	Analyse des réponses au questionnaire	20
1)	Les préoccupations des exploitants	20
2)	Les données utiles pour définir une stratégie industrielle	
3)	Verbatim d'industriels	
	a) L'eau : une ressource souvent vitale pour l'activité	
	b) L'impact économique de la règlementation : la préoccupation majeure	
	c) Le prix du m3 : rarement un sujet	
	d) Le changement climatique : un risque identifié, mais pas à court terme	23
	e) La biodiversité : un enjeu plutôt « Corporate »	
	f) Le bon état des masses d'eau : un enjeu non prioritaire	
	g) L'eau en France est bien gérée	
	h) Les industriels raccordés : une relation parfois difficile avec leur collectivité	
4)		

Č	a)	Les relations industriels / Agences de l'Eau, les aides	24
ı	b)	Un guichet unique pour les « saisies eau » ?	26
(c)	Vers plus d'informations et d'accompagnement	26
(d)	La gouvernance de l'eau et la place des industriels	26
5)		Les interviews des industriels	27
<u>IV)</u>	Le	es prélèvements d'eau	<u>28</u>
1)		Eau consommée, eau prélevée, eau restituée	28
2)		Part des prélèvements de l'industrie	28
3)		Prélèvements industriels en baisse	30
ć	a)	Baisse des prélèvements due à la déprise industrielle	31
١	b)	, and the second	
(c)	Baisse des prélèvements dans les usages	34
(d)	Réutilisation des eaux usées traitées	34
4)		Focus sur les prélèvements des sites industriels ICPE déclarants	
ć	a)	Baisse globale des prélèvements des ICPE	
l	b)	Prélèvements par secteur	43
(c)	Les prélèvements pour le secteur Chimie-Pharmacie	43
(d)	Les prélèvements pour le secteur des Déchets	45
(e)	Les prélèvements pour le secteur Bois/Papier/Carton	47
1	f)	Les prélèvements pour le secteur Production et Transformation des métaux	48
8	g)	Les prélèvements pour le secteur Agroalimentaire-produits d'origine végétale	50
ı	h)	Les prélèvements pour le secteur Agroalimentaire-produits d'origine animale	51
i	i)	Les prélèvements pour le secteur Agroalimentaire - autres produits	53
j	j)	Les prélèvements pour le secteur du Pétrole et dérivés	55
ı	k)	Les prélèvements pour le secteur Extraction et fabrication de produits minéraux	56
l	I)	Les prélèvements pour le secteur Travail mécanique des métaux	58
ı	m) Les prélèvements pour le secteur Textile	59
ı	n)	Les prélèvements pour le secteur Divers	61
(o)	Cas particulier : les sites tertiaires	62
<u>V)</u>	Le	es rejets des sites industriels	63
1)		Choix des paramètres et substances étudiés	65
2)		Les macro-polluants	67
3)		Les micropolluants	76
VI)	Le	es investissements « environnementaux » de l'industrie	101
1)		L'utilité des aides des Agences de l'Eau	102
2)		Exemples d'industriels ayant investi dans l'amélioration de leur performance environnementale	102

<u>/II) CONCLUSION - PRECONISATIONS</u>	138
1) RESUME ET BILAN DE L'ETUDE	138
a) Difficultés et freins rencontrés	138
b) Constat sur les données	140
c) Progrès réalisés par l'industrie	142
2) PRECONISATIONS	146
a) Rendre les données plus accessibles et plus compréhensibles	146
b) Communication des industriels	149
c) Accompagnement sur les enjeux stratégiques et les politiques publiques Err	eur ! Signet non défini.
3) Et pour aller plus loin	155

Indispensable à toute vie, l'eau est un bien commun : un élément vital pour l'alimentation, un milieu de vie pour beaucoup d'espèces, et une ressource pour nombre d'activités économiques. Globalement surexploitée et polluée par les activités humaines, l'eau est devenue au fil des décennies un bien fragile. Dans un contexte mondial de raréfaction, la qualité et la disponibilité de la ressource en eau sont devenus des enjeux majeurs, tant en matière de santé publique que d'environnement, voire de stabilité géopolitique dans certaines régions du globe.

En France, depuis la Loi sur l'Eau de 1992, l'eau fait partie du patrimoine de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et son utilisation sont d'intérêt général. Avec un volume annuel total des eaux renouvelables d'environ 200 Mds de m3, la ressource est globalement abondante, et satisfait tous les usages. Pourtant, selon les conclusions du PNACC⁴ publiées mi-2017, la France devrait connaître à l'horizon 2050 un déficit de 2 Mds de m3 par an pour satisfaire les besoins de l'alimentation en eau potable, de l'agriculture et de l'industrie. Le corollaire sera une baisse de l'écoulement des cours d'eau de 15 à 30 %. A titre d'exemple, la Compagnie Nationale du Rhône souligne que le fleuve a connu en 2017 un débit inférieur de 28% à son débit habituel moyen.

Côté qualité cette fois, 99,5% de la population française ont accès à une eau correspondant aux normes « qualité eau potable ». Le Directive européenne « Eau potable », actuellement en cours de révision, devrait d'ailleurs renforcer les contraintes. Le problème, comme le pointent notamment les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau de l'Union Européenne, n'est donc pas vis-à-vis de la qualité de l'eau de consommation pour l'homme, mais de la qualité des milieux aquatiques (biodiversité, qualité de l'eau, qualité du biotope, hydro-morphologie des cours d'eau, etc....). De plus, une meilleure qualité de l'eau dans le milieu naturel réduit directement les traitements nécessaires à la production d'eau potable, et leurs coûts.

Comme les autres usagers⁵, les industriels français sont de plus en plus conscients des risques qu'une mauvaise gestion de l'eau peut faire peser sur leurs activités, leurs résultats et leur image. Nombre d'entre eux considèrent l'innovation environnementale comme un réel avantage concurrentiel : réputation, économies, pérennité des partenaires financiers... Toute la chaîne de valeur est concernée et impliquée.

En termes d'impacts sur les milieux aquatiques, les progrès réalisés par l'industrie ces 40 dernières années sont considérables, tant en matière d'économie d'eau que de qualité de leurs rejets de polluants. Pour autant, l'image de l'industrie française n'est pas encore au beau fixe. D'après un baromètre de 2013 réalisé par OpinionWay pour l'UIMM⁶, quatre français sur cinq ont le sentiment que les industriels ne s'impliquent pas assez dans la préservation de l'environnement.

Mais qu'en est-il vraiment?

L'eau est-elle un enjeu pour l'industrie?

Quels sont les impacts des activités industrielles sur le milieu aquatique ?

Quels sont les actions et investissements de l'industrie pour préserver cette ressource vitale ?

Sur toutes ces problématiques, ce rapport propose des éléments de réponses et des axes de réflexion.

⁴ Plan national d'adaptation au changement climatique

⁵ Agriculture, usagers domestiques, collectivités

⁶ Union des industries et métiers de la métallurgie

I) Scope de notre étude

1) Présentation de la FENARIVE

Créée en 1952, la FENARIVE, Fédération Nationale des Associations de Riverains et Utilisateurs Industriels d'Eau, est une association qui permet aux acteurs industriels pour lesquels l'eau est un enjeu stratégique de débattre, d'échanger et d'être force de proposition sur la Politique de l'Eau en France. Son objet social est d'aider à la résolution des questions posées par les utilisateurs industriels de l'eau.

La FENARIVE regroupe aujourd'hui 22 membres :

- des entreprises
- des fédérations professionnelles
- des associations régionales d'industriels, réparties sur les 6 bassins hydrographiques

La FENARIVE porte la voix de près de 4000 entreprises, tous secteurs d'activité confondus, allant de la TPE au groupe international.

2) La genèse de l'étude

Cette étude est née de la volonté des adhérents de la FENARIVE de démontrer, à l'aide de données précises et d'exemples concrets, que des efforts significatifs ont été accomplis par l'industrie française ces dernières années pour préserver la ressource en eau. Face à l'absence d'analyse pertinente sur le sujet, la FENARIVE se propose de réaliser une étude exploratoire sur la manière dont les entreprises ont adressé cette thématique.

Cette étude a été rendue possible grâce au financement, pour partie, de l'ONEMA⁷, aujourd'hui AFB⁸. Dans le cadre de l'action stratégique de l'ONEMA « Soutenir la conception des politiques de l'eau », une convention a été signée en avril 2016 entre la FENARIVE et l'ONEMA, définissant les grands objectifs du rapport :

- évaluer les efforts accomplis par les entreprises, et les bénéfices pour le milieu de ces actions
- mesurer l'intérêt des mécanismes déployés par les Agences de l'Eau
- et ainsi contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques relatives à la gestion de la ressource en eau

Nous tenons à préciser que les propos et opinions exprimés lors de la réalisation de cette étude n'engagent que ses rédacteurs, et en aucun cas les financeurs.

3) Qu'est-ce l'industrie ? Ce que dit l'INSEE

Pour bien comprendre le cadre dans lequel nous avons travaillé, nous reprendrons en préambule quelques définitions.

Qu'entend-on par « activité économique » ?

Une activité économique induit qu'une unité de production fabrique un produit ou met à disposition un service.

Qu'entend-on par « industrie »?

Relèvent de l'industrie les activités économiques qui combinent des facteurs de production ou de transformation (installations, approvisionnements, travail, savoir) pour produire des biens et/ou d'autres matières destinés au marché. Les activités de services auxquelles elles font appel (intérim, services aux entreprises...) sont donc exclues, et classées dans le secteur tertiaire.

La nomenclature INSEE de 2016 recense 239 749 sociétés dites «industrielles» en France.

⁷ Office national de l'eau et des milieux aquatiques

⁸ Agence française pour la biodiversité

Le tableau ci-dessous présente le détail de la nomenclature INSEE de 2016

Section	Nomenclature des activités	Part du CA « Industrie »	Part de l'emploi « Industrie »
В	industrie extractive	1%	1%
С	industrie manufacturière	85%	89%
D	production et distribution d'électricité, gaz, vapeur et air conditionné	11%	5%
E	production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	4%	4%
GLOBAL	Secteur industrie en France (2016)	999,3 Mds € HT	3 033 160 ETP

Qu'entend-on par « industrie manufacturière» ?

Notre étude porte principalement sur l'industrie manufacturière, c'est-à-dire sur les industries de transformation des biens, regroupant les codes NAF⁹/APE¹⁰ définis dans la catégorie C de l'INSEE.

Le tableau ci-dessous présente le détail des secteurs d'activité de l'industrie manufacturière

Secteurs d'activité*	Nombre d'entreprises
Industries agroalimentaires	60 982
Réparation, installation et prod. manufacturés divers	56 429
Bois, papier et imprimerie	29 684
Métallurgie et produits métalliques	20 412
Textile, habillement, cuir et chaussures	17 807
Plastique, caoutchouc et prod. minéraux non métalliques	12 351
Machines et équipements	4 218
Industrie chimique	3 169
Produits informatiques, électroniques et optiques	3 019
Équipements électriques	2 064
Industrie automobile	1 717
Matériels de transport hors automobile	1 073
Industrie pharmaceutique	335
Cokéfaction et raffinage	43
Industrie manufacturière	213 303

Par rapport à l'industrie au global, l'industrie manufacturière représente :

*82% des établissements

*85% du chiffre d'affaires

*89 % des salariés

*2/3 des prélèvements d'eau (hors énergie)

*Source: INSEE, ESANE 2015

Qu'entend-on par « secteur économique »?

Un secteur regroupe des entreprises classées selon l'activité économique principale.

⁹ Nomenclature d'activité française

¹⁰ Activité Principale Exercée

Qu'entend-on par « entreprise »?

L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens (et de services) jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

Selon le nombre de salariés et leur chiffre d'affaires, les entreprises se divisent en 4 catégories

Catégories	Nb de salariés	CA
GE	plus de 5000	plus de 1,5 Milliards €
Grandes entreprises		
ETI	entre 250 et 4999	moins 1,5 Milliards €
Entreprises de taille intermédiaire		
PME	moins de 250	moins de 50 Millions €
Petites et moyennes entreprises		
Microentreprises ou TPE	moins de 10	moins de 2 Millions €

Le tableau ci-dessous présente la répartition des entreprises de l'industrie manufacturière française en fonction de leur taille

Catégories d'entreprises*	Nombre d'entreprises
Grandes entreprises	76
Entreprises de taille intermédiaire (ETI)	1 549
Petites et moyennes entreprises (PME) hors microentreprises	23 303
Microentreprises	182 241
Industrie manufacturière	207 169

*Source: INSEE, ESANE 2014

Qu'entend-on par « société » ?

Une société est une entité dotée d'une personnalité juridique. Elle est créée dans un but marchand, ce qui peut être une source de gains financiers pour ses propriétaires et/ou ses actionnaires.

Qu'entend-on par « établissement »?

Pour notre étude, nous avons retenu le niveau « établissement ». L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante d'une entreprise. Nous pourrons également employer le terme « site ».

II) Les sources utilisées

1) Les informations publiques

Les informations disponibles sur internet sont très générales, ne donnant qu'une vue d'ensemble de la problématique Eau en France. Les documents ou données que nous avons trouvés en open source comportent peu de détails sur l'eau et les industriels, ni pris individuellement (site par site), ni concaténés par bassin, ni triés par secteurs d'activité.

De ce fait, nous les exploitons pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire un canevas global.

2) Les données issues des producteurs d'eau

Nous avons rencontré SUEZ et VEOLIA, et les avons interrogé sur les données spécifiques qu'ils pourraient avoir sur les acteurs économiques, en particulier les usagers dits « assimilés domestiques », c'est-à-dire ceux qui paient les redevances sur leur facture d'eau : les ménages, mais aussi les artisans, les commerçants, et certains industriels.

Ces données nous auraient permis d'intégrer dans notre étude les industriels qui ont une faible consommation d'eau, et qui, de ce fait, ne sont pas redevables directs aux Agences de l'Eau. Les consommations des assimilés domestiques sont bien prises en compte dans les données issues des collectivités territoriales. Mais ces volumes sont mélangés avec ceux des ménages. Les entreprises productrices d'eau ne possèdent pas pour le moment cette catégorisation de leurs clients dans leurs fichiers.

Nous déplorons donc que cette catégorie « industriels assimilés domestiques » ne soit pas traitée à part entière dans notre étude, faute d'identification statistique.

Aujourd'hui, il est d'usage de considérer que cette catégorie d'usagers représente 15 à 20% des prélèvements. Même si notre opinion est empirique, nous estimons à la FENARIVE que cette part serait plutôt de l'ordre de 25 à 30%.

3) Les données issues des Agences de l'eau

Dès le début de nos travaux, nous avons rencontré les directeurs des six Agences afin de leur présenter notre démarche, et de formaliser nos requêtes. Nous avons été accueillis avec bienveillance tant par les directeurs que par leurs équipes. Nous tenons ici à les remercier pour leur soutien, sans lequel notre étude aurait été assurément moins riche.

Nous avions établi un cadre précis pour formuler nos requêtes. Or, la collecte et le formatage des données n'ont pas été simples pour les Agences. Avant de nous les transmettre, les Agences ont souvent dû effectuer un traitement sur les données « brutes » dont elles disposaient dans leurs différentes bases. Pour les données sur les aides en particulier, la livraison s'est faite souvent en plusieurs fois, attestant ainsi du travail de retraitement, parfois important, que les agents ont dû faire avant de nous les communiquer. De ce fait, il y a eu un certain délai, parfois plusieurs mois, entre le rendez-vous que nous avons eu avec chacune des Agences et l'envoi des données.

Nous n'avons pas reçus toutes les données que nous avions demandées. Les données existent au sein des Agences, mais le travail de recherche et de formatage a pu être jugé trop long par les agents.

Le principal constat que nous avons fait en étudiant les fichiers est l'extrême hétérogénéité des données et des formats.

Par exemple, les champs « nom de l'entreprise » et « secteur d'activité » ne sont pas saisis de la même manière par les six Agences. Or ces deux entrées sont déterminantes pour pouvoir réaliser une étude statistique nationale. L'hétérogénéité des données ne nous a pas permis de les concaténer, donc de produire une information nationale.

Dans les tableaux ci-dessous, nous avons comparé le traitement que chaque Agence fait de la donnée.

Abréviations des Agences : AG = Adour Garonne, AP = Artois Picardie, LB = Loire Bretagne, RM = Rhin Meuse, RMC = Rhône Méditerranée Corse, SN = Seine Normandie

a) Comment les Agences rattachent un site à un secteur économique

Dans le secteur de l'eau, être capable d'acquérir, d'analyser et de diffuser des données d'origines différentes est un enjeu stratégique majeur. Dès sa création en 1992, le SANDRE, Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau, a été conçu pour définir un langage commun, et le cadre des échanges de données sur l'eau, comme élément fondamental de la connaissance. Depuis, les cadres réglementaires, tant français qu'européens, obligent les administrations à rendre accessibles et réutilisables leurs données. Depuis 2009, les contributeurs français alimentent le SIE, Système d'Information sur l'Eau, ces données venant enrichir la base du SANDRE. En 2018, le SANDRE donnait accès à près de 18 000 métadonnées.

Le SNDE, Schéma National des Données sur l'Eau, complété par des documents techniques dont ceux du SANDRE, doit être respecté par tous les contributeurs du SIE¹¹, dont les industriels. Afin de faciliter les échanges, l'ONEMA a édité en 2011 un « dictionnaire des données, suivi des flux industriels », qui fixe les règles concernant le suivi des flux industriels, et le tri des données par secteurs d'activité. En effet, si deux producteurs de données codifient différemment, il sera difficile, voire impossible, d'échanger et de comparer des résultats.

Au début de nos travaux, nous pensions nous servir des codes SANDRE pour identifier, trier et analyser les données par secteur. En effet, 15 codes SANDRE classifient 15 secteurs d'activités économiques.

Cependant, nous avons vite constaté qu'il n'existe pas de table de correspondance entre les codes APE, SANDRE et E-PRTR¹², ni de définition précise du périmètre que ces codes regroupent. Ce qui rend plus complexe, voire impossible, le tri des données, leur agrégation et leur comparaison. Chaque Agence a son propre système de classement et de rattachement d'un site à un secteur, ce qui rend impossible toute concaténation par bassin, et a fortiori nationale.

Le tableau ci-dessous reprend les données d'identification de secteur que nous avons relevées dans les fichiers des Aides fournis par les six Agences.

Agences	Code NAF	Libellé NAF	SIRET	Code SANDRE	Sous- secteur	PE ME	Nom de l'ent	Ville Département	Région
						GE			
AG	Х	Х	Χ	X (13)	Χ	Х	Х	X dép	
						après			
						2015		non/ville	
AP	Х	Χ					Х	X	
LB	Х						Χ	X dép	Х
RM				(15) *					
RMC	Х					parfois		Х	
SN	Pas de tableau reprenant les aides détaillées par établissements								
	Tableau concaténé par secteurs d'activités, découpage en 15 codes SANDRE								
	50 dos	siers trans	smis						

^{*}pour RM: 15 branches d'activité « notification européenne »

De plus, comme le montre le tableau ci-dessous, lorsque le secteur est précisé, la classification n'est pas forcément la même :

- selon les Agences
- selon que l'information émane des fichiers Aides, ou des fichiers Redevances

 $^{^{11}}$ conformément au décret no 2009-1543 du 11 décembre 2009

¹² European Pollutant Release and Transfer Register

Agences	Identification du secteur / AIDES	Identification du secteur / REDEVANCES
	13 secteurs type SANDRE	13 secteurs
AG	22 sous-secteurs	
	70 NAF & libellés	
АР	13 secteurs type SANDRE	320 codes APE & libellés
Ar	206 codes APE & libellés	
LB	339 codes APE	35 secteurs
RM	15 branches d'activité notification européenne	11 secteurs
RMC	356 codes APE	77 secteurs « étiquettes de lignes »
	Pas de noms d'entreprises	Pas de secteur / prélèvement
SN	Données concaténées pour 15 branches	15 secteurs / pollution
	d'activité type SANDRE	

b) Comment les Agences identifient les prélèvements

Le tableau ci-dessous reprend les données d'identification du site préleveur que nous avons relevées dans les fichiers des Prélèvements fournis par les six Agences.

Donnée	Infos complémentaires	AG	AP	LB	RM	RMC	SN
Année		Х	Х	Х	Х		Х
Code compteur		Х		X			
Code usage de l'eau		Х					
Libellé usage de l'eau		Χ					
Usage connu en redevance	refroidissement	A partir de 2008		A partir de 2008 via le libellé compteur			
	autre usage économique	X		Х			
Code de la commune		Χ		X			
Nom de la commune		X		X			
Code de l'intervenant		Χ					
Nom de l'intervenant		X		X			
Code Siret		Χ					
Code SIREN		Χ					
Code APE/NAF		X	Х	X			
Libellé APE/NAF			Χ	X			
Secteur d'activité				X	Χ		
Nom du compteur		Χ		X			
Date de début d'exploitation du compteur		Х		Х			
Date de fin d'exploitation du compteur		Х					
	Avant 2008	A partir de 2003		A partir de 1998			
Volume prélevé en m3	A partir de 2008	Х	Х	х	х		en global annuel

Mode d'obtention du volume F = forfait, M = mesure		x		х		
	souterrain	captive phréatique	Х	alluviale profonde	Х	
Nature de la ressource	Surface	cours d'eau retenue	х	canal cours d'eau retenue source	X	
	Réseau	A partir de 2008	A partir de 2008			
Code X et Y du point de prélèvement		х		Х		
Profondeur du point de prélèvement		х		Х		

c) Comment les Agences bancarisent les données Redevances

D'une manière générale, il est difficile de savoir qu'elle est la part les industriels, et plus généralement des acteurs économiques, dans les recettes des Agences.

Dans le système des Agences, il existe trois catégories de redevables :

- Les redevables directs: ce sont les acteurs économiques dont les émissions de pollution ont un impact sur le milieu aquatique¹³. Les redevances payées par ces acteurs sont clairement identifiées dans les suivis budgétaires des Agences.
- Les redevables domestiques, qui paient leurs redevances sur leur facture d'eau
- Les redevables dits « assimilés domestiques », c'est-à-dire les acteurs « économiques » (industriels, artisans, hôpitaux, campings, parc de loisirs...), qui paient également leurs redevances sur leur facture d'eau. Il peut s'agir d'usagers :
 - o Soit qui sont en dessous des seuils définis pour les redevables directs,
 - Soit qui sont qualifiés de « domestiques » par l'arrêté du 27 décembre 2007 (par exemple les grandes surfaces).

Domestiques et Assimilés Domestiques payent leurs redevances sur leur facture d'eau en fonction des volumes qu'ils prélèvent. Ces prélèvements et ces catégories ne sont pas distingués dans le suivi budgétaire des Agences.

Le tableau ci-dessous reprend la manière dont les six Agences traitent et stockent les données relatives aux Redevances des industriels.

¹³ seuils définis dans la sous-section 3 de la section 3 du chapitre III du titre ler du livre II du code de l'environnement

Agences	Modernisation Réseau de Collecte	Pollution	Prélèvement
AG	En €	En€	En€
Redevables	par secteur	par secteur	par secteur
identifiables par	par année	par année	par année
le N° de	par armee	Tri Raccordés/NR	par volume
compteur		Tri par régime	par nature (nappe)
AP	Volumes prélevés :	Poids de pollution pour 12	Assiettes en m3
Pas de données	eau de nappe,	paramètres	concaténées par secteurs
sur les redevables	de surface,	concaténés par secteurs	(codes APE)
Pas de montants	réseau	(codes APE)	
en €			
I.D.		Dave share and available foods	Davis abassus sadavabla
LB		Pour chaque redevable (code	Pour chaque redevable volume annuel en m3
		APE)	Pas de données en €
		Flux + pollution évitée pour 8 paramètres	Pas de données en €
		Tri Raccordés/NR	
RM	Pas de données sur	Idem MRC	Idem MRC
Infos sur 3 autres	les redevables	idelli WKC	idelii wikc
redevances	Concaténé par		
(obstacles, canal,	secteur, par année,		
stockage)	en €		
3tockage)	Tri Raccordés/NR		
RMC	Détail par	Idem MRC	
	redevable : en €, par		
	secteur, par an, par		
	régime		
	Directs/Raccordés		
SN		Montant en € par an,	Montant en € par an
		concaténé par secteurs + nb	concaténé par secteurs +
		de sites	nb de sites
		Tri Directs/Raccordés	Tri Directs/Raccordés
		Données pour 10 paramètres	
		concaténées par secteur	

Il est difficile de savoir qu'elle est la part les industriels, et plus généralement des acteurs économiques, dans les recettes des Agences.

d) Comment les Agences affichent les régimes de base pour le calcul de la redevance « Pollution non domestique »

Comme le montre le tableau ci-dessous, les régimes servant au calcul de la redevance Pollution ne sont pas saisis de la même manière par les six Agences.

Agences	SRR	Forfait	Mesure
AG	X	X	X
AP	X	X	X
LB			
RM	X	X	X
RMC	X	X	X
SN	X		

e) Comment les Agences qualifient les aides

De même que pour les redevances, la part des aides que reçoivent les trois catégories d'usagers (redevables directs, domestiques et assimilés domestiques) est difficilement traçable dans les suivis budgétaires des Agences.

De même, il ne nous a pas été possible de tirer un bilan national des différentes natures pour les travaux aidés par les Agences à partir des données qu'elles nous ont fournies. En effet, les aides sont affectées non pas en fonction de la catégorie du bénéficiaire (industriel, collectivité....), mais selon la nature du problème que le projet aidé contribue à résoudre.

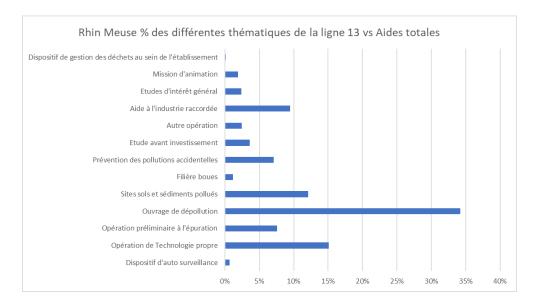
Pour illustrer cette difficulté de traçabilité, intéressons-nous aux lignes budgétaires. Par exemple, les intitulés de la **ligne 13**, ligne budgétaire censée pointer les aides dédiées aux industriels, varient selon les Agences : « épuration industrielle » pour AP par exemple, « lutte contre la pollution des activités domestiques hors agriculture » pour SN, RM ou LB.

Dans les faits, cette ligne 13, qui cible les aides reçues par des acteurs économiques, ne pointe pas des catégories de bénéficiaires, mais des types d'action. Par exemple, en analysant les aides accordées en 2015 en LB, les aides sur la ligne 13 ont été attribuées à des industriels, mais aussi à : des sociétés immobilières, des campings, des restaurants, des artisans (peintres, pressings, garages ...), etc...

La ligne 13 est aussi utilisée pour les aides reçues par les collectivités, les CCI, les chambres de métiers, les centres de recherches publics, autant d'organismes qui peuvent conseiller et accompagner les entreprises dans leurs démarches de réduction de l'impact sur le milieu aquatique.

La ligne 13 est subdivisée en thématiques de 13-1 à 13-X (35 en LB, 13 en RM), ce qui permet d'aller plus dans le détail.





Il est intéressant de noter que le thème « Animation » (13-12) représente généralement moins de 2% du montant total des aides, mais peut aller jusqu'à 10% certaines années. Est-il pertinent de classer les aides Animation sur une ligne 13 « dépollution industrielle » ? Manifestement, même si ces fonds sont « fléchés » Industrie, ils ne sont pas destinés exclusivement aux sites industriels. Or, le grand public, ou la Cour des Comptes, pourraient conclure que cet argent public va dans la poche des industriels. Ce qui est partiellement faux.

De la même manière, la **ligne 21**, intitulée « gestion quantitative de la ressource », regroupe des aides attribuées aux collectivités comme aux acteurs économiques. En RM par exemple, c'est près de 10% des aides de 2013 qui ont été attribuées sur cette ligne 21 à des acteurs économiques (163 000 € sur 1,5 millions €).

Quant à la **ligne 24**, intitulée « restauration et gestion des milieux aquatiques », elle regroupe les projets de tous les acteurs de l'eau. A titre d'exemple, sur RM en 2016, cette ligne 24 prévoyait 16,5 millions € d'aides, 2M€ étant attribués à des acteurs économiques.

Les intitulés définissant les Aides dans les fichiers fournis par les Agences sont globalement génériques. En voici quelques exemples

Agences	Titre de la colonne	Exemple d'information saisie					
AG	Intitulé	Mise en place d'une station d'épuration (3ème et dernière phase)					
	Libellé sous-ligne	Traitement externe de dépollution					
AP	Ligne	9130 épurations industrielles (non raccordés)					
	Objet du dossier	Bilan toxique national					
	Définition	Action RSDE: réalisation d'une enquête préliminaire, d'opérations de prélèvement et d'analyses d'eaux susceptibles d'être polluées par des substances dangereuses selon le cahier des charges établi au niveau national en application de la circulaire MATE (NOR: ATEC0210066C) du 4 février 2002					
LB	Descriptif du dossier	Mise en rejet zéro					
	Code travaux	1322 22					
RM	Libellé ligne de programme	Lutte po. Act. Eco. hors agriculture					
	Libellé nature de l'opération	Etude avant investissement					
	Type de pollution réduite	Toxique et classique					
	Volume d'eau économisée (m3/an)	Aucune ligne renseignée					
RMC	Code LPS	223					
	Libellé long LPS	Travaux de réduction de la pollution					
	Code NITLPS	A5					
	Libellé long NITLPS	Travaux de réduction pollutions toxiques/classiques					
SN	Pas de données détaillées, données globalisées sur 15 branches SANDRE						
	Données concaténées pour 10 natures de travaux (dépollution, accompagnement, technologies						
	propres, gestion à la source des eaux pluviales, actions groupées, micropolluants, économie d'eau,						
	déchets dangereux, sites et sols pollués, zéro phyto)						
	ux, études, Effluents Concentrés et Toxiques)						

4) Les données du Registre IREP¹⁴ issues des déclarations GEREP¹⁵ des ICPE¹⁶

Selon les chiffres publiés fin 2018 par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES), la France compte environ 500 000 établissements classés ICPE, dont :

- 25 000 relevant du régime d'autorisation
- 16 000 soumis à enregistrement
- le reste, soit la grande majorité, étant soumis au régime de déclaration

Le MTES souligne que le nombre d'établissements relevant du régime d'enregistrement est en hausse constante au détriment de celui d'autorisation, en raison du changement des seuils d'un grand nombre de rubriques de la nomenclature ICPE.

¹⁴ Registre national des émissions polluantes et des déchets. Met à la disposition du public des données environnementales (rejets/transferts de polluants dans l'air, l'eau et le sol + prélèvements). Données disponibles par année.

¹⁵ Gestion Électronique du Registre des Émissions Polluantes

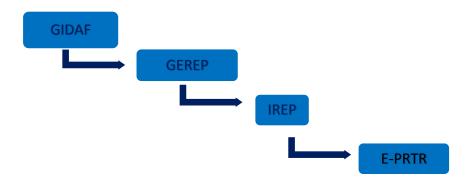
¹⁶ Installations classées pour l'environnement

Les ICPE soumises à autorisation ou à enregistrement doivent déclarer chaque mois leurs prélèvements d'eau, leurs émissions polluantes (dans l'eau et dans l'air) et leurs déchets, dans un outil appelé GIDAF¹⁷. Ces données d'auto-surveillance ne sont accessibles qu'aux services de l'Inspection des installations classées, et, plus récemment, aux Agences de l'eau.

Par ailleurs, depuis 2004, ces mêmes ICPE doivent déclarer une fois par an, pour l'année N-1, leurs émissions polluantes dans l'eau, l'air et le sol, ainsi que leur production de déchets, dans un outil de collecte de données : GEREP. Pour les rejets dans l'eau, les déclarations sont établies sur la base d'une liste¹⁸ de 150 polluants. Si les sites sont en deçà d'un seuil défini, tant pour les prélèvements¹⁹ que pour les rejets, les industriels peuvent déclarer, mais n'y sont pas tenus.

Les données GEREP alimentent le Registre national des émissions polluantes, appelé IREP. IREP est accessible au public.

Puis, les données de la base IREP remontent pour rapportage à l'Union Européenne, via la base de données E-PRTR, le Registre européen des rejets et des transferts de polluants.



Une partie des données que nous avons analysées pour notre étude proviennent de la base IREP.

Les données qui alimentent les différentes bases sont donc remplies par les industriels.

En examinant les données dans IREP, nous avons pu constater qu'elles comportent des erreurs ou des imprécisions. En voici quelques exemples :

- les codes E-PRTR, pourtant requis par l'Union Européenne pour classifier les données environnementales des sites industriels déclarant en fonction de 65 secteurs économiques, sont loin d'être systématiquement renseignés. Souvent, seuls les codes APE (pourtant une classification purement française) sont saisis, ce code désignant l'activité principale du site, et non la pollution générée. Par exemple, le code E-PRTR 1B (installation de gazéification et de liquéfaction) regroupe les codes APE 4950Z (transport), 7112B (ingénierie), 8299Z (autres activités de soutien aux entreprises), 3521Z (production de combustible gazeux) et 2120Z (fabrication de préparations pharmaceutiques).
- L'Inspection des installations Classées n'exige pas le code APE de l'exploitant pour lui ouvrir un compte dans GEREP. Seul le code SIRET est rempli systématiquement par l'Inspection, laissant à l'exploitant le soin de remplir son code APE sur « la base de l'activité de l'établissement qui prélève et rejette ». Or, nous constatons que certains sites saisissent le code APE de leur maison mère par exemple, et pas forcément celui correspondant spécifiquement à l'activité de leur site. Autre exemple, le code APE 9411Z regroupe des STEU²⁰, des installations de traitement de déchets, des blanchisseries et des sites de l'armée.
- Le milieu de prélèvement saisi est parfois erroné. Par exemple, un site en Artois Picardie a déclaré des prélèvements en eau souterraine chaque année entre 2004 à 2015, sauf en 2011, où il a déclaré des prélèvements en eau de surface, alors qu'il n'en déclare pas les autres années.

Page 17 sur 157

¹⁷ Gestion Informatisée des Données d'Auto-surveillance Fréquente

¹⁸ Selon l'annexe II de l'arrêté du 31 janvier 2008 modifié

¹⁹ Seuil pour déclarer : 50 000 m3 par an s'il s'agit d'eau en provenance du réseau, 7 000 m3 par an pour l'eau prélevée dans le milieu naturel

²⁰ Station de traitement des eaux urbaine

 Les données, prélèvements comme rejets, sont parfois manquantes, ou incohérentes. Par exemple, un site qui ne saisit rien pendant deux ans, puis qui saisit à nouveau, alors que les volumes sont manifestement au-dessus des seuils.

5) Cohérence entre les données Agences et IREP

a) Identification du site

Pour être concret, voici un exemple de l'incohérence des données Agences et IREP, et du défaut de lisibilité que cela engendre.

Nous avons comparé dans le tableau ci-dessous les données Prélèvements de l'Agence AG et celles d'IREP pour un site situé à Castets (40), une petite commune de 2000 habitants sur le bassin Adour Garonne²¹.

						Prélèvement souterrain (m3)									
Source	Site	Code IREP	Code APE	Code SIRET	N° compteur	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	Α		1610 A	50171941300046	140075001				26 133	6 188	21584	2019	214	366	391
	Α				140075002				138 875	165 150	251905	199527			5193
	Α				1400751071-1			2 918	2 337	2 257	2284	2619	1279		
AE AG	Α				1400751072-1				59 565	3 146	7400		1466	1727	1871
	Α				1400751073-1			2 835	2 676	2 702	2490,53	2566,23	1715	1972	1752
AG	В		201A	77559813900050	1400751071	3 575	3 399								
	В				1400751072										
	В				1400751073	1 764	3 255								
					Total	5 339	6 654	5 753	229 586	179 443	285 664	206 731	4 674	4 065	9 207
										·			Ì		
IREP	Α	052.01503	1610A	50200000000000					64 600						

Que ressort-il de cet exemple?

- Le site A a racheté le site B en 2007, d'où l'absence de données à partir de 2008 dans la base de l'Agence.
- Dans IREP, le site A n'a saisi ses prélèvements dans GEREP qu'en 2009 (mais peut-être a-t-il été en-deçà des seuils les autres années ?)
- Les prélèvements déclarés sont radicalement différents entre les deux bases, alors qu'il s'agit manifestement du même site.

Même si ce n'est qu'un exemple pris de manière aléatoire, il est probable que ce ne soit pas un cas isolé. Ce qui tend à démontrer la non-homogénéité entre les données issues des deux bases.

b) Identification du rejet

Pour les rejets de macro-polluants, les données issues des Agences sont les plus complètes que celles d'IREP

Pour les rejets de micropolluants, les Agences suivent des paramètres globaux (METOX, MI, SD), qui n'ont qu'une visée fiscale. Ces informations ne peuvent être utilisées pour évaluer l'impact d'un site industriel sur le milieu naturel. IREP présente l'avantage de donner des émissions substance par substance, et année par année.

c) Identification de la masse d'eau où l'industriel prélève et rejette

L'intérêt de suivre les prélèvements et les rejets est aussi d'évaluer l'impact des activités de chaque site industriel sur son milieu naturel. Dans GEREP, l'industriel doit saisir le code SANDRE de la masse d'eau dans laquelle il prélève, et celle dans laquelle il rejette ses effluents (ou le code de la STEU à laquelle il est raccordé). Cette information ne remonte pas dans IREP. Seule l'origine (surface, souterrain, mer, réseau) apparait dans les données publiques d'IREP. C'est regrettable.

Dans les bases Agences, le site est identifié par les coordonnées X et Y du point de prélèvement.

²¹ Nous avons choisi ce bassin, car c'est l'Agence AG qui nous a communiqué les informations les plus détaillées

Dans IREP, le site est identifié par des coordonnées géographiques dites Lambert (longitude et latitude). Il serait très utile de compléter, voire de remplacer dans certains cas, ces informations par le nom de la masse d'eau impactée par l'activité du site.

6) Le questionnaire de la FENARIVE destiné aux industriels

Une enquête fondée sur un échantillon représentatif du tissu industriel français n'étant pas compatible avec les moyens dont nous disposons, notre échantillon se base sur nos d'adhérents, adhérents d'adhérents, et quelques fédérations ou entreprises « sympathisantes », non encore adhérentes.

Nous avons mis sept mois pour concevoir et mettre en place, via une plate-forme dédiée, un questionnaire destiné à recueillir des informations précises et chiffrées auprès des industriels. Nous avons testé le modèle sur trois industriels adhérents, afin de vérifier la pertinence des questions, et la maniabilité de l'outil de récolte. Le contenu, comme l'outil, ont été validés en amont par notre Conseil d'Administration (rappelons que 50% de l'étude est autofinancée), puis par nos trois bêta testeurs.

Pour autant, nous avons sans doute pêché par excès d'ambition, recherchant des données exhaustives. Résultat : face aux 300 questions posées, les exploitants sur site ont pour la plupart estimé la tâche trop chronophage, et, soit n'ont pas répondu, soit, n'ont répondu que très partiellement.

Forts de ce constat, et face au peu de réponses exploitables, nous avons réagi, et avons renvoyé un questionnaire simplifié, focalisé sur les préoccupations en matière d'eau des répondants, et sur les travaux effectués ces dernières années. Contrairement à la version 1, pour laquelle nous avions mis en place une plate-forme de recueil des réponses, nous avons tablé pour cette V2 sur un format excel : plus facile à manipuler pour les répondants, mais moins « automatique » dans le traitement que nous allions en faire.

Comme nous l'ont fait remarquer le comité de suivi (AFB + Agences) lors d'une présentation des résultats intermédiaires en janvier 2018, ce questionnaire comporte des biais :

- Nous n'avons pas caractérisé les répondants, ni vérifié au préalable leur niveau de connaissance. Par exemple, le répondant sait-il bien ce qu'est une masse d'eau ? Nous n'avons par conséquent pas pondéré les réponses en fonction de ce niveau de connaissance.
- Les questions posées dans l'outil sont pour la plupart des questions fermées. L'objectif étant statistique, ce biais était accepté par avance.

III) Analyse des réponses au questionnaire

Ce chapitre se fonde sur les retours des questionnaires que nous avons reçus.

Les réponses représentent un échantillon de 538 sites industriels. Presque tous les secteurs économiques sont représentés. Les sites répondants sont répartis sur les six bassins hydrographiques. Selon la taille et l'activité du site, la personne ayant répondu peut être attaché au site (responsable environnement, responsable QHSE²², directeur industriel ou technique, voire le comptable) ou « Corporate » pour certains groupes industriels.

En préambule, indiquons que, pour les entreprises qui ont pris le temps de répondre, et que nous remercions vivement ici, l'eau est considérée comme un élément essentiel, voire stratégique, dans leurs procédés de fabrication, tant sur le plan quantitatif (fiabilité de l'approvisionnement), que qualitatif (du moins pour certains produits, comme pour l'agroalimentaire par exemple).

1) Les préoccupations des exploitants

Notre questionnaire interrogeait les exploitants sur leurs préoccupations face à la problématique « eau », et ce qui les pousse à agir.... ou pas.

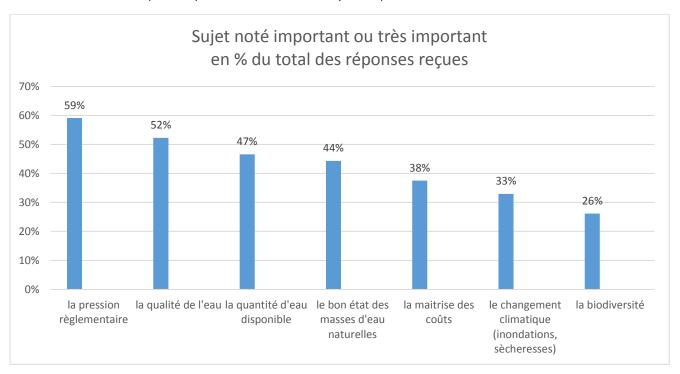
La question posée était :

Pour vous, sur votre site, quels sont les principaux enjeux en matière d'eau ?

Classez les 7 enjeux suivants en « pas ou peu important », « important », « très important »

- la maitrise des coûts
- la pression règlementaire
- la qualité de l'eau
- la quantité d'eau disponible
- le bon état des masses d'eau
- la biodiversité
- le changement climatique

Voici le classement des préoccupations des industriels ayant répondu



²² Qualité, hygiène, sécurité, environnement

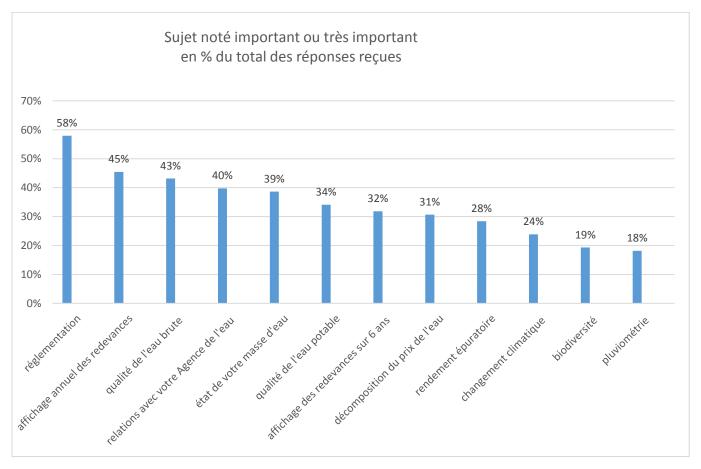
2) Les données utiles pour définir une stratégie industrielle

Le même échantillon a répondu à la question suivante :

Pour définir votre stratégie industrielle, et vos actions, quelles sont les données qui vous semblent les plus utiles? Classez les 12 items suivants en « pas ou peu important », « important », « très important ».

- la réglementation
- la qualité de l'eau potable que vous utilisez
- la qualité de l'eau brute que vous utilisez
- les données concernant la masse d'eau impactée par votre activité (quantité, débit d'étiage, fond géochimique....)
- la pluviométrie sur votre zone géographique
- le changement climatique dans votre zone géographique
- la biodiversité dans votre zone géographique
- la composition du prix de l'eau
- l'affichage annuel des taxes et redevances
- l'affichage des taxes et redevances par tranche de 6 ans (durée des Programmes des Agences de l'Eau)
- s'il est collectif, le rendement du système épuratoire de vos effluents
- les relations avec votre Agence de l'eau

Voici le classement des réponses des industriels par thème



Les retours ayant été parfois incomplets, nous ne sommes pas en mesure de détailler ces résultats par bassin.

3) Verbatim d'industriels

Avertissement

Cette partie est issue des retours du questionnaire, ainsi que d'entretiens que nous avons menés en présentiel ou par téléphone. Il ne s'agit que d'extraits de réponses, les lignes qui suivent n'ont donc pas pour ambition de présenter des statistiques, ni même des tendances, mais bien des retours « bruts », et uniquement sur la base des questions posées et détaillées plus haut.

a) L'eau : une ressource souvent vitale pour l'activité

Pour la plupart des industriels interrogés, l'eau est vitale pour leur production en termes de quantité, parfois également de qualité. Que l'eau lave, refroidisse, dessale²³, ou constitue une partie du produit fini²⁴, les industriels ne peuvent souvent pas faire sans eau. Certains sites sont même soumis à des quotas (horaires, quotidiens et/ou annuels), ce qui constitue un facteur limitant pour leur activité existante, et d'autant plus pour un éventuel développement.

Face au réchauffement climatique et aux conflits d'usages existants ou à venir, l'implantation de nouveaux sites peut être guidée par la disponibilité de l'eau.

En Bretagne par exemple, une nouvelle entreprise qui souhaite s'installer va privilégier le littoral, et non plus le milieu rural. En effet, les réseaux, eau potable et assainissement, existent sur le littoral, notamment pour accueillir la population touristique en été. Les réseaux sont dimensionnés pour cet afflux estival, et sont donc surdimensionnés une bonne partie de l'année. De ce fait, les entreprises souhaitant s'implanter sont en général bien accueillies par les collectivités, puisqu'elles utilisent des infrastructures sous-utilisées. Ce phénomène accroît la déprise industrielle en milieu rural.

Un autre éclairage est fourni par Christophe SIMOES²⁵ chez Michelin.

« Après avoir atteint un certain niveau de performance au début de la décennie en cours, Michelin a souhaité enrichir sa maîtrise des enjeux de l'eau et accélérer les progrès. Nous avons mis en place en 2014 une équipe d'experts de l'eau, pour construire une démarche mieux adaptée, qui permet d'anticiper et de couvrir les impacts (qualité, volume, écosystèmes, santé), les risques et les opportunités (continuité d'activité, image, évolution réglementaire) et les coûts opérationnels liés à ces enjeux. Depuis 2016, nous déployons cette démarche à leur demande au sein des sites du Groupe. Elle s'appuie sur trois piliers : la mise en place d'une structure pérenne de gestion de l'eau, le développement d'une véritable culture de l'eau non seulement dans l'entreprise mais aussi autour d'elle, et la réalisation concrète d'actions de progrès sur le terrain. »

b) L'impact économique de la règlementation : LA préoccupation majeure

Les nouvelles règlementations, européennes, nationales ou locales, impliquent souvent de nouveaux coûts pour les industriels. Les exploitants interrogés n'opposent pas protection de l'environnement et impact économique des réglementations. Mais ils souhaitent que les règles européennes s'appliquent de manière identique dans tous les pays membres. Certains pointent en effet une certaine distorsion de concurrence, entre la France et l'Allemagne par exemple, sur les coûts environnementaux.

Par ailleurs, le manque de visibilité sur le moyen, voire le long terme, des futures règles représente un danger pour l'équilibre de l'entreprise. Un exemple est donné par un exploitant : connaître sur 6 ans (durée d'un Programme des Agences de l'Eau) ce qu'il paiera précisément comme redevances aux Agences permettrait d'affiner les prévisions budgétaires. En fait, l'exploitant a bien accès à ces informations, mais ne le sait pas toujours. Cet exemple questionne sur la simplicité d'accès à l'information.

²³ le brut des raffineurs par exemple

²⁴ pour les conserveries de légumes par exemple

²⁵ Corporate HSE, environnement, water program leader

c) Le prix du m3 : rarement un sujet

Avec un m3 à 3,98 € en moyenne²⁶, un prix parmi les plus bas d'Europe, le prix de l'eau est rarement un enjeu pour les industriels.

Il ne permet que rarement de justifier des investissements avec un retour sur investissement au-delà de 5 ans (voire 3 ans pour certains). Ce ROI, jugé trop court, ne facilite pas les décisions pour engager des actions. C'est d'autant plus vrai pour les industriels qui s'approvisionnent hors du réseau public, sur leur propre forage par exemple (un adhérent nous indique que le m3 prélevé en nappe lui revient à 0,03 €).

Nous avons cependant un contre-exemple, que nous détaillerons dans l'étude : celui d'un centre technique de la SNCF. Lors de la construction du site, la SNCF a décidé d'étudier la possibilité de réutiliser l'eau qui sert pour laver les trains. Le lavage des rames génère d'importants flux polluants (détergents, salissures des trains, métaux issus des caténaires et des roues). Il a été décidé de réutiliser les eaux de lavage, après avoir effectué un traitement biologique. Ainsi, 2/3 des eaux utilisées sur le centre technique pour ces opérations de lavage sont aujourd'hui recyclées :

- 30% vont dans le réseau communal
- 70% repartent dans le circuit de lavage

L'économie d'eau « neuve » est de 30 000 m3 par an.

L'investissement, de plusieurs millions d'€, a été basé sur un ROI de 15 ans. Seule une entreprise comme la SNCF peut décider d'investir dans l'environnement avec un ROI aussi long. Il s'agit d'une exception dans le tissu industriel français. Cette décision a été prise pour un site neuf, et intégrée dès la conception. Faute d'un ROI favorable, ce procédé n'a pas été mis en œuvre sur d'autres sites SNCF existants.

d) Le changement climatique : un risque identifié, mais pas à court terme

Globalement, les industriels agissent plus dans une optique d'adaptation au changement climatique que d'atténuation. De plus, les actions des industriels concernent plus le « compartiment Air » que sur celui de l'Eau.

Pour certains industriels, la hauteur de la rivière, le niveau d'eau dans leurs forages et la pluviométrie constituent des éléments déterminants, qui sont suivis de manière très précise.

Mais pour la plupart, les exploitants interrogés estiment que les impacts du changement climatique sur les milieux aquatiques sont encore peu visibles. Du moins dans leur environnement de travail immédiat, même s'ils sont au fait des grands enjeux planétaires.

A contrario, certains sites sont soumis à des débits réservés en période d'étiage, en Bretagne notamment. Certains industriels subissent presque tous les ans des Arrêtés « sécheresse », mais il est très rare que cela aille jusqu'à une obligation d'arrêter la production. Pour ces exploitants, la disponibilité de la ressource est vitale pour leur activité, et donc source d'inquiétude si la ressource devient plus rare. Mais les exploitants n'identifient pas tous ce déficit hydrique ponctuel comme une tendance lourde et structurelle.

La position est radicalement différente lorsqu'on se situe au niveau Corporate. Des politiques d'économies d'eau existent, principalement au sein des grands groupes ayant une implantation internationale. Cette stratégie Corporate doit (ou devrait) s'appliquer sur tous les sites du groupe dans le monde. La France n'est donc pas particulièrement ciblée. Pour autant, sur le terrain, ces politiques « Monde » sont souvent considérées par les exploitants des sites interrogés comme de l'affichage environnemental.

e) La biodiversité : un enjeu plutôt « Corporate »

Les industriels certifiés ISO 14001 ont identifié cet enjeu et mettent en place quelques indicateurs. Mais pour la plupart des exploitants sur site, la biodiversité est identifiée comme de «l'affichage Corporate ».

Des initiatives locales existent pourtant, comme l'engazonnement de parking, ou l'implantation de ruches. Mais elles restent anecdotiques.

Ce constat est radicalement différent pour certains secteurs, l'hydroélectricité et les carrières en particulier. L'UNICEM²⁷ par exemple considère la biodiversité comme un enjeu majeur, qui garantit souvent l'acceptabilité de ses

²⁶ Rapport SISPEA du 12 juin 2017 pour l'année 2014

²⁷ Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction

activités par les parties prenantes. EDF a intégré depuis plusieurs décennies la biodiversité comme un enjeu business, donc au cœur de son métier.

Les industriels interrogés déplorent que la biodiversité reste un concept, et ne soit pas suffisamment clairement définie, et suivie grâce à des indicateurs pertinents.

f) Le bon état des masses d'eau : un enjeu non prioritaire

La qualité de l'eau en France est considérée comme bonne par les industriels, voire meilleure que dans d'autres pays de l'Union Européenne. En France, la majorité des industriels utilisent l'eau potable distribuée par les réseaux. La qualité de l'eau fournie suffit souvent à l'exploitant pour produire. Sinon, il intègre dans son process un traitement spécifique. L'eau utilisée en production est donc rarement identifiée comme défaillante.

A contrario, pour nombre d'entreprises de l'agro-alimentaire par exemple, l'eau est un ingrédient du produit fini, avec des normes de potabilité très strictes. Le bon état des masses d'eau est donc regardé attentivement.

Pour autant, les industriels craignent que la bonne qualité actuelle de l'eau qu'ils reçoivent ne soit pas acquise à long terme. Ils expriment des inquiétudes, en particulier sur la pollution diffuse d'origine agricole.

g) L'eau en France est bien gérée

Les industriels sont globalement très attachés à la gestion de l'eau par bassin.

De plus, ils considèrent, pour une grande majorité, que leurs relations avec leur Agence de rattachement sont bonnes. A noter que sur certains bassins, Loire Bretagne et Adour Garonne en particulier, les relations peuvent apparaître pour certains comme plus tendues.

h) Les industriels raccordés : une relation parfois difficile avec leur collectivité

Quand les effluents sont envoyés dans une station d'épuration collective, l'industriel pense n'avoir aucun levier sur ce « fournisseur » de services. La relation est contrainte, le pouvoir est vécu par l'industriel comme unilatéral.

A ce jour les doctrines locales de réduction de pollution sont souvent calquées par défaut sur le niveau national, sans réel lien avec les enjeux environnementaux locaux.

4) Constats et suggestions

Avertissement

De même que pour les préoccupations, les lignes qui suivent ne sont que des extraits. Nous ne pouvons affirmer qu'il s'agit de l'expression d'une majorité.

a) Les relations Industriels / Agences de l'Eau, les aides

Les répondants à notre questionnaire estiment que la relation est globalement bonne avec leur Agence. Cependant, il ressort de nombreux retours que le mode de fonctionnement apparaît comme trop complexe, en particulier pour solliciter des aides, ce qui les dissuadent parfois de monter un dossier. Le mot « complexe » pour qualifier les relations Industriels/Agences revient souvent.

A titre d'exemple, nous livrons le témoignage du responsable Environnement Europe du groupe ROQUETTE²⁸.

« Nous proposons que les règles d'attribution des subventions soient allégées. Le système est en effet suffisamment mature pour que l'on puisse délivrer les aides de manière plus rapide. Cette simplification permettrait d'aligner le système de gestion des aides des Agences au rythme de vie des entreprises.

Nous voulons réaffirmer ici que ces aides sont un atout indispensable pour emporter l'adhésion des industriels aux politiques de protection des milieux aquatiques. Il est donc important de conserver non seulement le principe, mais également le volume de ces aides. »

Outre la complexité pour instruire un dossier, les exploitants jugent que le temps à y consacrer n'est pas toujours compatible avec leurs contraintes opérationnelles. Ce temps administratif vient s'ajouter aux délais internes de l'entreprise. Il dissuade certains industriels de solliciter l'aide, a fortiori pour des « petits » montants.

²⁸ ingrédients alimentaires de spécialité et excipients pharmaceutiques

Nombre de répondants estiment que leur Agence ne remplit plus, ou moins, le rôle de conseil et d'accompagnement qu'elle tenait il y a encore une dizaine d'années. Les relations sont jugées moins techniques, essentiellement financières. Ce que les industriels regrettent.

Pour autant, les répondants à notre questionnaire estiment que les Agences ont globalement une bonne réactivité, même si c'est à moduler.

Enfin, la suppression des avances par la plupart des Agences ne semble pas être ressentie par les industriels comme un frein.

Il est intéressant de compléter ces verbatim d'industriels par les informations issues des Agences.

Les Agences réalisent régulièrement des sondages auprès de leurs usagers, industriels notamment. Les Agences publient aussi des baromètres, mais ils concernent l'opinion du grand public. Nous avons extrait quelques informations des rapports annuels 2017, ou d'études spécifiques sur les relations Agences – Redevables Industriels.

L'Agence de l'eau **Rhône Méditerranée Corse** a publié en 2017 un baromètre de satisfaction réalisé à partir d'un questionnaire en ligne envoyés à 10 000 interlocuteurs redevables de l'Agence et/ou ayant perçu des aides. Les questions portaient sur la perception des missions de l'Agence et son rôle au cours du 10^{ème} programme (2013-2018). Les résultats de 2017 ont été comparés à la précédente enquête, datée de 2014.

Cette enquête ne ciblait pas spécifiquement les industriels, mais il est intéressant de noter quelques enseignements généraux :

- -11% (vs 2014) pour la bonne image de l'Agence
- -17% (vs 2014) pour la satisfaction vis-à-vis des services de l'Agence
- seulement 1/3 des répondants mettent en avant l'expertise technique de l'Agence
- seuls 17% des répondants identifient l'Agence comme un partenaire de proximité dans le montage de projets
- +19% (vs 2014) des répondants estiment ne pas être suffisamment informés sur les rôles et missions de l'Agence. Le déficit d'information concerne plus particulièrement les dispositifs d'aides, et pointe une relative méconnaissance des missions et dispositifs de l'Agence.

L'Agence **Adour Garonne** a publié fin 2017 une évaluation de sa politique d'aides destinées à l'industrie et à l'artisanat. Il ne s'agit pas ici d'évaluer la qualité des relations entre redevables et Agence, mais bien la portée des aides.

Près de 200 personnes ont été interrogées, industriels, artisans, ainsi que d'autres parties prenantes.

Sans surprise, il ressort des interviews que les industriels investissent d'abord parce que la règlementation, en cours ou à venir, les y oblige. Viennent ensuite des logiques industrielles, pour anticiper des augmentations de production, réduire les coûts, ou encore optimiser des process. En dernier lieu viennent des logiques commerciales, afin d'adopter ou de valoriser un positionnement « vert », ou de pouvoir répondre aux attentes des donneurs d'ordre.

On le voit, les aides, globalement, ne déclenchent pas forcément les investissements, qui seraient réalisés de toute façon. Mais dès lors les aides ne sont pas attribuées pour atteindre les valeurs réglementaires, elles peuvent inciter les maitres d'ouvrage à trouver les meilleures solutions techniques, et à les mettre en œuvre, pour aller plus loin que le strict cadre de la loi.

Pour autant, certaines entreprises, pourtant éligibles, ne se renseignent pas sur les aides, ou même ne découvrent le mécanisme qu'après avoir démarré le projet. Le rapport de l'Agence AG souligne qu'il n'est pas évident pour une entreprise de s'approprier les principes qui régissent les aides, à la lecture des documents « foisonnants » mis à leur disposition par l'Agence.

Autre enseignement intéressant ressortant du rapport : 86% des aides Industrie du 10^{ème} programme sont alloués à des industries situées sur des masses d'eau inférieures au bon état. La bonification des taux sur les opérations prioritaires semble donc constituer une incitation efficace.

L'étude conclut que les partenariats établis entre l'Agence et les autres services de l'Etat (DREAL, DDCSPP, DDT...) doivent aller plus loin, et permettre d'accélérer la mise en conformité des entreprises, en particulier celles dont la diminution (voire la suppression) des rejets conditionne le retour au bon état des masses d'eau.

L'Agence **Loire Bretagne** a publié en 2017 une étude sur l'évaluation de son 10^{ème} programme. 2045 mails ont été envoyés, avec un taux de retour de 11%, 17% pour les industriels. Les industriels estiment que les aides :

- sont plus mobilisées sur l'acquisition de connaissances que sur les actions proprement dites
- ne sont pas concentrées sur les actions prioritaires inscrites dans le SDAGE
- ne sont pas assez incitatives, en particulier pour les entreprises soumises à l'IED (du fait de l'encadrement européen des aides d'Etat)

b) Un guichet unique pour les « saisies eau »?

Plusieurs industriels estiment qu'ils ont trop « d'interlocuteurs Eau » :

- L'inspection des installations classées
- les Agences de l'eau,
- VNF²⁹, s'ils sont concernés par l'occupation du domaine public fluvial et la capacité de prélèvement d'eau
- les collectivités, pour les sites raccordés

Ils remplissent des déclarations en plusieurs exemplaires, destinés à plusieurs interlocuteurs de l'Administration, alors que les informations sont globalement les mêmes.

A titre d'exemple, VALLOUREC indique que 2 de ses sites de production (situés dans le 59 et le 21) doivent consacrer environ 1 jour ETP par mois à la saisie des données dans GIDAF. Ce à quoi il faut ajouter environ une semaine d'1 ETP une fois par an pour saisir les données des 2 sites dans l'outil GEREP. Pour le site du Nord, 3 jours d'1 ETP sont nécessaires pour déclarer les rejets à l'Agence de l'Eau.

Un autre exemple est donné par le site TOTAL à CARLING (dans le 57), qui consacre environ 1 jour ETP par mois aux saisies dans GIDAF, ainsi qu'environ 2 semaines par an pour la préparation et la consolidation des données à saisir une fois par an dans GEREP. Pour autant, TOTAL s'est doté d'un support de reporting interne qui collationne au préalable les informations. Sans cet outil interne et spécifique à TOTAL, le temps consacré à la saisie serait bien plus important.

Le site Cristal Union de BAZANCOURT (dans le 51), qui travaille par campagnes saisonnières, nous indique qu'il consacre à son « bilan eau » (déclarations GIDAF, GEREP et Agences de l'Eau) ¼ d'un ETP pendant 3 semaines.

Le dernier exemple, donné par ELIS (loueur de linge), corrobore les témoignages précédents. ELIS consacre environ une demi-journée par site et par mois à la saisie des données dans GIDAF. Pour les saisies annuelles dans GEREP, ELIS s'est doté d'un outil de reporting interne, qui permet chaque semaine de collecter et de compiler les données. Il est donc difficile d'estimer le temps réel pour les saisies dans GEREP. Quant aux saisies pour les Agences de l'eau, les sites ELIS sont, soit au forfait national, soit au forfait après campagne de mesure. La saisie mensuelle n'est pas donc pas très longue : l'équivalent d'une demi-journée d'un ETP par an.

c) Vers plus d'informations et d'accompagnement

Pour les industriels raccordés, la gestion des réseaux publics, et en particulier des fuites, est une boite noire.

Les projets d'aménagement des réseaux, mais aussi des cours d'eau, sont mal connus par les exploitants. Ils estiment ne pas être assez informés, ou trop tard, notamment au vu des conséquences pour leur site.

La réutilisation des eaux de pluies ou des eaux usées traitées est un sujet présent, ou émergent, chez certains industriels. Mais ils estiment souvent être trop peu informés, guidés, conseillés, pour investir sur ces sujets.

Au sein de l'entreprise, le coût « global », ou « réel », de l'eau n'est pas toujours connu. Outre les redevances, taxes et prix du m3, les coûts de l'énergie pour chauffer ou refroidir l'eau, par exemple, ou le coût des produits chimiques pour traiter l'eau, ne sont généralement pas adossés au prix de l'eau.

d) La gouvernance de l'eau et la place des industriels

Le témoignage ci-dessous résume bien l'opinion des industriels sur ce sujet.

« Nous souhaitons que les industriels conservent un niveau de représentativité équitable au sein des instances de bassin, et proportionné à leurs enjeux. Bon nombre d'entreprises ont en effet au sein de leur structure de bonnes

21

²⁹ Voies navigables de France

expertises dans le domaine de gestion de l'environnement. Il serait utile de prendre davantage en compte ce niveau d'expertise dans les instances représentatives des comités de bassins. »

A contrario, les personnes sollicitées pour participer à ces instances, soit indiquent qu'elles n'ont pas le temps, soit se déclarent volontaires, mais n'ont qu'un taux de présence limité.

5) Les interviews des industriels

Les témoignages rapportés en fin de document sont constitués :

- d'interviews d'industriels, ce qui permet d'obtenir des informations plus qualitatives par rapport aux réponses à notre questionnaire
- de retours d'expérience parus dans des publications professionnels, par exemple « l'ABC de l'eau» publié en 2018 par EPE³⁰, ou encore les « trophées Responsible Care » de l'UIC³¹
- des données croisées entre les réponses des industriels à notre questionnaire et les données transmises par les Agences

Précisons que les informations reprises ici ont été au préalable validées par l'entreprise citée.

³⁰ Entreprises pour l'Environnement

³¹ Union des Industries de la Chimie

IV) Les prélèvements d'eau

En France l'utilisation de l'eau est principalement réglementée par la loi sur l'eau de 1992, révisée par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de 2006, et par la loi de 1976 sur les ICPE.

Les données, en particulier les volumes prélevés, sont disponibles dans la BNPE³², outil national dédié aux prélèvements sur la ressource en eau. Les données sont issues de la gestion des redevances pour prélèvement des Agences de l'eau (et par les Offices de l'eau en outre-mer)³³. Cette redevance est due par les usagers qui prélèvent un volume annuel supérieur à 10 000 m3, volume ramené à 7000 m3 dans les ZRE, « Zones de Répartition des Eaux », zones pour lesquelles une insuffisance chronique d'eau a été identifiée par rapport aux besoins.

1) Eau consommée, eau prélevée, eau restituée

Qu'entend-on par consommation?

On parle communément de consommation d'eau. Mais pour les usages domestiques et industriels, l'eau n'est pas « consommée », c'est-à-dire perdue, mais rendue au milieu aquatique après usage, certes souvent dans un état différent.

Pour un usage agricole par exemple, on estime que la moitié de l'eau est consommée, par absorption des plantes ou évaporation au sol.

Mais dans l'industrie, l'eau « traverse » l'usine. L'eau issue des sites industriels est restituée à plus de 90% au milieu naturel³⁴, ce pourcentage étant cependant variable selon les activités.

L'eau utilisée pour le refroidissement des centrales thermiques ou nucléaires par exemple est restituée à presque 100% au milieu naturel, essentiellement dans les cours d'eau, et dans l'atmosphère pour une faible partie, sous forme de vapeur.

Qu'entend-on par prélèvement ?

Les prélèvements désignent la quantité d'eau prélevée dans le milieu naturel. La majorité de cette eau est rejetée après utilisation, donc à nouveau disponible.

Pour notre étude, nous avons choisi de retenir le terme de « Prélèvement », d'une part parce l'eau est restituée au milieu, et d'autre part pour suivre la terminologie des bases des Agences et d'IREP, qui n'utilisent jamais le mot « Consommation ».

Dans les études générales, les volumes prélevés sont estimés à l'aide des déclarations faites aux Agences au titre de la redevance pour prélèvement de la ressource en eau³⁵.

En préambule, il est intéressant de souligner que les prélèvements, tous usages confondus, sont supérieurs à l'eau potable qui est distribuée. En effet :

- environ 10% sont perdus lors de l'adduction et du traitement
- environ 20% sont perdus à cause des fuites sur le réseau de distribution

Ces 30% de perte dans la distribution de l'eau potable sont à intégrer dans l'analyse globale, même si, on le verra plus loin, seuls 7% de l'eau utilisée par les ICPE proviennent du réseau.

2) Part des prélèvements de l'industrie

Selon les chiffres du SOeS³⁶ de 2012, parus en 2016, 30 milliards de m3 d'eau ont été prélevés en France, tous usages confondus.

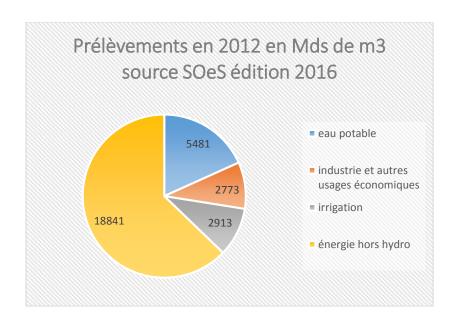
³² Banque Nationale des Prélèvements quantitatifs en Eau

³³ au titre de l'article L. 213-10-9 du code de l'environnement

³⁴ Selon le Centre d'information sur l'eau

 $^{^{35}}$ Ces données sont obtenues soit par relevés de compteurs volumétriques, soit par estimation forfaitaire

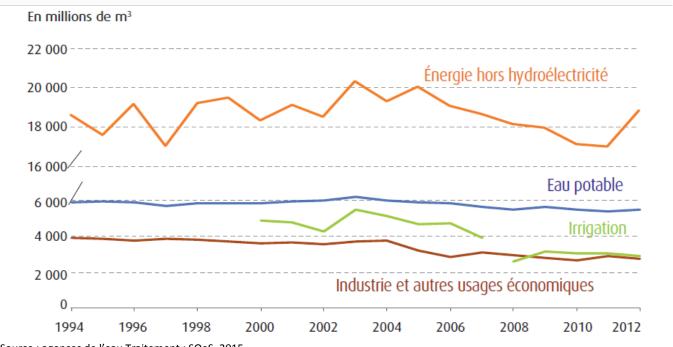
³⁶ Service de l'Observation et des Statistiques du CGDD (Commissariat général au développement durable)



Sur ces 30 milliards prélevés en 2012, 9% (2,8 milliards) ont été prélevés pour les usages dits « économiques », incluant l'industrie. Mais nombre « d'usagers économiques », dont des industriels, sont comptabilisés dans la catégorie « eau potable ».

Nous présenterons plus loin des chiffres (fournis par les Agences) supérieurs aux 2,8 milliards cités par le SOeS, car une partie des 8,2 milliards de prélèvements affichés par les Agences (hors RMC) pour 2012 inclus l'énergie. Les volumes d'eau utilisés par la production d'énergie en général, et les centrales nucléaires en particulier, ont été isolés dans une catégorie à part (cf sur le schéma ci-dessus : énergie hors hydro).

Evolution des prélèvements d'eau entre 1994 et 2012 selon les grands usages



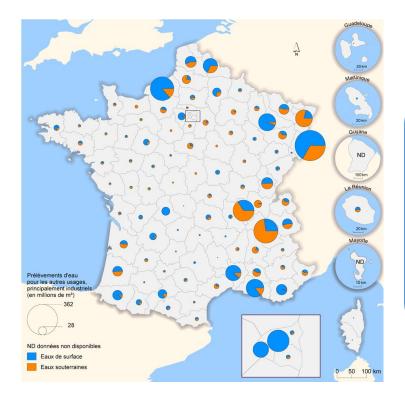
Source : agences de l'eau Traitement : SOeS, 2015

Plus de 80 % de ces 2,8 milliards de m3 prélevés pour des « usages économiques », soit 2,1 Mds, sont prélevés par des entreprises industrielles. Le reste est prélevé par les commerces et les sociétés de services.

Dans l'industrie, l'utilisation d'eau est au cœur de nombreux process. Trois usages se distinguent :

- en amont du process de fabrication : pour le lavage ou le transport de la matière première
- au cœur de la production : comme solvant ou agent de fabrication, pour le lavage du produit ou des équipements

- pour produire des « utilités » : chauffer des produits ou des équipements (vapeur, eaux chauffées) ou pour refroidir des équipements (eau de refroidissement, eau glacée, etc.).



Comme l'indique cette carte produite par l'ONEMA en 2016, sur des données 2013, les volumes des prélèvements industriels (en eau douce) ne sont pas uniformes sur le territoire français.

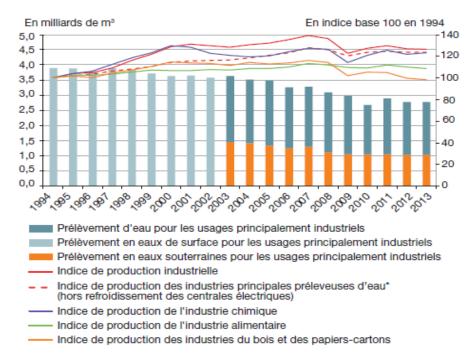
3) Prélèvements industriels en baisse

Les volumes prélevés par l'industrie ont globalement diminué de près de 40 % depuis 1970.

Le graphique³⁷ ci-dessous montre l'évolution des prélèvements (en eau douce, de surface et souterrainne) en France métropolitaine, en dehors de la production d'eau potable et des usages agricoles. Ces prélèvements concernent donc les entreprises, industrielles en particulier.

Page 30 sur 157

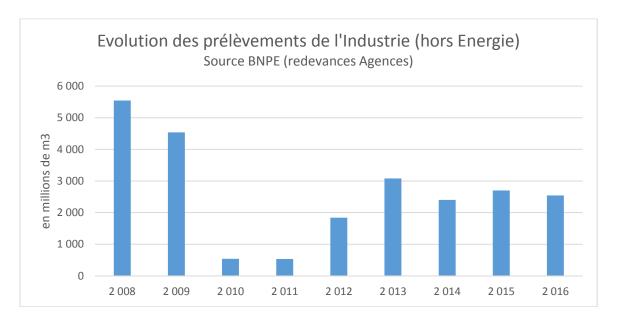
Extrait de la publication DATALAB du CGDD du Ministère de l'Environnement de janvier 2017 intitulé « Les prélèvements d'eau douce en France : les grands usages en 2013 et leur évolution depuis 20 ans »



Note: * ensemble des industries distinguées par ailleurs.

Sources: agences de l'eau; Onema (BNPE); Insee (productions industrielles). Traitements: SOeS, 2016

Par contre, sur le site Eau France, les données présentées dans la BNPE, issues de la gestion des redevances pour prélèvement des Agences, donnent un profil bien différent. La baisse des prélèvements d'eau des sites industriels est cependant significative sur ce schéma également.



a) Baisse des prélèvements due à la déprise industrielle

Certains sites ont nettement diminué leurs activités ces dernières années, notamment pour les industries extractives, la métallurgie, les matériaux de construction, les matières plastiques ou l'automobile. D'autres sites ont tout simplement fermé. Externalisations, concurrence étrangère accrue, volumes des exportations en hausse, structure de la demande modifiée au profit des activités de services, sont autant de phénomènes qui ont profondément, mais durablement, modifié l'industrie française depuis le début des années 2000.

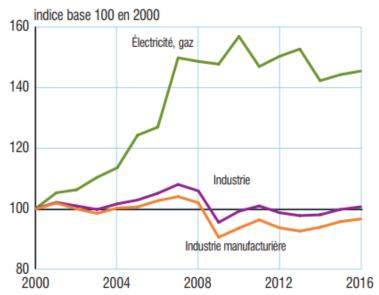
Le mouvement n'a fait que s'accentuer avec la crise internationale de 2008.

Il est donc logique que les prélèvements baissent.

Arrêtons-nous quelques lignes sur cette déprise de l'industrie française, et tâchons d'identifier la part de la baisse des prélèvements due à ce phénomène. Comment le mesurer ? Plusieurs indicateurs peuvent être regardés.

- La part de la richesse française créée par l'industrie est passée de 25% en 1995 à 14% aujourd'hui³⁸.
- Selon les chiffres publiés en 2018 par l'INSEE, l'Indice de Production Industrielle (IPI) a reculé de 10 % entre 2007 et 2017. L'IPI est aujourd'hui au même niveau qu'en 1993.

Le graphique ci-dessous présente la production en volume, et donne une vision de cette évolution.



Champ : France, branches industrielles. Source : Insee, comptabilité nationale.

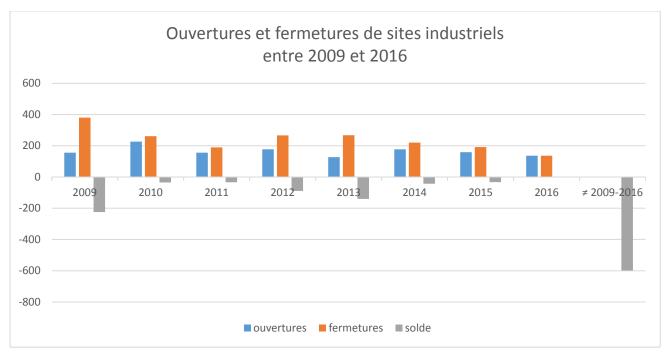
- Selon l'INSEE, le nombre des emplois salariés « industriels » a baissé de 41% entre 1980 et 2007, passant de 5,8 millions à 3,4.
- Le nombre de sites industriels a baissé.

Le tableau ci-dessous, élaboré à partir des données recueillies par le cabinet de conjonctures économiques TRENDEO, affiche les fermetures, les ouvertures, et le solde, des sites industriels en France entre 2009 et 2016³⁹.

--

³⁸ moins que l'Espagne, et tout juste un peu plus que la Grèce

³⁹ Selon TRENDEO, ce bilan est cependant à moduler en prenant en compte les extensions de sites industriels existants. En effet, il y a eu 871 extensions de sites, contre 494 créations.



Source : Observatoire de l'investissement de TRENDEO, traitement FENARIVE

b) Baisse des prélèvements due aux gains de productivité

La diminution progressive des volumes prélevés par l'industrie est également due à l'amélioration des procédés de production, ainsi qu'à des installations mieux conçues et mieux exploitées. En résumé : à des gains de productivité. Il est ainsi assez révélateur de comparer la quantité d'eau nécessaire pour produire une unité, aujourd'hui, et dans un passé plus ou moins lointain.

Nous avons interrogé quelques fédérations professionnelles et entreprises qui suivent cet indicateur. *Voici quelques exemples.*

Unité produite	source	avant	en 2017
1 voiture	PSA	15 m3	3,5 m3
		En 1995	
1 tonne de linge lavé	GEIST	11,3 m3	10,2 m3
	Fédération pro	En 2013	
1 tonne d'EC (équivalent carcasse	CELENE	7 litres = 0,007 m3	4 litres
de viande bovine)	Fédération pro	En 1995	= 0,004 m3
1 tonne de papier non recyclé	COPACEL	40 m3	23 m3
fabriquée sur un site intégré (pâte	Fédération pro	En 1990	
+ papier)			
1 tonne de pneus	MICHELIN	15,3 m3	9,3 m3
		En 2005	
1 tonne de granulats lavés prêts	CMCA Saint-Loup	5 m3 par tonne	0,134 m3 par
pour fabriquer du béton	Groupe COLAS	En 2015	tonne
1 tonne de matière première	Distillerie GOYARD	15 m3	1,5 m3
traitée / produits distillés à base	Groupe Cristal Union	En 2007	
de betterave à sucre			

Ces économies d'eau par unité produite ont été possibles grâce :

- à l'amélioration, parfois lente, du process de production
- à des sauts technologiques
- à des actions de formation ou d'information des personnels, dans une moindre mesure

Ces quelques exemples attestent des efforts réalisés par les industriels ces dernières années. Les industriels mènent des actions :

- du fait de l'évolution de la réglementation, existante ou à venir
- pour diminuer leurs coûts, et améliorer le résultat de l'entreprise
- sur une base plus volontariste, et ainsi s'inscrire dans une démarche RSE⁴⁰

c) Baisse des prélèvements dans les usages

Certains industriels innovent, parfois depuis longtemps, pour que les produits finis qu'ils mettent sur le marché consomment moins d'eau lors de leur utilisation.

Voici deux exemples.

- L'électroménager

Pour les lave-linge par exemple, la consommation d'eau pour un cycle de lavage a été divisée par deux en 10 ans. Aujourd'hui, il faut en moyenne 50 litres d'eau pour un cycle sur un appareil de modèle récent, alors qu'il en faut 70 à 120 litres sur un modèle plus ancien.

La tendance est du même ordre pour les lave-vaisselle : 20 à 25 litres pour un cycle sur un modèle récent, versus 25 à 40 pour un modèle de 10 ans ou plus.

De plus, la plupart des fabricants conçoivent depuis les années 2000 des appareils électroménagers comportant une fonction « éco ».

- La construction

Les fabricants de béton ont fait évoluer progressivement leurs formulations (propriétés hydrauliques et mécaniques) et leurs procédés, afin de produire un béton drainant. Ce nouveau matériau permet de réaliser des surfaces perméables pour fabriquer des routes, et capable d'absorber l'eau pluviale, de la stocker provisoirement, et de l'acheminer jusqu'au sol naturel. Cette solution peut jouer un rôle non négligeable dans la prévention des inondations, en permettant de réduire l'imperméabilisation.



Chantier utilisant du béton drainant. Photo issu du magazine « Info BPE et pompage » de mai 2018

d) Réutilisation des eaux usées traitées

On le verra plus bas avec les retours d'expérience, les industriels cherchent, parfois depuis longtemps, à garder l'eau utilisée au sein de leur process de production. Il est donc fréquent que l'eau entrante reparte dans le circuit interne du site après traitement.

Citons ici un exemple qui sera développé plus bas. L'eau contenue dans les betteraves sucrières est recyclée plusieurs fois dans le process : sous forme de vapeur, d'eau condensée, d'eau de presse en diffusion et, in fine, pour le lavage des betteraves, l'excédent éventuel d'eau retournant au milieu naturel, après traitement.

⁴⁰ Responsabilité sociétale des entreprises

Citons cet autre exemple dans l'industrie laitière où, après filtration du lait, l'eau récupérée peut être réutilisée en eau de nettoyage.

Les eaux industrielles usées traitées pourraient également être réutilisées en dehors du site industriel, pour arroser des espaces verts, des golfs ou des cultures par exemple. Globalement, cette possibilité est encore peu mise en oeuvre au sein de l'Union Européenne en général, et en France en particulier. Consciente des enjeux liés à cette problématique, la Commission Européenne a publié à l'automne 2017 une proposition législative pour promouvoir la réutilisation des eaux usées traitées, avec l'objectif de la rendre applicable avant 2020.

4) Focus sur les prélèvements des sites industriels ICPE déclarants

Pour notre étude, nous avons pris le parti de nous focaliser sur les sites industriels ICPE en France métropolitaine, car les données saisies dans GEREP, remontées dans IREP, nous donnent une base relativement fiable et exhaustive. Les données IREP présentent en effet l'avantage de fournir des informations site par site, chaque implantation industrielle ayant un identifiant constant, même si l'usine change de nom ou de propriétaire. Cette base comporte également l'adresse complète du site, son code APE, et parfois son code E-PRTR. Au prix d'un retraitement parfois lourd, ces indications nous ont permis d'identifier les bassins hydrographiques sur lesquels les sites sont implantés, et de définir leur secteur d'activité.

La période que nous avons considérée est de 12 ans, de 2004 à 2015. En effet, nous avons décidé d'écarter la première année de saisie obligatoire, 2003, les données s'avérant souvent incomplètes, donc difficilement exploitables.

3509 sites ICPE ont déclarés leurs prélèvements d'eau dans la base GEREP au moins une fois sur cette période 2004-2015. Sur ce nombre, nous avons retiré :

- les sites de l'armée,
- les hôpitaux,
- les sites produisant de l'énergie, de l'électricité et de la vapeur (les centrales nucléaires ont un classement à part, et ne sont pas des sites ICPE)
- les stations de traitement des eaux (seules 5 stations sur 65 stations déclarant dans GEREP sont des stations industrielles ou mixtes).

Nous avons pu regrouper les entreprises par secteurs d'activité en classant les codes APE.

Cependant, afin d'obtenir des secteurs cohérents, il nous a fallu faire des choix en attribuant tel site à tel secteur plutôt qu'à tel autre. Ce tri a été fait en fonction du code APE, ou du danger que présente le site. Par exemple, le commerce de produits chimiques a été intégré au secteur Chimie, et non au commerce. Ce choix, aboutissant au classement des sites en 12 secteurs, constitue de fait un biais.

Le tableau ci-dessous détaille les 12 secteurs retenus, et les volumes prélevés pour l'année 2015

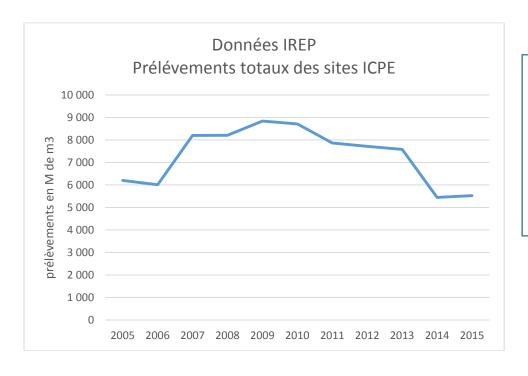
Secteurs	Nb de m3 sur le volume global	Nb de sites déclarant GEREP	% en nb de sites
Chimie - Pharmacie	49%	575	18%
Déchets	10%	124	4%
Bois, papier, carton	8%	167	5%
Production et transformation de métaux	7%	217	7%
Agroalimentaire - produits d'origine végétale	5%	242	8%
Divers	4%	140	4%
Agroalimentaire - produits d'origine animale	4%	568	18%
Agroalimentaire - autres produits	4%	209	7%
Pétrole et dérivés	4%	30	1%
Extraction et fabrication de produits minéraux	3%	333	10%
Travail mécanique des métaux	2%	407	13%
Textile + location de linge + tanneries	0,36%	190	6%
TOTAL		3202	

La correspondance entre codes APE et secteurs est détaillée dans l'annexe 2.

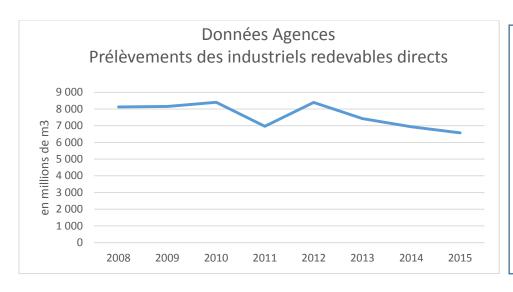
Avant de détailler les prélèvements pour chacun des 12 secteurs que nous avons retenus, regardons de manière globale les prélèvements de l'industrie française.

a) Baisse globale des prélèvements des ICPE

Les schémas ci-dessous sont issus des données de la base IREP. Ils présentent une vision globale des prélèvements des sites ICPE ayant déclaré leurs prélèvements. Rappelons que les ICPE ne représentent pas l'intégralité des industriels, même s'ils sont assurément les plus gros utilisateurs d'eau.



La courbe ci-contre reprend les prélèvements globaux des 3509 sites ICPE ayant déclaré au moins une fois dans GEREP entre 2005 et 2015, tous secteurs confondus.

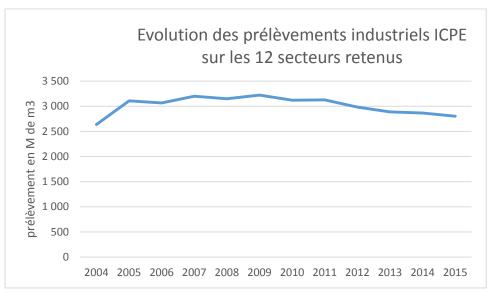


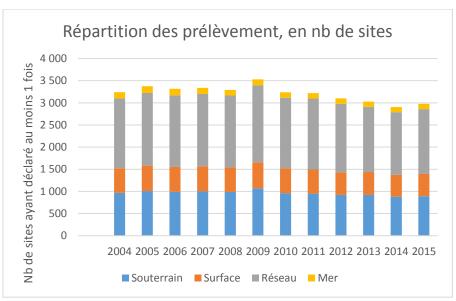
La comparaison est délicate entre les données ICPE et les données fondées sur les déclarations des Agences :

- *la période n'est pas la même
- *RMC n'est pas intégré
- *les chiffres peuvent intégrer l'énergie

Pour autant, on constate que les tendances sont les mêmes.

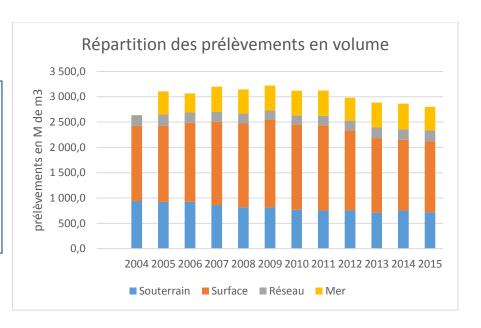
La courbe ci-dessous reprend les prélèvements des 3202 sites que nous avons retenus, sur les 12 secteurs.

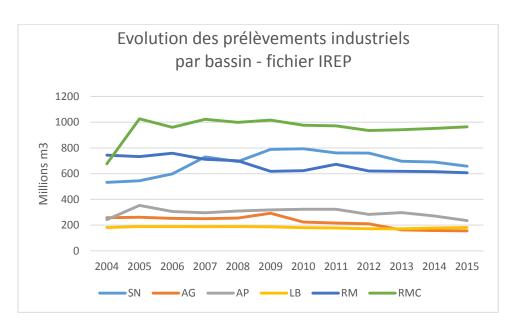




La moitié des 3202 sites ayant déclaré au moins une fois en 12 ans dans GEREP utilise l'eau du réseau.

49% pour le réseau 30% pour l'eau de nappe 17% pour l'eau de surface 4% pour les prélèvements en mer Mais la tendance s'inverse lorsque l'on regarde les volumes : 52% pour l'eau de surface 27% issus des nappes 14% prélevés en mer 7% pour l'eau potable du réseau



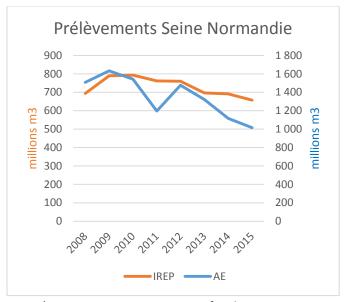


Prélèvements par bassin des 3202 sites ICPE

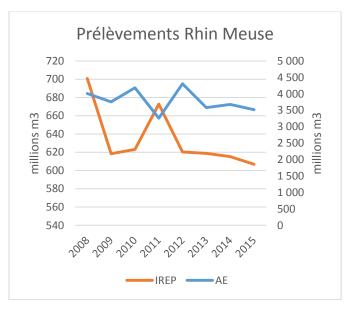
Afin d'avoir une meilleure vision, nous avions envisagé de comparer les données Prélèvements des Agences et celles issues IREP. Comme nous l'avons vu plus haut, la présentation et la mise en forme des données des Agences ne permettent pas de concaténer les informations des 6 bassins, et d'en tirer des statistiques à un niveau national. Par ailleurs, il n'est pas forcément pertinent de comparer les données IREP et Agences :

- tous les industriels déclarants dans GEREP ne sont pas forcément redevables directs aux Agences, et vice versa
- les données que nous ont fournies les Agences ne commencent qu'en 2008, date d'application de la Loi sur l'Eau de 2006

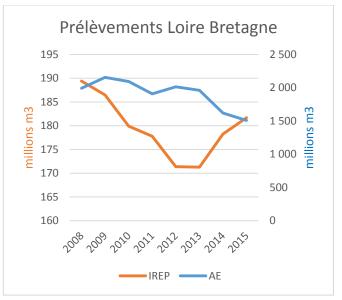
Pour autant, comme on peut le constater sur les graphiques ci-dessous, les tendances issues d'IREP et des fichiers Agences sont globalement comparables.



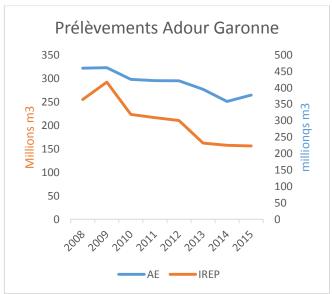
Données Agence SN: y compris refroidissement



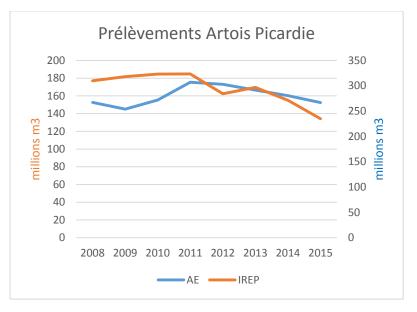
Les données transmises par l'Agence RM ne permettent pas de savoir si les prélèvements pour refroidissement (plus exactement les prélèvements visés par la redevance pour prélèvement pour refroidissement avec restitution à plus de 99%) sont inclus ou pas. Vu les volumes, c'est cependant probable.



Données Agence LB : hors refroidissement



Données Agence LB: hors refroidissement

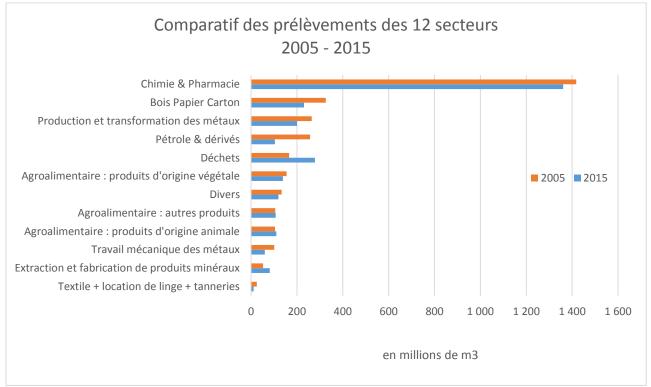


Pour Rhône Méditerranée Corse, ce comparatif n'a pas été possible. Les données fournies par l'Agence ne sont pas exploitables. Nous ne disposons que des données Redevances exprimées en €. La redevance pour Prélèvements pour les autres usages économiques étant calculée à partir de 7 à 10 taux différents (selon les années), il nous a été impossible de remonter aux assiettes à partir du seul montant des redevances perçues par l'Agence pour une entreprise donnée.

Comme pour Rhin Meuse, les données reçues d'Artois Picardie ne nous permettent pas de savoir si le refroidissement est inclus ou pas.

Revenons aux données que nous avons trouvées dans les bases IREP.

Voici le graphique qui ressort des prélèvements saisis par les sites ICPE ayant déclaré dans GEREP au moins une fois entre 2005 et 2015.



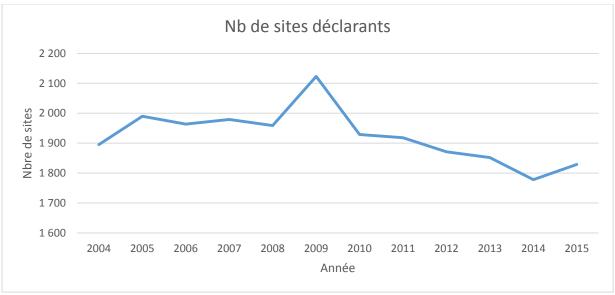
A part pour les secteurs « Divers » et « Extraction et fabrication de produits minéraux », on constate que les prélèvements baissent sur la période pour les 10 autres secteurs.

Les « gros » préleveurs ont engagé des actions pour réduire leurs prélèvements. Par exemple, 8 sites en France prélevaient chacun plus de 50 millions de m3 en 2004, totalisant 699 millions de m3 (prélevés en 2004). Ces 8 sites ne prélevaient plus que 518 millions de m3 en 2015, soit une baisse de 26%.

Par ailleurs, certains sites ont arrêté leur activité. Par exemple, 2 des 8 sites qui déclaraient plus de 50 millions de m3 en 2004 ont disparu de la base IREP en 2015.

Il est donc très important de mettre en perspective les volumes prélevés et le nombre de sites déclarants.

Le tableau ci-dessous représente l'évolution du nombre de sites ayant déclaré au moins une fois dans GEREP entre 2004 et 2015.



On constate que le nombre de sites déclarants subit une chute importante à partir de 2009. On peut y voir deux raisons : soit les sites ont fermé, soit les sites sont passés en-dessous du seuil de déclaration. Les informations contenues dans IREP ne nous permettent pas de valider l'une ou l'autre de ces hypothèses.

Concernant le pic de 2009, le nombre net⁴¹ de sites déclarants a augmenté de 180 établissements en 2009 par rapport à 2008.

Le tableau ci-dessous présente le détail par secteur

Secteurs	Nb de sites déclarants en + en 2009 vs 2008	
Chimie et pharmacie	6	
Bois, papier, carton	9	
Agroalimentaire - produits d'origine végétale	22	
Divers	9	
Agroalimentaire - produits d'origine animale	65	
Agroalimentaire - autres produits	28	
Extraction et fabrication de produits minéraux	36	
Textile + location de linge + tanneries	5	
TOTAL	180	

Comment expliquer ce pic de déclarations en 2009 ? Nous livrons ici une piste, qui est plausible, mais difficile à vérifier. La 1^{ère} circulaire relative à la campagne RSDE 2⁴² date du 5 janvier 2009. Afin que cette campagne, photo à un instant T des rejets des ICPE, soit parlante et exploitable, certains agents des DREAL avaient insisté à l'époque pour que les sites déclarent massivement leurs rejets, même s'ils étaient en-dessous des seuils de déclaration. Par voie de

. .

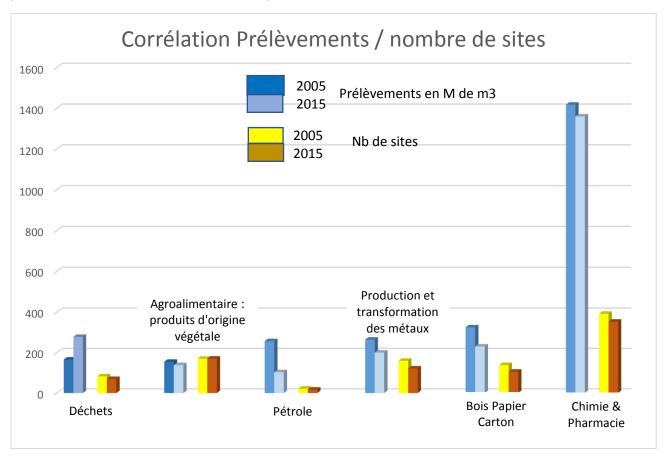
⁴¹ Tenant compte des sites en moins

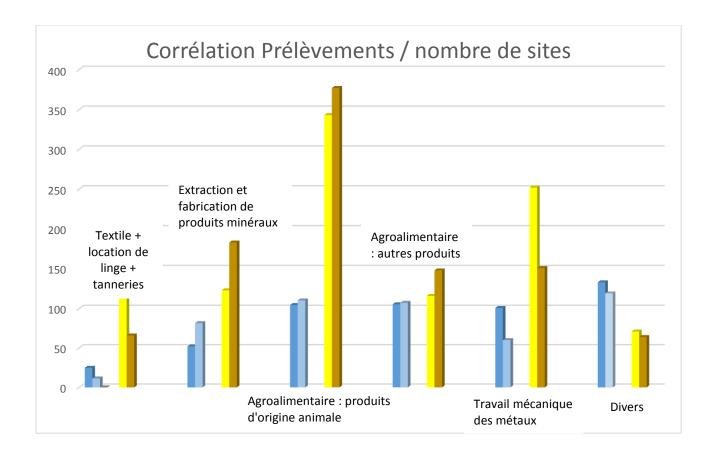
⁴² relative à la mise en oeuvre de la deuxième phase de l'action nationale de recherche et de réduction des substances dangereuses pour le milieu aquatique présentes dans les rejets des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation

conséquence, ils ont également déclaré leurs prélèvements. Après 2009, les sites n'ont peut-être pas jugé bon de continuer à déclarer au-delà de leurs strictes obligations réglementaires.

Au-delà de ce phénomène de pic en 2009, on constate un décrochage entre les volumes de prélèvements et le nombre de déclarants. Les deux baissent, mais les volumes d'eau prélevée baissent moins que le nombre de déclarants.

Les 2 graphiques ci-dessous (nous avons dû séparer les 12 secteurs en 2 graphiques pour des raisons d'échelle) présentent la corrélation entre les volumes prélevés et le nombre de sites déclarants dans GEREP.





b) Prélèvements par secteur

Pour chacun des 12 secteurs d'activités retenus, nous avons analysé les données issues d'IREP. Pour chaque secteur, les tableaux de restitution ci-dessous détaillent, pour la période de 2004 à 2015 :

- les volumes prélevés par le secteur selon le milieu de prélèvement (surface, réseau, souterrain, mer)
- les volumes prélevés par le secteur dans chacun des 6 bassins métropolitains
- le nombre de sites ayant déclaré leurs prélèvements, selon le milieu prélevé

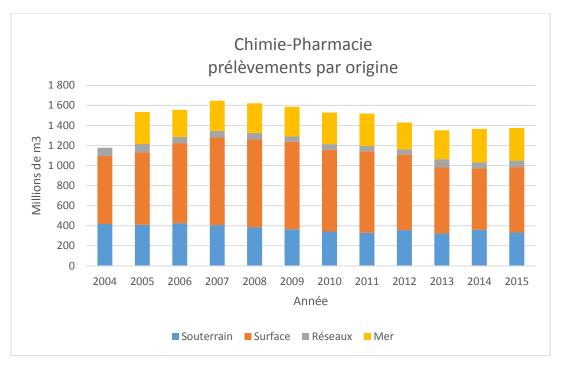
Pour chacun des 6 bassins, nous avons ajouté en annexe 3 :

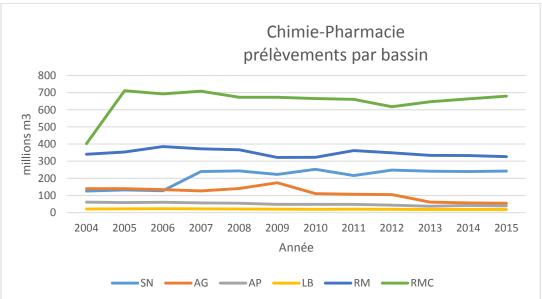
- les volumes prélevés par milieu de prélèvement
- le nombre de sites déclarants par milieu de prélèvement

c) Les prélèvements pour le secteur Chimie-Pharmacie

Les prélèvements du secteur, ce qu'il faut retenir :

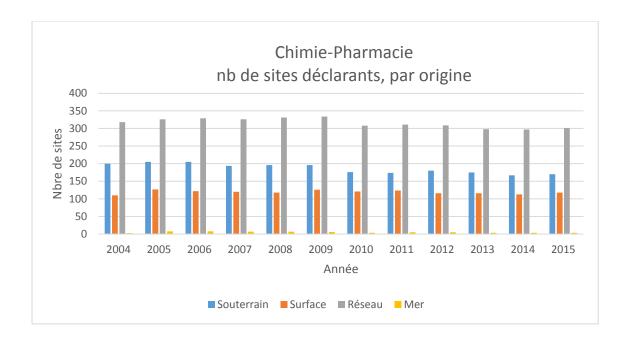
- 559 sites ayant déclaré dans GEREP au moins 1 fois entre 2004 et 2015
- 1091 millions de m3 prélevés en 2004
- Pic en 2007 avec 1525 millions de m3 prélevés
- Depuis 2007, baisse constante, pour atteindre 1361 millions de m3 prélevés en 2015, soit moins 11% par rapport à 2007
- En 2015, 47% des prélèvements sont issus de l'eau de surface, loin devant les prélèvements souterrains (24%) et ceux issus du réseau (24%)





Il est intéressant de noter que les prélèvements les plus importants de ce secteur sont sur les bassins Rhône Méditerranée Corse et Rhin Meuse. Les prélèvements s'effectuent en eau de surface :

- majoritairement en Seine Normandie et en Rhin Meuse
- exclusivement en Adour Garonne. Notons qu'une entreprise du secteur sur ce bassin a déclaré 1.18 millions de m3 (prélevés en eau de surface) en 2007, date de sa 1ère déclaration dans GEREP, mais seulement 21 à 55 millions (selon les années) entre 2008 et 2012. A partir de 2013, les prélèvements saisis chutent à 100 000 m3/an. On peut légitimement s'interroger sur la fiabilité de ces saisies.
- à part égale (31%) avec l'eau souterraine (38%), et le réseau (31%) en Artois Picardie
- majoritairement (50%) en Loire Bretagne, 25% pour le réseau et 25% pour les eaux souterraines. Sur ce secteur, nous remarquons que les sites de chimie fine, ou de caoutchouc, utilisent presque exclusivement de l'eau issue du réseau.
- de façon minoritaire en Rhône Méditerranée, où l'eau est essentiellement prélevée en mer. Ceci s'explique par la présence de grandes industries du secteur à proximité de Marseille.



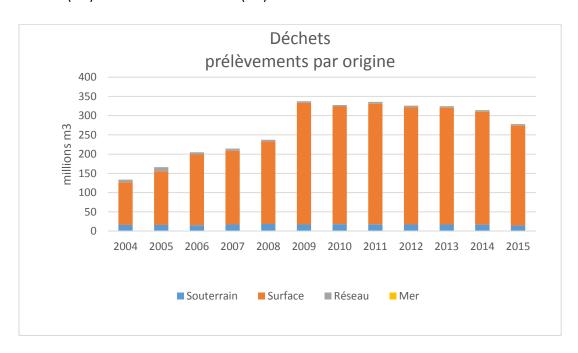
Sur les 559 sites que nous avons pris en compte pour ce secteur, 291 sites ont déclarés des prélèvements pendant au moins 10 années, sur les 12 années étudiées. On compte parmi eux les plus gros utilisateurs, soit 291 sites totalisant 90% du total des prélèvements du secteur sur la période.

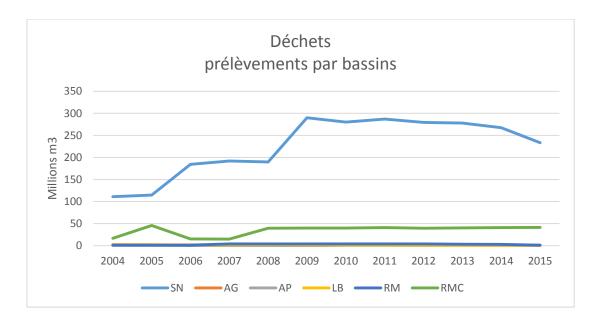
Nous concluons à une certaine stabilité du secteur : les réductions des prélèvements sont plus à attribuer aux progrès réalisés qu'aux fermetures de sites.

d) Les prélèvements pour le secteur des Déchets

Les prélèvements du secteur, ce qu'il faut retenir :

- 120 sites ayant déclaré dans GEREP au moins 1 fois entre 2004 et 2015
- 134 millions de m3 prélevés en 2004
- 278 millions de m3 prélevés en 2015, avec un pic à 337 millions de m3 en 2009. Baisse de 18% entre 2009 et 2015, avec des fluctuations selon les années
- En 2015, 93% des prélèvements sont issus des eaux de surface, bien loin devant les prélèvements en nappe (5%) ou ceux issus du réseau (2%).





Le secteur des Déchets n'est pas implanté de manière uniforme sur les 6 bassins. En conséquence, les prélèvements sur certains bassins sont trop faibles pour pouvoir apparaître sur le graphique ci-dessus. Voici cependant les valeurs.

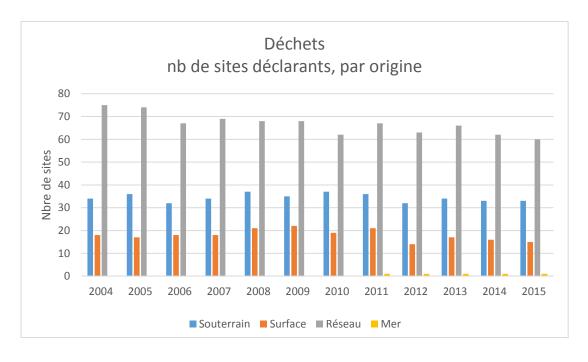
Bassin	Prélèvements en 2004	Prélèvements en 2015	Evolution
	en millions de m3	en millions de m3	2015 vs 2004
Adour Garonne	2,2	0,98	-55 %
Artois Picardie	0,65	0,73	+12 %
Loire Bretagne	2,25	0,89	-60 %
Rhin Meuse	1,13	0,97	-14 %
Seine Normandie	111	233	+110 %
Rhône Méditerranée Corse	16,6	41,5	+150%

Le secteur des Déchets prélève majoritairement en eau de surface en Rhône Méditerranée (58%), en Seine Normandie (99%) et en Adour Garonne (50%).

Les prélèvements se font plutôt en eau souterraine en Rhin Meuse (93%) et en Artois Picardie (57%).

En Loire Bretagne, l'eau provient du réseau à 55%.

A noter qu'il n'y a pas de prélèvements en mer pour ce secteur, sauf en Artois Picardie, mais seulement pour 10%.



Sur la période étudiée de 12 ans, 55 sites ont déclaré au moins 10 fois leurs prélèvements dans GEREP, sur un total de 120 sites du secteur, soit 44%. Ces 55 sites prélèvent 76% du total des prélèvements du secteur sur la période.

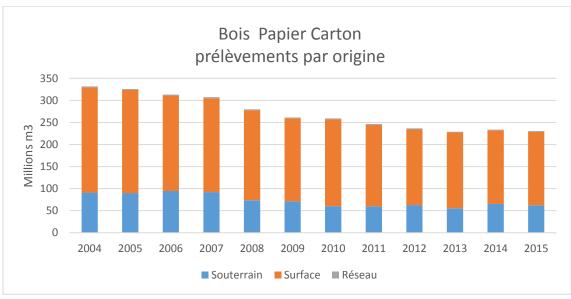
Les prélèvements de ces 55 sites ont augmenté de 57% entre 2004 et 2015. Alors que la totalité du secteur, c'est-àdire les 120 sites, ont augmenté leurs prélèvements de 107%.

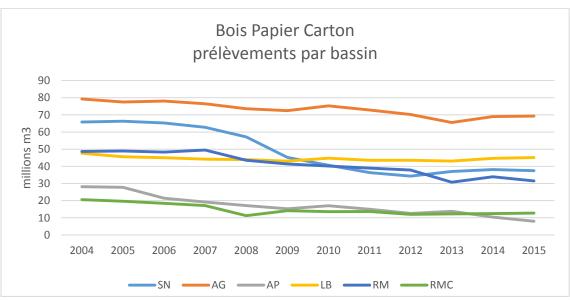
82 sites ont déclaré dans GEREP en 2004, mais ils n'étaient plus que 70 en 2015. Au vu de ces 2 données (diminution du nombre de sites + forte augmentation des prélèvements), on peut conclure que l'activité du traitement des déchets augmente en France, et que le secteur se concentre.

e) Les prélèvements pour le secteur Bois/Papier/Carton

Les prélèvements du secteur, ce qu'il faut retenir :

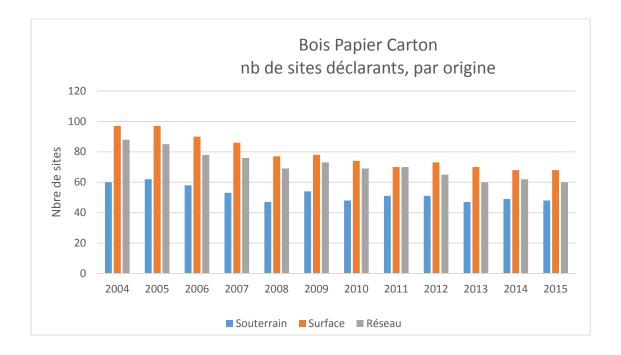
- 165 sites ayant déclaré dans GEREP au moins 1 fois entre 2004 et 2015
- 332 millions de m3 prélevés en 2004
- 231 millions de m3 prélevés en 2015, soit une baisse de 30% en 12 ans
- En 2015, 72% des prélèvements sont issus de l'eau de surface, loin devant les prélèvements souterrains (27%) et ceux issus du réseau (1%).





En Seine Normandie et en Rhin Meuse, ce secteur prélève presque à égalité en eaux souterraines et de surface. Les prélèvements sont majoritairement en eau de surface en Artois Picardie (69%), en Adour Garonne (91%) et en Loire Bretagne (99%).

En Rhône Méditerranée, les prélèvements se font pour 2/3 en eau de surface et pour 1/3 en eaux souterraines. Globalement, l'eau du réseau représente moins de 1,5% des prélèvements.



Sur la période étudiée de 12 ans, 101 sites sur les 165 identifiés ont déclaré au moins 10 fois dans GEREP, ce qui représente 94 % du total des prélèvements du secteur sur la période.

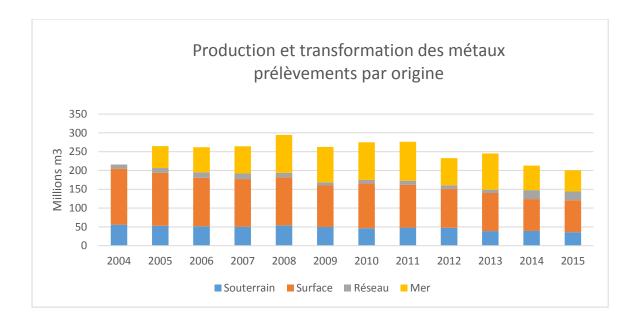
Les prélèvements de ces 101 sites ont baissé de 20 % en 12 ans.

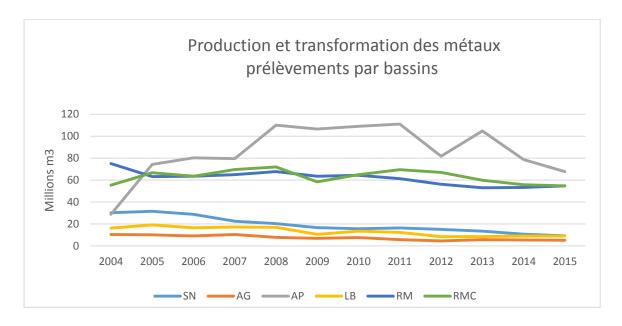
Nous concluons à une certaine stabilité du secteur : les réductions des prélèvements sont plus à attribuer aux progrès réalisés qu'aux fermetures de sites.

f) Les prélèvements pour le secteur Production et Transformation des métaux

Les prélèvements du secteur, ce qu'il faut retenir

- 213 sites ayant déclaré dans GEREP au moins 1 fois entre 2004 et 2015
- 216 millions de m3 prélevés en 2004
- 200 millions de m3 prélevés en 2015, avec un pic à 295 millions de m3 en 2008. Baisse de 32% entre 2008 et 2015, avec des fluctuations selon les années
- En 2015, 42% des prélèvements sont issus des eaux de surface, devant les prélèvements en mer (28%), en nappe (18%) ou ceux issus du réseau (12%).

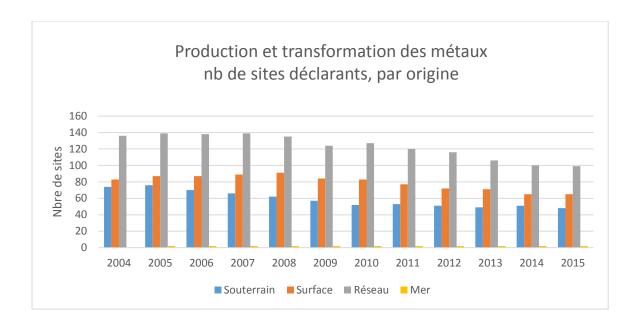




Ce secteur prélève majoritairement en eau de surface en Seine Normandie (63%), Adour Garonne (85%), Loire Bretagne (67%) et Rhin Meuse (52%).

En Rhône Méditerranée, les prélèvements se font à peu près à part égale : 31% en surface, 31% au réseau, 22% en mer, 15% en souterrain.

Par contre, le secteur affiche une spécificité en Artois Picardie, avec 73% des prélèvements effectués en mer (et 25% en surface).



Sur la période étudiée de 12 ans, 112 sites, sur un total de 213, ont déclaré au moins 10 fois dans GEREP, ce qui représente 96 % du total des prélèvements du secteur sur la période.

Les prélèvements de ces 112 sites ont augmenté de 2 % en 12 ans. Alors que, si on considère tous les sites déclarants dans GEREP, les prélèvements ont baissé de 7%. Ceci s'explique sans doute par le fait que le secteur se concentre : il y a 100 sites déclarants de moins en 2015 par rapport à 2005.

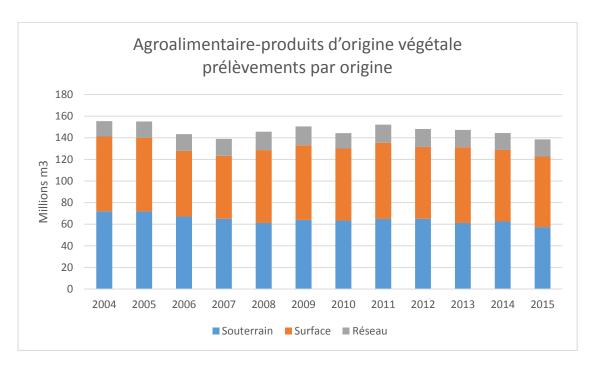
g) Les prélèvements pour le secteur Agroalimentaire-produits d'origine végétale

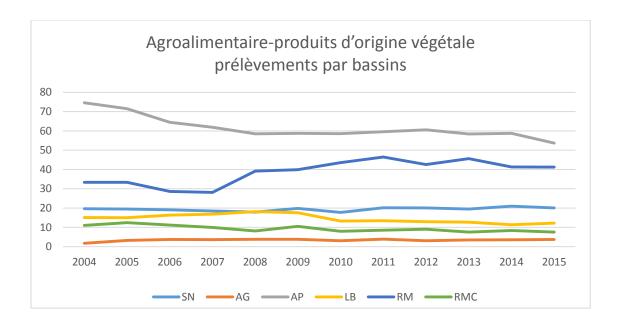
Les prélèvements du secteur, ce qu'il faut retenir

- 240 sites ayant déclaré dans GEREP au moins 1 fois entre 2004 et 2015
- 155 millions de m3 prélevés en 2004
- 139 millions de m3 prélevés en 2015, soit une baisse de 11% en 12 ans

Alors que le nombre de sites a augmenté, passant de 166 établissements déclarants en 2004 à 171 en 2015, soit +3%

- En 2015, 47% des prélèvements sont effectués en eau de surface, devant les prélèvements en nappe (41%) et ceux issus du réseau (11%).

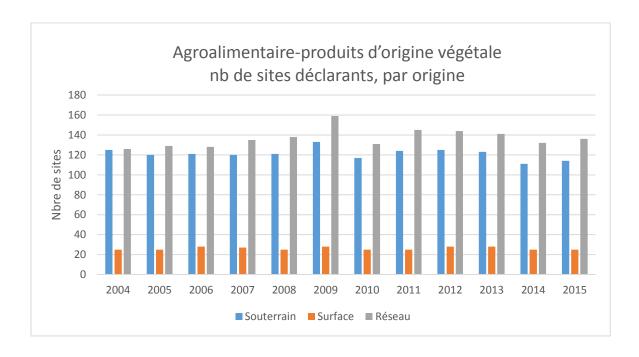




Les sources d'approvisionnement en eau varient selon le bassin où est implanté le site.

Les prélèvements se font majoritairement en eau de surface en Seine Normandie (49%) et en Artois Picardie (59%). Par contre, en Adour Garonne et en Loire Bretagne, l'eau souterraine est la plus utilisée (respectivement 46% et 55%). En Rhin Meuse, le secteur prélève en quantité quasi identique en eau de surface (45%) et en eau souterraine (49%). Alors qu'en Rhône Méditerranée, le prélèvement en eau souterraine est majoritaire (72%), par rapport à l'eau de surface (seulement 2 %).

L'eau issue du réseau représente près de 30% des volumes prélevés en Loire Bretagne et en Adour Garonne.



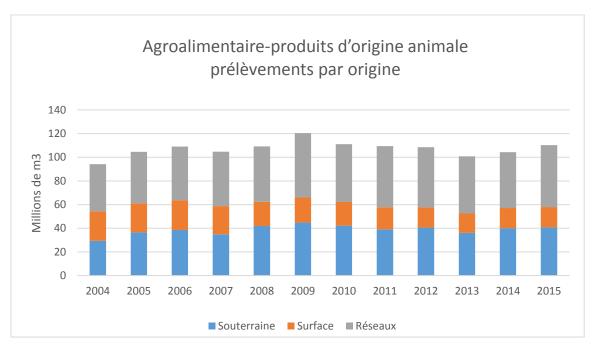
Sur la période étudiée de 12 ans, 57% des sites ont déclaré au moins 10 fois dans GEREP, soit 141 sites sur les 240 sites déclarants que compte le secteur, ce qui représente 93 % du total des prélèvements sur secteur sur la période. Les prélèvements de ces 141 sites n'ont baissé que de 7 % entre 2004 et 2015, alors que la baisse globale du secteur est de 11%.

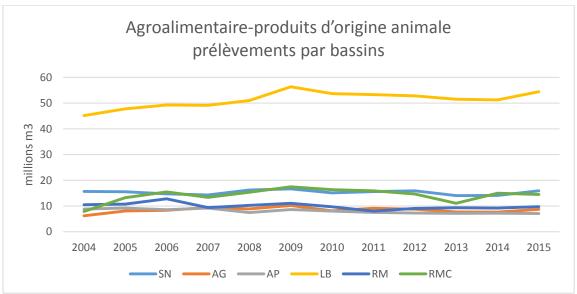
Nous constatons ainsi une variabilité et/ou un manque de fiabilité importants des déclarations, soit due à la non pérennité des établissements sur une période aussi longue, soit due à des erreurs de déclarations.

h) Les prélèvements pour le secteur Agroalimentaire-produits d'origine animale

Les prélèvements du secteur, ce qu'il faut retenir

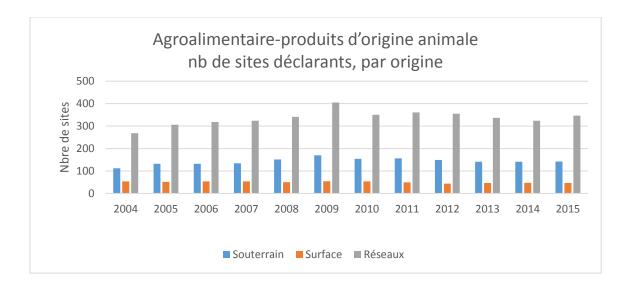
- 568 sites ayant déclaré dans GEREP au moins 1 fois entre 2004 et 2015
- 94 millions de m3 prélevés en 2004
- 110 millions de m3 prélevés en 2015, avec un pic en 2009 avec 121 millions de m3 prélevés, soit une baisse constante entre 2009 et 2015, de 9% sur 6 ans
- En 2015, 48% des prélèvements sont issus du réseau, devant les prélèvements en nappe (37%) et ceux issus de l'eau de surface (15%).





Ce secteur se révèle assez atypique par rapport aux autres, dès lors que la majorité des prélèvements s'effectue en eau souterraine : 1^{ère} source en Seine Normandie (41%), en Rhin Meuse (59%) et en Rhône Méditerranée (70%). L'eau vient majoritairement du réseau en Adour Garonne (48%), en Artois Picardie (40%, mais aussi 37% en eau souterraine) et en Loire Bretagne (59%).

Comme pour le secteur agroalimentaire d'origine végétale, le secteur agroalimentaire d'origine animale ne prélève pas en mer, à l'exception d'un seul site en Loire Bretagne.



Sur un total de 568 sites déclarant dans GEREP, 44%, soit 250 sites, ont déclaré au moins 10 fois sur la période concernée de 12 ans. Ces 250 sites représentent 76% du total des prélèvements du secteur sur la période.

Ces 250 sites ont augmenté leurs prélèvements de 5% entre 2004 et 2015. Par contre, le secteur dans son ensemble a augmenté de 17%.

On peut en conclure que les plus gros consommateurs ont un levier plus important pour agir en faveur de la réduction. Par ailleurs, il y a 65 déclarants de plus en 2015 par rapport à 2009.

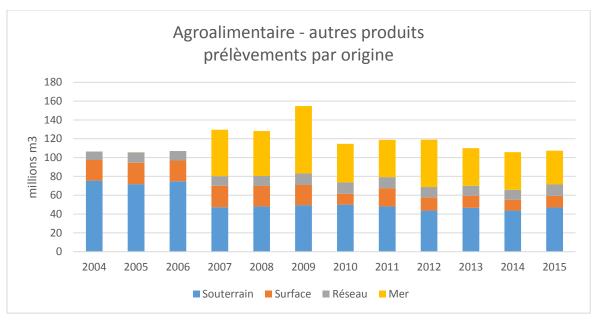
i) Les prélèvements pour le secteur Agroalimentaire - autres produits

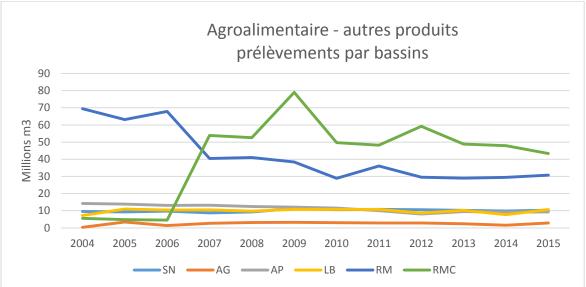
Nous avons classé dans ce secteur les produits issus de l'industrie agroalimentaire qui :

- ne sont d'origine ni animale ni végétale, comme le sel ou l'eau en bouteille
- sont d'origine animale et végétale, comme par exemple les boissons, les plats préparés, les biscuits, les aliments pour animaux, le pain

Les prélèvements du secteur, ce qu'il faut retenir

- 204 sites ayant déclaré dans GEREP au moins 1 fois entre 2004 et 2015
- 106 millions de m3 prélevés en 2004
- 107 millions de m3 prélevés en 2015, avec un pic à 155 millions de m3 en 2009.
- baisse constante entre le pic de 2009 et 2015, soit une baisse de 31% entre 2009 et 2015
- En 2015, 44% des prélèvements sont effectués en nappe, devant les prélèvements en mer (34%), en eau de surface (12%) et ceux issus du réseau (11%).

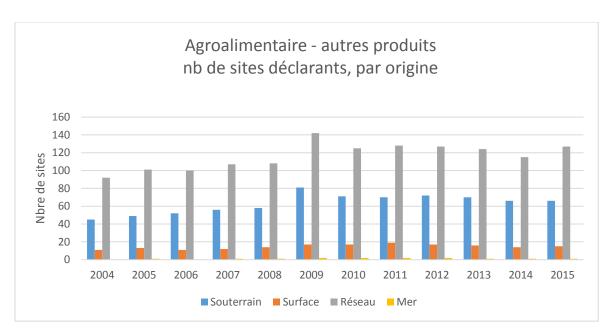




Ce secteur, que l'on pourrait qualifier d'atypique par rapport aux deux autres secteurs de l'agroalimentaire, prélève majoritairement en eau souterraine en Seine Normandie (61%), en Rhin Meuse (83%) et en Loire Bretagne (49%). En Artois Picardie, plus de la moitié des prélèvements se font en surface.

En Adour Garonne, les prélèvements se font à 46% en surface et à 46% au réseau.

En Rhône Méditerranée, 84% des prélèvements s'effectuent en mer, mais il ne s'agit que d'un seul site, qui produit du sel (36 millions de m3 en 2015).



105 sites ont déclarés en 2004, 148 en 2015, soit 41% de plus.

Sur les 204 sites ayant déclaré dans GEREP au moins une fois en 12 ans, 42%, soit 87 sites, ont déclaré au moins 10 fois sur la période. Ces 87 sites représentent 53% du total des prélèvements du secteur sur la période.

Ces 87 sites ont baissé leurs prélèvements de 18% entre 2004 et 2015, passant de 67 à 55 millions de m3. La baisse a été progressive sur la période.

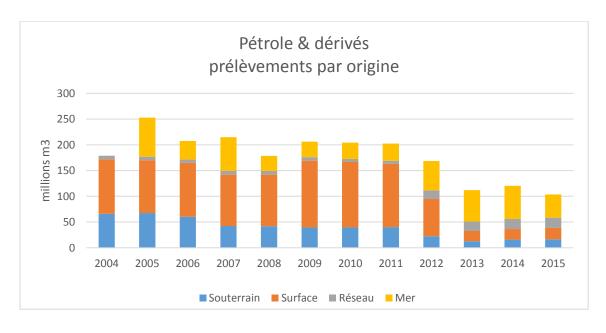
j) Les prélèvements pour le secteur du Pétrole et dérivés

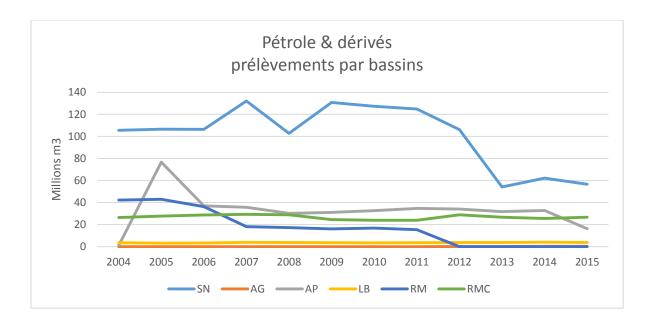
Nous avons pris le parti d'inclure ici les produits sous forme gazeuse dans le secteur de la chimie, et non dans celui du pétrole.

Par ailleurs, le secteur Pétrole inclut la raffinerie et le stockage du pétrole et des produits dérivés.

Les prélèvements du secteur, ce qu'il faut retenir

- 28 sites ayant déclaré dans GEREP au moins 1 fois entre 2004 et 2015
- 179 millions de m3 prélevés en 2004
- 104 millions de m3 prélevés en 2015, avec un pic à 253 millions de m3 en 2005.
- Baisse constante entre 2005 et 2015, de 41% en 11 ans
- En 2015, 44% des prélèvements sont effectués en mer, devant les prélèvements en eaux de surface (21%), ceux issus du réseau (19%) ou en nappe (16%)

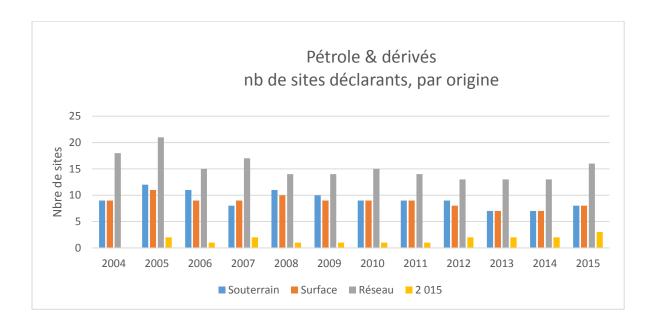




Ce secteur prélève majoritairement en eau de surface en Seine Normandie (72%), en Adour Garonne (100%) et en Rhône Méditerranée (47%, ainsi que 40% en eau souterraine).

En Rhin Meuse, la quasi-totalité de l'eau provient des nappes, alors qu'en Loire Bretagne, la totalité de l'eau vient du réseau.

Comme pour d'autres secteurs, en Artois Picardie la quasi-totalité de l'eau provient de la mer.



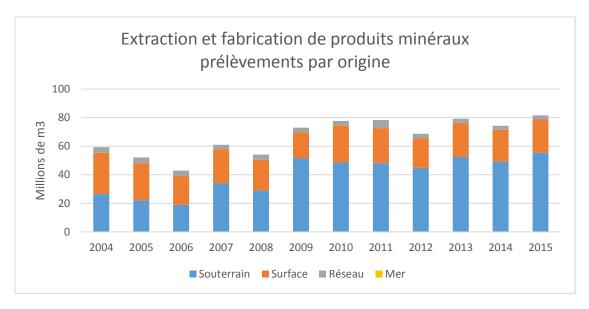
Sur un total de 28 sites ayant déclaré dans GEREP au moins une fois en 12 ans, 43%, soit 12 sites, ont déclaré au moins 10 fois sur la période. Ces 12 sites représentent 60% des prélèvements totaux sur la période. A titre d'exemple, un site de raffinage en Seine Normandie représente à lui seul 28% du total des prélèvements du secteur sur la période, et ce alors qu'il a arrêté de déclarer en 2013.

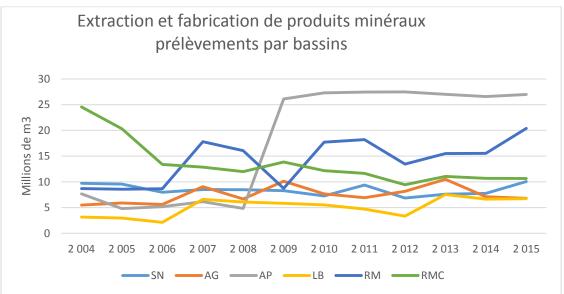
k) Les prélèvements pour le secteur Extraction et fabrication de produits minéraux

Les prélèvements du secteur, ce qu'il faut retenir

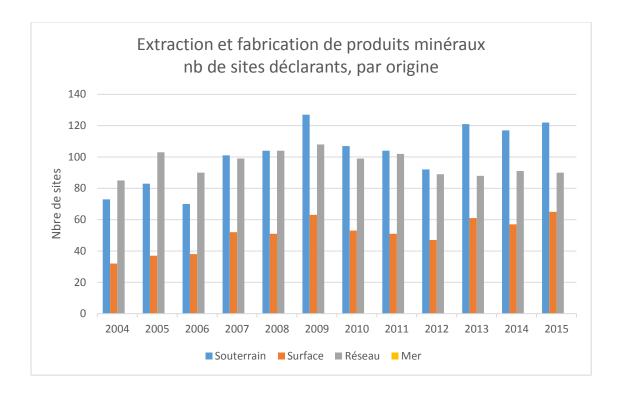
- 327 sites ayant déclaré dans GEREP au moins 1 fois entre 2004 et 2015
- 59 millions de m3 prélevés en 2004
- 82 millions de m3 prélevés en 2015, soit une augmentation de 38% en 12 ans. Mais le nombre de sites déclarants est passé de 78 en 2004, à 110 en 2015, avec un pic à 120 en 2009

- En 2015, 68% des prélèvements sont effectués en nappe, loin devant les prélèvements en eau de surface (28%) et ceux issus du réseau (4%)





Ce secteur prélève majoritairement en nappe en Seine Normandie (55%), en Artois Picardie (86%), en Loire Bretagne (50%, ainsi que 42% en surface) et en Rhône Méditerranée (69%). En Adour Garonne et en Rhin Meuse, les industries du secteur prélèvent en surface pour 60%. Le secteur s'approvisionne peu au réseau (de 1% à 15% selon les bassins), et pas du tout en mer.



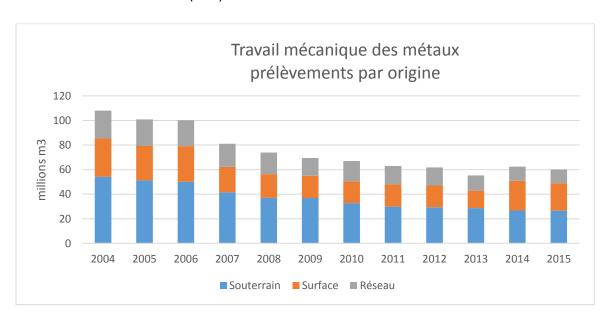
Sur un total de 327 sites déclarant dans GEREP, 24%, soit 79 sites, ont déclaré au moins 10 fois sur la période concernée de 12 ans, ce qui représente 52% du total des prélèvements du secteur sur la période.

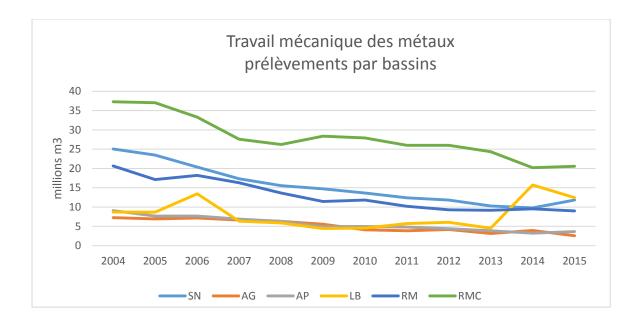
Ce secteur présente une spécificité structurelle : les activités ne sont pas appelées à perdurer sur une longue période, c'est-à-dire au-delà de 4 à 5 ans en moyenne.

I) Les prélèvements pour le secteur Travail mécanique des métaux

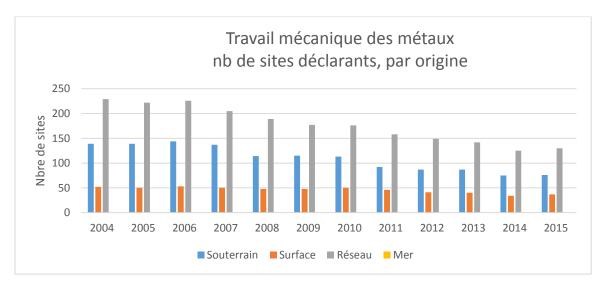
Les prélèvements du secteur, ce qu'il faut retenir

- 389 sites ayant déclaré dans GEREP au moins 1 fois entre 2004 et 2015
- 108 millions de m3 prélevés en 2004
- 60 millions de m3 prélevés en 2015, présentant une baisse constante sur les 12 ans de la période, soit -44% entre 2004 et 2015. Cette baisse s'explique par la baisse significative du nombre de sites déclarants : 251 sites en 2004 versus 151 en 2015, soit 40% de sites en moins. Par ailleurs, le prélèvement moyen déclaré par site reste sensiblement constant, autour de 0,4 m3 par site.
- En 2015, 44% des prélèvements sont effectués en nappe, devant les prélèvements en eau de surface (34%) ou ceux issus du réseau (19%).





Les prélèvements se font majoritairement en eau de surface en Artois Picardie (61%), en Loire Bretagne (61%) et en Adour Garonne (52%). C'est par contre de l'eau souterraine qui est prélevée par ce secteur en Seine Normandie (61%), en Rhin Meuse (82%) et en Rhône Méditerranée (49%)

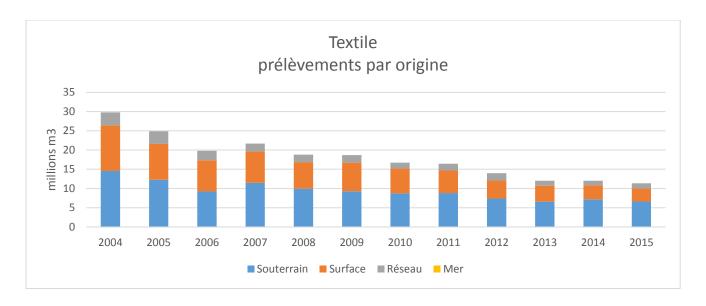


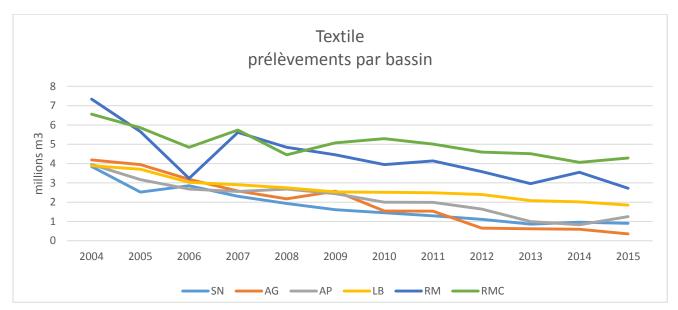
Sur un total de 389 sites déclarant dans GEREP, 32%, soit 123 sites, ont déclaré au moins 10 fois sur la période concernée de 12 ans. Ces 123 sites représentent 80% des prélèvements totaux du secteur sur la période. Ces 123 sites ont baissé leurs prélèvements de 37% entre 2004 et 2015, passant de 82,5 millions de m3 à 51 millions.

m) Les prélèvements pour le secteur Textile

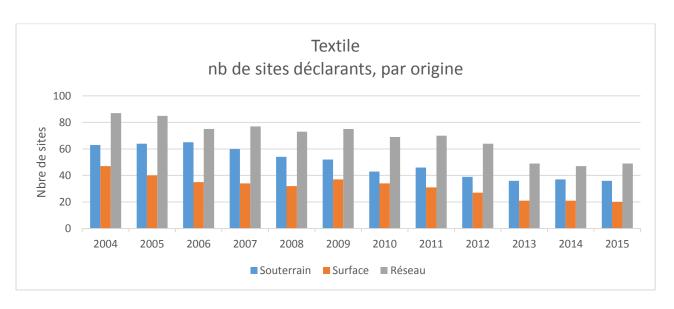
Les prélèvements du secteur, ce qu'il faut retenir :

- 183 sites ayant déclaré dans GEREP au moins 1 fois entre 2004 et 2015
- 30 millions de m3 prélevés en 2004
- 10 millions de m3 prélevés en 2015, présentant une baisse constante sur les 12 ans de la période, soit -66% entre 2004 et 2015. La déprise industrielle sur ce secteur a été particulièrement importante. En effet, 124 sites ont déclaré leurs émissions dans GEREP en 2004, contre seulement 66 en 2015, soit une baisse 53%. Le nombre de sites chute progressivement, puis se stabilise à partir de 2013.
- En 2015, 58% des prélèvements sont issus des nappes, devant les prélèvements en eau de surface (30%), ou ceux issus du réseau (12%).





Les prélèvements se font majoritairement en eau de nappe en Seine Normandie (66%), en Artois Picardie (44%), en Rhin Meuse (84%) et en Rhône Méditerranée (50%). C'est par contre principalement de l'eau de surface qui est prélevée en Loire Bretagne (54%) et en Adour Garonne (76%).



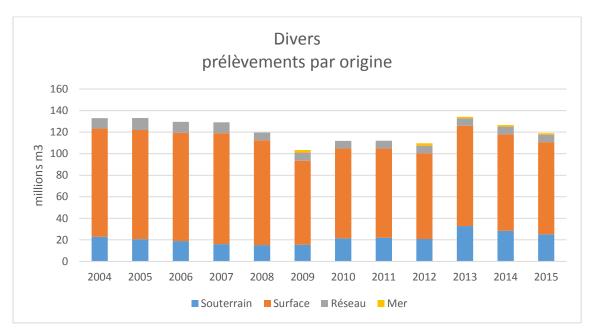
Sur un total de 183 sites déclarants dans GEREP, 27%, soit 50 sites, ont déclaré au moins 10 fois sur la période concernée de 12 ans. Ces 50 sites représentent à eux seuls 61% du total des prélèvements du secteur sur la période. Ces 50 sites ont baissé leurs prélèvements de 40%, passant de 15 à 9 millions de m3 entre 2004 et 2015.

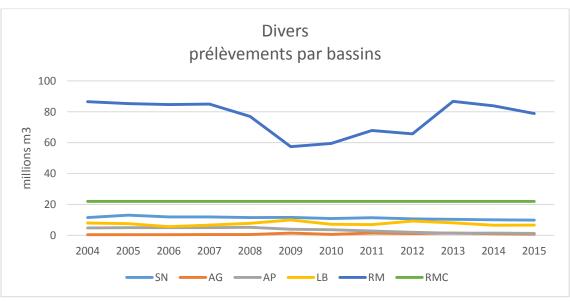
n) Les prélèvements pour le secteur Divers

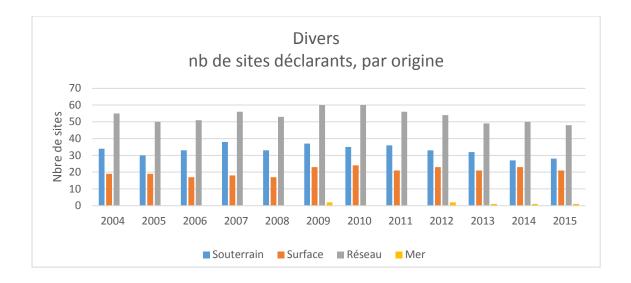
Nous avons inclus dans cette catégorie : la fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire, l'entreposage et le stockage frigorifique, la fabrication de sièges d'ameublement d'intérieur, la fabrication de lunettes, etc.... Du fait de la forte disparité des activités, nous n'avons pas souhaité afficher les répartitions par bassin, cela ne nous paraissant pas pertinent.

Les prélèvements du secteur, ce qu'il faut retenir :

- 134 sites ayant déclaré dans GEREP au moins 1 fois entre 2004 et 2015
- 133 millions de m3 prélevés en 2004
- 119 millions de m3 prélevés en 2015, avec un pic en 2005 avec 133 millions de m3 prélevés, soit une baisse constante entre 2005 et 2015, de 11%, si on excepte l'année atypique de 2013 avec 134 millions
- En 2015, 72% des prélèvements sont effectués en eau de surface, devant les prélèvements en nappe (21%), ceux issus du réseau (6%) ou en mer (1%).







Sur un total de 134 sites déclarants dans GEREP, 33%, soit 45 sites, ont déclaré au moins 10 fois sur la période concernée de 12 ans. Ces 45 sites représentent 89% du total des prélèvements de ce « secteur » sur la période. Mais, nous l'avons vu, cette catégorie est trop hétérogène pour tirer des conclusions pertinentes.

o) Cas particulier: les sites tertiaires

Les sites tertiaires, les sièges sociaux en particulier, ne sont pas identifiés comme des sites industriels à proprement parler, donc ne déclarent pas leurs prélèvements ou leurs rejets dans GEREP ni dans GIDAF. Pour autant, selon leur taille et le nombre de salariés qui y travaillent, les volumes peuvent être non négligeables.

A titre indicatif, le SMEREG⁴³ estime, dans une étude de 2007, qu'un siège social tertiaire consomme en moyenne 100 à 150 litres d'eau par jour et par employé. Une autre étude de 2012 publiée par l'ARSEG⁴⁴ et le cabinet SINTEO Aquitaine penche plutôt pour 40 litres par jour et par employé.

A titre d'exemple, TOTAL, qui possède plusieurs tours à La Défense, consomme de 8 à 15 m3 d'eau par an et par occupant, selon que le site possède une cuisine pour son restaurant d'entreprise, une piscine, et/ou une salle de sport.

Nous l'avons constaté en analysant les données : les industriels français ont progressé ces dernières années en matière de gestion et de préservation de la ressource en eau.

Tant sous la pression réglementaire que de manière volontaire, les industriels ont fait d'énormes efforts pour économiser l'eau, soit en rendant plus sobre l'usage des produits vendus, soit en améliorant les process et procédés de production.

Mais par ailleurs, il est à déplorer que l'industrie française consomme moins d'eau aussi parce que certains secteurs se portent mal.

Les progrès sont plus marqués, et sans doute plus spectaculaires, lorsque l'on analyse les émissions dans l'eau des différents secteurs industriels que nous avons retenus. C'est l'objet du chapitre qui suit.

 $^{^{\}rm 43}$ Syndicat mixte d'étude et de gestion de la ressource en eau du département de la Gironde

 $^{^{\}rm 44}$ Association des Directeurs de l'environnement de travail

V) Les rejets des sites industriels

En France, globalement, la qualité physico-chimique des cours d'eau français métropolitains s'est nettement améliorée ces dernières décennies.

A leur niveau et à leur échelle, sous la contrainte réglementaire et/ou de manière plus volontariste, les industriels participent à l'atteinte des objectifs français et européens de préservation et de restauration des milieux aquatiques. On constate une très nette régression des émissions industrielles polluantes dans l'eau, en particulier depuis la création des Agences de l'eau en 1964.

L'IFEN⁴⁵ soulignait dans un rapport de 2002 la baisse spectaculaire de certains rejets industriels entre 1980 et 2000, comme par exemple :

- baisse de 47 % pour les matières organiques
- baisse de 56 % pour les MES (matières en suspension)
- baisse de 70 % pour les MI (matières inhibitrices, toxiques et sels)

Ce constat a plusieurs explications:

- la pression réglementaire augmente
- les techniques de dépollution des effluents s'améliorent
- les industriels engagent de plus en plus des démarches volontaires de management environnemental et d'écoconception de leurs produits
- il y a moins de prélèvements, donc moins de rejets
- on surveille plus et mieux les émissions polluantes dans l'eau : le nombre de sites ICPE soumis à autosurveillance pour l'eau a augmenté de 33% entre 1994 et 2003, passant de 3374 à 4477 sites.

Un autre indicateur atteste que, si les rejets ne baissent pas partout de manière uniforme, du moins, ils n'augmentent pas.

En 2011, 1869 exploitants industriels ont déclaré des masses de polluants au-dessus des seuils, moins qu'en 2007.

Pour cette partie de l'étude, nous avons considéré deux familles d'émissions : les macro-polluants et les micropolluants.

Pour les macro-polluants, nous étudierons les émissions à partir :

- des données IREP
- des données des Agences. Elles sont en effet plus nombreuses que les données IREP (15 554 déclarants en 2008, 11 557 en 2015)

Par contre, les études par secteur n'ont pu être réalisées qu'à partir des bases IREP, les informations n'étant pas toujours fournies dans les fichiers Agences.

Pour les macro-polluants, nous n'avons pas pu distinguer les émissions des industriels raccordés et non raccordés. En premier lieu parce qu'une Agence (RMC) ne nous a pas fourni de données distinctives. Ensuite, parce que les chiffres des raccordés et des non raccordés ne sont pas comparables, car ne sont pas récoltés de la même manière :

- pour les industriels non raccordés, donc en rejet direct, les résultats proviennent de mesures réelles effectuées sur site au point de rejet au milieu naturel
- pour les industriels raccordés à une STEU, les valeurs de rejets soumises à redevances résultent d'un calcul, effectué à partir :
 - du rendement épuratoire de la STEU
 - d'un coefficient forfaitaire, si la STEU n'a pas été évaluée
 - des coefficients d'efficacité des réseaux

_

⁴⁵ Institut Français de l'Environnement

Il est donc difficile de savoir à quoi attribuer les réductions d'émissions pour les industriels raccordés, à leurs efforts, ou ceux de la STEU à laquelle ils se rejettent.

Pour les **micropolluants**, nous avons privilégié les données IREP, dès lors que les substances sont traitées une à une, et non globalement, comme pour les paramètres des Agences. De plus, IREP présente un autre avantage : chaque site déclarant garde le même numéro d'identifiant, même s'il change de propriétaire ou d'activité. Une traçabilité sur la durée est donc possible. De plus, les données Agences portent sur une période plus courte que celles d'IREP, dès lors que les règles servant au calcul des redevances ont changé avec la Loi sur l'Eau de 2006. Toutes les Agences ne nous ont pas forcément fourni de données antérieures à 2008.

Pour autant, il est intéressant de souligner que, dans le cadre de l'évaluation de leur SDAGE⁴⁶ 2016-2021, certaines Agences de l'eau ont mesuré l'évolution des flux de micropolluants⁴⁷ émis par les industriels entre l'état des lieux de 2013 (sur la base des flux mesurés en 2010) et celui de 2019 (sur la base des flux mesurés en 2016)⁴⁸.

Pour RMC par exemple, l'analyse met en évidence une réduction de 60% du flux total émis par les industriels sur le bassin, passant de 91 625 kg émis en 2010 à 36 267 kg en 2016. La réduction des flux de métaux (zinc, chrome et cuivre essentiellement) représente 95% de la réduction des flux totaux de micropolluants. Des substances émises en plus faibles quantités font également apparaître des réductions significatives, par exemple, pour les chloroalcanes C10-C13 (-71%) ou les benzènes (-87%). Par ailleurs, aucune émission significative de HAP⁴⁹ n'a été identifiée en 2016.

Le tableau ci-dessous reprend les flux annuels agrégés par famille de substances émis par les industriels sur RMC

Familie de substances	2013	2019	Différenc e en kg/an	Différenc e en %	Principales substances émises en 2019 (flux de la substance rapporté au flux total de la famille considérée en %)	% de flux émis par les 6 principaux émetteurs par rapport au flux total
Métaux	83 309,2	30 341,7	-52 987,5	-84%	Zinc (83%), Culvre (13%), Nickel (12%)	37%
Micropoliuents organiques	7 921,9	5 821,8	-2 100,1	-27%	Dichlorométhane (20%), Toluène (19%), Xylène (15%), Trichlorométhane (12%), Tétrachloroéthylène (12%)	56%
Berzène, toluène, Ethylberzène, xylène (BTEX)	328,0	43,1	-282,9	-87%	Benzêne (100%)	81%
Chlorobenzènes	38,0	44,9	8,9	25%	Hexachlorobenzène (13%), Pentachlorobenzène (87%)	99%
Hydrocarbures aromatiques polycydiques (HAP)	24,8	-	-24,8	-100%	Sans objet	0%
Pesticides	1,1	-	-1,1	-100%	Sans objet	0%
Chlorophénois	0,2	0,6	0,4	218%	Pentachilorophénol (100%)	37%
Alkyphénois	-	10,1	10,1	-	4-nonylphénol (100%)	75%
Phtalates	-	2,4	2,4	_	DEHP (100%)	100%
Autres micropoliuents	5,7	1,7	-4,0	-71%	Chlorosicanes C10-C13 (100%)	100%
Total	91 625	36 267	-55 358	-80%	Toutes substances émises	38% du flux total

Source : agence de l'eau RMC, sur la base des inventaires des émissions réalisés pour les états des lieux de 2013 et 2019

 $^{^{46}}$ Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, documents de planification institués par la loi sur l'eau de 1992

⁴⁷ substances de l'état chimique et de l'état écologique

⁴⁸ sur la base des flux annuels mesurés (source BDREP, SRR et RSDE), les flux estimés par modélisation n'ont pas été pris en compte

⁴⁹ Hydrocarbures aromatiques polycycliques

1) Choix des paramètres et substances étudiés

Afin de calculer les redevances pour émissions de pollution non domestique, les Agences de l'Eau demandent aux industriels de déclarer leurs émissions (évaluer par les sites) pour 12 paramètres : la DBO, la DCO5, les MES, le phosphore, l'azote réduit, l'azote oxydé (NOx), les MI, les AOX, les METOX, les sels dissous, les Substances Dangereuses (SD) et la chaleur.

Parmi ces paramètres, nous n'avons pas pris en compte :

- le NOx et les sels dissous, qui ne sont pas pris en compte par toutes les Agences
- la chaleur, car ce paramètre concerne très peu de secteurs
- les METOX et les SD, dès lors qu'il s'agit de paramètres dits globaux, résultant de l'addition de plusieurs substances, et soumis à des coefficients pondérateurs dans le calcul de l'émission

Par contre, nous avons étudié les MI et AOX, même s'il s'agit, comme les METOX et les SD, de paramètres globaux.

Les sites ICPE doivent quant à eux déclarer 113 substances dans GEREP. Nous avons considéré qu'il fallait des données renseignées sur au moins 12 ans pour avoir un rendu exploitable.

Partant de ce critère, nous n'avons analysé que 54 substances.

Sur ces 54 substances, nous proposons un rendu détaillé sur 23 seulement. Le tableau ci-joint liste les 54 substances, et explique nos choix.

Classement	54 substances	Etudiée / Non étudiée	Choix pour l'étude
SPD ⁵⁰	Anthracène	NE	92% des émissions sur la seule année 2007
SD ⁵¹	1 - 2-dichloroéthane (DCE - chlorure d'éthylène)	E	
	Aldéhyde formique		seulement 30 sites déclarants
	(formaldéhyde)	NE	1 seul site déclarant plus de 10 fois
	Aluminium et ses composés (Al)	E	
	Ammoniac (NH3)	NE	plus de déclarations au-delà de 2011
	Aniline	NE	plus de déclarations au-delà de 2011
	Arsenic et ses composés (As)	Е	
paramètre Agences	Azote total (N)	E	
SD	Benzène	NE	seulement 49 sites déclarants 1 seul site déclarant plus de 10 fois
SPD	Benzo[a]pyrène (benzo[d - e - f]chrysène) Benzo(b)fluoranthène Benzo(g - h - i)pérylène Benzo(k)fluoranthène	NE	données issues des campagnes RSDE donne une photographie à un instant T, et non une tendance de l'évolution
SPD	Cadmium et ses composés (Cd)	Е	
	Carbone organique total (COT)	NE	mesures faites systématiquement en parallèle de la DCO
SD	Chloroforme (trichlorométhane)	Е	
SPD	Chlorure de vinyle (chloroéthylène - monochlorure de vinyle - CVM))	E	
	Chlorures (Cl total)	NE	paramètre générique

⁵⁰ Substance Prioritaire Dangereuse au titre de la DCE, ayant un objectif de suppression à terme

⁵¹ Substance Dangereuse au titre de la DCE, ayant un objectif de réduction à terme

Chrome et ses composés (Cr)	Е	
Chrome hexavalent	NE	inclus dans Chrome et composés
Cobalt et ses composés (Co)	NE	seuls 4 sites déclarants 10 fois et +
Composés organohalogénés		
(AOX)	E	
Cuivre et ses composés (Cu)	E	
Cyanures (CN total)	E	
	_	
	E	
	Е	
` '		
	<u> </u>	
•	Е	
Dioxines et furanes (PCDD +		
PCDF) (exprimés en iTeq)	NE	données que sur 10 ans, de 2007 à 2016
		seulement 14 sites déclarants
Etain et ses composés (Sn)	NE	seuls 2 sites déclarants plus de 10 fois
Fer et ses composés (Fe)	E	
		seulement 43 sites déclarants
Fluoranthène	NE	seul 1 site déclarant plus de 10 fois
Fluorures (F total)	NE	paramètre générique
		1 seul bassin concerné (RMC) pour 4 sites
Hexachlorobenzène (HCB)	NE	déclarants
11	NE	1 seul bassin concerné (RMC) pour 4 sites
-		déclarants
Hexachiorocyclonexane (HCH)	NE	seuls 7 sites déclarants, dont 5 sur RMC environ -50% du nombre sites déclarants à partir de
		2009
		seulement 43 sites déclarants sur la période
Hydrocarbures (C total)	NE	22 sites n'ont déclaré qu'une seule fois
Hydrocarbures aromatiques		
polycycliques (HAP)	NE	seulement 63 données saisies en 12 ans
_	_	
(Mn)	E	
Matières en suspension (MES)	Е	
iviercure et ses composes (ng)	<u> </u>	1 174 11 11 1
Máthanal (alcoal máthyligus)	NE	seulement 71 sites déclarants seuls 2 sites ont déclaré 10 fois ou +
(alcoormethylique)	INE	
		seulement 14 sites déclarants
Nanhtalàne	NE	8 n'ont déclaré qu'une fois aucun n'a déclaré plus de 5 fois sur la période
·		adeair ir a deciare plus de 3 iois sur la periode
increi et ses composes (M)	L	couloment 04 sites déalarants
Nonvinhénois	NE	seulement 94 sites déclarants seuls 4 sites ont déclaré plus d'une fois
' '		seulement 5 sites déclarants
	INE	Scarement 3 sites actiai ants
	NE	naramètre générique
Phénols (C total)	NE	paramètre générique
	NE E	paramètre générique
	Chrome hexavalent Cobalt et ses composés (Co) Composés organohalogénés (AOX) Cuivre et ses composés (Cu) Cyanures (CN total) Demande biologique en oxygène (DBO5) Demande chimique en oxygène (DCO) Di(2-éthylhexyle)phtalate (DEHP) Dichlorométhane (DCM - chlorure de méthylène) Dioxines et furanes (PCDD + PCDF) (exprimés en iTeq) Etain et ses composés (Sn) Fer et ses composés (Fe) Fluoranthène Fluorures (F total) Hexachlorobenzène (HCB) Hexachlorobyclohexane (HCH) Hydrocarbures (C total) Hydrocarbures aromatiques	Chrome hexavalent Cobalt et ses composés (Co) Composés organohalogénés (AOX) E Cuivre et ses composés (Cu) E Cyanures (CN total) Demande biologique en oxygène (DBOS) Demande chimique en oxygène (DCO) E Di(2-éthylhexyle)phtalate (DEHP) Dichlorométhane (DCM - chlorure de méthylène) Dioxines et furanes (PCDD + PCDF) (exprimés en iTeq) Etain et ses composés (Sn) Fer et ses composés (Fe) Fluoranthène Fluorures (F total) Hexachlorobenzène (HCB) NE Hexachlorobutadiène (HCBD) NE Hexachlorocyclohexane (HCH) NE Hydrocarbures (C total) Hydrocarbures (C total) Hydrocarbures (C total) ME Manganèse et ses composés (Mn) E Matières en suspension (MES) Mercure et ses composés (Hg) Méthanol (alcool méthylique) NE Naphtalène NE Nickel et ses composés (Ni) E Nonylphénols NE

	Sulfates	NE	paramètre générique
SPD	Tétrachloroéthylène (PER - perchloroéthylène)	NE	seuls 52 sites déclarants seuls 4 déclarants 10 fois ou plus sur cette période
SPD	Tétrachlorure de carbone (TCM - tétrachlorométhane)	NE	seulement 7 sites déclarant dont 5 sur RMC
	Titane et ses composés (Ti)	NE	seuls 14 sites déclarants dont 2 sites déclarant une seule fois
	Toluène	NE	62 sites déclarants mais seulement 2 ayant déclaré 10 fois ou +
SD	Trichlorobenzènes (TCB)	NE	seulement 11 sites déclarants dont 8 sur RMC seuls 5 sites déclarant une seule fois
			45 sites déclarants seuls 2 sites déclarants 10 fois ou +
SPD	Trichloroéthylène (TRI)	NE	ces 2 sites sur RMC = 50% des émissions
	Zinc et ses composés (Zn)	Ε	

Quant à l'élimination de la pollution par la technique d'épandage, nous avons choisi de ne pas la traiter ici. En effet, ce dispositif concerne un nombre de secteurs limité. Et les éléments que nous pourrions trouver dans IREP ou dans les bases des Agences ne sont pas suffisants pour en tirer des analyses pertinentes.

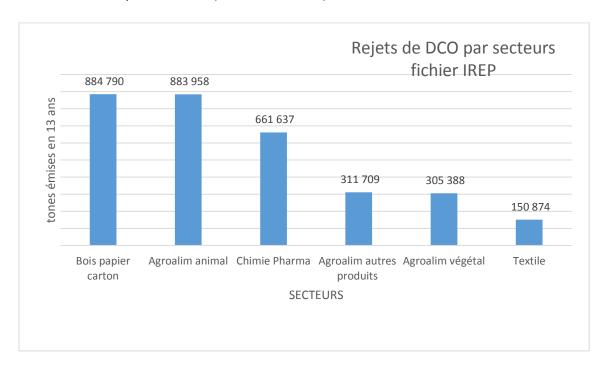
2) Les macro-polluants

Demande chimique en oxygène (DCO)

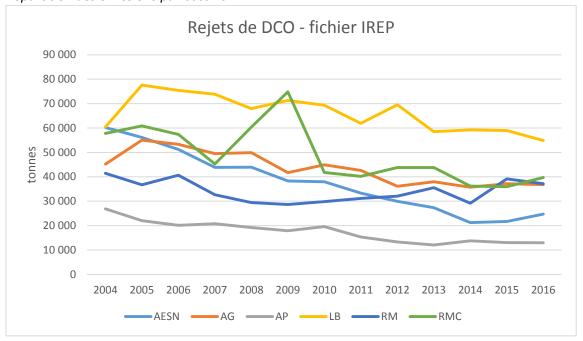
939 sites ont déclaré au moins 1 fois des émissions dans GEREP entre 2004 et 2016.

3 324 320 tonnes ont été émises sur cette période de 13 ans.

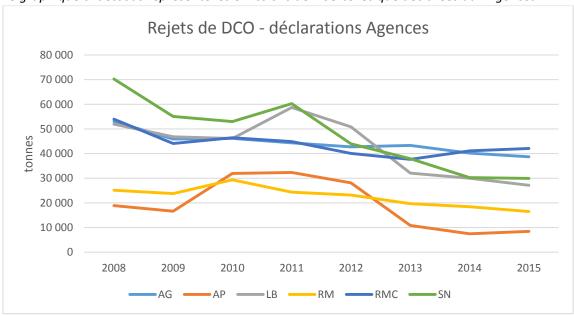
92% ont été émis par 6 secteurs (sur les 12 retenus).



Répartition des émissions par bassins



Le graphique ci-dessous représente les émissions de DCO telles que déclarées aux Agences.

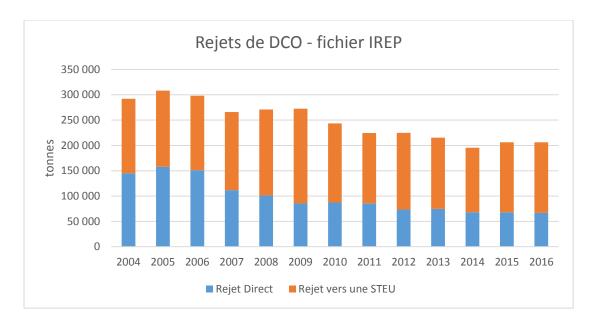


Entre 2008 et 2015, les émissions de DCO des industriels déclarants aux Agences ont globalement baissé de 40%.

631 sites déclarants GEREP sont en rejet direct au milieu, soit 67% du total. 308 sont raccordés à une STEU. Comme le montre le graphique ci-dessous, la décroissance des émissions de DCO entre 2009 et 2016 est sensible, passant de 272 703 tonnes en 2009, à 206 502 tonnes en 2016, soit 24% de moins.

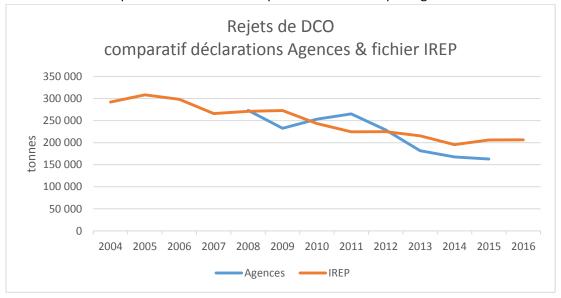
A partir de la base IREP, on constate que les émissions de DCO pour les sites raccordés à une STEU ne varient quasiment pas entre 2004 et 2016, ce qui tend à prouver que les industriels raccordés ne font pas d'efforts particuliers pour traiter en amont leurs émissions de DCO. En effet, ils paient la collectivité pour leur rendre ce service d'abattement du polluant.

Par contre, les industriels en rejet direct ont réduit leurs émissions de DCO de 54% sur la période.



Le graphique ci-dessous compare, lorsque les données existent, les déclarations Agences (rappelons qu'il s'agit de valeurs de rejet au milieu, donc de rejets nets pour les industriels raccordés) et celles dans IREP (il s'agit de valeurs en sortie de site, et de rejets bruts pour les industriels raccordés).

L'intérêt de ce comparatif est de constater que les courbes indiquent globalement la même tendance.

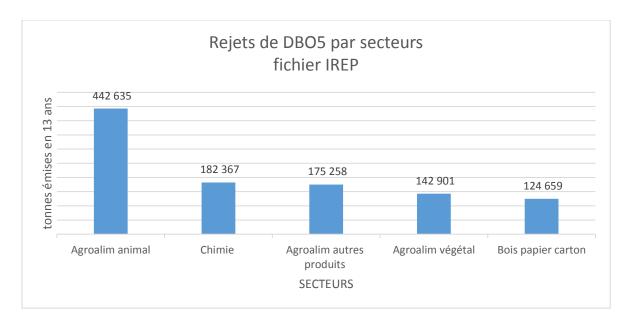


Demande biochimique en oxygène 5 (DBO5)

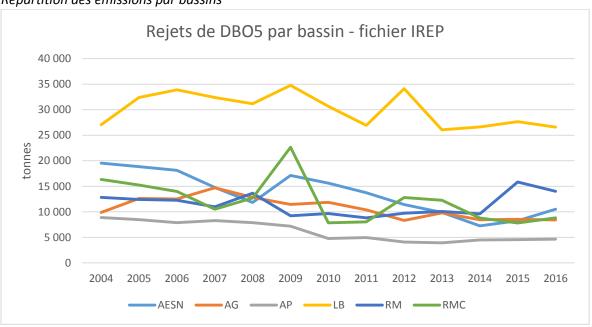
995 sites ont déclaré au moins 1 fois des émissions dans GEREP entre 2004 et 2016.

1 094 110 tonnes ont été émises sur cette période de 13 ans.

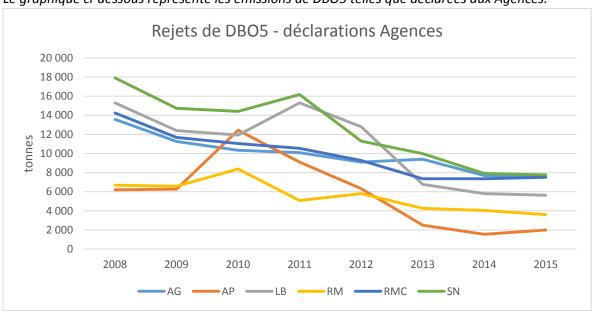
92% ont été émis par 5 secteurs (sur les 12 retenus).



Répartition des émissions par bassins



Le graphique ci-dessous représente les émissions de DBO5 telles que déclarées aux Agences.



Entre 2008 et 2015, les émissions de DBO5 des industriels déclarants aux Agences ont globalement baissé de 54%.

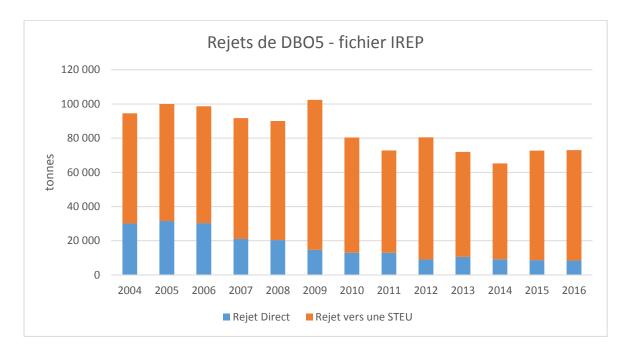
Comme le montre le graphique ci-dessous, la baisse des émissions de DBO5 entre 2004 et 2016 est sensible, passant de 94 556 tonnes en 2004, à 73 096 tonnes en 2016, soit 23% d'émissions en moins.

253 déclarants GEREP sont en rejet direct au milieu, soit 25% du total. 742 sont raccordés à une STEU.

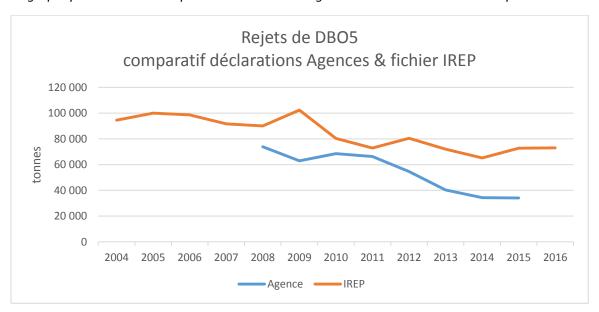
Les industriels en rejet direct ont agi pour réduire leurs émissions, passant de 30 161 tonnes émises en 2004, à 8 386 tonnes en 2016, soit 72% d'émissions en moins.

Par comparaison, les sites raccordés (soit 75% du nombre de sites déclarants) ont augmenté de 0,5% leurs émissions de DBO5 entre 2004 et 2016.

La réduction des émissions de DBO5 est donc à attribuer majoritairement (82%) aux efforts des industriels en rejet direct.



Le graphique ci-dessous compare les déclarations Agences et IREP. Les courbes indiquent la même tendance.

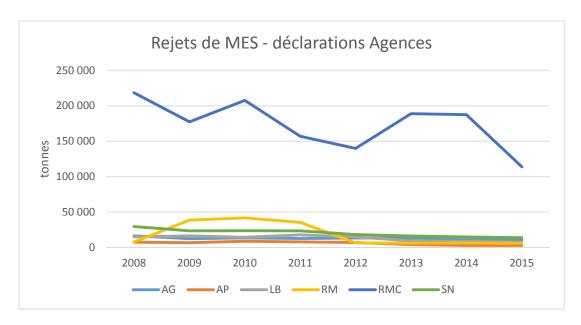


Matières en suspension (MES)

Faute de données suffisantes dans IREP, nous ne prendrons ici en compte que les données des Agences.

Le graphique ci-dessous indique qu'entre 2008 et 2015, les émissions de MES des industriels déclarants aux Agences ont globalement baissé de 47%.

Les émissions de MES sur les 5 bassins (hors RMC) étant entre 14 000 et 3 000 tonnes par an (en 2015), les courbes sont aplaties, dès lors que l'échelle s'est calée sur RMC. L'importance des émissions sur RMC s'explique au vu des quantités particulièrement élevées d'un site du bassin, du secteur de la chimie.



Azote

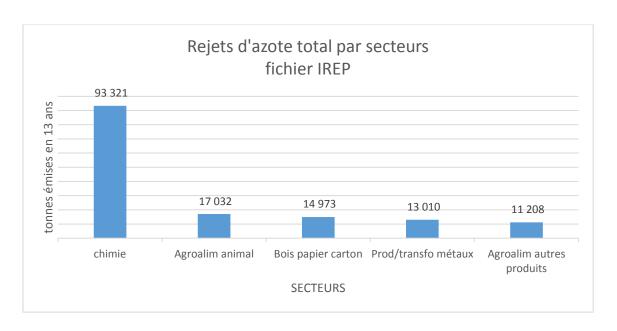
Concernant l'azote, les Agences et les ICPE ne considèrent pas la même substance :

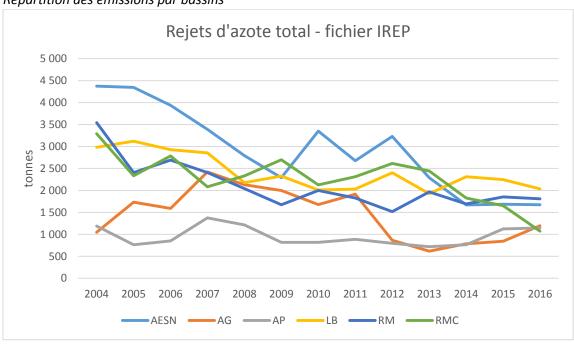
- les Agences demandent aux industriels de déclarer l'azote oxydé (NOx). Nous ne l'avons pas pris en compte dans notre étude, car ce paramètre ne fait pas partie des assiettes de redevances pour 3 Agences (AG, AP et LB)
- les Agences demandent aux industriels de déclarer aussi l'azote réduit (NR, soit NH2 + NH3 + NH4)
- les déclarations GEREP se font sur l'azote total (NH4 + NO3 + N uréique)

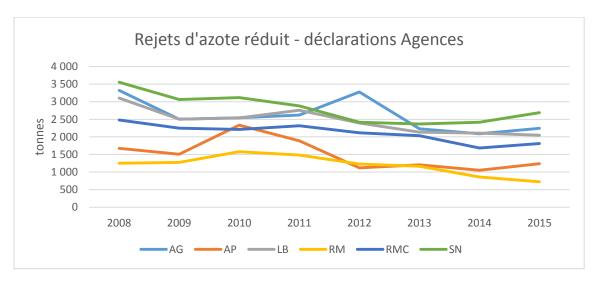
214 sites ont déclaré au moins une fois leurs émissions dans GEREP entre 2004 et 2016.

167 648 tonnes ont été émis sur cette période de 13 ans

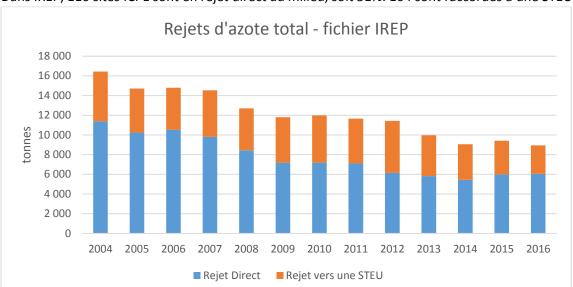
87% ont été émis par 5 secteurs (sur les 12 retenus).







Entre 2008 et 2015, les émissions d'azote réduit des industriels déclarants aux Agences ont globalement baissé de 30%.



Dans IREP, 110 sites ICPE sont en rejet direct au milieu, soit 51%. 104 sont raccordés à une STEU.

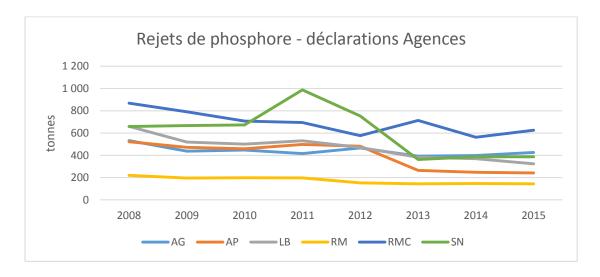
La baisse des émissions d'azote entre 2004 et 2016 est sensible, passant de 16 434 tonnes en 2004 à 9199 tonnes en 2016, soit 44% d'émissions en moins.

La réduction est un peu plus importante (-47%) pour les sites en rejet direct, passant de 11 382 tonnes déclarées en 2004 à 6048 en 2016.

Phosphore total (P)

Seuls 118 sites ayant déclaré du phosphore au moins une fois en 13 ans dans GEREP, nous ne présentons ici que les données Agences.

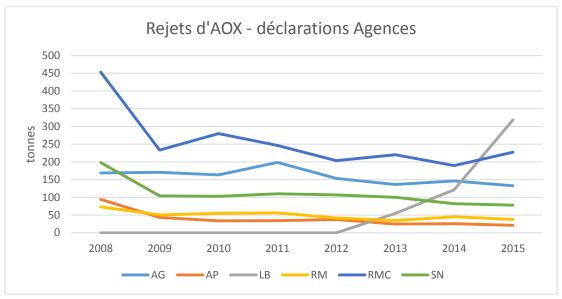
Le graphique ci-dessous indique qu'entre 2008 et 2015, les émissions de phosphore des industriels déclarants aux Agences ont globalement baissé de 38%.



Composés organo-halogénés adsorbables (AOX)

Nous n'avons pas produit d'analyse à partir de données IREP, car nous n'y avons trouvé que 493 données sur 13 ans (2004-2016). Seuls 105 sites ont déclaré dans GEREP au moins 1 fois en 13 ans.

Le graphique ci-dessous indique qu'entre 2008 et 2015, les émissions d'AOX des industriels déclarants aux Agences ont globalement baissé de 17%.



Pour Loire Bretagne, les AOX n'entrent dans le calcul de la redevance qu'à partir de 2012.

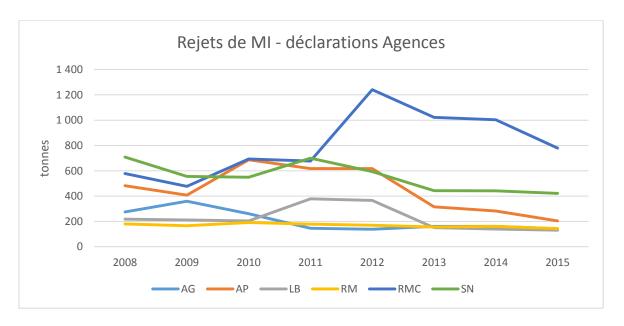
Matières inhibitrices (MI)

Les MI n'étant pas saisies dans GEREP, nous ne prendrons en compte que les données Agences.

Le graphique ci-dessous indique qu'entre 2008 et 2015, les émissions de MI des industriels déclarants aux Agences ont globalement baissé de 25% :

- 58% pour les industriels en rejet direct,
- 14% pour les sites raccordés.

Nous pensons que les progrès pour les industriels raccordés sont en-deçà de la réalité. En effet, l'abattement réel qu'effectuent les STEU n'est pas, ou mal, pris en compte. Pour les MI, l'abattement réalisé par les STEU est calculé de manière forfaitaire, et non à partir de mesures sur site.



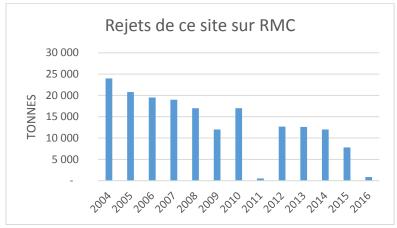
3) Les micropolluants

Aluminium (AI)

20 sites ont déclaré des émissions au moins 1 fois dans GEREP entre 2004 et 2016.

Seuls 2 sites déclarants des rejets d'aluminium sont raccordés à une STEU, les 18 autres étant en rejet direct au milieu.

183 925 tonnes ont été émises sur cette période de 13 ans. Mais, un site sur RMC réalise à lui seul 97% des émissions déclarées sur la période. C'est pourquoi nous ne produirons pas ici de graphique par secteurs ou par bassins.



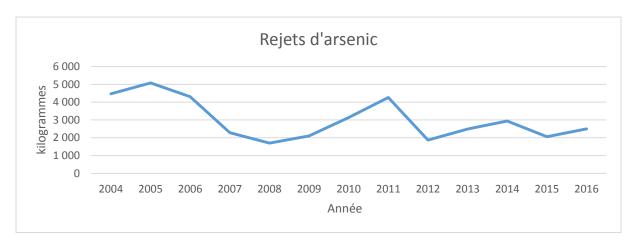
Déclarations du site sur RMC qui réalise 97% des émissions totales d'aluminium.

Nous ne savons pas à quoi attribuer les creux de 2011 et de 2016.

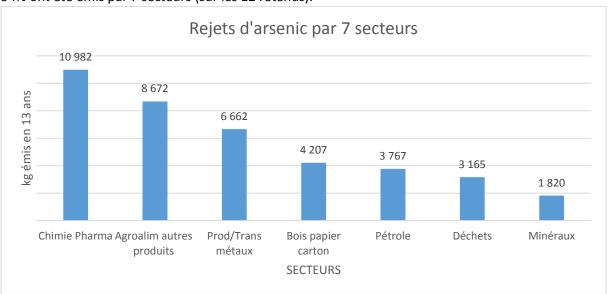
Arsenic (As)

171 sites ont déclaré au moins 1 fois des émissions dans GEREP entre 2004 et 2016.

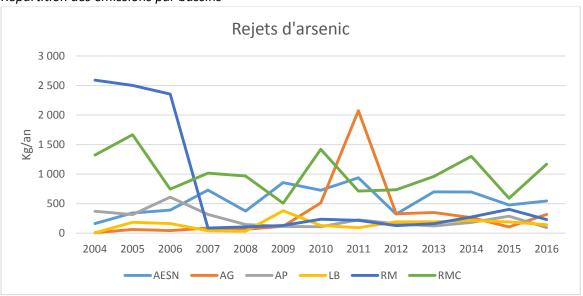
42 tonnes ont été émises sur cette période de 13 ans.



94% ont été émis par 7 secteurs (sur les 12 retenus).





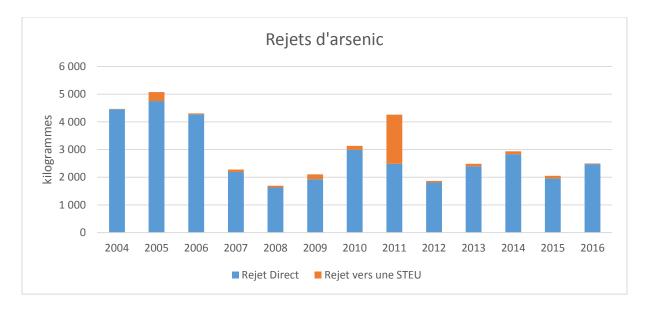


En Adour Garonne, le pic de 2011 s'explique par le fait qu'un site (secteur des Déchets) a déclaré 74% du total des rejets du bassin cette année-là. Or, ce site n'a plus rien déclaré après.

En Rhin Meuse, le saut de 2007 s'explique par le fait qu'un site (secteur Autres produits alimentaires) émettait 92% des rejets du bassin en 2004, en 2005 et en 2006. Or, en 2007, ce site disparait des déclarations, probablement suite à une cessation d'activité.

Sur Rhône Méditerranée, les pics (2005, 2010 et 2014) sont principalement imputables à des sites chimiques. Les émissions de ces sites sont variables d'une année sur l'autre. Ces sites sont pour la plupart des unités qui fabriquent plusieurs produits, et qui travaillent par campagnes. Il est probable que les émissions diffèrent de manière importante selon les produits finis, donc d'une année à l'autre.

137 sites sont en rejet direct au milieu, soit 80% du total. 34 sont raccordés à une STEU.

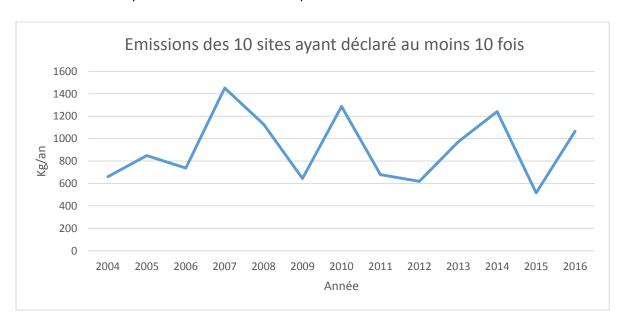


Ce graphique indique une décroissance globale des émissions d'arsenic entre 2004 et 2016, mais sporadique selon les années. La variabilité des résultats selon les années s'explique par une grande variabilité du nombre d'établissements déclarants : 37% des 171 sites déclarants n'ayant déclaré qu'une seule fois en 13 ans, et seulement 2% ayant déclaré chaque année sur la période.

Pour autant, si on compare 2005 et 2016, on passe de 5,7 tonnes à 2,5 tonnes émises, soit 56% d'émissions en moins. Le pic constaté en 2011 résulte de la déclaration d'un seul site raccordé (secteur Déchets), qui a déclaré 1,5 tonne uniquement sur cette année-là, probablement dans le cadre de la campagne RSDE2. Si on supprime cette valeur de 2011, le pic disparait. Il est probable que son arrêté d'auto-surveillance pour les années suivantes ne l'obligeait pas ou plus à déclarer.

Les émissions étant en grande partie issues des sites en rejet direct, les efforts de cette catégorie d'industriels sont donc ici significatifs pour réduire les flux.

Le graphique ci-dessous indique les fluctuations des émissions des 10 sites ayant les rejets d'arsenic les plus importants, et/ou déclarants les plus réguliers (ayant déclaré au moins 10 fois en 13 ans). Ces variations sont sans doute dues au fait que certains sites sont multi-produits.

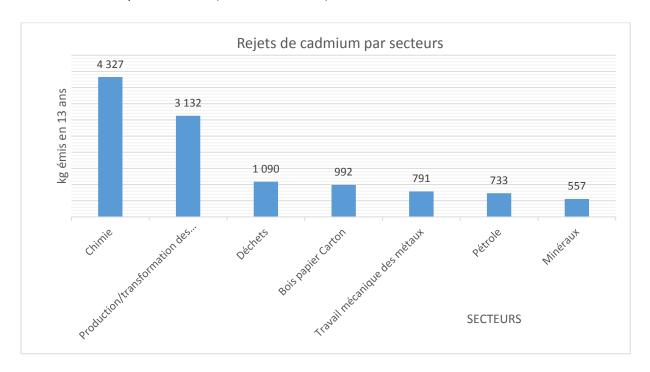


Cadmium (Cd)

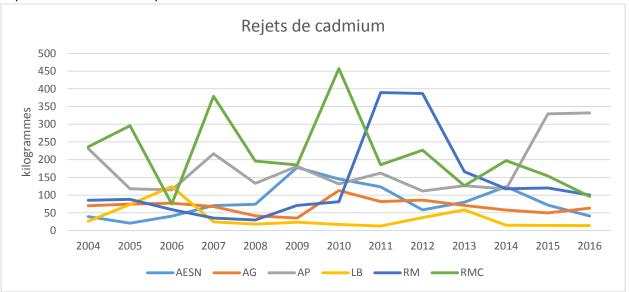
526 sites ont déclaré au moins 1 fois des émissions dans GEREP entre 2004 et 2016.

12,2 tonnes ont été émises sur cette période de 13 ans.

95% ont été émis par 7 secteurs (sur les 12 retenus).



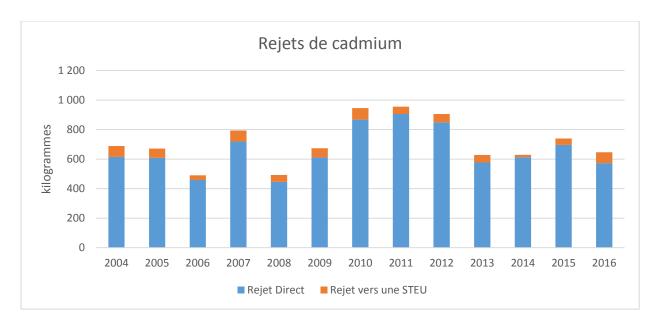
Répartition des émissions par bassins



La courbe de RMC comporte plusieurs pics. Nous avançons ici quelques hypothèses :

- En 2007 et en 2010, un site (secteur Chimie/Pharma) a déclaré des rejets pouvant varier de 1 à 40 fois selon les années.
- En 2010, un site (secteur Chimie/Pharma) a déclaré un rejet 3 fois supérieur aux années précédentes, puis n'a plus déclaré aucun rejet de cadmium les années suivantes. Le site n'ayant pas fermé, nous ne pouvons expliquer ce pic.
- En 2012, un site (secteur Chimie/Pharma) a représenté à lui seul 92% des rejets de l'année du bassin RMC. Il est possible qu'il s'agisse d'une erreur de saisie, non corrigée. Nous avons pris le parti d'éliminer la donnée.

336 sont en rejet direct au milieu, soit 64% du total. 190 sont raccordés à une STEU.



Comme le montre ce graphique, la décroissance des émissions de cadmium est sensible entre 2011 et 2016, passant de 954 kg en 2011, à 646 en 2016, soit 32% de moins.

La réduction est plus forte pour les sites en rejet direct.

Les pics que l'on constate sur les années 2010, 2011 et 2012 sont sans doute les répercussions de la campagne RSDE2, 323 sites n'ayant déclaré qu'une seule fois en 13 ans, sur une de ces 3 années. D'ailleurs, ces pics concernent principalement les sites en rejet direct, pour la plupart ICPE, donc soumis aux obligations de cette campagne nationale de recherche.

Sur les 526 sites ayant déclaré leurs émissions de cadmium dans GEREP au moins une fois en 13 ans, seuls 15 sites, soit 3%, ont déclaré 10 fois ou plus sur la période. Ces 15 sites représentent 16% des émissions totales du secteur sur la période. Ces 15 sites ont collectivement baissé de 56% leurs émissions sur la période, passant de 245 kg en 2004 à 109 en 2016.

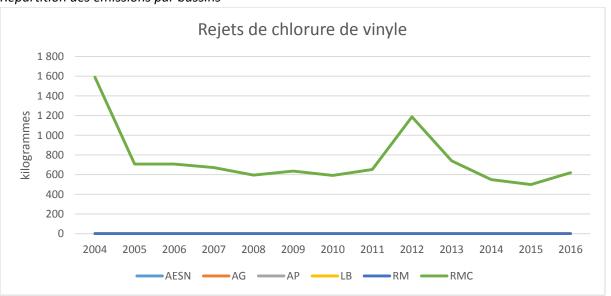
Chlorure de vinyle (chloroéthylène - monochlorure de vinyle - CVM)

11 sites ont déclaré au moins 1 fois des émissions dans GEREP entre 2004 et 2016.

12 tonnes ont été émises sur cette période de 13 ans.

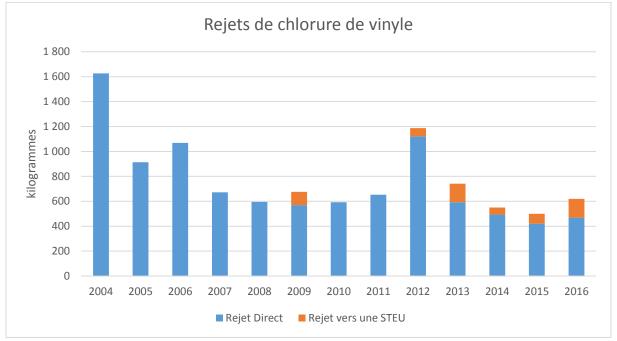
99,6 % des émissions ont été déclarées par le secteur Chimie /Pharmacie.

Répartition des émissions par bassins



Pour cette substance, IREP présente trop peu de données pour faire une analyse par bassin. Mais notons que sur les 11 sites déclarants, 9 sont sur le bassin RMC. 1 sur AP et 1 sur AG, mais pour des quantités faibles de rejets.

9 sites sont en rejet direct au milieu, 2 sont raccordés à une STEU.



Les 11 sites ont réduit de 62% leurs émissions de chlorure de vinyle entre 2004 et 2016.

Le pic apparaissant ici en 2012 est dû à deux sites qui ont déclaré cette année-là des rejets deux fois supérieurs à 2011 ou à 2013.

Sur les 11 sites ayant déclaré leurs émissions de chlorure de vinyle dans GEREP au moins une fois en 13 ans, 5 sites ont déclaré 10 fois ou plus. Ces 5 sites représentent 73% des émissions totales du secteur sur la période.

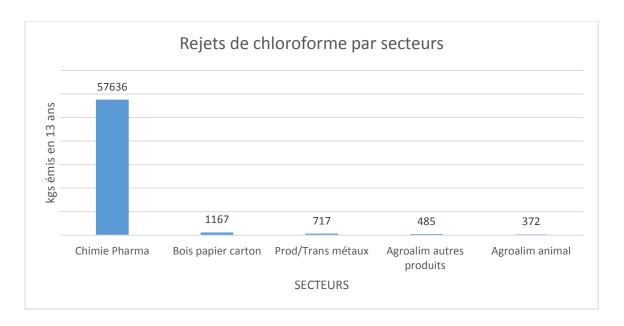
Chloroforme (trichlorométhane)

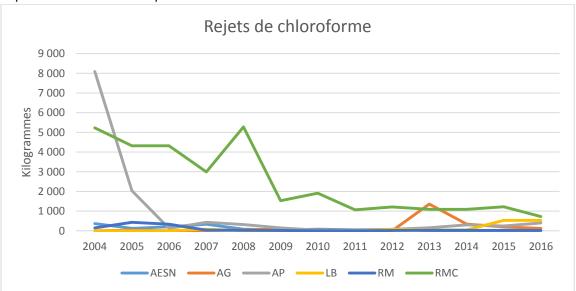
118 sites ont déclaré au moins 1 fois des émissions dans GEREP entre 2004 et 2016.

Ces 5 sites ont collectivement baissé de 71% leurs émissions sur la période.

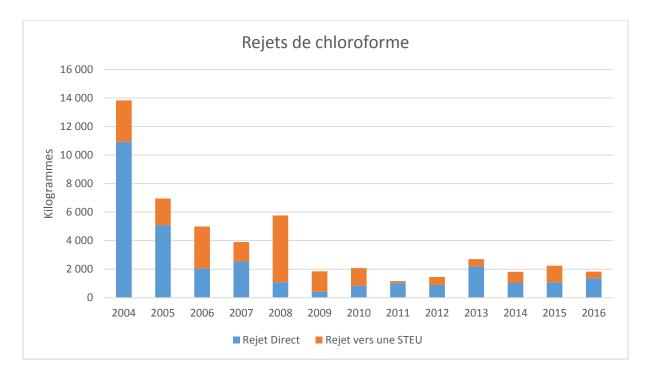
66 tonnes ont été émises sur cette période de 13 ans. Mais un site (secteur Chimie/Pharma) sur RMC réalise à lui seul près d'un tiers des émissions déclarées sur la période.

92% ont été émis par 5 secteurs (sur les 12 retenus), mais le secteur de la Chimie/Pharma réalise à lui seul 88% des déclarations.





63 sites déclarants sont en rejet direct au milieu, soit 53% du total. 55 sont raccordés à une STEU.



Ce graphique indique une décroissance spectaculaire des émissions de chloroforme entre 2004 et 2016, passant de 13,8 tonnes à 1,8, soit une baisse de 87%.

On constate que les efforts ont été plus importants de la part des industriels en rejet direct que pour les sites raccordés. Le pic de 2004 est dû à un site (en rejet direct) sur AP (secteur Chimie/Pharma) qui a déclaré 890 kg en 2004, mais seulement 248 kg en 2005.

Le pic de 2008 fait exception au constat global de baisse. En effet, un site raccordé sur RMC (secteur Chimie/Pharma) a déclaré 4,6 tonnes cette année-là, soit 2 fois plus que sa moyenne les autres années.

Sur les 118 sites ayant déclaré leurs émissions de chloroforme dans GEREP au moins une fois en 13 ans, 9 sites, soit 8%, ont déclaré 10 fois ou plus. Ces 9 sites représentent 58% des émissions totales sur la période.

Ces 9 sites ont collectivement baissé de 88% leurs émissions entre 2004 et 2016.

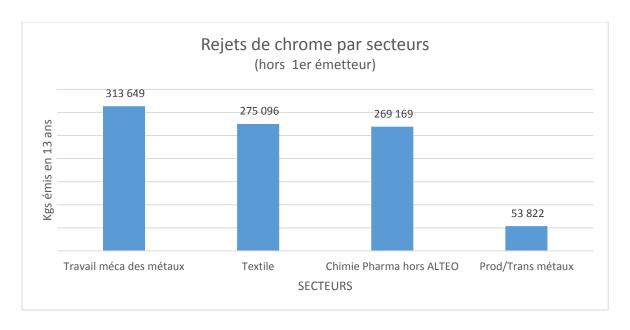
Chrome (Cr)

129 sites ont déclaré des émissions au moins 1 fois dans GEREP entre 2004 et 2016.

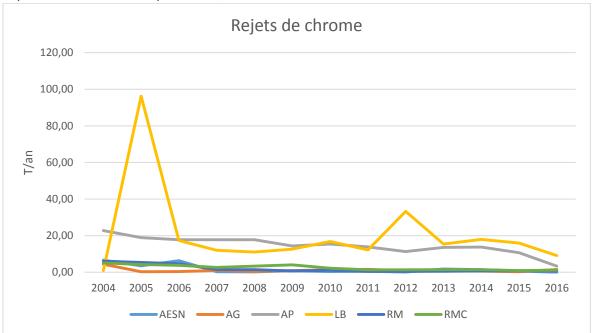
5467 tonnes ont été émises sur cette période de 13 ans.

Un site (secteur Chimie/Pharma) sur RMC réalise à lui seul 83% des émissions totales déclarées sur la période. Soulignons que les réductions de ce site sont spectaculaires, passant de 400/500 tonnes (variable selon les années) émis entre 2004 et 2011, à 127 tonnes en 2015, et à seulement 94 tonnes en 2016, soit une baisse de 99% entre 2004 et 2016.

96% ont été émis par 4 secteurs (sur les 12 retenus), hors 1^{er} émetteur.



Répartition des émissions par bassins, hors 1^{er} émetteur

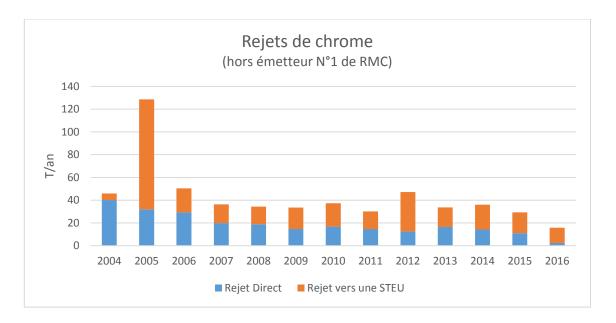


85 sites déclarants sont en rejet direct au milieu, soit 66% du total. 44 sont raccordés à une STEU.

Ce graphique ne prend pas en compte les déclarations du 1^{er} site émetteur (sur RMC). Il ne porte donc que sur 946 tonnes déclarés en 13 ans par les 117 autres établissements.

Le pic de 2005 en Loire Bretagne est sans doute dû à l'erreur d'échantillonnage d'un site (secteur Textile), qui n'aurait pas été corrigée par la suite dans GEREP.

Le pic de 2012 en Loire Bretagne, imputable au même établissement, peut être dû à un pic de production cette annéelà, à des matières premières nécessitant ponctuellement d'injecter plus de chrome dans le process, ou encore à des rejets accidentels.



Exception faite du pic de 2005, les émissions de chrome déclarées par les ICPE n'ont cessé de baisser en 10 ans, passant de 103 tonnes en 2006 à 16 en 2016, soit -84%.

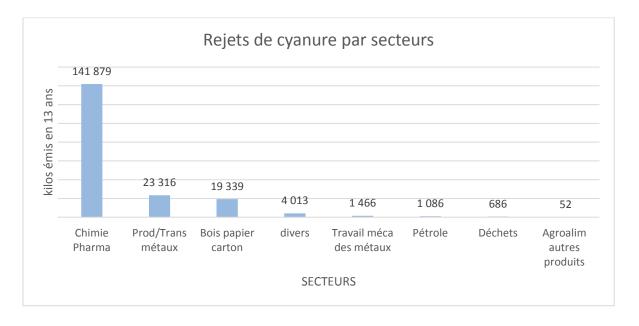
Les pics de 2005 et de 2012 s'expliquent de la même manière que pour le graphique par bassins.

Cyanure (CN total)

45 sites ont déclaré au moins 1 fois des émissions dans GEREP entre 2004 et 2016.

192 tonnes ont été émises sur cette période de 13 ans.

96% ont été émis par 3 secteurs (sur les 12 retenus).

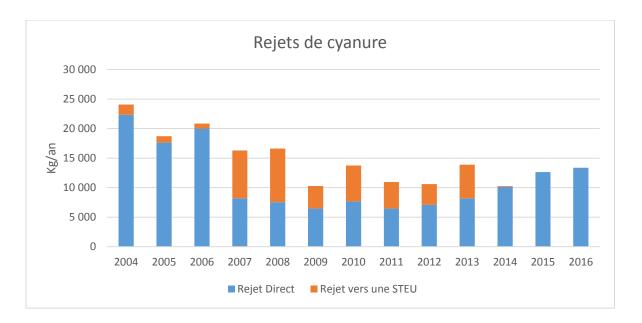


Répartition des émissions par bassins

Nous avons choisi de ne pas mettre de graphique par bassins pour le cyanure, car le nombre de sites déclarants n'est pas significatif (10 sur SN, 5 sur AP, 10 sur RM, 11 sur RMC, 4 sur LB et 5 sur AG).

De plus, la plupart de ces sites ont déclaré de faibles quantités, et/ou de manière épisodique.

37 sites sont en rejet direct au milieu, soit 82% du total. 8 sont raccordés à une STEU.



Comme l'indique ce graphique, les émissions déclarées n'ont cessé de baisser sur la période, passant de 24 tonnes en 2004 à 13 en 2016, soit -46%.

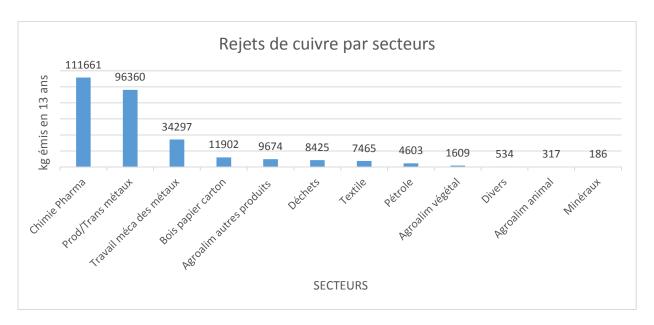
Sur les 45 sites déclarants, 9 ont déclaré 10 fois ou plus sur cette période de 13 ans. Entre 2014 et 2016, par exemple, ces 9 sites représentent à eux seuls 83% des émissions déclarées dans GEREP. Leurs émissions de cyanure ont baissé de 35% entre 2004 et 2016.

Cuivre (Cu)

218 sites ont déclaré des émissions au moins 1 fois dans GEREP entre 2004 et 2016. Mais seuls 25 sites ont déclaré leurs émissions au moins 10 fois sur la période.

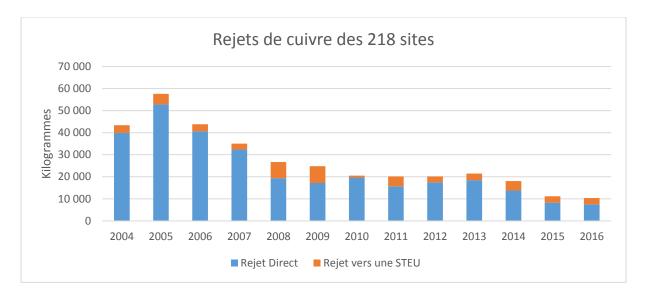
358 tonnes ont été émises sur cette période de 13 ans.

68% ont été émis par 3 secteurs (sur les 12 retenus).



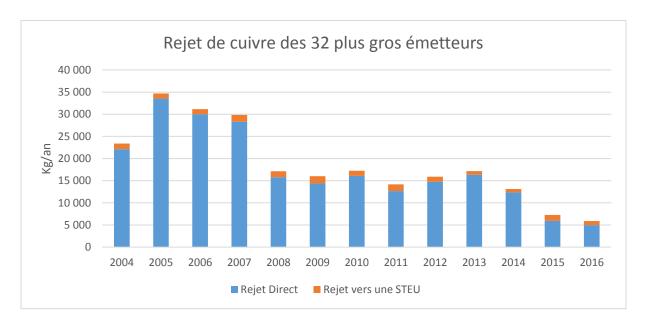
Nous ne produirons pas de graphique par bassins. En effet, nous ne disposons de données, et en faible quantité, que sur les bassins RMC et RM. Ces 2 bassins représentent à eux seuls 82% des rejets (respectivement 60% et 22%).

154 sites sont en rejet direct au milieu, soit 71% du total. 64 sont raccordés à une STEU.



La décroissance globale des émissions de cuivre entre 2004 et 2016 est importante, passant de 43,3 tonnes en 2004, à 10,4 en 2016, soit une baisse de 76%. La réduction est plus forte pour les sites en rejet direct.

Nous avons identifié des « gros » émetteurs, c'est-à-dire des sites ayant déclarés au moins 7 fois sur cette période de 13 ans. Cet échantillon de 32 sites représente en moyenne (selon les années) la moitié des émissions déclarées. Or, ces 32 sites ont collectivement réduit leurs émissions de cuivre de 75% entre 2004 et 2016, suivant ainsi la tendance générale du total des 218 sites.



Dichlorure d'éthylène (1,2-dichloroéthane, ou 1,2-DCE)

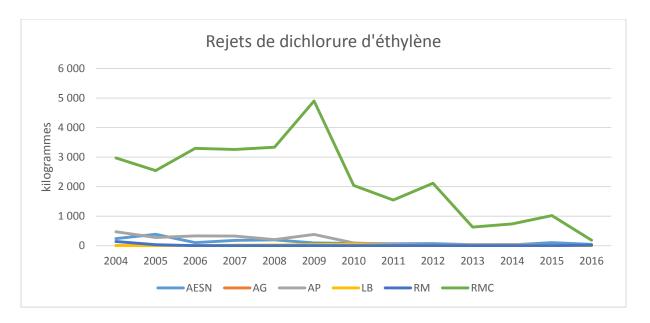
47 sites ont déclaré au moins 1 fois des émissions dans GEREP entre 2004 et 2016. 8 sites seulement ont déclarés au moins 10 fois sur la période, représentant 88% des émissions.

40,5 tonnes ont été émises sur cette période de 13 ans.

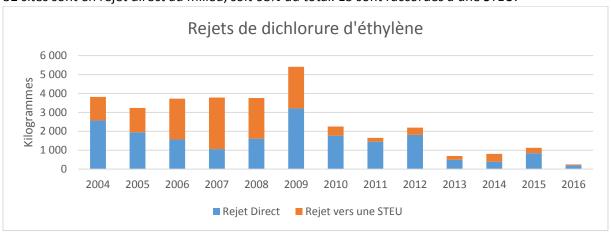
98% ont été émis par le seul secteur de la Chimie/Pharma.

Répartition des émissions par bassins

Les émissions déclarées sur 5 bassins (hors RMC) sont trop faibles pour apparaître sur ce graphique, en prenant comme échelle de référence RMC. C'est pourquoi leurs courbes sont plates.



32 sites sont en rejet direct au milieu, soit 68% du total. 15 sont raccordés à une STEU.



La baisse des émissions de dichlorure d'éthylène entre 2004 et 2016 est significative, passant de 3,82 tonnes à 0,25, soit moins 93%. Nous constatons cependant un pic en 2009. Nous pensons que ce pic est dû à un site en rejet direct sur RMC qui a déclaré 10 fois plus en 2009 que la moyenne des années précédentes. Est-ce une erreur de saisie non corrigée?

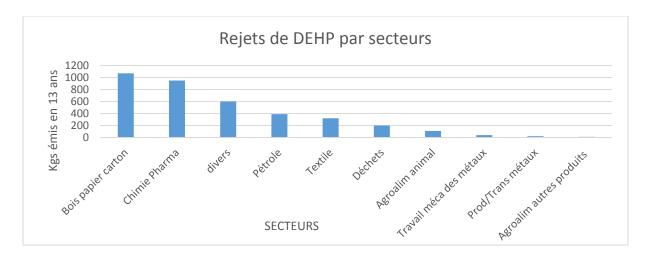
Sur les 47 sites ayant déclaré leurs émissions de dichlorure d'éthylène dans GEREP au moins une fois en 13 ans, 8 sites, soit 17%, ont déclaré 10 fois ou plus. Ces 8 sites représentent 73% des émissions totales du secteur sur la période. Ces 8 sites ont collectivement baissé de 93% leurs émissions entre 2004 et 2015.

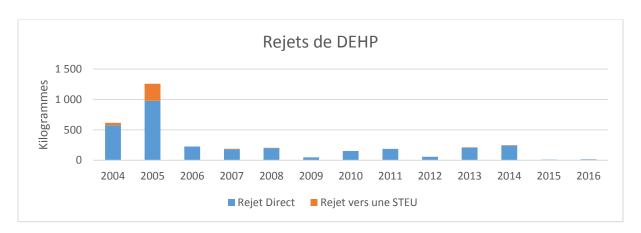
DEHP (phtalate de di-2-éthylhexyle)

53 sites ont déclaré au moins 1 fois des émissions dans GEREP entre 2004 et 2016.

3,7 tonnes ont été émises sur cette période de 13 ans. 70% de ces émissions n'ont été émis que par 7 sites sur toute la France.

90% ont été émis par 5 secteurs (sur les 10 ayant déclaré du DEHP).





38 sites sont en rejet direct, soit 72%. Mais les émissions directes représentent 80% du total des rejets déclarés.

La réduction des émissions est de 92% sur la période étudiée, passant de 615 kg émis en 2004 à 46 en 2016.

Le DEHP a été essentiellement dosé dans les effluents industriels pendant les campagnes RSDE. Les quantités, parfois élevées, mesurées une fois durant la campagne RSDE1, n'ont pas toujours été retrouvées lors d'un deuxième contrôle. Un seul site fait un suivi régulier de ses émissions de DEHP depuis 2005.

Cependant, les « gros » émetteurs que nous avons interrogés ne considèrent pas le DEHP comme un problème, dès lors que les rejets sont globalement faibles.

Sur les 53 sites ayant déclaré leurs émissions de DEHP dans GEREP au moins une fois en 13 ans, 1 site seulement a déclaré 10 fois ou plus. Ce site représente 10% des émissions totales du secteur sur la période.

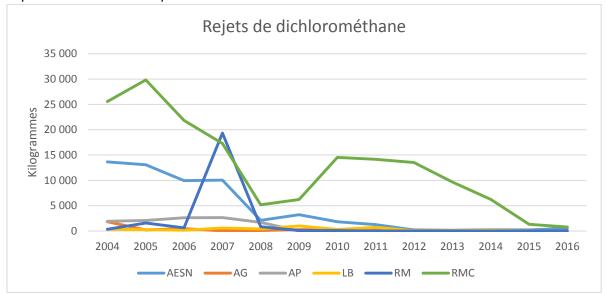
Dichlorométhane (chlorure de méthylène)

87 sites ont déclaré au moins 1 fois des émissions dans GEREP entre 2004 et 2016.

20 sites, sur les 87, n'ont déclaré qu'en 2007 (campagne RSDE1). Mais ces 20 sites ne représentent que 0,01 % du total des émissions sur la période.

265,5 tonnes ont été émises sur cette période de 13 ans.

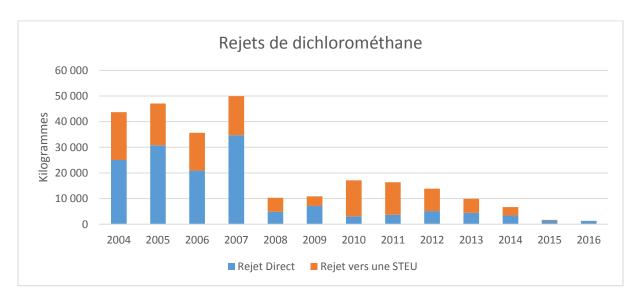
84% ont été émis par le seul secteur Chimie/Pharma.



Nous pensons que le pic de 2007 sur RM est dû à un site (secteur Autres Produits Alimentaires) qui a déclaré 18 tonnes en 2007, alors qu'il a déclaré 800 kg en moyenne les autres années. Nous pensons qu'il s'agit sans doute d'une erreur de saisie non corrigée.

Le rebond sur RMC entre 2010 et 2012 est dû à un site (secteur Chimie/Pharma) qui a déclaré d'importants rejets ces 3 années, puis plus aucun après 2012.

48 sont en rejet direct au milieu, soit 55% du total. 39 sont raccordés à une STEU.



La réduction des émissions est de 97% sur la période étudiée.

Cette baisse est corrélée à la diminution du nombre de déclarants (cf schéma ci-dessous), aux progrès réalisés par les sites industriels, mais aussi au changement de certaines activités, sans pour autant que le site ferme. C'est le cas par exemple du principal émetteur de Seine Normandie.



Fer (Fe)

72 sites ont déclaré au moins 1 fois des émissions dans GEREP entre 2004 et 2016.

792 144 tonnes ont été émises sur cette période de 13 ans.

Sur les 72 sites déclarant, seuls 16 ont affiché des données au moins 10 années sur 13. Les rejets de ces 16 sites représentent 98% des rejets.

Mais un seul site (secteur Chimie/Pharma) sur RMC a rejeté à lui seul 764 500 tonnes sur 13 ans, soit 96% du total des émissions, tous bassins confondus. Ce site a réduit ses émissions de 66% entre 2004 et 2015, passant de 98 000 tonnes déclarées en 2004 à 32 800 en 2015. Aucune déclaration n'a été saisie en 2016.

Pour les 71 autres sites, la baisse a été de 85% entre 2004 et 2016.

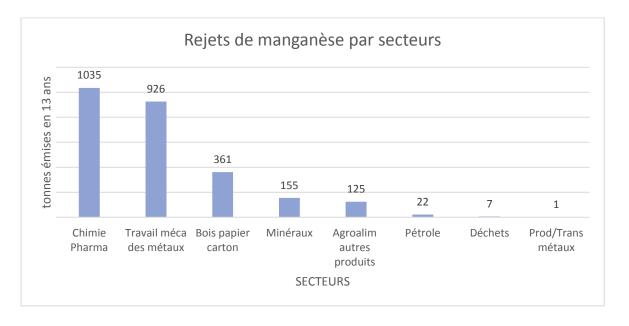
Manganèse (Mn)

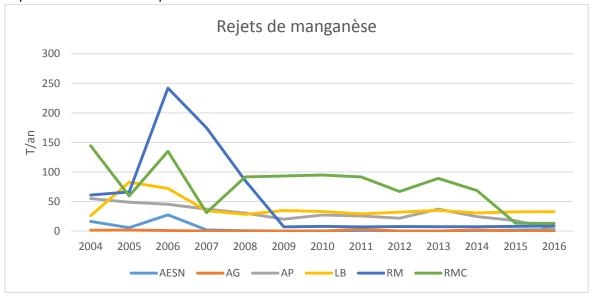
65 sites ont déclaré au moins 1 fois des émissions dans GEREP entre 2004 et 2016.

Mais seulement 15 ont déclaré 10 fois, ou plus, sur la période. Ces 15 sites représentent à eux seuls 71% des émissions totales déclarées dans GEREP.

2641 tonnes ont été émises sur cette période de 13 ans.

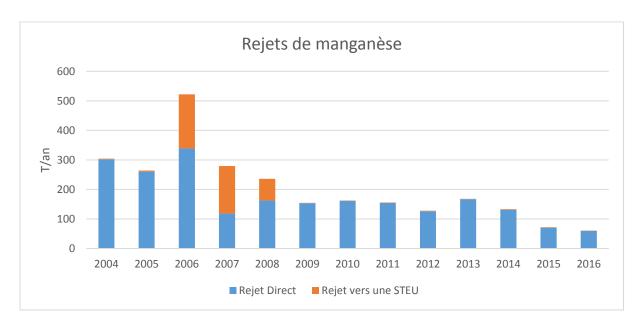
88% ont été émis par 3 secteurs (sur les 12 retenus).





Nous expliquons le pic de 2006 sur RM ci-après, à la suite du graphique Raccordés/Rejets directs.

58 sont en rejet direct au milieu, soit 89% du total. 7 sont raccordés à une STEU. Les 15 sites plus gros émetteurs représentent 84% des émissions des sites en rejet direct. Un seul site raccordé déclare de façon régulière ses flux de manganèse.

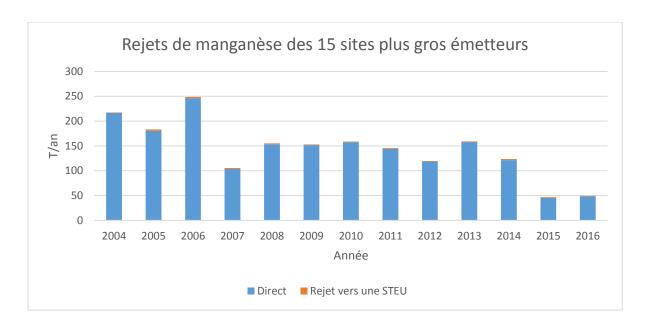


Les émissions de manganèse ont globalement baissé de 80% en 2004 et 2016, passant de 304 tonnes à 61.

Il est clair sur ce graphique que cette baisse significative des émissions est dû essentiellement aux efforts des émetteurs en rejet direct, dès lors que les émissions des industriels raccordés n'est pas majoritaire : 16% de la totalité des émissions, mais seulement 1,2% des « gros » émetteurs.

En 2006, plusieurs sites, notamment raccordés ont déclaré des volumes plus élevés que les autres années. Ce qui n'est pas le cas sur les autres années. Nous expliquons ainsi le pic de 2006.

La baisse est un peu moins sensible (77%) pour les 15 plus gros émetteurs.



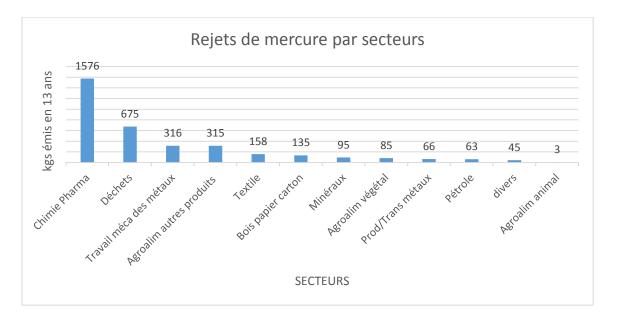
Mercure (Hg)

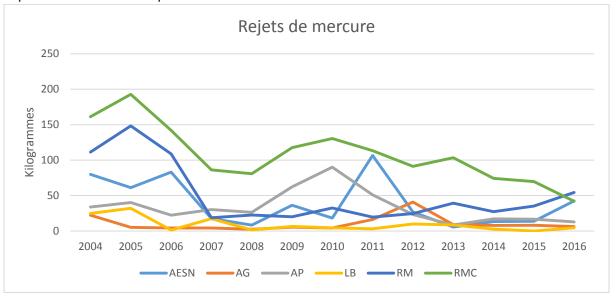
161 sites ont déclaré au moins 1 fois des émissions dans GEREP entre 2004 et 2016.

- 77 sites n'ont déclaré qu'une seule fois.
- 10 sites ont déclaré 10 fois ou plus sur la période.

3,6 tonnes ont été émises sur cette période de 13 ans.

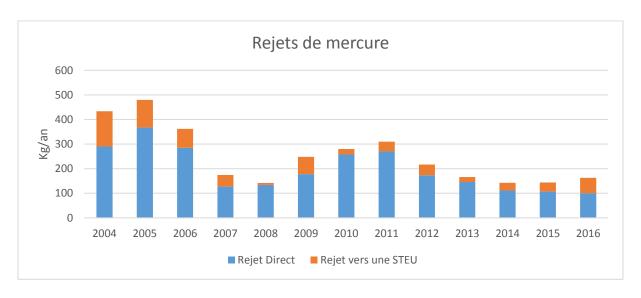
80% ont été émis par 4 secteurs (sur les 12 retenus).





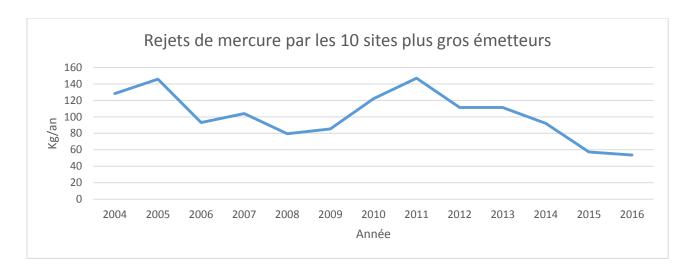
Le pic de 2011 sur SN est imputable à un site (secteur Agroalimentaire d'origine végétale), qui a déclaré 85 kg en 2011, mais qui n'a déclaré cette substance que cette année-là. Il s'agit probablement d'une erreur de saisie.

112 sont en rejet direct au milieu, soit 71% du total. 49 sont raccordés à une STEU.



La baisse des émissions de mercure entre 2004 et 2016 est significative, passant de 433 kg à 162, soit moins 63%. Le pic de 2011 est imputable à un site (secteur Production/Transformation des Métaux) en AP, qui a déclaré près de 30 kg en 2011, alors qu'il n'a déclaré que 4 kg en 2016. Ce pic de 2011 est aussi imputable au site sur SN que nous avons évoqué plus haut.

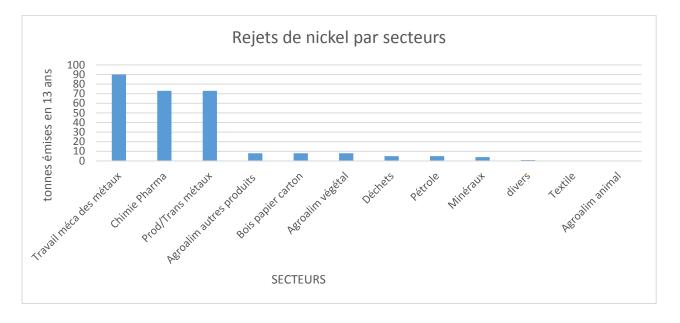
Selon les années, 30 à 60% des émissions ont été déclarées par seulement 10 sites. 41% si on considère la totalité des émissions sur les 13 années. Comme l'indique le graphique ci-dessous, ces 10 sites ont baissé significativement (-58%) leurs émissions, dans une proportion comparable à l'ensemble des sites.

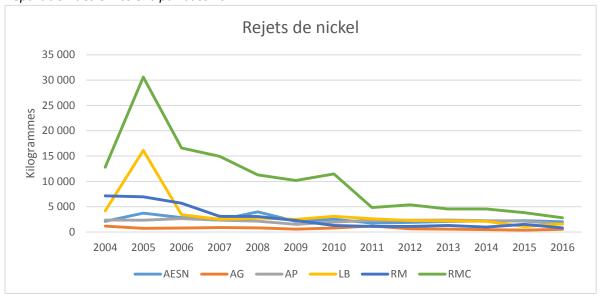


Nickel (Ni)

340 sites ont déclaré au moins 1 fois des émissions dans GEREP entre 2004 et 2016. 286 tonnes ont été émises sur cette période de 13 ans.

83% ont été émis par 3 secteurs (sur les 12 retenus).





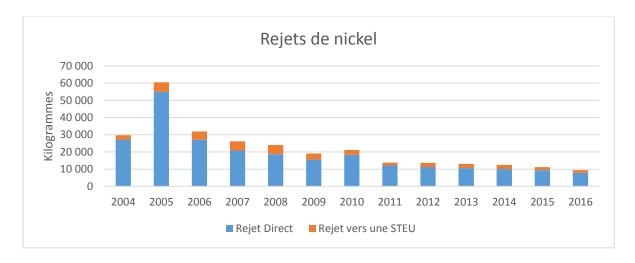
A noter que les émissions sont restées stables sur les bassins SN et AG, et qu'elles ont diminué sur les autres bassins. La baisse la plus importante est enregistrée sur le bassin AP.

Le pic de 2005 sur LB est dû à un site (secteur Travail Mécanique des Métaux) qui n'a déclaré qu'en 2005, y compris pour les autres substances d'ailleurs.

Le pic de 2005 sur RMC est dû à un site qui n'a déclaré qu'en 2005, y compris pour les autres substances.

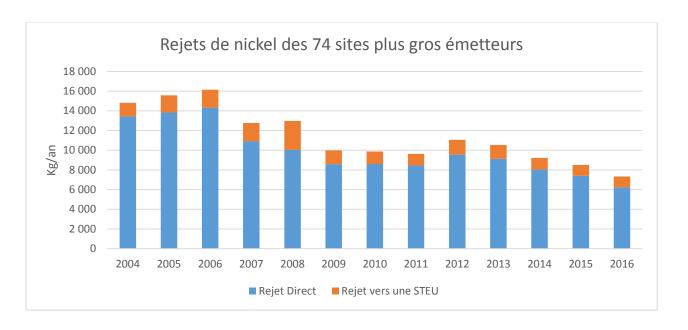
La baisse en 2011 sur RMC est due à un site (secteur Travail Mécanique des Métaux) qui a déclaré 2,5 tonnes jusqu'en 2010, mais qui n'a plus rien déclaré au-delà. Le site semble pourtant toujours être en activité.

273 sites déclarants sont en rejet direct au milieu, soit 80% du total. 67 sont raccordés à une STEU.



La baisse globale des émissions de nickel est significative, passant de 30 tonnes émises en 2004 à 9 tonnes en 2016, soit moins 70%. Nous avons évoqué plus haut le pic de 2005.

74 sites ont déclaré 8 fois ou plus sur la période, et représentent 52% des émissions totales sur 13 ans.



Plomb (Pb)

165 sites ont déclaré au moins 1 fois des émissions dans GEREP entre 2004 et 2016. 22 sites ont saisi au moins 8 années sur la période. Ces 22 «gros » émetteurs représentent 82% des émissions totales déclarées.

381 tonnes ont été émises sur cette période de 13 ans.

Un site sur RMC (secteur Chimie/Pharma) représente à lui seul 42% de l'ensemble des émissions déclarées. Pour autant, l'analyse des données IREP ne permet pas de conclure à une hausse ou à une baisse globale sur la période. A part pour le site de RMC précité, l'évolution des émissions montre des fluctuations importantes selon les années, mais pas de tendance globale.

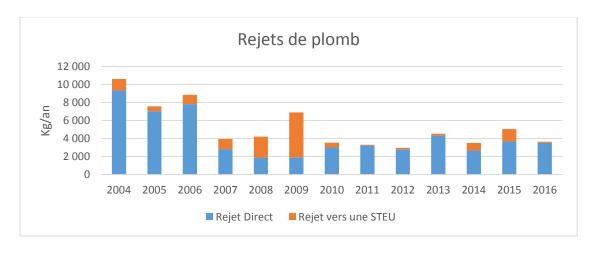
2 secteurs d'activité totalisent 88% des émissions déclarées : la Production/transformation des métaux (46%) et les Déchets (42%).

Répartition des émissions par bassins

Les rejets de plomb sont très aléatoires d'une année sur l'autre. Les courbes par bassins sont donc irrégulières. C'est pourquoi nous ne produirons pas de graphique par bassins pour cette substance.

Nous constatons cependant que la tendance globale, tous bassins confondus, est à la baisse.

125 sites déclarants sont en rejet direct au milieu, soit 76% du total. 40 sont raccordés à une STEU.



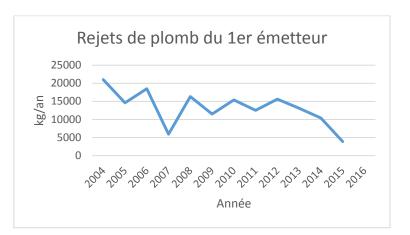
Ce graphique indique une décroissance significative des émissions de plomb entre 2004 et 2016, passant de 32 à 4 tonnes, soit -88%.

Le pic de 2009 s'explique par le fait qu'un site n'a déclaré qu'une seule fois, en 2009 (154 kg).

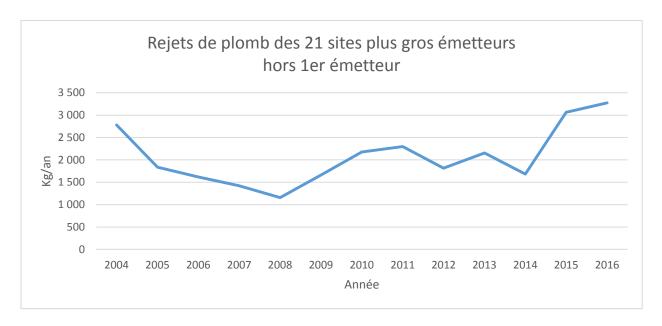
Un site (secteur Chimie/Pharma) sur RMC a déclaré à lui seul 42% du total des émissions dans GEREP.

Ce site est passé de 21 tonnes déclarées en 2004 à 4 en 2015, soit -81%.

Il n'y a pas eu de déclaration pour ce site en 2016.



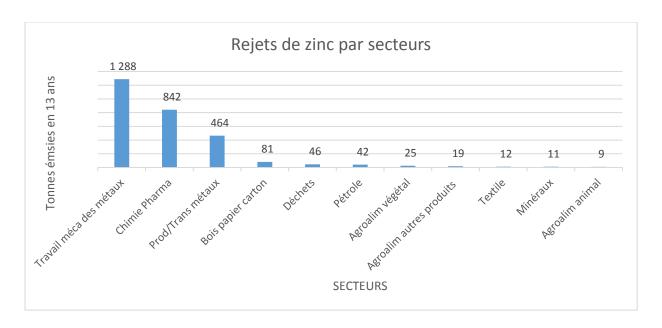
Si on retire le 1^{er} émetteur, les 21 autres « gros » émetteurs ont déclaré 2,7 tonnes en 2004, versus 3,2 en 2016. Cette augmentation des rejets est imputable à un site (secteur Production/Transformation des Métaux) sur AP.

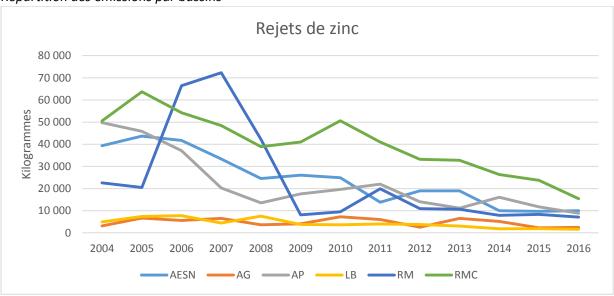


Zinc (Zn)

393 sites ont déclaré au moins 1 fois des émissions dans GEREP entre 2004 et 2016. 2908 tonnes ont été émises sur cette période de 13 ans.

92% ont été émis par 3 secteurs (sur les 12 retenus).

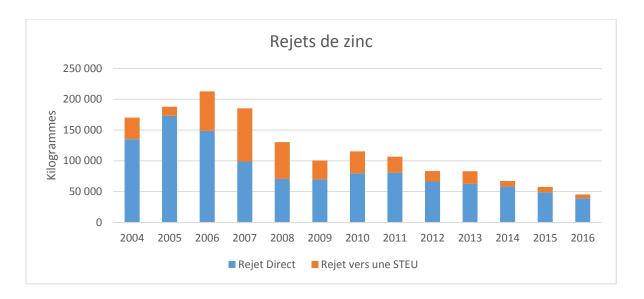




Le pic 2005-2008 sur RM est dû à plusieurs sites :

- 1 site (secteur Chimie/Pharmacie) qui n'a déclaré qu'en 2006, 1 tonne
- 1 site (secteur Pétrole) qui a déclaré 50 tonnes en 2006, puis autour de 300 kg les années suivantes
- 1 site (secteur Autres Produits Alimentaires) qui émettait entre 3 et 5 tonnes par an selon les années, et qui a cessé toutes déclarations à partir 2006 (site fermé)

295 sont en rejet direct au milieu, soit 71% du total. 120 sont raccordés à une STEU.



Les déclarations globales de zinc dans GEREP ont baissé de 73% entre 2004 et 2016. La baisse est de 83% entre 2006 et 2016, passant de 263 tonnes en 2006 à seulement 46 en 2016.

Nous constatons que les réductions sont principalement imputables à un petit nombre de sites ayant des émissions importantes. Par exemple, un site (secteur Production/Transformation des Métaux) de RM a réduit ses émissions de 11 tonnes en 2011 à 0,79 en 2014.

Un autre site (secteur Chimie/Pharmacie), émetteur important sur RMC, a réduit ses émissions de 67% entre 2004 et 2015, passant de 26 tonnes à 8,4.

Sur les 393 sites ayant déclaré leurs émissions de zinc dans GEREP au moins une fois en 13 ans, 48 sites, soit 12%, ont déclaré 10 fois ou plus. Ces 46 sites représentent 62% des émissions totales du secteur sur la période. Ces 46 sites ont collectivement baissé de 75% leurs émissions entre 2004 et 2016.

VI) <u>Les investissements « environnementaux » de</u> l'industrie

Pour l'industrie française, la dimension environnementale de la gestion de l'eau est désormais corollaire de la performance économique. Aujourd'hui, le développement des entreprises se juge aussi à l'aune de leur capacité à appliquer les principes du Développement Durable et de la RSE.

Nombre d'industriels, en particulier des grands groupes, ont adapté et mis en place leur propre politique de l'eau, décidée et suivi au plus haut niveau dans l'entreprise. Le Groupe St GOBAIN, par exemple, affirme que « chaque Activité doit intégrer le facteur Eau dans son effort d'innovation pour la mise au point et l'amélioration de ses procédés, de ses produits et de ses solutions, tout en veillant à ne pas dégrader leur performance environnementale globale. Les Activités mènent également une réflexion sur les technologies de rupture qui pourraient à terme significativement réduire l'empreinte Eau des procédés, des produits et des solutions.»

L'enjeu, économiser l'eau ET préserver la qualité de la ressource, est de pouvoir maintenir le développement économique de l'industrie, tout en limitant son impact sur l'environnement. L'usage de l'eau devient alors un indicateur de performance. Un responsable dans un groupe papetier nous disait que lors d'une opération de rachat d'un site de production, la quantité d'eau consommée était un indicateur fondamental pour juger de la viabilité et de la performance de l'usine.

Globalement, les industriels sont engagés dans une démarche active de Développement Durable, et sont convaincus que celui-ci constitue un levier de compétitivité supplémentaire. Ils sont déterminés à travailler avec l'ensemble de leurs parties prenantes : Etat, collectivités, syndicats de salariés, fédérations professionnelles, riverains, ONG...

Pour autant, les industriels sont de plus en plus contraints économiquement.

Les investissements en faveur de l'environnement peuvent ne pas être une priorité, en particulier en période de crise. A titre indicatif, en 2016, les établissements industriels de plus de 20 salariés ont consacré 1,4 Mds € à des investissements en faveur de l'environnement, soit 13 % de moins qu'en 2015⁵². Il est intéressant de noter que ces dépenses sont plus importantes pour les grandes entreprises : 86 % des établissements de plus de 500 salariés ont engagé des dépenses « antipollution » (air et eau), contre 25 % pour les établissements de 20 à 49 salariés.

Selon cette même enquête de l'INSEEE, les dépenses de l'industrie pour traiter les eaux usées ont été de 197 M€ en 2016, soit 14% du total des dépenses dites « environnementales ».

Outre les difficultés économiques, et les nécessaires arbitrages budgétaires, il faut également garder à l'esprit que les sites émettant des flux polluants significatifs (papeterie, chimie, agroalimentaire par exemple) ont investi dans le traitement de leurs rejets il y a bien longtemps. Leurs dispositifs d'épuration avant rejet au milieu datent souvent de 20, voire 30 ans. L'investissement a donc déjà été réalisé, même si la vétusté des ouvrages fait craindre de nouveaux risques à terme.

Les investissements de l'industrie résultent essentiellement de la mise en application des différentes règlementations européennes et françaises (IED, ICPE, SAGE.....). Ces réglementations ont conduit les industriels à investir, progressivement, pour évaluer l'impact de leurs activités, et ainsi pouvoir investir dans des équipements plus performants.

Mais si l'eau dont il a besoin dans son process de fabrication requiert un certain niveau de qualité, l'industriel peut aussi décider d'investir afin de diminuer le coût de traitement de cette « matière première » : une eau de meilleure qualité peut induire une baisse, voire la disparition, du traitement préalable de l'eau avant utilisation en production. Donc une baisse des coûts associés.

⁵² Selon une enquête de l'INSEE auprès de 11 000 entreprises de plus de 20 salariés

1) L'utilité des aides des Agences de l'Eau

Les Agences de l'Eau perçoivent des redevances de la part des usagers de l'eau (industriels, agriculteurs, ménages essentiellement). En 2013 par exemple, elles ont collecté 2,2 Md€ de redevances, et distribué 1,9 Md€ sous forme d'aides.⁵³

Les usagers domestiques et « assimilés domestiques » paient, sur leurs factures d'eau, 78% du total des redevances, alors qu'ils ne représentent que 15% des volumes prélevés.

Les activités de refroidissement paient 3% du total des redevances, mais représentent 55% des volumes prélevés. Cependant, cette eau est rendue au milieu à 99% : l'usage est important, mais la pression est faible.

Pour les autres usagers dits « économiques », le ratio est cohérent : 13% de redevances pour 12% des prélèvements :

- 6% pour l'agriculture
- 7 % pour l'industrie

Grâce aux redevances qu'elles perçoivent, les Agences peuvent redistribuer des aides, notamment aux industriels, afin qu'ils puissent investir pour réduire leurs prélèvements, leurs rejets, et fiabiliser leur dépollution. Au sein des Agences, les motifs pour attribuer des aides sont libellés comme suit :

- réaliser des économies d'eau
- réduire la pollution à la source et mettre en place des technologies propres
- créer ou améliorer les capacités épuratoires
- fiabiliser le niveau de dépollution
- collecter et éliminer les effluents concentrés
- prévenir les pollutions accidentelles et/ou diffuses
- réaliser des études, préalables ou générales
- Animer les dispositifs

Nous l'avons vu dans les verbatim des industriels, les aides versées par les Agences sont rarement un déclencheur pour investir. Pour autant, au-delà de « l'effet d'aubaine », l'argent versé au titre de ces aides peut faciliter ou accélérer la prise de décision.

2) Exemples d'industriels ayant investi dans l'amélioration de leur performance environnementale

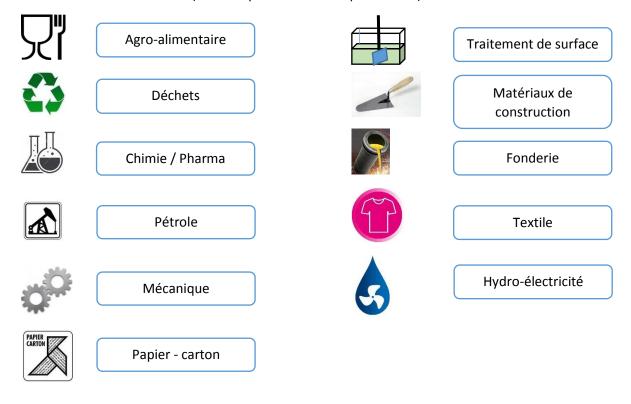
Les retours d'expérience que nous présentons dans les lignes qui suivent sont tous issus de témoignages recueillis auprès des entreprises.

-

⁵³ Selon le rapport de la Cour des Comptes de février 2015 intitulé « Les agences de l'eau et la politique de l'eau : une cohérence à retrouver »

Afin d'améliorer la lecture, chaque exemple comporte des pictogrammes afin de repérer :

- le **secteur d'activité** (les exemples sont classés par secteur)



- le **bassin** sur lequel le site est implanté



- le type d'action citée











Entreprise – secteur – contexte

Papeterie de Bègles (33) est une filiale du groupe EBP.

Le site fabrique du papier pour plaques de plâtre, 100% à partir de papiers et cartons recyclés.

Comme tous les fabricants de papier, le site est un gros consommateur d'eau.

Solutions et résultats

Depuis 10 ans, Papeterie de Bègles investit fortement afin de réduire sa consommation d'eau. L'eau qu'utilise le site est aujourd'hui intégralement pompée dans la Garonne. Mais, jusqu'en 2013, une partie de l'eau de process était issue du réseau. Dans une démarche volontariste de préservation de l'environnement, mais aussi afin de réduire ses coûts de production, Papeterie de Bègles a décidé d'investir dans de nouvelles machines, et de modifier son process de fabrication afin :

- d'augmenter son volume d'eau réutilisée, après traitement, sur ses chaines de production
- de mieux réutiliser l'eau
- de ne plus consommer d'eau potable dans son process
- de pomper en Garonne

Ces actions ont permis au site :

- de réduire de 25% sa consommation d'eau de process en 4 ans
- de réduire de 10% le coût de l'eau utilisée pour la production
- de réduire, par voie de conséquence, d'environ 1/3 ses MES
- de réduire ses émissions de DCO et de DBO5

Sur ces 10 dernières années, Papeterie de Bègles a investi près de 1,5 M€ sur la thématique Eau, en achetant de nouvelles machines, ou en investissant dans un système d'ultra-filtration, par exemple. D'autres projets sont prévus pour 2019. Ces investissements ont été partiellement aidés par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, sans les limites induites par l'encadrement européen des aides d'état (le site n'étant pas soumis aux MTD des BREF).









Entreprise – secteur – contexte

SMURFIT KAPPA est un groupe papetier.

Le site **SMURFIT KAPPA Cellulose du Pin** de BIGANOS (33) produit plus de 500 000 tonnes de papier kraft, destiné à la fabrication d'emballages en carton ondulé (pour l'agro-alimentaire, l'électroménager ou la PLV).

Le site de Biganos a depuis plus de 30 ans une politique volontariste de gestion de l'eau. L'ensemble du processus de production a été revu ces dernières décennies (amélioration du recyclage, installation de tours aéro-réfrigérantes), aboutissant à une consommation d'eau réduite de 66% en 30 ans. Alors que la production de l'usine a été multipliée par 3 sur la même période.

Solutions et résultats

La production de pâte vierge génère des effluents liquides, chargés en produits chimiques, plus ou moins abattus avant rejet au milieu par la station de l'usine.

Le parc des machines de lavage de pâte vierge était plus ou moins en fin de vie. Afin de maintenir l'outil de production, le Groupe a décidé d'investir environ 25 M€ dans de nouvelles machines de lavage de pâte. La décision ne repose pas

sur un ROI⁵⁴ favorable, ni sur une obligation règlementaire (arrêté préfectoral ou BREF papetier). L'objectif est de récupérer des produits chimiques (sodium, terpènes, phénols) afin qu'ils ne soient plus du tout rejetés au milieu, donc d'aller au-delà de l'abattement réalisé par la station du site.

Sur les anciennes machines, la DCO de la pâte est de 50 kg par tonne de pâte produite.

Avec les nouvelles machines, elle ne devrait plus être que de 25 kg. Les nouvelles machines ayant été installées au 1^{er} trimestre 2018, il est encore trop tôt pour afficher des résultats.

Une 2^{ème} étape est prévue d'ici 2020, qui visera à investir dans un système de récupération de la vapeur des distillats. L'objectif est de baisser les rejets de DCO de la pâte à 15 kg par tonne de pâte produite. Cette 2^{ème} tranche de travaux devrait coûter 11,5 M€ supplémentaires à SMURFIT.

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne a financé la phase 1 à hauteur de 6 M€, et la 2ème pour 4 M€. L'objectif global affiché sur ce projet est d'abattre de 80% les micropolluants émis par le site d'ici 2020.









NORSKE SKOG est un groupe papetier norvégien.

Le site NSG de GOLBEY (88) prélève 7 millions de m3 par an dans une gravière, alimentée par une nappe phréatique et par la Moselle. NSG est considéré comme un gros consommateur d'eau. Ainsi, les associations environnementales, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, et la DREAL portent une attention particulière aux prélèvements et aux rejets du site, en particulier en période estivale. Notons que la Moselle est ici classée en bon état.

Lors de l'implantation du site en 1991, et au démarrage de la 2ème machine en 2006, les associations environnementales locales ont été très actives, demandant notamment des VLE inférieures aux moyennes nationales. Par exemple, les VLE sur les MES ont été divisées par 2 en 2010, et baissées de 22% pour la DCO.

Solutions et résultats

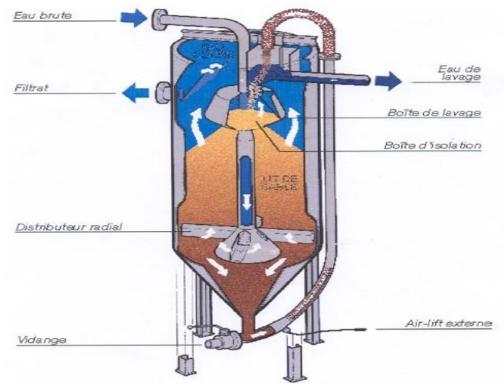
Afin de réduire l'impact de ses effluents sur la Moselle, d'anticiper le durcissement de son arrêté préfectoral en 2010, et de se préparer à l'augmentation des flux polluants en entrée de STEP due au démarrage de la seconde ligne de production, NSG a mis en place dès 2005 un système de filtres à sable.

L'objectif est d'épurer l'eau après la station d'épuration du site, afin de pouvoir réutiliser l'eau traitée dans les procédés de fabrication, sur des postes peu sensibles à la qualité de l'eau.

Lors de la 1^{ère} phase du projet, 6 filtres à sable ont été mis en place, sur une seule ligne dans un 1er temps. Il était prévu de doubler le nombre de filtres, mais cette 2^{ème} phase n'a pour le moment pas été lancée, pour des raisons économiques.

Dès 2005, l'eau de service filtrée a pu être réutilisée dans l'usine. Puis, en 2007, les filtres à sable ont atteint leur capacité maximale, soit 30% du rejet d'eau, ce qui a permis de mélanger l'eau filtrée excédentaire avec les flux prélevés dans la Moselle.

⁵⁴ Retour sur investissement



Fonctionnement de filtres à sable (de type Hydrasand)

Grâce à cet investissement, NSG a pu obtenir les résultats suivants :

	2003	2008	Evolution
MES en sortie de station	71 214 kg	48 106 kg	- 32%
DCO en sortie de station	927 770 kg	1 140 961 kg	+ 23%
Débit en sortie de station	5 779 526 m3	5 625 110 m3	- 3 %
Production de papier	568 588 tonnes	609 582 tonnes	+ 7%

Malgré une augmentation de la production en 5 ans, le débit rejeté a été maintenu, voire a légèrement baissé. Par ailleurs, les MES ont baissé d'un tiers.

Le projet a coûté 1,76 M€ à NSG.

Le syndicat de la profession a aidé à hauteur de 352 K€.

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse a accordé un prêt sans intérêt de 1,056 M€, et une subvention de 352 K€.









Entreprise – secteur – contexte

Le groupe **PAPREC** exploite 210 sites en France, et recycle notamment 350 000 tonnes de plastique par an.

L'usine **France Plastique Recyclage**, FPR, à LIMAY (78) traite 40 000 tonnes par an de PET (polymère de type polyester saturé), et prélève 70 000 m3 d'eau par an. L'eau (brute et adoucie) est utilisée dans les process pour le lavage, le broyage, puis l'extrusion (pour fabriquer du PET régénéré).

L'eau représente 4% de la matière entrante.

Dès sa construction en 2009, le site installe sa propre station de traitement. Mais les coûts de gestion, et les dépassements réguliers de certains paramètres inscrits sur son arrêté préfectoral incitent FPR à complètement revoir son outil épuratoire.

Solutions et résultats

En 2009, le site est conçu pour qu'un tiers des eaux de process soit réintégré dans la production (dans le process de nettoyage) après traitement, évitant ainsi un rejet dans la Seine.

Pour autant, malgré un coût de gestion de la station élevé (2 M€ par an), la qualité épuratoire n'était pas au rendezvous.

En 2012, FPR récupére la gestion de sa STE, jusqu'alors sous-traitée, et investit régulièrement chaque année dans l'amélioration, voire la refonte, de sa station.

- En 2013, FPR investit 750 K€ dans un nouveau traitement physico-chimique, afin d'augmenter le débit, et de baisser ses émissions de MES
- En 2011, FPR installe des d'hydro-filtres (350 K€), ce qui permet de baisser certaines émissions à partir de 2014 :

MES: 32 g/l en 2011 vs 10 à 15 g/l en 2014

DCO: 35 g/l vs 15 g/lDBO5: 24 g/l vs 10 g/l

- Création d'un bassin d'homogénéisation (150 k€), afin de corriger le PH de l'eau rejetée

Avant 2018, date du dépôt de son 1^{er} dossier de demande d'aide, FPR n'avait jamais fait appel à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour l'aider dans ses investissements, pourtant de plusieurs millions d'€ chaque année depuis la création du site. Sans doute par méconnaissance des dispositifs de l'Agence.

FPR entend aujourd'hui aller plus loin dans sa démarche volontaire en faveur de la préservation de la ressource. En 2018, un projet est à l'étude afin de potabiliser, puis de réutiliser dans le process, 80% de l'eau entrante dans le process de lavage. Ce nouvel investissement, d'environ 500 K€, ne présente pas un ROI favorable. L'impulsion n'est donc pas ici économique, mais bien sociétale.

Cette fois, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a été impliquée en amont.





Entreprise - secteur - contexte

Lionel FAERBER Métaux Recyclage, LFM, à Meaux (77) est une TPE qui trie des déchets, essentiellement métalliques.

Le site possède un sol partiellement étanche : il n'existe aucun ouvrage de collecte ou de traitement des eaux de ruissellement. Les rejets s'infiltrent dans le sol, ou rejoignent le réseau communal.

Solutions et résultats

Afin de collecter et traiter ses rejets d'eaux de ruissellement, LFM décide en 2018 de réaliser les travaux suivants :

- pose de canalisations et d'un caniveau,
- pose d'une cuve tampon de 120 m3,
- réalisation d'une station de levage,
- installation d'un pré-traitement (avant raccordement au réseau) comportant : un séparateur d'hydrocarbures, un décanteur lamellaire, un filtre micron, un caisson filtre pouzzolane avec régulation vortex débit en sortie.

Ces travaux sont estimés à 455 k€, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie aidant à hauteur de 44%.



Effluents aqueux chargés en métaux avant et après traitement membranaire (ultrafiltration, nanofiltration et osmose inverse)









Entreprise – secteur – contexte

LafargeHolcim exploite 244 centrales à bétons en France.

L'eau est essentielle dans la fabrication du béton :

- pour déclencher la réaction cimentaire (eau + ciment + granulats + adjuvants = béton)
- pour nettoyer les outils, les machines, les camions-malaxeurs et les aires de circulation

L'eau rejetée est principalement chargée en MES et en DCO, mais présente aussi des traces de métaux (Al, Fe, Zn, Cu, Ni, Pb) ou de chrome hexavalent (très toxique). En 2004, la profession indique qu'il faut en moyenne 360 litres d'eau pour produire 1 m3 de béton.

En 2011, la réglementation fixe de nouveaux seuils :

- 350 l/m3 pour les unités avec malaxeur d'une capacité inférieure à 3 m3
- 400 l/m3 pour les autres



Zone de lavage des camions-toupies

Solutions et résultats

Depuis de nombreuses années, le Groupe LafargeHolcim agit globalement pour réduire la consommation d'eau de ses centrales à béton, en récupérant, puis en recyclant après décantation, les eaux de lavage. Les eaux traitées sont ensuite réutilisées dans le process de fabrication du béton.

Le Groupe LafargeHolcim a mis en place :

- une disposition plus pratique de ses bassins de décantation,
- des zones de lavage des camions-toupies

- des aires de stockage des déchets de béton,
- un suivi des volumes d'eaux recyclées et stockées,
- l'optimisation de la topographie des sites pour une meilleure récupération des eaux,
- la gestion des automatismes de mélange des eaux dans les programmes de fabrication.

Le bilan 2017 confirme l'ampleur des progrès réalisés, avec une consommation moyenne qui passe globalement, tous sites confondus, sous les 280 litres par m3 de béton produit, allant ainsi bien au-delà des seules exigences réglementaires.

Afin d'aller au-delà des bons résultats déjà engrangés, le plan 2030 du Groupe s'est fixé comme objectif de réduire encore de 30% son utilisation d'eau potable par tonne de ciment fabriquée.

Pour aller plus loin, nous recommandons de consulter l'étude de branche sur l'impact des centrales de béton prêt à l'emploi sur le bassin Seine Normandie, étude orientée rejets réalisée par l'Agence de l'eau Seine Normandie en 2006⁵⁵.







Entreprise – secteur – contexte

La Picardie est un des territoires français régulièrement soumis aux inondations, notamment du fait des crues de l'Oise et de son affluent, l'Aisne. En 1993 et en 1995, des crues exceptionnelles ont eu des conséquences dramatiques sur les biens et les personnes.

Les carrières alluviales qui s'y trouvent peuvent constituer des réservoirs où, si le sol est suffisamment imperméable, les crues y peuvent être stockées.

Afin de lutter contre les inondations, et en accord avec les acteurs locaux, LafargeHolcim Granulats (LHG) à Choisy-au-Bac (60) a décidé de créer un bassin d'écrêtement des crues dans le cadre de l'exploitation d'une nouvelle carrière de 26 ha.

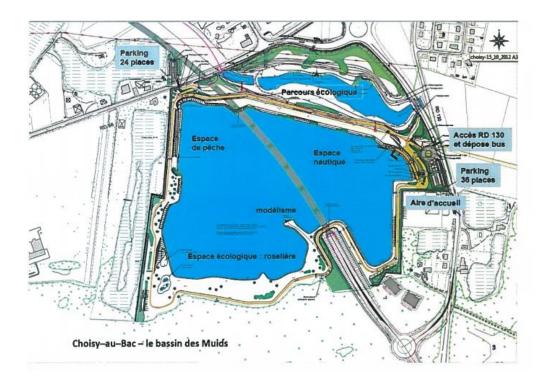
Solutions et résultats

Cette carrière de granulats alluvionnaires a été exploitée de 2009 à 2012. Les matériaux extraits ont été évacués en totalité par voie fluviale. Parallèlement à l'exploitation, des travaux d'aménagement ont permis de réaliser un bassin d'expansion des crues d'une capacité de 600 000 m3, s'intégrant dans un dispositif plus vaste de gestion des crues de l'Oise et de l'Aisne. A la fin de cette réalisation, LHG a cédé les terrains à la collectivité, qui a pu finaliser les ouvrages hydrauliques dont elle assure aujourd'hui la gestion.

Aujourd'hui, outre le bénéfice environnemental en matière de prévention des inondations, le site est ouvert au public, et est particulièrement apprécié des promeneurs et des sportifs.

Les coûts pour LHG ont été intégrés au coût d'exploitation en amont. LHG n'a pas bénéficié d'aide de l'Agence de l'eau Seine Normandie sur ce projet.

⁵⁵ L'eau et l'industrie – livret 3 de 2006, à retrouver sur le site de l'Agence











La région de Nîmes (30) connait une forte pluviométrie saisonnière.

GSM Granulats, filiale du Groupe HeidelbergCement, exploite près d'une centaine des carrières en France, et en extrait des sables, des granulats, et des graviers.

Solutions et résultats

Lors de l'installation de son site de Nîmes en 2002, **GSM Granulats** a construit un système de dérivation des eaux de crue du ruisseau qui longe la carrière. Un chenal a été creusé afin de déverser l'eau excédentaire dans l'espace libéré par l'exploitation. En cas de crue, la carrière permet de contenir 4 millions de m3 d'eau, soit le double du volume total des précipitations qui ont provoqué les tragiques inondations de Nîmes en octobre 1988.

Le recours au bassin d'écrêtage de crue a été utilisé pratiquement chaque année, évitant ainsi d'importants dommages.

Au vu des bons résultats obtenus, la capacité de ce bassin va être augmentée à 7 millions de m3, afin de renforcer la prévention des risques climatiques répétitifs.

À la fin de l'exploitation, la commune deviendra propriétaire du site.



Entreprise – secteur – contexte

CEMEX est un groupe international dans l'industrie des matériaux de construction, granulats (90 implantations en France) et béton (242 unités de production de bétons prêts à l'emploi en France).

Solutions et résultats

Dans le cadre du projet de réhabilitation environnementale de 39 hectares d'un Espace Naturel Sensible réalisé dans la Loire, CEMEX a pris part au réaménagement de l'un de ses anciens sites industriels. Cette réhabilitation s'inscrit dans le cadre d'un partenariat public/privé inédit, qui vise à rendre l'espace naturel de MEYLIEU à son état d'origine : un habitat naturel propice au développement de la biodiversité, et ouvert au public.

Propriétaire depuis 1980 d'un terrain de 2,8 hectares, CEMEX a été sollicité en 2013 par le conseil départemental pour réaménager l'ancienne carrière de MEYLIEU. CEMEX a creusé des emplacements destinés à la création de mares, et a fourni les matériaux terreux et les galets, issus d'une carrière proche (CHAMBEON), afin d'aménager des plages.

Dans le cadre du projet Espaces Naturels Sensibles, CEMEX met désormais à disposition du département de la Loire cette portion de terrain à titre gracieux.



Espace re-naturé tel qu'il est aujourd'hui



Solutions et résultats

A Oytier Saint Oblas (38), le torrent de Pétrier longe d'un côté la D75, route départementale très fréquentée et, sur l'autre rive, une carrière d'alluvionnaire à sec du groupe CEMEX. Quasi à sec d'ordinaire, ce petit torrent connait, tous les trois ans en moyenne, une crue soudaine très violente, suite à des orages en hiver et au printemps.

En 2008, la crue du torrent, plus importante qu'à l'accoutumée, a deux conséquences :

- la D75 est inondée, ce qui bloque la circulation des véhicules
- la piste d'accès à la carrière est impraticable, ce qui empêche la circulation des poids-lourds



Pour éviter tout nouveau débordement, CEMEX décide d'investir dans l'implantation d'un déversoir, connecté au Pétrier : un ouvrage technique d'environ 15 m de haut et 5 m de large, élaboré avec des galets issus de la carrière.

L'ouvrage doit permettre l'évacuation des eaux de crue dans un réseau de mares, qui couvre la partie réaménagée du site.



Ainsi, la carrière de CEMEX fait-elle « tampon » aux éventuels afflux importants d'eau, le déversoir jouant le rôle d'écluse. Quant à l'excès d'eau, il est progressivement absorbé par la nappe phréatique située sous la carrière. Les coûts de construction étaient d'environ 70 000 €. L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée n'a pas été sollicitée, CEMEX n'ayant pas identifié que ces travaux pouvaient être aidables.









COLAS est un groupe de construction et d'entretien de routes et d'infrastructures de transport.

Historiquement, les matériaux de construction étaient extraits dans le lit des rivières : une ressource facilement accessible et d'une excellente qualité géotechnique. Mais cette pratique a rapidement montré ses limites, car elle impactait la vie aquatique et entrainait une modification de la morphologie du cours d'eau. Les extractions ont donc évolué vers des gisements situés en dehors du lit majeur.

La filiale **CMCA** à Saint-Loup (03) exploite une carrière qui transforme 100 000 tonnes de roche meuble par an en produits destinés à la construction (matériaux pour béton essentiellement).

Solutions et résultats

En ouvrant une nouvelle carrière à Saint-Loup en 2014, CMCA n'extrait plus ses alluvions de l'Allier, mais des matériaux de très hautes terrasses, répondant ainsi aux objectifs du SDAGE Loire-Bretagne.

Les matériaux extraits doivent être lavés avant de pouvoir être utilisés dans l'industrie du béton. Or, ce lavage nécessite une grande quantité d'eau, qui ne peut plus provenir de la rivière. Pour faire face à cette nouvelle contrainte, CMCA décide de concevoir son site en circuit fermé.

Les objectifs sont :

- préserver la nappe souterraine de tout risque de pollution
- limiter au maximum les prélèvements en eau
- s'assurer que les terrains puissent être réaménagés en parcelles agricoles de qualité à l'issue de l'exploitation de la carrière

Le procédé de fabrication des matériaux fonctionne aujourd'hui à 98,4% avec de l'eau recyclée (eau de process + pluie).

Ce taux élevé est obtenu par un traitement à l'aide de deux filtres presses, qui améliorent la concentration solide des eaux de process en sortie de lavage, permettant ainsi une déshydratation mécanique des boues. Ce recyclage requiert des traitements plus élaborés qu'un système classique (débourbage, cyclonage, criblage,...).

CMCA estime que ce choix de recyclage représente un surcoût d'environ 30% par rapport à une installation classique. L'Agence de l'eau Seine Normandie n'a pas été sollicitée, dès lors qu'il s'agissait un projet neuf, a priori non éligible aux aides.



Site de CMCA à Saint Loup
Installation de production





SNCF et ses filiales consomment 0,74 M de m3 d'eau par an (données 2015, rapport RSE 2016).

En 2016, SNCF lance sa Stratégie de gestion et de préservation de la ressource en eau. Elle vise à réduire l'impact des activités du groupe sur la ressource en eau et les milieux aquatiques, tout au long de la durée de vie des installations. Cette politique s'est traduite dès 2017 par des plans de déploiement dans chacune des activités du groupe.

Solutions et résultats

SNCF entretient 30 000 kms de voies et d'abords. La végétation spontanée peut nuire à la sécurité de la circulation des trains. Il est donc nécessaire de la maîtriser.

Depuis 2005, SNCF met en oeuvre une politique de gestion raisonnée de la végétation sur les voies, le long des voies, et aux abords des gares :

- en réduisant peu à peu le recours aux herbicides. Entre 2014 et 2016, SNCF a réduit de 20% ses achats de produits phytosanitaires, passant de 104 à 83 tonnes achetées par an
- en installant sur ses trains et camions désherbeurs des GPS connectés au système d'information géographique
 SIGMA pour la maîtrise de la végétation, ce qui permet de couper automatiquement l'arrosage des voies lorsque le train ou le camion approche d'une zone sensible (cours d'eau, périmètre de captage d'eau potable)
- en posant des nattes anti-végétation, afin d'éviter l'enracinement des plantes
- en développant l'éco-pâturage

Pour autant, SNCF continue à utiliser des produits phytosanitaires. Les techniques alternatives, comme le fauchage, l'abattage ou l'arrachage, coûtent 32 fois plus cher en moyenne qu'un entretien chimique. SNCF dépense 110 M€ par an⁵ pour la maîtrise de la végétation, dont un quart en produits chimiques.

Solutions et résultats

En 2005, SNCF construit un nouveau technicentre à Pantin, destiné à entretenir les rames du TGV-Est. Dès sa conception, SNCF cherche à réduire sa consommation d'eau, ainsi que ses rejets de flux polluants.

Laver l'extérieur des trains consomme beaucoup d'eau, 130 m3/jour. De plus, les machines à laver «au défilé» requièrent une eau faiblement chargée en MES, afin d'éviter l'obturation des buses de pulvérisation, et non fermentescible (DBO5 < 30mg/l), afin d'éviter les odeurs et la mousse résiduelle.

SNCF conçoit donc son atelier afin qu'une partie des eaux usées puissent être réutilisées.

⁵⁶ Données 2015



Aujourd'hui, 80% des eaux de lavage, après un traitement biologique permettant la biodégradation des détergents résiduels, peuvent être réinjectés dans le circuit de lavage.

Les 20% non recyclés sont rejetés au réseau, après traitement.

C'est environ 37 000 m3 d'eau potable qui sont économisés chaque année.

Le coût du dispositif, conception, réalisation, et exploitation sur 15 ans, est de 2 M€, dont 750 K€ pour l'investissement initial.

L'Agence de l'eau Seine Normandie n'a pas été sollicitée, sans doute par méconnaissance des dispositifs existants et des contraintes de planning.





Afin de réduire les fuites et les gaspillages, et limiter ses rejets polluants, SNCF

investit dans la rénovation et la mise en conformité de ses réseaux d'assainissement et d'adduction d'eau.

Le programme CEPIA (Conformité Eau Potable, Incendie et Assainissement) lancé mi-2014 prévoit d'engager 250 M€ sur 14 ans (2014-2028) sur 60 sites.

Pour un des sites, l'emblématique EIV⁵⁷ de Bretenoux (46), seul établissement SEVESO du Groupe, SNCF profite de travaux de mise en conformité des réseaux en 2006 pour dépolluer les sols, résorbant ainsi une partie du passif industriel du site.

Le projet a coûté 3,2 M€.

L'Agence de l'eau Adour-Garonne n'a pas été sollicitée.

⁵⁷ Etablissement Industriel Voies









Le groupe international BIC exploite 7 usines en France.

BIC Ecriture à MONTEVRAIN (77) fabrique 3 millions de stylos à bille par jour, et 20 millions de composants d'articles d'écriture.

Pour usiner les pointes de ses stylos, BIC utilise de l'huile de lubrification.

Les pointes doivent ensuite être lavées avec un solvant, le trichloroéthylène. Ce micropolluant est une SD (substance dangereuse) de la DCE, et est soumis à un objectif de réduction prioritaire dans le SDAGE Seine Normandie.

Le site est raccordé à une station collective

Solutions et résultats

En 2018, BIC décide de changer son procédé de fabrication, en supprimant l'installation de dégraissage au trichloroéthylène, et en la remplaçant par :

- une machine dégraissage au CO2
- une chambre de nettoyage équipée d'ultrasons (150 bars, température entre 35 et 50°C)
- une pompe haute pression d'un débit de 1400 k/h
- 2 séparateurs pour extraire l'huile

Grâce à l'installation de cette nouvelle technologie propre, BIC supprime l'utilisation de 1900 kg de trichloroéthylène par an.

BIC a budgété 404 K€ pour réaliser ces travaux, et a bénéficié d'une aide de 20% de l'Agence de l'eau Seine Normandie.







Entreprise – secteur – contexte

VALLOUREC fabrique des tubes en acier sur 8 sites en France.

L'eau représente quantitativement la principale ressource nécessaire à la production. Elle sert au refroidissement des outils et des produits, ainsi qu'à l'évacuation de certains déchets de production.

A ce titre, l'eau fait l'objet d'une démarche de réduction volontariste de la part du Groupe.

Solutions et résultats

Depuis son origine, le site **VALLOUREC d'Aulnoye-Aymeries (59)** récupère ses eaux industrielles, ses eaux vannes (sorties de fosses septiques) et ses eaux de pluie, dans des circuits en boucle. Cette eau recyclée sert à refroidir les machines, ainsi que les tubes produits. La collecte des eaux de pluie génère environ 300 000 m³/an, ce qui représente 85% des entrées, le reste étant de l'eau de ville. La moitié, soit environ 150 000m³/an, est restituée, après épuration, à la rivière Sambre.

La collecte se fait sur toute la surface du site (bâtiments, routes et parkings). Les eaux sont canalisées dans un collecteur unique qui traverse les ateliers, et récupère les eaux de refroidissement des machines. Une station de décantation et d'épuration permet d'en retirer les boues, qui sont valorisées (énergie) en centre de traitement.

Un bassin de 8000 m3 vient compléter le dispositif, permettant de stocker l'eau en surplus du circuit, et de fournir les appoints suite à l'évaporation des circuits de refroidissement. Ce bassin remplit également d'autres fonctions :

- réserve technique,
- réserve incendie,
- rétention en cas d'orage.

Après des pluies importantes, il est nécessaire de rétablir ce creux de rétention en purgeant le trop plein du circuit vers la rivière. Cette purge se fait grâce à la station d'épuration, améliorée en 2017 afin d'abattre le phosphore dans les rejets. En effet, depuis quelques années, la DREAL demande au site de réduire à 5 mg/l le phosphore résiduel des eaux rejetées au milieu. Cette demande récurrente ne faisait pas encore l'objet d'une obligation, mais Vallourec a décidé de l'anticiper en réalisant une installation complémentaire de dé-phosphatation.

Après un an de fonctionnement (2017-2018), les analyses confirment la bonne qualité des rejets.

Outre le phosphore, la nouvelle station de dé-phosphatation réduit d'autres polluants : MES, hydrocarbures totaux, DBO, DCO. Cette installation étant encore en phase de réglage, nous ne pouvons publier de résultats pour le moment. Ce projet a été réalisé avec la technologie « turbo-mix » (décantation lamellaire, coagulation, floculation, cyclone pour recirculation du sable, filtre-presse) d'une capacité continue de 150 m³/h, pouvant monter à 300 m³/h après un orage.

Les travaux, réalisés entre 2009 et 2016, ont coûté 2,2 M€, aidés par l'Agence de l'eau Artois-Picardie, à hauteur de 592 K€, ce à quoi s'est ajouté 800 K€ en prêt aidé.



VALLOUREC Montbard (21) exploite un site qui fabrique des tubes de haute technologie destinés au nucléaire.

Le site pompe dans le canal de Bourgogne l'eau nécessaire à son process. Or, cette masse d'eau est régulièrement en stress hydrique.

Solutions et résultats

La production de tubes spéciaux nécessite une eau de très grande pureté, produite par une station avec 3 niveaux de traitement : ultra-filtrée, adoucie, osmosée. Cette station peut produire jusqu'à 10 000 m3 par an.

En 2012, Vallourec souhaite doubler sa capacité de production. Mais, la DREAL impose une limitation à 30 000 m3/an le pompage dans le canal de Bourgogne, ce qui correspond aux seuls besoins de l'atelier déjà existant.

La solution envisagée est de collecter l'eau pluviale sur le site, de la stocker, et de la préparer pour alimenter l'ultrafiltration. Mais cela n'est facile à mettre en œuvre, car, contre toute attente, l'eau pluviale, qui lessive les toits, les routes et les parkings, emporte avec elle plus de pollution très fine (pollens, mousses, lichens, poussières de pneumatiques, résidus d'échappement des véhicules...) que l'eau issue du canal. Cette eau de pluie encrasse très rapidement les membranes de l'ultrafiltration. Des compléments sont alors apportés à l'installation afin de séparer, de décanter, de pomper et de filtrer l'eau. Les boues produites sont concentrées, et peuvent ainsi être valorisées.

Vallourec a investi 180 K€ pour réaliser cet ouvrage. L'Agence de l'eau Seine Normandie a apporté 60 K€ d'aide.

Depuis mars 2017, le système est en parfait fonctionnement, et permet de « produire » de l'eau pendant 6 mois de l'année à partir d'eau de pluie. Cela permet de couvrir 25% des besoins en eau de l'usine, et de respecter la limite imposée sur les prélèvements dans le canal de Bourgogne.













TMC, **Traitement des Métaux du Calvados** à VERSON (14), est une TPE de 10 personnes, qui fait du traitement surface sur aluminium, acier et inox pour l'industrie alimentaire, automobile, aéronautique et ferroviaire.

TMC doit reconstruire l'usine, qui a brûlé accidentellement fin 2016.

Solutions et résultats

TMC profite de la reconstruction de son site après un grave sinistre pour :

- améliorer son process de rinçage sur ses 3 chaînes de production (brunissage, oxydation anodique, passivation)
- améliorer son dispositif d'épuration
- mieux prévenir les pollutions accidentelles

Pour réaliser cette nouvelle installation, dont les travaux sont planifiés sur 2018, TMC va :

- ajouter des cuves de rinçage en cascade,
- supprimer les rinçages morts,
- ajouter un filtre-presse pour la déshydratation des boues issues du traitement physico-chimique,
- multiplier par 4 la capacité de son évaporateur
- améliorer la qualité du distillat, afin d'assurer le recyclage en continu des rinçages,
- augmenter ses capacités de rétention, sur les chaînes, mais aussi pour les eaux Incendie.

TMC a budgété 1,3 M€ pour l'ensemble de ces travaux de reconstruction, aidé à hauteur de 18% par l'Agence de l'eau Seine Normandie.









Entreprise – secteur – contexte

RDC Productions à Saint André de l'Eure (27) est une PME spécialisée dans la maintenance des échangeurs de chaleur à plaques, utilisées dans l'agroalimentaire, la pharmaceutique ou la pétrochimie.

Le site possède une chaîne de traitement de surface.

Le site est raccordé.

Les VLE de son arrêté préfectoral et de sa convention de déversement, en particulier sur le phosphore, sont régulièrement dépassées.

De plus, la masse d'eau dans laquelle rejette la STEP urbaine à laquelle RDC est raccordé est en mauvais état chimique.

Solutions et résultats

En 2017, RDC décide de mettre en place un outil de prétraitement avant son raccordement au réseau, permettant de respecter les VLE, et de diminuer les flux de pollution rejetés (3000 m3 par an).

RDC choisit la filière de traitement suivante :

- relevage des effluents
- 4 cuves de stockage de 5 m3
- réacteur de neutralisation de 1500 l avec agitateur inox et régulation du pH

- réacteur de floculation de 200 litres, avec agitateur inox
- décanteur lamellaire de 3 m2
- filtration des boues avec filtre de déroulement de média filtrant
- filtres à cartouche de finition
- système d'auto-surveillance : canal de comptage déversoir triangulaire + pH-mètre

Les objectifs de réduction après travaux sont :

- phosphore total : passer de 37kg/l à 0,75

azote oxydé: de 1 kg/l à 0,50
 MES: de 0,60 kg/l à 0,07
 DBO5: de 0,40 kg/l à 0,10
 DCO: de 1,30 kg/l à 0,30

Les travaux démarrent mi 2018. Le budget prévu est de 175 300 € dont 60% d'aide de l'Agence de l'eau Seine Normandie.



Entreprise – secteur – contexte

Le Groupe GALVANOPLAST fabrique des produits pour le traitement des pièces métalliques. Il possède 3 sites de production : produits de traitement anticorrosion (zingage électrolytique, de la phosphatation, peintures par cataphorèse, et revêtements lamellaires.

Le site **JEAN et CHAUMONT & Associés** à Tinqueux (51) installe en 2015 une nouvelle chaîne pour traiter le zinc et le nickel.

Globalement, le site rejette environ 120 m3 d'eau par jour.

Solutions et résultats

En 2015, dès sa conception, le projet du nouvel atelier de production dédié à l'aéronautique intègre un fonctionnement en zéro rejet liquide. L'objectif est atteint en 2017.

Pour ce faire, la station d'épuration a été remise complètement à neuf.

- Un système de filtration sur charbon actif a été mis en place pour traiter l'eau de forage avant utilisation
- La taille des réacteurs de la station a été doublée, afin d'augmenter les temps de dé-complexation, et ainsi améliorer les rendements
- Une filière spécifique pour le traitement du zinc-nickel a été ajoutée
- Une résine de finition après filtre à sable a été ajoutée
- 2 bassins de confinement contenant 24h de rejets avant l'exutoire ont été mis en place
- Les réseaux de collecte ont été séparés
- Une nouvelle supervision de la station a été installée

Les travaux entrepris ont permis d'éviter le rejet de :

- 10861 kg de zinc par an (rejets de seulement 75kg en 2018)
- 7920 kg de nickel par an (rejets de seulement 44kg en 2018, soit un rendement du site de 99%)
- 115 kg de trichloroéthylène par an (rendement d'abattement proche de 100%)

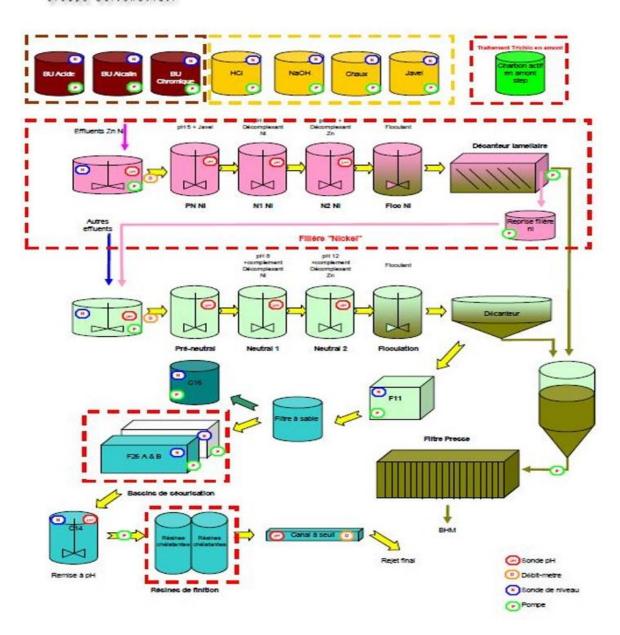
Jean et Chaumont a investi 2,12 M€ dans ces travaux, l'Agence de l'Eau Seine Normandie ayant versé une aide de 50%.



Nouvelle chaîne de traitement zinc et nickel pour l'aéronautique, en zéro rejet

Jean&Chaumont

Schéma de principe de la nouvelle station







Yoplait, filiale du groupe américain General Mills, fabrique des produits laitiers.

Le groupe General Mills affiche un objectif de réduction de ses consommations d'eau dans le monde de 15% d'ici 2025 par rapport à 2010 (et de 30% sur ses consommations d'énergies).

Le site de MONETEAU (89) utilise l'eau essentiellement pour nettoyer ses lignes de production. La station biologique de traitement propre à l'usine affiche un taux d'abattement (MES, DCO, P, N) de 99%, avant rejet dans l'Yonne.

Solutions et résultats

Pour nettoyer les tuyauteries de ses lignes de production, Yoplait utilise des solutions de soude et d'acide diluées à 1% dans de l'eau. Avant 2017, les solutions acides diluées à 1% issues des pasteurisateurs étaient rejetées dans la station d'épuration du site.

En 2017, Yoplait investit dans un système de cuves et de pompage, qui permet de récupérer les solutions acides de nettoyage des pasteurisateurs. Depuis début 2018, l'installation de récupération a permis d'économiser 14% d'acide, soit 50 tonnes par an. Les avantages économiques et environnementaux sont :

- économie d'acide, soit un gain en €, et gain de rotations des camions de livraison
- économie d'énergie, pour chauffer les solutions d'acide
- diminution des rejets d'azote (N et NO3-) de 5% par rapport à 2010
- économie d'eau, environ 1000 m3 par an

Le site a investi 424 K€ dans ce projet, aidé à hauteur de 40% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Yoplait insiste sur le fait que ce projet n'aurait pas vu le jour s'il n'y avait pas eu l'aide de l'Agence.







Entreprise – secteur – contexte

Le groupe coopératif agro-industriel **CRISTAL Union** possède 18 sites en France, qui produisent du sucre, de l'alcool et des biocarburants.

Le process sucrier consiste à extraire des betteraves le sucre et les autres éléments, notamment l'eau. Or, la betterave sucrière est composée à 75% d'eau. Par ailleurs, l'industrie sucrière est fortement consommatrice d'eau, jusqu'à 500 litres d'eau pour une tonne de betteraves traitées.

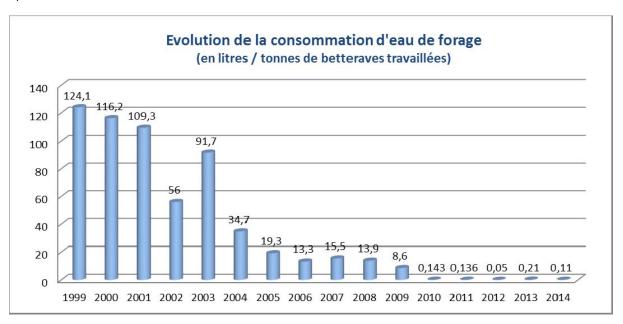
Solutions et résultats

CRISTAL Union a identifié très tôt que la possibilité de stocker l'eau évaporée des jus de betteraves pouvait être un facteur d'économie, mais aussi un moyen de mieux s'inscrire dans les logiques environnementales tant du Groupe que de ses parties prenantes (agriculteurs coopérateurs, voisins, clients, ...). Ainsi, ces dernières décennies, des efforts constants ont permis à certaines des usines du Groupe d'être en quasi autosuffisance.

Une des usines du Groupe, à BAZANCOURT (51), est un site particulier, car il est intégré au site de bio-raffinerie de Pomacle-Bazancourt. Cela a permis de mettre en place une véritable économie circulaire pour les eaux issues du

process, notamment via l'épandage (les eaux épandues étant terreuses, l'épandage permet de fertiliser les sols tout en les irriguant). Par ailleurs, l'eau usée traitée est réinjectée dans le process de production.

En 1999, il fallait 124 litres d'eau (issue de forages) pour une tonne de betteraves travaillées. Il n'en fallait plus que 0,11 litre en 2014.

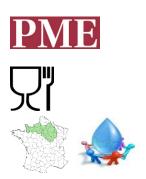


Sur ce graphe, on constate un 1er « saut technologique » en 2004, date à laquelle CRISTAL Union Bazancourt a construit son 1^{er} bassin pour récupérer ses eaux condensées. Un 2ème palier a été franchi en 2008, avec la construction d'un autre bassin, permettant la récupération des vinasses de la distillerie, qui contiennent beaucoup d'eau. Ces 2 aménagements ont permis au site, en période de campagne sucrière, d'arriver à une consommation 0, voire à dégager un excédent d'eau.

Les choix de CRISTAL Union s'inscrivent dans une démarche volontaire, conforme à la vision stratégique du Groupe visant à réduire au maximum le prélèvement dans le milieu naturel. Un volontarisme tant environnemental qu'économique, du moins à moyen terme.

Ces investissements (bassins, ultrafiltration, osmose inverse, ...) de plusieurs dizaines de millions d'euros ont été réalisés régulièrement au fil du temps, aidés pour environ 20 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Par ailleurs, la gestion des effluents (stockage, épandage, circuits de réutilisation) est assurée par une trentaine d'ETP, financée majoritairement par CRISTAL Union.



Entreprise – secteur – contexte

La **distillerie Jean GOYARD** à Aÿ Champagne (51), PME d'une quarantaine de personnes, filiale du Groupe CRISTAL Union, distille et recycle des sous-produits issus du vignoble.

L'usine a besoin d'eau pour produire de la vapeur et nettoyer ses installations. L'eau provient d'un forage dans une masse d'eau classée en déséquilibre quantitatif potentiel.

Solutions et résultats

En 11 ans, de 2005 à 2016, l'usine a divisé ses prélèvements d'eau par 10, passant de 1,2 M de m3 prélevés à 122 000 m3. Aujourd'hui, il ne faut plus que 1,5 m3 d'eau par tonne de matière première traitée, là où il en fallait 15 m3 il y a 10 ans.

Plusieurs phases ont permis d'arriver à ce résultat :

- mise en place d'une tour aéro-réfrigérante
- réorganisation de la distillerie
- modification de la recirculation des eaux condensées, pour les traiter sur une unité d'osmose inverse (rendant possible la fabrication de vapeur)
- pose d'un bouilleur en amont d'une des colonnes de distillation (visant à récupérer des condensats de vapeur)

Les travaux ont été faits en plusieurs tranches, en 2012 et en 2017, pour un montant total de 445 K€, financés à hauteur de 20% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.









Entreprise – secteur – contexte

Bio Springer produit des levures et des extraits de levure. Le site est au cœur de la ville de Maisons Alfort (94).

L'impact environnemental de Bio Springer est important : les rejets journaliers des eaux usées liés à l'activité industrielle correspondent à l'équivalent des rejets d'une ville de 75 000 équivalents habitants.

Si certains capteurs qui surveillent les différentes étapes du process dysfonctionnent, les appareils de production peuvent se boucher, ce qui peut entrainer des pertes de produits finis ou semi-finis, et donc des pollutions accidentelles.

Solutions et résultats

Au fil des années, Bio Springer a étendu son dispositif d'auto-surveillance réglementaire sur les rejets unitaires de ses différents ateliers de production, notamment en installant des analyseurs de la pollution en ligne. Ces appareils (COT-mètre) analysent en ligne la DCO. Ils permettent également de suivre en direct la qualité des rejets des ateliers, de mieux connaître les impacts du process, et d'identifier des pollutions accidentelles.

Les informations sont reportées sur un écran de supervision dans la salle de contrôle, et une alarme permet d'alerter les opérateurs, qui peuvent ainsi arrêter rapidement le flux concerné.

Ces équipements sont utilisés comme des outils de surveillance afin de prévenir des rejets accidentels. Ils ont permis d'améliorer la productivité du site, et de sensibiliser le personnel à l'impact environnemental de l'activité industrielle. Une quantification précise des résultats n'est pas facile à faire. Mais Bio Springer estime qu'un COT-mètre (utilisé en alerte pour les opérateurs) permet de réduire d'environ 2/3 les pertes liées à des rejets accidentels.

Depuis leur installation, Bio Springer estime avoir évité la perte d'environ 30 tonnes de DCO et 20 tonnes de MES par an.

Bio Springer a investi environ 80 K€ dans 2 COT-mètres. L'Agence de l'Eau Seine Normandie a aidé à hauteur de 40%.









D'AUCY est un groupe coopératif dans le secteur agroalimentaire. Il produit des denrées d'origine végétale et animale : légumes en conserve ou surgelés, plats cuisinés, ovo-produits

Les sites de production se situent en Bretagne, région régulièrement soumise au stress hydrique, et ayant certaines masses d'eau en mauvais état.

La production de D'AUCY nécessite une eau abondante et de bonne qualité. En effet, l'eau est un ingrédient pour fabriquer les produits pour la consommation humaine. L'eau provient :

- de la rivière (les sites sont soumis à des débits réservés en période d'étiage)
- de forages
- du réseau d'adduction

Solutions et résultats

Le site du FAOUET (56) élimine ses rejets, chargés en DCO et en MES, pour moitié via la station collective, pour moitié via l'épandage. L'épandage peut être considéré comme un moyen vertueux d'épurer les effluents, tout en amendant les sols, et en les irriguant en période de déficit hydrique. Cependant, les avis divergent entre l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et les industries quant à cette pratique. Pour D'AUCY Le FAOUET, les risques de ne plus éliminer ses effluents par épandage sont de plusieurs natures :

- passer d'une redevance Pollution due à l'Agence de 60 k€ par an à 1 M€
- manquer d'eau lors des périodes de production fortes (lors de la récolte des légumes)
- avoir une qualité d'eau qui ne soit pas satisfaisante pour la consommation humaine

Le site a choisi en 2016 de créer sa propre station d'épuration (biologique), en la couplant à un système innovant de méthanisation des déchets végétaux. L'objectif est double :

- traiter les effluents jusqu'ici épandus
- réutiliser après traitement 30% d'eau de process, et ainsi économiser 80 000 m3 d'eau « neuve » par an

Pour cet investissement, D'AUCY n'a pas été motivé par un ROI favorable. En effet, le coût de traitement des eaux avec ce nouveau système épuratoire est bien supérieur au coût initial (élimination par épandage + prix du m3 prélevé en rivière comme en nappe). Mais D'AUCY estime qu'il en va de la pérennité de son usine. En effet, si l'eau n'est pas en quantité suffisante, et d'une qualité acceptable, la production ne peut tout simplement pas se faire.

Les travaux ont commencé en 2017, et ont été budgétés à 10 M€. L'Agence de l'Eau Loire Bretagne a versé une aide de 3,1M€.









Entreprise – secteur – contexte

La société **Teintures et Apprêts DANJOUX (TAD)** au Coteau (42) est une PME de 60 personnes qui réalise des teintures et des applications de fonctionnalité sur les textiles techniques.

Elle rejette 700 000 litres d'eau par jour, qui sont traités par la station d'épuration collective à laquelle le site est raccordé.

Solutions et résultats

Les rejets de TAD connaissaient d'importants dépassements des seuils réglementaires, en particulier sur les concentrations en hydrocarbure. Au-delà des contraintes réglementaires, TAD est certifié ISO14001, ce qui lui impose notamment d'améliorer ses rejets. En 2015, en collaboration avec l'agglomération de Roanne et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le site réalise des travaux afin d'abaisser sa charge polluante, en ajoutant un étage biologique secondaire.

Parallèlement, TAD réduit à la source sa pollution, en revoyant la sélection de ses produits de teinture.

Par contre, la charge polluante issue des tissus à traiter, qui en génère la majeure partie, ne peut être abattue à ce stade.

L'investissement est de 900 K€, montant non négligeable pour une PME. Le retour sur investissement a été calculé sur 10 ans, prenant en compte l'aide de 57% de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, ainsi que la baisse de sa redevance Pollution.

Le PDG de TAD fait valoir cette avancée environnementale comme un point de différenciation concurrentielle. D'ailleurs, TAD a été lauréat des trophées de l'eau Loire-Bretagne en 2017.











Entreprise – secteur – contexte

France Teinture à TROYES (10) est une PME qui ennoblie tous supports de textiles, tricotés ou tissés, avec des teintures et des apprêts. Fin 2017, France Teinture emporte un nouveau marché, et augmente sa production de 16%.

La quantité de produits de teinture dépend directement de la quantité d'eau utilisée.

Solutions et résultats

En 2013, l'entreprise investit 442 k€, dont 58% aidés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, dans la récupération de ses condensats et eaux de refroidissement.

Les eaux de refroidissement sont collectées à partir des machines à teindre et sont :

- o soit réutilisées directement dans les process
- o soit envoyées dans les cuves des eaux traitées pour être ensuite réutilisées dans les process

Les condensats de chaudière retournent en chaudière pour produire à nouveau de la vapeur.

En 2017, France Teinture renouvelle 15% de son parc de machines à teindre, et change 4 machines sur 27. Ces machines de nouvelle génération ont un rapport de bain plus court (environ -35%), ce qui permet d'augmenter la production. De ce fait, le site utilise moins de produits pour les bains de teinture, ce qui permet mécaniquement de diminuer la pollution rejetée dans les effluents.

Ces 4 nouvelles machines, mises en service mi 2018, devraient permettre :

- de diminuer la consommation d'eau globale du site de 3 à 5%,
- de passer d'un rapport de 10 litres d'eau pour 1 kg de textile teint à 6, sur les nouvelles machines
- de baisser de 20 à 25% la charge émise, notamment pour la DCO, la DBO et les MES

France Teinture a investi 475 k€ pour ces 4 machines, aidé à hauteur de 25% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour 2 des 4 machines achetées.

3 nouvelles machines ont été commandées, pour une installation en 2019. Le coût de ce nouvel investissement est de 560 K€, aidé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 25%.

Outre la diminution de la consommation d'eau et de la charge polluante, ces nouvelles machines permettent de réduire la consommation d'électricité.









Bronze Alu MASUE (BAM) à JOIGNY (89) est une PME de fonderie de métaux légers. Le site utilise l'eau pour le refroidissement.

Les eaux souillées sont mélangées dans une fosse enterrée non étanche, puis rejetées dans la station communale.

Solutions et résultats

Conscient de son empreinte écologique, et de l'impact vis-à-vis de ses clients et des collectivités alentour, BAM décide en 2016 d'investir pour économiser l'eau dans son process de production. BAM passe ainsi la moitié de son atelier en circuit fermé :

- en passant d'une solution de vibro-abrasion en circuit ouvert et rejet sur le réseau communal, à une solution de vibro-abrasion en circuit fermé
- en installant des datteries de refroidissement air/eau, c'est-à-dire 2 aérothermes et un circuit en PVC

Le site économise ainsi près de la moitié de sa consommation, soit 2000 m3 par an.

Les 2 tranches des travaux (2017 et 2018) auront coûté 295k€, et ont bénéficié d'une aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie de 23%.

La responsable QHSE du site déclare que sans l'aide de l'Agence, un tel projet n'aurait pu voir le jour, ce facteur ayant été décisif pour prendre la décision de passer sur cette nouvelle technologie.







Entreprise – secteur – contexte

La **Cristallerie de St PAUL** à Condat sur Vienne (87), TPE de 15 salariés, produit des émaux pour application sur cuivre, or et argent, destinés essentiellement à la bijouterie.

L'usine est construite sur le site d'un ancien moulin, sur la berge d'une rivière. L'alimentation en eau de l'ancien moulin s'effectuait grâce à un barrage situé juste en amont de l'usine, et à un canal de dérivation. Un risque d'inondation de l'usine existait, entrainant des problèmes de sécurité, de pollution de la rivière et de pertes financières pour cette TPE.

Solutions et résultats

En 2015, le projet consiste à effacer le barrage, afin de redonner son lit naturel à la rivière La Briance. Le projet met en avant les techniques de protection végétale, permettant à la rivière de retrouver un espace de liberté. La démolition prend en compte les aspects réglementaires de la gestion des cours d'eau dans le domaine public. Le projet, soumis à déclaration, est compatible avec les orientations du SDAGE Seine Normandie.

Le projet a été soutenu par l'Agence et la région Limousin, avec l'intervention du syndicat d'aménagement de la vallée de la Vienne lors de la phase de montage.

Un bâtiment de stockage et de broyage est construit sur l'emprise comblée du canal de dérivation, ce qui permet d'accroître la capacité de production, et de répondre au développement de l'entreprise.

L'image citoyenne de l'entreprise est renforcée, le voisinage est ravi de cette réhabilitation.

Le budget total de l'opération est de 200 K€.







WEYLCHEM LAMOTTE SAS à TROSLY BREUIL (60) fabrique des spécialités chimiques organiques. Outre ses propres activités, WeylChem gère le parc industriel de Lamotte et fournit des services à d'autres entreprises. A ce titre, WeylChem gère la STEP du site, d'une capacité de 300 000 équivalents habitants.

L'effluent aqueux rejeté par WEYLCHEM est une solution de sulfates de sodium contenant de l'aluminium et des matières oxydables. Cet effluent était jusqu'alors traité par la STEP du site, par un traitement primaire et biologique. Mais, le flux de sulfates, de 6440 tonnes par an, traversait la station.

Solutions et résultats

Plusieurs études technico-économiques concluent à des investissements jusqu'alors non supportables.

En 2011, à la faveur d'un projet d'augmentation de la capacité de l'unité, WEYLCHEM investit 4,5 M€ dans le prétraitement et la valorisation du flux de ses sulfates.

La solution retenue est un procédé par cristallisation par refroidissement à 10° sous vide poussé. Les cristaux de sulfate de sodium sont ensuite séparés par centrifugation, dissous à 80°, puis séparés à nouveau par une 2ème cristallisation par vapeur. Les sulfates obtenus, d'une très haute pureté, sont ensuite séchés sur lit fluidisé, et entreposés dans des silos, avant d'être valorisés.

Par ailleurs, toujours dans le cadre de ces travaux, le besoin de vapeur dans la phase d'élaboration du sulfate de sodium est pratiquement supprimé. Un système basé sur la compression mécanique des buées de l'évaporateur anhydre remplace le dispositif existant. Les condensats sont aujourd'hui recyclés, ou échangés thermiquement, afin d'éviter la consommation de vapeur.

Ces investissements ont permis de réduire :

- de 40% les rejets de sulfates
- de 30% le flux de DCO
- de 60% le flux de MES

Une demande d'aide a été faite à l'Agence de l'Eau Seine Normandie, mais a été refusée, au motif que l'action portait sur l'élimination des sels, paramètre non éligible.









Entreprise – secteur – contexte

DOW Water & Process Solutions à Chauny (02) fabrique des résines pour purifier, séparer, ou enrichir les éléments du liquide traité. Ces résines sont utilisées pour le traitement de l'eau, dans l'industrie alimentaire et pharmaceutique, pour les procédés chimiques et le biodiésel.

Chauny, qui fait partie à la division Produit de Spécialités du Groupe DowDupontTM, est le plus grand site de fabrication de résines échangeuses d'ions et de résines adsorbantes au monde.

La STEP industrielle du site traite 18 tonnes de DCO par jour.

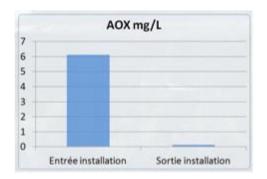
La production de résines engendre des eaux résiduaires contenant des molécules chlorées, peu biodégradables, de type AOX.

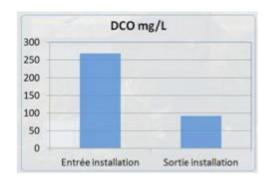
Solutions et résultats

Entre 2013 et 2017, Dow a investi 4,5 M€ dans la construction d'une nouvelle unité de traitement dédiée à l'élimination des AOX, avec un procédé sur charbon actif.

Son fonctionnement nominal permet de répondre aux exigences environnementales : 1 mg/litre pour les AOX, 250 mg/l pour la DCO.

Les investissements réalisés ont permis de réduire de 90% les émissions d'AOX, et de 60% celles de DCO.





L'Agence de l'Eau Seine Normandie a subventionné le projet à hauteur de 1,4 M€.



Entreprise – secteur – contexte



DOW à LAUTERBOURG (67) produit des spécialités chimiques : des additifs pour peintures, revêtements et plastiques. Ces produits sont utilisés notamment pour l'emballage, l'automobile, le bâtiment, le papier ou encore les textiles.



Le risque de pollution auquel était exposée l'usine est lié à la présence de nombreuses purges de prélèvements et de rinçages. Les installations ont été construites selon les standards en vigueur à l'époque de sa création, en 1968.

Solutions et résultats

A partir de 2012, plusieurs mesures d'organisation et de management ont été prises afin de réduire les fuites identifiées.

- La mise en place de bouchons avec un code couleur en fonction du risque s'est imposée comme la solution la plus efficace pour gérer l'utilisation quotidienne des purges.
- Des investissements sur les vannes, les pompes et l'instrumentation ont été réalisés.
- La mise en évidence d'un top 10 des « mauvais acteurs » (équipements impliqués de façon récurrente) a permis d'adapter la maintenance préventive de ces équipements, et donc d'en améliorer la fiabilité.
- Un système de suivi des redémarrages d'équipements a été instauré, lors des remises en route après les arrêts techniques de longue durée.

Résultat : le nombre de fuites de plus de 50 kg de produits liquides est passé de 9 en 2009 à seulement 1 en 2013. Par la suite, les bonnes pratiques mises en œuvre sur le site de LAUTERBOURG ont été déployées dans l'ensemble du Groupe DOW en Europe, faisant passer les fuites de produits liquides de 86 kg en 2010 à seulement 21 kg en 2013.









PMC ISOCHEM à Pithiviers (45) est spécialisé dans la fabrication de principes actifs pharmaceutiques.

Les eaux de lavage du site sont rejetées, après prétraitement, vers la station d'épuration municipale (traitement biologique classique), qui elle-même rejette dans l'Essonne. 7 autres industriels y sont également raccordés.

Selon la convention de déversement, ces eaux doivent être peu chargées en solvants, en minéraux et en résidus organiques. La DCO avant traitement ne doit pas excéder 100 mg/l.

Solutions et résultats

En 2010, la municipalité constate qu'à certaines périodes de l'année, la charge de DCO est supérieure à la limite qu'elle a fixée. Les 8 industriels raccordés lancent alors des campagnes de mesure de leur DCO dure. L'apport s'avère occasionnel, mais pour des quantités non significatives.

En 2011, ISOCHEM réalise une étude sur son site, et identifie que les difficultés se situent essentiellement après des périodes de vacances, donc à la suite d'arrêts techniques, ou de baisses de régime. Cela semble être le cas aussi pour les 7 autres industriels raccordés à la STEP.

La charge organique envoyée par les industriels en période d'activité permet d'entretenir, dans les bassins d'épuration, une charge bactérienne suffisante pour dégrader les effluents, et ainsi garantir un rejet final de qualité conforme. Mais le flux se « meurt » pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité industrielle. A la reprise de l'activité, la charge bactérienne de la station est alors insuffisante et ne permet pas la dégradation totale des effluents.

En 2012, à la demande de la collectivité, ISOCHEM envoie 14 tonnes d'eau de lavage à la STEP, ce qui doit servir de régulateur de DCO. Mais fin 2013, la DREAL, lors d'une inspection, indique à ISOCHEM que ces eaux de lavage doivent être considérées comme des déchets dangereux. Or la STEP n'a pas d'autorisation préfectorale pour cette matière dangereuse, donc ne peut en transporter.

De ce fait, ISOCHEM a dû suspendre ses envois exceptionnels à la STEP, afin de rester en conformité avec les injonctions de la DREAL.











Entreprise – secteur – contexte

CHRYSO, groupe international, fabrique des adjuvants et des additifs pour matériaux de construction.

CHRYSO à SERMAISES (45) fabrique des additifs chimiques pour liants hydrauliques, servant pour les matériaux de construction, notamment le béton désactivé, dit « décoratif ».

L'utilisation, par les collectivités notamment, de ce béton nécessite un nettoyage du chantier à l'eau sous pression, entraînant des rejets dans les réseaux d'une eau chargée en résidus alcalins.

En France, 6 millions de m3 de béton désactivé sont coulés chaque année.

Solutions et résultats

En 2014, CHRYSO développe un produit désactivant qui s'élimine par brossage à sec et par aspiration. Il n'y a donc plus d'eau utilisée sur le chantier. Les résidus produits sont aspirés en sac, puis traités comme des déchets classiques, voire réemployés directement sur le chantier. L'application de ce béton désactivé ne nécessite pas plus de temps ni de main d'oeuvre qu'un désactivant à laver.

Ce produit, qui répond à une demande croissante des collectivités, permet de poser du béton dans des zones protégées, comme les ponts, ou près de points d'eau naturels, par exemple.

2m3 d'eau sont ainsi économisés tous les 100 m3 de béton désactivé posés, soit une économie cumulée de 120 000 m3 en France chaque année.

Ce nouveau produit a été utilisé par exemple sur le parvis de l'hôtel de ville de Caen, ou aux abords des nouveaux chais de Château Cheval Blanc, à Saint-Émilion. Cependant, cette innovation cherche encore son marché, les collectivités ne basculant pas encore massivement sur cette solution sans eau.

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne n'a pas été sollicitée par CHRYSO.









Entreprise – secteur – contexte

Le site **SOLVAY** de MELLE (79) fabrique des produits de spécialités pour l'automobile, le bâtiment, la cosmétique et la parfumerie.

La plateforme industrielle sur laquelle est implantée SOLVAY, ainsi que d'autres usines, traite les effluents liquides des industriels qui y sont raccordés dans une station de traitement biologique intégrée, qui rejette les eaux épurées dans la Légère, un cours d'eau à faible débit.

Malgré des adaptations régulières de la STEP depuis sa création, les rejets dégradent la qualité des eaux de la rivière. La STEP est également génératrice de nuisances olfactives pour les populations riveraines.

La STEP produit des boues biologiques qui sont valorisées par épandage agricole. Mais cette pratique est de plus en plus contraignante d'un point de vue réglementaire.

Solutions et résultats

SOLVAY, en collaboration avec la société DUPONT, autre site présent sur la plateforme, a lancé un projet de modernisation de la station visant à :

- restaurer la qualité des eaux de la rivière en réduisant significativement les quantités émises
- réduire les nuisances olfactives
- mettre en place une filière pérenne de valorisation des boues biologiques

Pour atteindre ces objectifs, la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles s'est imposée, en particulier celle du bioréacteur à membranes immergées, complétée par un traitement sur charbon actif.

Les travaux ont duré un an, sans interrompre pour autant le fonctionnement de la station existante. L'exploitation de la nouvelle station a débuté en avril 2017. Les premiers résultats observés sont en phase avec les objectifs de rejets fixés. Un mois après sa mise en service, la station a affiché un rendement épuratoire supérieur à 99.5%.

Une forte baisse des nuisances olfactives a été également constatée.

La restauration de l'état de la masse d'eau sera évaluée en mesurant l'évolution des indices hydro-biologiques.

L'investissement budgété est de 5,5 M€, soutenu par l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 2 M€.









SERVIER est un groupe pharmaceutique international.

Sa filiale **ORIL Industrie** à BOLBEC (76) fabrique des principes actifs pharmaceutiques. Le site a également une activité de R&D de molécules innovantes à visée thérapeutique.

Ce site SEVESO rejette en milieu hydrogéologique sensible, le site étant bâti sur les sources d'une rivière.

Solutions et résultats

Afin de réduire son impact sur le milieu récepteur, ORIL choisit en 2013 de mener des actions de réduction à la source, en modifiant le choix des solvants que le site utilise.

Le processus de développement d'un principe actif pharmaceutique est très long, de 10 à 12 ans. Parallèlement, le changement d'un solvant dans un procédé de fabrication nécessite une révision de l'agrément par les organismes de santé, tant au niveau français qu'international. Il s'agit donc d'un processus long et coûteux.

Le nouveau guide de choix de solvants mis en place en 2013 n'est pour le moment suivi que dans les laboratoires de R&D. L'impact des changements préconisés est donc encore faible sur les rejets, et n'est pas encore mesurable.

Par ailleurs, d'autres actions ont été menées.

- En 2005-2006, la STEP a été remodelée, grâce à la mise en place d'une filière BRM (bioréacteurs à membranes). Ces travaux ont permis une baisse de 75% de la charge de MES, ainsi que des rejets de substances azotées. L'investissement a été de 4,3 M€. L'Agence de l'Eau Seine Normandie a accordé un prêt à taux 0 pour la moitié du montant. Aucune subvention n'a été accordée.
- En 2011, ORIL lance une campagne de "chasse au gaspi" auprès de son personnel. Grâce à des gestes simples, à l'implication de tous et pour un coût infime, la consommation d'eau de ville a pu être réduite de 11,3%.
- En 2013, des filtres UV ont été installés en sortie de STEP, afin de dégrader la N-nitrosomorpholine, une substance dangereuse. L'abattement obtenu est de plus de 90%. ORIL a investi 400 K€, subventionné par l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 50%
- En 2016, ORIL ajoute une nouvelle unité de traitement par oxydation en amont de sa STEP, afin de dégrader la morpholine, un micropolluant dangereux. Le rendement d'abattement moyen obtenu est de 99,97%. ORIL a investi 1,4 M€, l'Agence de l'Eau Seine Normandie ayant aidé à hauteur de 40%.
- En 2016, sur un des ateliers, dédié à la fabrication du principe actif le plus important en volume, la consommation d'eau a été réduite de 17%, grâce au recyclage des eaux de lavage.

Pour mener à bien ces actions, ORIL n'a pas travaillé de manière isolée, mais en pleine concertation avec l'ensemble de ses parties prenantes.







Entreprise – secteur – contexte

STEPAN est un groupe international qui fabrique des produits chimiques pour l'industrie des polyuréthanes, les secteurs alimentaire et pharmaceutique.

STEPAN à Voreppe (38) fabrique des produits chimiques tensioactifs qui serviront par exemple dans les produits de nettoyage ou les insecticides.

Les rejets du site contiennent des hydrocarbures. Un prétraitement est effectué avant l'envoi des eaux à la station d'épuration collective. Les hydrocarbures ne se mélangent pas à l'eau, ils forment une phase surnageante. La toxicité et l'inflammabilité sont variables en fonction de la nature de l'hydrocarbure.

Solutions et résultats

En 2013, STEPAN souhaite augmenter sa capacité de production.

Débute alors un projet d'amélioration du site afin de ne pas augmenter, voire de réduire, les émissions d'hydrocarbures dans les eaux de rejet. Le système de traitement en place permettait d'abattre 80% de la pollution. Des études ont été menées afin d'établir le lien entre l'activité, les produits chimiques employés, et les rejets d'hydrocarbures.

En 2014, les conclusions des études préconisent :

- l'ajout d'un déshuileur à bandes oléophiles, pour récupérer les hydrocarbures surnageants, et les traiter à part
- une modification du bassin de collecte des eaux de rejets, afin d'optimiser l'utilisation du déshuileur
- la mise en place d'une solution de réduction du sous-produit générateur d'hydrocarbures lors de la fabrication

Ces investissements visant à modifier le système de traitement des rejets dans le process de fabrication sont en cours.











Entreprise – secteur – contexte

Le groupe MICHELIN fabrique des pneumatiques.

SIMOREP & Cie à BASSENS (33) fabrique du caoutchouc synthétique. Pour produire la vapeur nécessaire à la fabrication des élastomères, le site est alimenté par :

- l'eau issue des forages, de qualité exceptionnelle, mais non renouvelable
- l'eau de qualité dite « industrielle », issue de la Garonne, et distribuée par Bordeaux Métropole. Cette eau est renouvelable, mais la qualité n'est pas compatible avec celle requise en production.

Solutions et résultats

Dès 2014, le site cherche à adapter son traitement d'eau afin de rendre la qualité de l'eau industrielle fournie par Bordeaux Métropole compatible avec son process de fabrication. Le projet prévoit d'adapter le traitement existant afin que 70% de l'eau consommée sur le site provienne de l'eau industrielle, contre 16% avant les travaux.

Mi 2014, SIMOREP conduit un pilote qui identifie la variabilité saisonnière de la qualité de l'eau fournie par Bordeaux Métropole, ainsi que la présence trop élevée de matières en suspension et de matières organiques. Ces caractéristiques sont incompatibles avec l'installation de l'usine. Dans le cadre du pilote, plusieurs technologies sont testées. Au final, une solution de clarification de l'eau par flottation rapide (procédé SUEZ) est retenue, prévoyant une adaptation des chaînes de déminéralisation existantes.

Après plus d'un an de travaux et de tests, l'installation est intégrée au process au printemps 2017. Fin 2017, 72% des besoins du site sont couverts par l'eau industrielle fournie par Bordeaux Métropole.

L'investissement est de 2,7 M€, subventionné à hauteur de 40% par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Les motivations de SIMOREP n'ont pas été financières ici, le coût investi étant supérieur à l'économie générée. Les objectifs du Groupe MICHELIN sur ce site ont été :

- de préserver l'eau de la nappe de l'éocène en privilégiant l'eau renouvelable
- de se conformer aux objectifs de Développement Durable du Groupe
- de participer activement à l'atteinte des objectifs du SAGE Nappes Profondes

Plus globalement, le prélèvement d'eau annuel du Groupe MICHELIN dans le monde (77 usines) est passé de 48 à 30 millions de m3 entre 2005 et 2017.









DRT (Dérivés Résiniques et Terpéniques) est spécialisé dans la valorisation de la colophane et de l'essence de térébenthine, extraites de la résine du pin. DRT approvisionne des secteurs industriels comme la parfumerie, les adhésifs, les caoutchoucs, les compléments alimentaires...

L'usine de DAX (40) possède sa propre STEP.

Les contraintes de DRT Dax sont de diverses natures :

- un seuil de DCO régulièrement dépassé (à 300 mg/l par jour)
- des bactéries filamenteuses qui perturbent régulièrement le fonctionnement de la STEP
- une volonté d'augmenter sa production
- un site soumis à la directive européenne IED et au BREF afférent
- un site situé dans une zone sous tension quantitative

Solutions et résultats

En 2009, DRT teste le procédé MBBR⁵⁸, un procédé de biodégradation aérobie à fortes charges, complémentaire aux étages physico-chimiques et biologiques déjà existants. Le système est dimensionné pour traiter une pollution de 20 tonnes de DCO/jour sur l'étage biologique.

Le bassin tampon en aval du traitement physico-chimique, et en amont du bassin de boues activées, a été transformé en « bassin MBBR », ce qui permet d'abattre près de 60% de la DCO entrante par biodégradation (MBBR - biomasse fixée + biomasse libre), et ce sans construire d'ouvrage supplémentaire.

Grâce au système MBBR, DRT a investi dans une MTD⁵⁹ permettant la conformité des eaux épurées rejetées, et a réussi :

- à améliorer la qualité et la régularité des eaux épurées avant rejet au milieu (océan)
- à diminuer le volume de boues produites
- à réduire la qualité organo-calcique des boues, permettant une valorisation agricole
- à réduire le développement de bactéries filamenteuses, et ainsi à stabiliser l'écosystème des procédés biologiques
- à réduire les apports énergétiques nécessaires au fonctionnement de la STEP
- à baisser le coût global du traitement des effluents (STEP + boues)

Cette solution MBBR a coûté 1.5 M€ à DRT, dont 80% en autofinancement.

L'Agence de l'Eau Adour Garonne a validé et soutenu financièrement ce projet, pour une grande partie en avances remboursables, et pour 12 % en subvention.

 $^{^{58}}$ Moving Bed Bio Reactor = procédé de traitement biologique sur supports immergés

⁵⁹ Meilleure technique disponible











SAINT-GOBAIN est un groupe international qui produit, transforme et distribue des matériaux de construction pour les marchés industriels et de grande consommation.

SAINT-GOBAIN PAM à Pont à Mousson (54) produit des canalisations en fonte ductile (élastique et résistante). Le site utilise l'eau pour refroidir ses hauts-fourneaux et ses machines à centrifuger. Ce site représente à lui seul 18 % des prélèvements d'eau du Groupe dans le monde, et 30 % de ses rejets aqueux.

Le réseau du site (eau de pluie et eau industrielle) est extrêmement complexe, l'espace disponible est limité. De ce fait, le taux de recyclage de l'eau n'est pas optimum.

Solutions et résultats

En 2016, SAINT-GOBAIN investit dans une solution globale de traitement et de recirculation des eaux, et construit une nouvelle installation, sans pour autant arrêter ni ralentir sa production.

SAINT-GOBAIN a construit des bassins de traitement des eaux, de décantation des boues, et des tours aéroréfrigérantes, facilitant ainsi le recyclage des eaux issues des bassins de décantation.

Entre 2015 et 2016, le taux de recyclage est passé de 25 à 75 %. Cela représente une économie annuelle de 8 millions de m3 sur les prélèvements du site, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'une ville de 150 000 équivalents habitants.

Autre avantage : le traitement des eaux a divisé par 3 le flux des polluants.

Par ailleurs, les boues sont plus sèches, ce qui permet une valorisation, plutôt qu'une mise en décharge. Enfin, l'eau de pluie est désormais entièrement recyclée.

Cet investissement a permis une réduction de 12 % des prélèvements du Groupe dans le monde, et de 20 % du flux des eaux rejetées.

Saint-Gobain a investi 5,8 M€ dans ce projet. L'aide de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse a été de 1,5 M€.





EDF à KEMBS(68) exploite depuis 1932 une centrale hydroélectrique sur le Rhin.

Au cours du 19^{ème} siècle en Alsace, le Rhin a été fortement affecté par de grands travaux d'endiguement, puis de rectification, destinés à la protection contre les crues, et à favoriser la navigation. Avant sa « domestication », le Rhin formait une zone à tresses dans la plaine d'Alsace, et ses flots apportaient des alluvions propices à une riche biodiversité.

Solutions et résultats

Le cahier des charges de la nouvelle concession accordée en 2010 oblige EDF à réaliser la renaturation d'un ancien bras du Rhin. Mi 2014, EDF remet en eau cet ancien bras du fleuve, long de 7 kilomètres. Ce bras traverse une parcelle de 100 hectares, utilisée depuis des décennies pour l'agriculture intensive, principalement de maïs. Cette parcelle est cependant située au sein de la Réserve Naturelle de la Petite Camargue Alsacienne.

Pour aller plus loin que la stricte obligation réglementaire, EDF décide de renaturer également la parcelle traversée afin :

- d'avoir une démarche environnementale cohérente
- d'agir dans le cadre du partenariat avec la réserve naturelle
- de présenter une démarche environnementale forte, tout en préservant une souplesse dans la conception et la réalisation

Durant près de 2 ans de travaux, plus de 380 000 m3 de déblais sont retirés, ou déplacés. 150 000 haies sont plantées le long des berges, ce qui permet une protection contre l'érosion des sols et favorise la biodiversité. La recréation de cet écosystème permet de constituer un nouveau réservoir de biodiversité, tout en étant compatible avec une infrastructure industrielle.

Cette opération constitue une des plus grandes renaturations réalisée en Europe.

L'ensemble des coûts liés à cette opération a été chiffré à 9,4 M€ HT (maîtrise d'œuvre comprise). Ces coûts concernent à la fois les travaux sur les milieux aquatiques et secs. Environ 4 M€ ciblent directement les milieux humides, et vont au-delà des obligations du cahier des charges de la nouvelle concession.

Le projet a été subventionné à 50% par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.



Entreprise – secteur – contexte

CNR (69), **Compagnie Nationale du Rhône**, est producteur d'énergie renouvelable, et le concessionnaire du Rhône pour la production d'hydroélectricité, pour le transport fluvial et les usages agricoles.

Le vieux-Rhône de Donzère à Mondragon (26) constitue l'un des secteurs prioritaires de la restauration hydraulique et écologique du Rhône, inscrit dans le SDAGE Rhône Méditerranée.

Les digues et épis « Girardon », qui sont d'anciens ouvrages du 19ème siècle, représentent aujourd'hui un frein à l'équilibre hydraulique du Rhône et à sa biodiversité, alors que la nécessité des ouvrages n'est plus avérée.

Solutions et résultats

Le projet de réhabilitation des lônes⁶⁰ du vieux-Rhône et de ses marges alluviales a été initié en 2011. Le projet est labellisé « Plan Rhône ». CNR en est le maître d'ouvrage, en collaboration avec de nombreux partenaires et acteurs du territoire.

Après un déboisage ciblé, et l'enlèvement des plantes exotiques envahissantes, les travaux de réhabilitation portent essentiellement sur des opérations de démantèlement des ouvrages. Ces travaux sont complétés par des opérations de curage du fond des lônes, afin de permettre une reconnexion permanente avec le Rhône, et ainsi d'améliorer les conditions d'écoulement et de mise en mouvement des matériaux grâce à l'énergie du fleuve. Ces opérations sont accompagnées de travaux de végétalisation (pour fermer et remettre en état le site), de contrôles du développement des espèces exotiques envahissantes présentes sur le secteur, ainsi que d'un suivi environnemental.

Les travaux visent les objectifs suivants :

- la pérennisation et la mise en valeur des milieux aquatiques,
- le rétablissement des connexions hydrauliques et piscicoles, notamment avec les annexes du fleuve (lônes et bras morts),
- l'amélioration des écoulements du fleuve,
- la diversification des espèces et des habitats.

Les travaux, réalisés sur plusieurs années, concernent une longueur traitée de 6,4 kilomètres de linéaire. Il s'agit d'un investissement de 3.4 M€, financés par CNR, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée. L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée a accordé une aide de 50% du coût total.

Enfin, pour clore cette liste de retours d'expérience, nous voulions citer une **action collective**. La preuve, s'il en fallait, que des entreprises industrielles sont capables de s'unir pour gérer en commun une problématique environnementale, même si l'impulsion initiale vient de l'administration.







Opération collective

Défi Bienne

Opération menée par le PNR (Parc Naturel Régional) du Haut Jura (39)

Depuis le 19^{ème} siècle, des activités de clouterie, d'horlogerie et de lunetterie se sont développées dans la vallée de la Bienne. Ces activités industrielles ont induit d'importants déversements de métaux lourds dans la rivière Bienne, ainsi que dans les boues des stations d'épuration de la collectivité à laquelle les usines sont raccordées. De ce fait, les collectivités étaient obligées de faire incinérer leurs boues, plutôt que de les épandre, ce qui constituait un coût supplémentaire.

Afin de retrouver une bonne qualité de l'eau, et de produire des boues conformes pour un épandage agricole, diverses actions ont été menées, coordonnées par le PNR du Haut-Jura.

En 1995, des études quantifient les concentrations en métaux, et identifient une forte contamination de cuivre et de nickel, tant de la Bienne que des boues d'épuration.

En 1998, afin de mieux abattre ces rejets de métaux lourds, les onze entreprises les plus importantes du sous bassin signent un protocole, qui les engage à réduire leurs pollutions métalliques, en installant des stations de traitement en amont de la STEP collective. Cette action a permis de réduire sensiblement les rejets de cuivre et de nickel dans la Bienne, et dans les boues de la station d'épuration de la ville de Morez.

En 2006, pour aller plus loin, le PNR du Haut-Jura lance l'opération « Défi Bienne », avec le soutien de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, du Conseil Régional de Franche-Comté et des communes du territoire. L'objectif est de

⁶⁰ bras d'un fleuve qui reste en retrait du lit principal

maîtriser les rejets de métaux lourds émanant des entreprises implantées sur une quinzaine de communes situées sur le bassin de la Bienne. Les objectifs initiaux du Défi étaient de diminuer de 75 % les pollutions métalliques émises par les établissements industriels du haut bassin de la Bienne. Après 5 ans, c'est chaque jour plus de 4,6 kg de métaux lourds, et 110 kg de MES, qui ne sont plus rejetés dans la Bienne, ou dans les réseaux publics d'assainissement des collectivités participantes.

Ces résultats sont très supérieurs aux prévisions. Par rapport à 1994, les teneurs en cuivre et en nickel ont été divisées par quatre.

Aujourd'hui, plus aucune pollution métallique n'est identifiée dans la Bienne au-delà des normes autorisées.

Depuis 2008, la dynamique a été étendue à l'ensemble des substances toxiques pour l'eau (métaux lourds, mais également hydrocarbures, produits de traitement du bois, produits de peinture ...) et sur un territoire élargi au territoire jurassien du PNR.

Outre les indéniables bénéfices pour le milieu, les entreprises participantes tirent des avantages concurrentiels de cette opération : économies d'énergie, meilleures réponses aux attentes de leurs donneurs d'ordre, certification ISO 14001

Rapport coût / bénéfice défavorable pour l'entreprise

Certains investissements ne sont pas réalisés par les industriels, car les coûts qu'entrainerait l'action sont estimés disproportionnés. En voici un exemple.









MCA (Maubeuge Construction Automobile) à Maubeuge (59) est une usine de montage de carrosseries automobiles (Kangoo) du Groupe **RENAULT.**

Le site utilise l'eau potable issue du réseau

Tant pour des motivations économiques qu'environnementales, dans une démarche volontariste et non contrainte par la règlementation, le site décide d'étudier la mise en place d'une collecte de ses eaux pluviales issues de ses zones imperméabilisées (toitures, voiries...). Après décantation, cette eau passerait par une station de production d'eau composée d'un traitement physico-chimique, d'un filtre à sable, d'un filtre à charbon actif et d'une désinfection chlorée.

Cette eau usée traitée (volume estimé à 150 000 m3 par an, en fonction de la pluviométrie) serait ensuite réutilisée dans le process de fabrication, ce qui permettrait de couvrir plus de 50 % des besoins totaux de l'usine.

Cependant, à la faveur d'une renégociation du prix du m3 d'eau potable sur la zone industrielle où est installé MCA, ce système de réutilisation des eaux usées traitées n'a pas été mis en oeuvre, du fait d'une rentabilité jugée insuffisante.

Rapport coût / bénéfice défavorable pour le milieu

Il est difficile d'évaluer le bénéfice environnemental attendu sur un projet (amélioration de la biodiversité, de l'état des masses d'eau, du patrimoine écologique), a fortiori lorsqu'il s'agit d'une action émanant d'un site industriel. Il faudrait pour ce faire lui attribuer une valeur d'usage, voire une valeur patrimoniale, valeur souvent accordée par une partie prenante (par des pêcheurs par exemple), mais pas ou moins par une autre.

Citons un exemple intéressant sur le bassin Adour Garonne.





RHODIA est un groupe français de l'industrie chimique, spécialisé dans la chimie fine, les fibres synthétiques et les polymères.

Une usine du Groupe rejette 100 m3/h dans une petite rivière (10 km de linéaire) qui se jette dans un cours d'eau plus important. La rivière où se rejettent les effluents de l'usine n'est pas au bon état.

Une première étude, menée par l'industriel, et soutenue par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, préconise un investissement de 53 M€ pour que cette petite rivière retrouve le bon état.

Ce coût a été jugé disproportionné par rapport au gain escompté pour le milieu, tant par l'industriel que par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Le projet en l'état a donc été abandonné.

Au final, une nouvelle étude a abouti à une nouvelle solution, chiffrée à 5,5 M€. La dépense a été engagée, les travaux sont actuellement en cours. Mais 5,5 M€ pour 10 km de rivière : est-ce un bon rapport coût/bénéfice ?

VII) CONCLUSION - PRECONISATIONS

1) RESUME ET BILAN DE L'ETUDE

Rappelons que cette étude a été rendue possible grâce au financement, pour partie, de l'ONEMA⁶¹, aujourd'hui l'AFB⁶². La convention signée en 2016 entre la FENARIVE et l'ONEMA définissait les grands objectifs du rapport :

- évaluer les efforts accomplis par les entreprises industrielles
- estimer les bénéfices pour le milieu aquatique de ces actions
- mesurer l'intérêt des mécanismes déployés par les Agences de l'Eau
- contribuer à l'amélioration des politiques publiques relatives à la gestion de l'eau de France métropolitaine

Concernant les moyens nécessaires pour réaliser cette étude, précisons que nous avons pris le parti dès le début de ne travailler qu'avec nos seules ressources internes, tant pour des raisons opérationnelles que financières. Nous n'avons donc fait appel à aucun stagiaire, ni aucun bureau d'études. Le montage proposé à l'ONEMA se basait sur 3/5^{ème} d'un ETP⁶³. Selon les besoins au fur et à mesure de l'avancement de nos travaux, cette proportion a pu être supérieure à certains moments, notamment lors de l'analyse des fichiers IREP.

Nous insisterons dans ce résumé sur trois points, qui nous paraissent particulièrement ressortir de notre analyse de la grande masse d'informations et de données sur lesquelles nous avons travaillé :

- les difficultés rencontrées
- les constats sur les bases de données
- les progrès réalisés par l'industrie

a) Difficultés et freins rencontrés

Lors de nos travaux, nous avons principalement fait face à trois écueils :

- l'acquisition des données « publiques »
- leur manipulation et leur traitement
- la difficulté à joindre les industriels et à recueillir leurs témoignages

L'acquisition des données, mais surtout leur traitement, ont été des étapes longues et difficiles, afin d'analyser les informations et d'en tirer des conclusions pertinentes.

En démarrant l'étude, nous pensions trouver beaucoup plus de données publiques compréhensibles et exploitables. Par exemple, lorsque l'on cherche « Industrie » sur le site du SIE⁶⁴, on accède à des documents de synthèse, certes bien faits, parfois anciens, mais surtout très « génériques ».

Lorsque les données sont publiques, comme le sont par exemple les déclarations des ICPE de la base IREP, elles ne sont pas exploitables en l'état, loin s'en faut ! Il nous a fallu un lourd travail de retraitement pour pouvoir en tirer des enseignements. Par exemple, pour pouvoir identifier les prélèvements et les rejets par bassin, il nous a fallu reprendre un à un chacun des 3202 sites que nous avions choisis de retenir (ayant déclaré dans GEREP au moins une fois entre 2004 et 2016), et, grâce à l'adresse saisie dans la base, en déduire le bassin.

Les Agences de l'Eau quant à elles nous ont aidé, et ont très volontiers collaboré. Nous les en remercions vivement. Nous avons rencontré les directeurs de chaque Agence, et leurs équipes, afin de leur présenter notre démarche. Nous avons établi un cadre (au format Excel) pour recueillir leurs informations. Toutes les données existent au sein des Agences. Mais faire des requêtes ciblées sur les informations que nous souhaitions, ce fut plus compliqué! Les données et les formats se sont avérés hétérogènes d'une Agence à l'autre. Certaines informations ne sont tout simplement pas

⁶¹ Office national de l'eau et des milieux aquatiques

⁶² Agence française pour la biodiversité

⁶³ Equivalent temps plein

⁶⁴ Système d'information sur l'eau, dispositif créé par l'Etat pour le partage et la mise à disposition des données sur l'eau du secteur public

bancarisées dans leurs bases. Difficile pour nous dans cette configuration d'en tirer facilement des analyses nationales et/ou sectorielles.

Nous avions par ailleurs prévu d'acquérir une partie des informations auprès de nos adhérents, la FENARIVE fédérant plus de 4000 entreprises.

Pour ce faire, nous avons élaboré un questionnaire (au format Excel), qui nous permettrait de recueillir les informations directement auprès des sites de production. Une fois qu'il nous a semblé abouti, nous avons testé notre questionnaire en présentiel auprès de trois de nos adhérents. La première remarque fut : c'est beaucoup trop long ! Mais en le détaillant, nos trois bêtatesteurs ont finalement rajouté des questions (sur le traitement des eaux de rétention par exemple, domaine nous n'avions pas couvert initialement).

Une fois notre questionnaire finalisé (avec près de 300 questions), nous avons chargé une SSII de concevoir une plateforme pour gérer l'envoi des questionnaires, les réponses et les statistiques. Parallèlement, nous avons demandé un agrément à la CNIL, puisque nous devions recevoir des informations potentiellement confidentielles.

Début novembre 2016, nous avons envoyé les liens de connexion à tous nos adhérents, ou plutôt à nos correspondants « têtes de réseau ». Les fédérations et associations adhérentes sont organisées de manière plus ou moins pyramidale, avec plus ou moins d'échelons intermédiaires. Le relais de l'information a donc été plus ou moins efficace selon la taille et l'organisation chez nos adhérents.

Par ailleurs, nous avons étendu cet envoi à des secteurs non encore adhérents à la FENARIVE, la mécanique ou les métaux par exemple.

Neuf mois plus tard, et après de nombreuses relances, nous n'avions que 225 retours de questionnaires remplis, et encore, pour la plupart, de manière trop incomplète pour en tirer des enseignements.

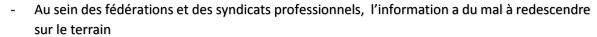
La mort dans l'âme, vu le temps et l'énergie que nous y avions consacrés, nous avons élaboré un questionnaire V2, ne comportant plus qu'une centaine de questions, focalisées sur les actions et les travaux menés pour préserver la ressource. Cette version allégée a été transmise à nos adhérents et « sympathisants ». Pour autant, nous n'avons récolté au total que 108 réponses complètes.

A leur décharge, les exploitants au sein des usines sont débordés, happés par leurs contraintes opérationnelles, programmées ou imprévues. Nous l'avons constaté encore plus lorsqu'il a fallu recueillir des témoignages. Nous avons fait face à un premier écueil : comment repérer les sites qui ont agi dans le domaine de l'eau ces 10 dernières années ? Nous avons écumé les newsletters et les sites internet des fédérations, des Agences de l'Eau, voire certains dossiers d'aides confiés par les Agences.

Quand nous repérions une action intéressante et valorisable, il nous était souvent difficile d'identifier, mais surtout de joindre, le « sachant », c'est-à-dire le contact opérationnel connaissant le dossier. Nous avons souvent constaté que plus personne sur le site n'avait l'information complète, notamment du fait d'un turn over important. Une fois l'interlocuteur repéré et contacté, nous lui envoyions une première ébauche de texte synthétisant son témoignage, texte que nous lui demandions de compléter et de valider. Quasiment aucun interlocuteur n'a répondu sans relance(s).

Une fois le témoignage finalisé, presque tous les interlocuteurs ont voulu le faire valider avant publication, soit par leur direction, soit par leur service Communication. Nouveau délai, nouvel écueil. Outre le temps de retour parfois long, il nous est arrivé de ne pas pouvoir publier le témoignage, faute de validation formelle. Même si l'action valorisait l'entreprise, la direction choisissait de ne pas communiquer, par crainte d'éventuelles suspicions de la part de certaines parties prenantes.

Au final, sur environ 80 sites contactés (à l'issue de 2 à 5 contacts préalables avant d'arriver au « sachant »), nous n'avons pu publier que 42 témoignages.





- Les opérationnels sur les sites de production sont débordés
- Les industriels ne prennent pas de temps pour valoriser leurs actions, même quand elles sont vertueuses. Ils n'en voient pas l'intérêt dans leur quotidien.
- Les directions, mais surtout les services Communication Corporate, sont très frileuses à communiquer

b) Constat sur les données

Les différents acteurs concernés par la gestion de l'eau, DREAL et Agences de l'Eau en particulier (mais aussi DDT), ont déployé, chacun pour leurs besoins propres, des dispositifs de collecte et de gestion des données disparates et cloisonnés. Notre constat porte sur l'accessibilité aux données IREP et aux données issues des Agences, sur leur cohérence et leur pertinence.

Les Agences de l'Eau ont dû faire un certain travail de retraitement avant de pouvoir nous confier leurs données.

Du propre aveu de certains agents, les systèmes d'information des Agences de l'Eau sont perfectibles, au niveau :

- de la procédure de saisie de la donnée
- de la qualité de la donnée saisie
- de ce qui est bancarisé ou pas
- de l'ergonomie des bases
- des fonctionnalités de requête

Pourtant, depuis 2015, un outil national fédérateur existe, du moins pour les données sur les prélèvements : la BNPE, Banque Nationale des Prélèvements quantitatifs en Eau. Ce dispositif alimente le SIE (Système d'Information sur l'Eau), et devrait servir de référence partagée par tous les acteurs en charge des données relatives aux prélèvements. Pour faciliter les échanges, les données stockées dans la BNPE respectent des normes, et doivent être produites suivant des protocoles standardisés, conformes aux dictionnaires de données, aux listes et aux nomenclatures du SANDRE.

Par ailleurs, la nature des données requises par les Agences de l'Eau ont changé en 2007, avec la LEMA⁶⁵. Par exemple, jusqu'en 2007, les Agences de l'Eau suivaient le paramètre « Matières Oxydables ». Ce paramètre a été remplacé par les paramètres DCO et DBO5 à partir de 2007. Il n'est donc pas possible de suivre l'évolution de certains rejets avant 2007.

Les données sont gérées différemment d'une Agence de l'Eau à l'autre

La gestion de l'eau par bassin « à la française » est enviée, voire copiée, un peu partout dans le monde. Ce modèle efficace implique une gestion par définition différenciée dans chaque bassin hydrographique. Mais cette différenciation est exacerbée lorsqu'il s'agit des données, Redevances comme Aides. C'est sans doute le « poids de l'histoire », mais chaque Agence de l'Eau traite et bancarise différemment ses données, du moins celles se rapportant aux industriels que nous avons eues entre les mains.

De ce fait, il est impossible de faire des requêtes nationales. Impossible par exemple de connaitre le montant des aides reçues en France par le secteur de la Chimie. Ou encore combien le secteur du Textile a prélevé de m3 pour une année donnée.

L'établissement (le site industriel) n'est pas facile à identifier

Dans les bases des Agences de l'Eau, il est particulièrement difficile d'identifier le secteur d'activité de l'établissement. Pourtant, la nomenclature nationale SANDRE existe, et regroupe autour de 15 codes 15 secteurs d'activités.

- Mais certaines Agences de l'Eau ne reprennent pas, ou pas toujours, les codes SANDRE « activité » dans leurs bases

 $^{^{65}}$ Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006

 Il n'y a pas de table de correspondance entre les codes APE (qui définissent de manière fine les secteurs d'activité) et les codes SANDRE. Chaque Agence de l'Eau a donc sa propre définition de ce qu'il faut intégrer dans chacun des 15 codes SANDRE

Il est par conséquent impossible de sortir des statistiques nationales pour un secteur d'activité donné, que ce soit pour les prélèvements ou pour les émissions.

Dans GEREP, l'Inspection attribue à chaque site déclarant (soumis à enregistrement ou à autorisation) un numéro : le Code Etablissement ICPE⁶⁶. L'exploitant doit s'identifier grâce à ce numéro lorsqu'il se connecte. Cet identifiant restera immuable, même si l'établissement change de propriétaire ou d'activité. Cette identification par un numéro qui ne change pas présente un avantage non négligeable pour mesurer l'évolution des prélèvements et des émissions. Par contre, il est difficile de rattacher, en tout cas de manière automatique, un établissement à un secteur d'activité. Dans GEREP, chaque établissement renseigne :

- son code APE : nous en avons recensé près de 700
- son code EPRTR⁶⁷, code européen qui indique le risque pour l'environnement que représente l'activité du site

Un lourd traitement nous a été nécessaire pour rattacher chaque établissement ICPE déclarant à un secteur d'activité. Par exemple, un établissement en Midi Pyrénées déclare sous le code APE 1310Z (préparation de fibres textiles et filature) et sous le code EPRTR 5.(e) « installations destinées à l'élimination ou à la valorisation de carcasses de déchets d'animaux ». Dans quel secteur doit-on classer cet établissement ? Nous avons pris le parti de le classer selon son code APE, donc de le rattacher au secteur Textile.

Les sites dits « Assimilés domestiques » sont classés dans la catégorie d'usagers « Ménages »

Le rapport de la Cour des Comptes de 2015⁶⁸, qui avait fait grand bruit à l'époque, dénonçait, au nom du principe « pollueur-payeur », le fait que les industriels ne payaient pas assez de redevances par rapport à leurs impacts sur le milieu. Selon ce rapport, le montant des redevances de l'industrie avait globalement diminué de 15 % entre 2007 et 2013, baisse attribuée à un changement du mode de calcul. La LEMA a en effet instauré une redevance Pollution calculée sur la base des rejets après traitement par la STEU, alors qu'ils étaient, avant 2007, évalués à la sortie du site. Le rapport de la Cour des Comptes concluait sur le fait que les pollueurs n'étaient pas assez taxés.

Outre la crise de 2008, qui a vu fermer nombre d'usines, on peut trouver des éléments d'explication à ce constat en s'intéressant à une catégorie intermédiaire, entre les usagers domestiques (les ménages) et les acteurs économiques ⁶⁹: les assimilés domestiques. Il s'agit d'acteurs économiques (PME industrielles, commerçants, artisans, centres commerciaux, sièges sociaux) qui paient leur redevance Pollution sur leur facture d'eau, et non directement aux Agences de l'Eau.

Les Agences de l'Eau estiment que 15 à 20% des redevances payées sous la dénomination « usagers domestiques » seraient en réalité payés par ces « assimilés domestiques ».

Nous pensons quant à nous qu'il s'agirait plutôt de 25 à 30%, mais aucune étude sérieuse n'a pour le moment été faite sur le sujet. D'autant que les producteurs d'eau⁷⁰ ne disposent pas de cette identification du client, et facturent le particulier comme le garage ou la petite usine.

A contrario, selon une étude réalisée en 2017 par la Régie Eau d'Azur⁷¹ sur 80% du territoire qu'elle sert⁷², les « gros » consommateurs (plus de 6000 m3 par an) représentaient en 2016 1,87 millions de m3 facturés, sur un total de 28 millions de m3, soit 6,7%. Sur ce même périmètre, les clients redevables directs à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée (usines incinération, hôpitaux, etc...) représentaient 1,6% du total des prélèvements. Les 91% restant

⁶⁶ Précédemment appelé numéro GIDIC

⁶⁷ Si le site est soumis à cette obligation européenne

⁶⁸ Rapport de février 2015 intitulé « Les agences de l'eau et la politique de l'eau : une cohérence à retrouver »

 $^{^{69}}$ hors agriculteurs

⁷⁰ Nous avons interrogé SUEZ et VEOLIA

⁷¹ Régie de la métropole Nice Côte d'Azur

⁷² Nice, Villefranche sur Mer, Beaulieu, Eze, Cap d'Ail

sont donc des volumes issus d'usagers domestiques et agricoles. Mais, même si ces chiffres constituent des contreexemples, gageons que le territoire étudié n'est pas représentatif du tissu industriel français.

Il est difficile d'identifier la nature des travaux qui ont été aidés par les Agences de l'Eau, et les attributaires.

Les intitulés des tableaux fournis par les Agences sont globalement génériques. Il est difficile d'avoir une vision fine de la nature des actions et travaux réalisés.

Il est impossible, tant au niveau du bassin que national, de savoir pour un secteur donné quelles actions ont été engagées, quels travaux ont été réalisés, et avec quels objectifs pour le milieu.

Les aides perçues par les industriels sont difficiles à identifier et à séparer. Les classifications budgétaires des aides attribuées aux acteurs économiques hors agriculture, fléchées sur les lignes 13, 21 et 24, ne permettent pas de séparer les aides attribuées à l'industrie, aux autres acteurs économiques, voire même aux acteurs non économiques (syndicats professionnels, chambres de commerce, chambres des métiers, collectivités). Il est ainsi très difficile de déterminer de manière globale et exhaustive le montant des aides perçues par les industriels, et la part sur le budget global des aides distribuées par les Agences.

Les saisies dans GEREP peuvent être erronées.

Les données dans IREP contiennent des erreurs avérées de saisie :

- erreurs sur le milieu de prélèvement

Par exemple, un site déclare pendant dix ans ses prélèvements en nappe, mais la 5^{ème} année, il déclare prélever en eau de surface. Ou encore cette entreprise du Doubs qui déclare prélever..... en mer !

- absence de continuité des saisies

Par exemple, un site saisit ses prélèvements plusieurs années de suite, ne saisit plus pendant deux ans, puis déclare à nouveau, alors que ses volumes sont manifestement au-dessus des seuils, donc soumis à l'obligation de déclaration.

- écarts de volumes entre deux années consécutives suffisamment importants pour supposer une erreur de saisie
- pour les rejets, erreurs sur les unités, par exemple grammes au lieu de kilos, tonnes au lieu de kilos

Les exploitants estiment qu'ils consacrent trop de temps aux saisies.

Globalement, les industriels interrogés s'accordent à dire qu'ils consacrent trop de temps à cette tâche administrative qu'est la saisie des informations environnementales. Ils doivent saisir, peu ou prou, les mêmes données environnementales, à destination :

- des Agences de l'eau
- de l'Inspection des installations classées
- des collectivités, pour ceux payant une redevance assainissement
- de leur siège (pour les groupes), afin de produire les rapports de reporting extra-financiers, souvent obligatoires

Toutes ces saisies requièrent du temps, temps jugé comme excessif et non productif par beaucoup.

c) Progrès réalisés par l'industrie

Nous l'avons constaté en analysant les données : les industriels français ont progressé ces dernières années en matière de gestion et de préservation de la ressource en eau.

Concernant les **prélèvements** tout d'abord, nous avons vu en détail dans ce rapport qu'ils ont baissé ces 20 dernières années, avec un net décroché en 2008. Pour 2008, la crise économique est passée par là. Il est difficile de faire la part entre les économies d'eau dues aux actions des industriels, et celles dues, hélas, à la diminution de l'activité, voire à la fermeture pure et simple du site. Mais soulignons qu'en France :

- avant même la crise internationale de 2008, l'emploi industriel avait perdu 40% de ses salariés entre 1980 et 2007
- 600 sites industriels ont fermés entre 2008 et 2017

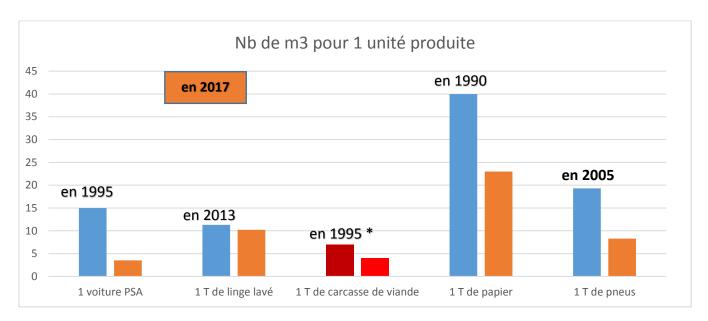


Pour les « gros consommateurs » que sont les ICPE déclarant dans GEREP, la baisse des prélèvements a été de 11% entre 2008 et 2015, passant de 3148 millions de m3 prélevés en 2008 à 2802 millions 7 ans plus tard.

Sur la même période, le nombre de déclarants a baissé de 7%. La baisse n'est donc pas seulement imputable à la baisse d'activité.

Il est intéressant de regarder également les gains de productivité en matière d'eau, qui peuvent expliquer la baisse globale des prélèvements de l'industrie.

Le graphique ci-dessous présente la quantité d'eau nécessaire pour produire certaines unités données, l'année de référence étant 2017. Nous n'avons repris que ces quelques exemples, car ils sont assez représentatifs.



^{*} pour la tonne de carcasse de viande, l'échelle est différente (litre, vs m3 pour les autres unités)

Par ailleurs, les consommateurs « grand public » sont sensibilisés depuis des années à la nécessité d'économiser l'eau. Pour répondre à cette tendance de fond, voire anticiper les besoins, les industriels ont investi dans leur R&D afin que les appareils vendus consomment moins d'eau. C'est particulièrement vrai pour l'électroménager, mais aussi dans d'autres secteurs, la construction par exemple.

Les progrès les plus significatifs, et les mieux mesurables, concernent les émissions.

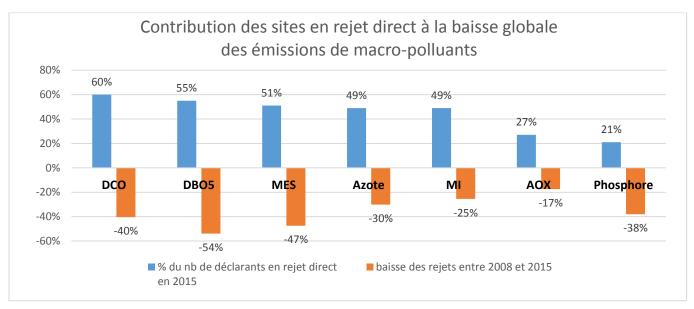
Prélèvements et rejets sont liés : si on prélève moins d'eau, on en rejette moins. Mais les effluents risquent alors d'être plus concentrés. Par conséquent, moins on prélève, plus il faut faire des efforts pour réduire les émissions.

La baisse des émissions de **macro-polluants**, du moins pour les sites déclarants aux Agences de l'Eau, est significative. Le tableau ci-dessous⁷³ présente l'évolution des rejets pour les 7 macro-polluants suivis par les Agences, et pour lesquels nous avions des données complètes.

 $^{^{73}}$ Les échelles sont trop disparates pour pouvoir produire un graphique

Macro-polluants	(sur ba		nets en tonnes ations aux Agences de l'Eau)
iviaci o-poliualits	2008	2015	Evolution entre 2008 et 2015
DBO5	73 895	34 094	-54%
MES	295 053	155 119	-47%
DCO	273 278	162 884	-40%
Phosphore	3 462	2 147	-38%
Azote	15 384	10 744	-30%
MI	2 442	1 821	-25%
AOX	987	816	-17%

Le graphique ci-dessous démontre que les industriels en rejet direct contribuent plus aux baisses d'émissions de macro-polluants que les industriels raccordés à une STEU. C'est assez logique, il s'agit des plus gros émetteurs.



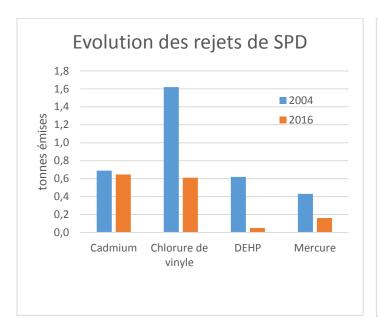
Concernant les **micropolluants**, la baisse des émissions, du moins pour les sites ICPE déclarants, est importante. Sur les 16 substances pour lesquelles nous avions suffisamment de données pour faire une analyse, toutes ont baissé, certaines ont même quasiment disparu.

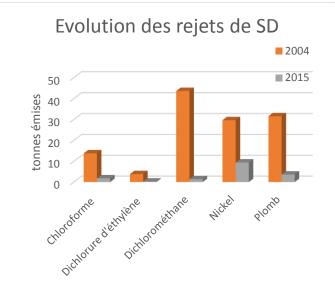
Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution entre 2004 et 2016 des émissions des ICPE déclarants, pour les trois catégories de substances :

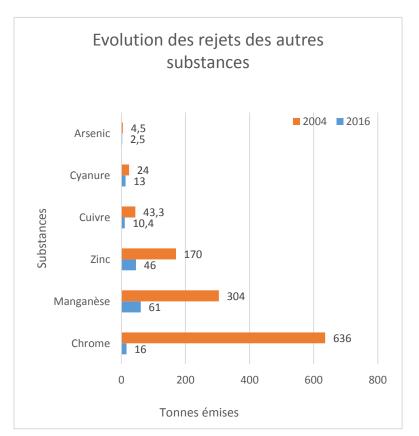
- les SPD⁷⁴
- les SD⁷⁵
- les autres substances

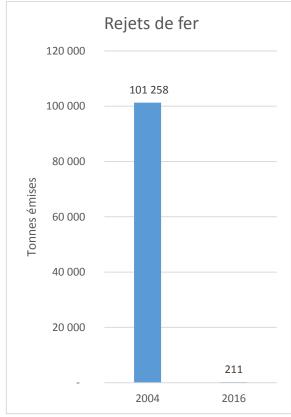
 $^{^{74}}$ Substances prioritaires dangereuses de la DCE, ayant un objectif de suppression à horizon 20 ans

 $^{^{75}}$ Substances dangereuses de la DCE, ayant un objectif de réduction ou de suppression



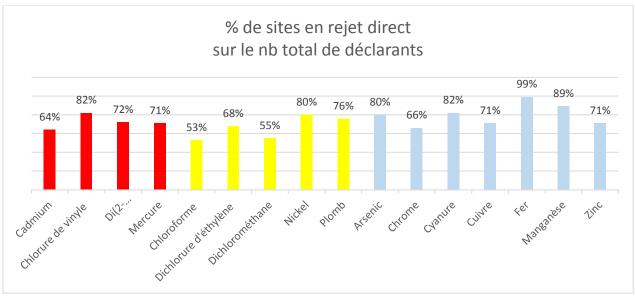






Les plus gros émetteurs, on l'a vu, sont pour la plupart en rejet direct. C'est ce qu'illustre le graphique ci-dessous. Il est donc logique que ce soit cette catégorie qui contribue le plus aux baisses. D'autant que les mesures de rejets ne s'effectuent pas, on le rappelle, au même niveau selon que le site soit

- en rejet direct (mesure au point de rejet au milieu naturel)
- ou qu'il soit raccordé à une STEU (mesure en sortie de site avant traitement par la STEU).



En rouge = les SPD, en jaune = les SD, en bleu = les substances autres

2) PRECONISATIONS

Les constats que nous avons réalisés, suite à l'analyse des données dont nous disposons, sont utiles pour proposer quelques axes de réflexion. Nous les classerons en 3 thèmes :

- la collecte des données, leur présentation et leur accessibilité
- la communication des industriels
- l'impact des politiques publiques sur les actions des industriels

a) Rendre les données plus accessibles et plus compréhensibles

Nous l'avons largement évoqué, les données relatives à l'eau et aux milieux aquatiques en France sont difficiles à trouver, complexes à comprendre, parfois erronées, souvent incomplètes.

Concernant les données des Agences de l'Eau

Nous souhaitons souligner que les bases des Agences d'Adour Garonne et de Loire Bretagne nous ont paru les plus complètes, et les plus facilement exploitables.

Pour illustrer les incohérences, nous avons comparé les volumes de prélèvements (en millions de m3) réalisés par l'industrie de 2008 à 2016 selon les données dans la BNPE, et selon les données que nous ont fournies les Agences de l'Eau.

Année	Volumes de la BNPE (site eaufrance) hors secteur de l'énergie	Prélèvements transmis par les Agences (hors RMC) yc l'énergie sur certaines Agences
2 008	5 545	8 124
2 009	4 536	8 153
2 010	540	8 402
2 011	532	6 963
2 012	1 838	8 394
2 013	3 082	7 428
2 014	2 401	6 934
2 015	2 702	6 574
2 016	2 542	NC

Même si les périmètres ne sont pas strictement comparables (énergie pris en compte ou pas, 1 agence manquante...), ce tableau pointe des différences importantes sur les volumes prélevés par l'industrie (pour rappel, ces informations sont accessibles à tous).

Nous souhaitons ici souligner la nécessité de mettre à disposition des parties prenantes des informations cohérentes et fiables sur les sites publics.



Dès lors que les données relatives aux volumes prélevés servent les mêmes finalités dans tous les bassins (calcul des redevances et gestion de la ressource), il nous semble nécessaire que les Agences de l'Eau adoptent le même format pour les stocker et les exploiter.

Par ailleurs, on a souvent entendu des critiques sur le fait que les industriels recevaient plus d'aides qu'ils ne versaient de redevances, critiques émanant tant de certaines ONG que de la Cour des Comptes. Cela a sans doute été vrai jusqu'au milieu des années 1980, vu l'ampleur des actions à accomplir pour restaurer un milieu aquatique abimé et pollué par des décennies de développement industriel post-guerre. Mais la situation s'est inversée depuis le milieu des années 2000.

Cependant, notre estimation est empirique. En effet, même après une analyse approfondie des données fournies par les Agences de l'Eau, il ne nous a pas été possible de calculer le montant des aides et prêts accordés aux « acteurs économiques », et encore moins par la seule industrie. Il est pourtant certain que les Agences possèdent ces informations.



Une revue, voire une refonte, de la traçabilité des attributaires des aides et des prêts permettrait plus de justesse et de transparence sur le bilan redevances / aides des industriels. Cela renseignerait sur la pression fiscale qui en est induite.

La bancarisation des données devraient être harmonisée entre les six Agences de l'Eau, en particulier pour rendre plus lisibles les aides : qui les reçoit, pour quelles actions, et quels sont les objectifs visés. Par exemple :

- les aides aux « technologies propres » sont fléchées sur la ligne budgétaire 13-2 en Rhin Meuse, et 13-01 en Loire Bretagne.
- les aides consacrées à la « prévention des pollutions accidentelles » sont classées en 13-7 en Rhin Meu, et en 13-02 en Loire Bretagne.

Comment consolider les données au niveau national, et rendre lisible à tous, en toute transparence, la distribution de cet argent public ?

Concernant les données IREP

Si l'exploitant saisit un volume prélevé largement différent de l'année N-1 (nous avons vu des différences de +200% ou de -10%), une alerte automatique apparaît lors de sa saisie. Pour autant, malgré les vérifications et validations a posteriori faites par l'administration, nous avons constaté que la base IREP comportait des erreurs de saisie manifestes.



Pour limiter les erreurs de saisie dans GEREP, les moyens de contrôle de l'Inspection étant ce qu'ils sont, il serait judicieux d'augmenter le nombre de vérifications automatiques suite aux saisies de l'exploitant.

Concernant les paramètres dits globaux, nous pensons que certaines saisies sont inutiles, car redondantes.

Par exemple, les sites qui émettent du chlore doivent déclarer séparément les 7 substances chlorées qu'ils rejettent ET leurs émissions de chlore total. Il en va de même pour d'autres paramètres « globaux », comme par exemple le sulfate, le fluorure ou les phénols. Il ne s'agit pas ici de polluants spécifiques, l'industriel ne peut donc pas cibler ses actions et définir précisément ses axes de progrès.



Pour pouvoir agir en amont de manière ciblée, et ainsi réduire la pollution réellement émise, il serait plus utile d'identifier individuellement les molécules que de cibler des paramètres « globaux ».

Vers une convergence des bases Agences de l'Eau et des ICPE Pour mieux identifier le déclarant

Les informations seraient plus pertinentes, et sans doute plus compréhensibles, donc transparentes, si l'exploitant était identifiable de la même manière quelle que soit la base. L'identifiant devrait permettre :

- de savoir de quel site il s'agit, même si, dans le temps, il change de nom, de propriétaire ou d'activité
- de connaitre le secteur d'activité
- d'identifier le risque que l'activité représente pour l'environnement
- de connaître la masse d'eau dans laquelle le site prélève et rejette, et, par extension, sur quel bassin il se situe Le code attaché au site devrait être immuable, ce qui permettrait de suivre l'évolution des prélèvements et des rejets, qu'il ait changé d'activité ou de nom, ou pas.

GEREP requiert et utilise ce code unique et immuable, du moins pour les sites soumis à enregistrement ou à autorisation : c'est le « code Etablissement ICPE ». Mais, beaucoup de sites ICPE ne sont soumis qu'à déclaration, donc n'ont pas reçu ce type de code de l'Inspection. Or, certains de ces sites ICPE soumis à déclaration sont redevables directs aux Agences de l'Eau. Afin de faire converger les bases Agences et IREP, ne faudrait-il pas que l'Inspection donne aussi un code d'identification aux ICPE soumis à déclaration ?

On l'a vu largement dans ce rapport, les secteurs ne sont pas toujours clairement identifiés dans les bases des Agences de l'Eau, ce qui empêche tout traitement national de l'information.

Le risque pour l'environnement que représente l'activité peut être identifié par le code EPRTR saisi dans GEREP. Mais ce code, attribué par l'Inspection en fonction des données saisies par l'exploitant, n'est pas systématiquement renseigné. En effet, il n'est attribué qu'aux établissements qui dépassent certains seuils (par exemple : prélèvement de plus de 50 000 m3 par an issus du réseau d'adduction, ou de plus de 7000 m3 par an prélevés dans le milieu naturel).

L'exploitant ICPE doit déclarer dans GEREP la masse d'eau dans laquelle il prélève, et celle dans laquelle il rejette. Mais ce niveau de détail ne remonte pas dans la base IREP: seul le type de milieu (mer, surface, souterrain, réseau) est une donnée accessible. Certes, la base IREP est une base européenne, alors que la notion de gestion par bassin est une spécificité française. Pour autant, cette dimension territoriale serait assurément utile pour l'Inspection, les Agences de l'Eau, et tous les autres utilisateurs de données sur l'eau.



Dans les bases Agences de l'Eau ou celles des ICPE, des nomenclatures existent : SANDRE et EPRTR. Si besoin, elles pourraient être complétées par les codes APE.

Ces outils, déjà existants, pourraient être harmonisés, afin que chaque site industriel puisse être mieux identifié, et ainsi mieux suivi.

Pour mieux identifier l'impact sur le milieu naturel

Le suivi systématique de certains paramètres dans l'eau est un facteur de progrès.

Toutefois, il conviendrait que ces paramètres soient directement liés à l'impact réel sur le milieu, variable en fonction de son état.

GEREP suit les flux d'émissions, substance par substance, contrairement aux Agences de l'Eau, qui, elles, suivent les flux de polluants au travers de paramètres dits « globaux », c'est-à-dire qui additionnent des flux de substances pondérés par des coefficients. Le suivi GEREP par substances est plus précis, et permet de cibler de manière bien plus efficace les actions et leur impact.



Quelle que soit la base de données, et sa finalité, tous les paramètres suivis devraient permettre d'identifier clairement les émissions de polluants. Donc permettre de définir les plans d'actions adaptés. C'était l'état d'esprit des campagnes RSDE.

Les paramètres globaux ne présentent qu'un intérêt financier, et donc très relatif pour le milieu.

Depuis 2000, le milieu aquatique français est « découpé » en masses d'eau.

Dans GEREP, l'exploitant doit saisir les codes des masses d'eau dans lesquelles il prélève et rejette. Cette identification des points de prélèvements et d'émissions ne remontent pas dans la base IREP. Le lien entre les rejets et la qualité de la masse d'eau ne peut donc être établi, ni par l'industriel, ni par ses parties prenantes.

Dans les bases Agences de l'Eau, le site est identifié par les coordonnées X et Y du point de prélèvement. Aucun lien avec le milieu récepteur n'est possible.



Les bases de données, Agences de l'Eau comme IREP, devraient permettre de pouvoir établir un lien entre la masse d'eau, son état, et les rejets des industriels concernés par cette masse d'eau.

b) Communication des industriels

Les industriels et leurs saisies

En 2013, le Ministère des Finances lançait un programme intitulé « Dites-nous-le une fois »⁷⁶, destiné à simplifier la vie des entreprises, et à stopper la redondance des informations demandées par les différentes administrations. Les entreprises devaient mieux pouvoir mutualiser leurs saisies, réduire leur charge administrative, et ainsi améliorer leur compétitivité. Ce programme ne portait pas particulièrement sur les données environnementales, mais aurait pu les inclure.

En 2018, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a mis en ligne un nouveau portail : MonICPE. Il s'agit d'un portail d'identification unique qui regroupera, à terme, l'ensemble des applications qu'utilisent les installations classées (GIDAF, GEREP, S3IC, BASOL-BASIAS, SEVESO 3 ...), les Agences de l'Eau, les DDCSPP⁷⁷ et les DDT⁷⁸. Aujourd'hui, seule l'application GIDAF est accessible via MonICPE. L'application GEREP doit suivre, probablement en 2020 (pour les déclarations de 2019).

Comme toute mesure de simplification, ces initiatives constituent des avancées.

Mais le problème de fond reste entier : les exploitants doivent saisir plusieurs fois la même donnée :

- chaque mois dans GIDAF (pour les Inspections des installations classées)
- une fois par an dans GEREP (pour les Inspections des installations classées)

⁷⁶ https://www.modernisation.gouv.fr/sites/default/files/fichiers-attaches/sgmap_plaquette_dlnuf.pdf

 $^{^{77}}$ Directions départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

⁷⁸ Directions départementales du territoire

- une fois par an pour les déclarations Prélèvement et Pollution, pour les Agences de l'eau



Les données environnementales saisies dans les différentes bases par les exploitants sont peu ou prou les mêmes. Mais l'utilisation qui en est faite est différente : fiscale ou réglementaire.

Une homogénéisation des bases, voire une fusion à terme, serait sans doute bénéfique à toutes les parties prenantes : industriels, Inspection, Agences de l'Eau

GIDAF, en chantier depuis des années, pourrait répondre à ce besoin de simplification et de transparence. Si toutefois ces objectifs étaient intégrés au cahier des charges

Les relations entre les industriels raccordés et leurs collectivités

Les industriels ont une responsabilité évidente dans la maitrise de leurs émissions dans l'eau.

Mais, lorsqu'ils sont raccordés à une station urbaine, la collectivité doit être un partenaire avec lequel l'industriel doit pouvoir co-construire ses actions.

Ce n'est pas toujours facile pour l'industriel, ni même faisable, ou économiquement viable.

Aujourd'hui pour les micropolluants, demain pour les perturbateurs endocriniens ou les nanomatériaux, les STEU, parfois anciennes, ne sont pas toujours conçues ni dimensionnées pour traiter ces polluants d'un type nouveau. Pour autant, certaines études étayées, AMPERES⁷⁹ (évaluation des concentrations et des flux en entrée et sortie de station d'épuration, élimination des micropolluants par 12 filières d'épuration des collectivités) ou ARMISTIQ⁸⁰ (évaluation du devenir des micropolluants dans les boues), pour ne citer que ces deux-là, démontrent que certaines substances peuvent être abattues efficacement par les stations collectives.

Nous pensons que la réglementation ICPE ne favorise pas la prise en compte de l'abattement par les STEU. Certes, les valeurs limites d'émission des macro-polluants (DCO, DBO...) sont différentes selon que le site soit raccordé ou en rejet direct. Mais, pour les micropolluants, les valeurs sont identiques. C'est minimiser les efforts des collectivités, qui recherchent constamment l'efficacité de leurs systèmes épuratoires, quel que soit l'origine et la composition du rejet.

La réduction à la source est toujours à privilégier, lorsque c'est techniquement possible, et à un coût acceptable. C'est ce que recherchent la plupart des collectivités, et elles ont raison sur le principe. Mais rappelons que l'industriel raccordé paie un service pour que la STEU à laquelle il est raccordé abatte tout ou partie de ses polluants.

De plus, que faire lorsque la substance émise n'entre pas dans le process de fabrication du site industriels? Voici des exemples parlants :

- les micropolluants issus des retardateurs de flamme bromés des vêtements ignifugés (des pompiers par exemple), que l'on retrouve dans l'eau de lavage des blanchisseries industrielles
- le DEHP, pour lesquels les industriels ont des valeurs réglementaires de rejets dans l'eau, alors que cette molécule est larguée par la plupart des tuyaux de toutes sortes qui courent au sein des sites
- les émissions de métaux lourds, le zinc par exemple, qui provient pour partie du ruissellement venant des toitures

Force est de constater, du dire même des industriels que nous avons interrogés, que les rapports avec leurs collectivités ne sont pas toujours partenariaux.

⁷⁹ Projet AMPERES : analyse de micropolluants prioritaires et émergents dans les rejets et les eaux superficielles - 2006-2009

⁸⁰ 2014, ONEMA



Les coûts liés à l'amélioration des rejets en STEU doivent être partagés entre les différents usagers, et être évalués au prorata de la pollution que chaque usager (ou catégorie d'usagers) apporte.

Les motivations des industriels

Nous pensons que la meilleure façon d'inciter les industriels à aller au-delà du strict cadre réglementaire pour protéger l'environnement est qu'ils connaissent précisément l'impact réel de leurs activités sur leur milieu naturel. Or, nous avons constaté, en interrogeant les industriels, qu'ils ne connaissent que rarement l'état de leur masse d'eau « de référence ». Ils ont pourtant accès à l'information, mais ne le savent pas forcément.

Les valeurs limites d'émission dans l'eau sont fixées par arrêté ministériel. Localement, elles peuvent être rendues plus sévères, en fonction de l'état du milieu, et de sa capacité à accepter une pression. Pourtant, à l'inverse, ces valeurs ne peuvent jamais être révisées à la hausse, si l'état du milieu est suffisamment bon.



Pour un site donné, la masse d'eau de référence, et son état, devrait être des informations facilement accessibles pour l'exploitant. Cela lui permettrait de mieux mesurer l'impact réel de ses activités sur « son » milieu, et ainsi de cibler plus efficacement ses actions et investissements.

En Normandie par exemple, suite à une initiale locale de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, un courrier a été envoyé à tous les exploitants industriels, détaillant l'état des masses d'eau sur leur zone. C'est une démarche qu'il serait utile de reproduire sur les autres bassins.

La communication des industriels

Comme nous espérons l'avoir démontré, l'analyse des données montre clairement que les industriels ont grandement progressé, tant sur la connaissance de leur impact sur le milieu que sur sa réduction.

Pourtant, nous déplorons que, lorsqu'il s'agit de communiquer sur leurs efforts, tant organisationnels que techniques ou financiers, et sur les progrès accomplis, les industriels aient parfois du mal à partager et à valoriser leurs actions. Et ce, qu'il s'agisse d'un grand groupe ou d'une PME.

Rappelons que près de la moitié des retours d'expérience que nous avons recueillis pour ce rapport n'ont pu être publiés ici, faute d'informations complètes, ou de validation de la part des industriels.

Sous couvert de suspicion potentielle sur la véracité de leurs propos, de l'« industry bashing »⁸¹ jugé ambiant par certains, ou tout simplement par manque de temps, les industriels se sont parfois avérés réticents à communiquer sur leurs actions, y compris lorsqu'elles étaient remarquables. Nous le déplorons. Et nous encourageons les industriels à être fiers de leurs actions en faveur de la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Et à le faire savoir....



Les retours d'expérience que nous avons produits montrent l'engagement des industriels. Nous espérons que ces exemples donneront envie à d'autres exploitants d'agir pour mieux gérer et préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques.

⁸¹ Dénigrement systématique

Force est de constater que les industriels, en particulier les grands groupes dans l'obligation de publier des rapports extra-financiers, ne valorisent pas, peu, ou mal, leurs actions en faveur de la préservation de l'eau. Les rapports extra-financiers devraient systématiquement comporter des indicateurs relatifs sur la « productivité hydrique » de l'organisation, consommation et impacts. Les actions et progrès pourraient y être affichés, valorisés, et devenir autant de leviers de compétitivité pour les acteurs français « vertueux ».

c) Impact des politiques publiques sur les actions des industriels

Nous l'avons vu, les données sur l'eau prélevée et rejetée par l'industrie en France sont pour le moins hétérogènes, ce qui ne facilite pas l'analyse. Pour autant, même si leur contribution est moins importante que celle des usagers domestiques ou agricoles, les industriels doivent s'engager plus, et mieux, pour atteindre les objectifs environnementaux actuels : amélioration des milieux aquatiques, atténuation du changement climatique, préservation de la biodiversité.

La définition des politiques publiques relatives à la gestion de l'eau pour l'industrie s'avère parfois difficile : comment motiver les industriels pour qu'ils contribuent, à leur échelle, à l'atteinte des objectifs nationaux et européens, et les déclinent sur leurs sites, dans le strict cadre réglementaire, mais aussi au-delà ?

Garder la gestion par bassin et le principe de « l'eau paie l'eau »

Nous pensons, comme les industriels que nous avons interrogés, que la gestion de l'eau par bassin versant est le maillage le plus efficace.

Chaque bassin a ses spécificités et ses problématiques locales. Le système des redevances et des aides, différent pour chaque bassin, est une bonne façon de définir les stratégies, les actions prioritaires, et les moyens associés nécessaires à l'atteinte du bon état des masses d'eau, ou à son maintien.

Les Agences de l'Eau devraient redevenir des mutuelles, selon le principe fondateur initial de « l'eau paie l'eau ». Les industriels interrogés déplorent tous l'évasion d'une partie du budget des Agences vers des actions qui ne concernent pas l'eau, ou du moins de trop loin.

Les moyens des Agences, humains et budgétaires, étant de plus en plus contraints, les actions devraient prioriser l'efficience pour le milieu. Ce n'est pas toujours le cas. Sur le bassin Seine Normandie par exemple, seuls 37% du montant des travaux retenus en 2018 pour attribuer des aides aux industriels concernent des actions inscrites aux PTAP⁸². C'est sans doute déséquilibré.



L'eau paie l'eau, et seulement l'eau.

Agences de l'Eau = mutuelle pour les usagers

Prioriser les actions en fonction de leur efficience pour le milieu

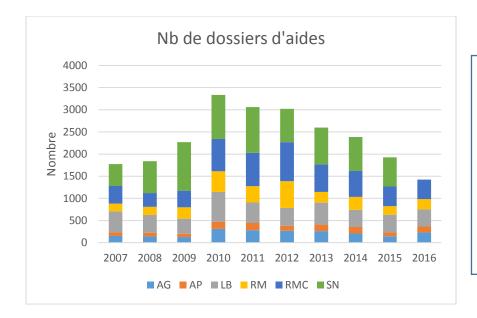
Les aides des Agences comme levier d'action

L'intérêt du système des Agences de l'Eau réside dans son principe mutualiste.

En tant qu'usagers de l'eau, le industriels paient et reçoivent. Aujourd'hui, les industriels paient plus qu'ils ne reçoivent, mais ça n'a pas toujours été le cas.

_

⁸² Plans territoriaux d'actions prioritaires 2013-2018



Sur la période 2007-2016, les six Agences de l'Eau ont accordé près de 24 000 aides (sur les lignes budgétaires 13, 21 et 24) aux acteurs économiques (hors agriculture), directement, ou indirectement (collectivités, CCI, syndicats).

Les montants versés sont très variables. Par exemple, entre 2007 et 2016, l'Agence Rhône Méditerranée Corse a attribué des aides unitaires allant de 87 € à 7,3 millions €. En moyenne, les aides attribuées par les Agences de l'Eau représentent entre 25 et 35% du montant du projet considéré. Quoiqu'il en soit, que l'aide représente 50% du montant du projet, ou moins, cette manne a indéniablement un effet incitatif. Même si, nous l'avons vu dans les verbatim des industriels, ces aides ne suffisent pas toujours à emporter à elles seules la décision lors du montage du projet.

Outre les subventions, les Agences de l'Eau peuvent également accorder des prêts remboursables à taux 0. Ce dispositif n'existe plus dans certaines Agences. Attributaires et Agences se sont interrogés sur l'efficience de ce dispositif. En effet, quel est l'avantage pour une entreprise d'obtenir un prêt à taux 0 par rapport à une autre solution de financement (un prêt bancaire par exemple)?

Les Agences estiment qu'un prêt à taux 0 équivaut à 20% du montant du projet (en « équivalent subvention »), vision qui a été confirmée par l'Union Européenne, qui considère ces prêts comme des aides d'Etat (donc soumis à l'encadrement du même nom). Ces prêts constituent donc bien un gain pour l'attributaire. Même si les Agences nous ont indiqué que les industriels n'y faisaient que peu appel, il serait peut-être intéressant de garder, ou de rétablir, ce dispositif, et de le promouvoir auprès des impétrants.

Mesurer et valoriser les actions

Les industriels agissent en faveur de la préservation de la ressource en eau. Mais comment mettre en lumière, et valoriser ces actions et investissements si le baromètre qui mesure l'état des masses d'eau change ?

En 2004, l'Etat français a choisi la méthode⁸³ dite IBGN⁸⁴ pour mesurer l'état des masses d'eau, et faire son rapportage au niveau européen. Cet indice a été utilisé pour mesurer l'état initial de nos cours d'eau, puis leur état après le premier cycle de gestion. Or, un arrêté de 2018 instaure une nouvelle méthode, utilisant un autre indice⁸⁵, l'I2M2. Donc, il n'y a plus de continuité dans la mesure, dès lors que le baromètre a changé.

Avec ce nouvel indice, le bon état des masses d'eau régresse, alors qu'il marque une progression si l'on prend la méthode IBGN. Sur le bassin Seine Normandie par exemple :

- avec l'indice IBGN: +8% des masses d'eau en bon ou très bon état en 2019 vs 2013
- avec l'indice I2M2 : -16% des masses d'eau en bon ou très bon état en 2019 vs 2013

Ceci nous éloigne de l'objectif par le seul changement du paramètre de mesurage, et masque les efforts accomplis. Ce qui va à l'inverse de l'effet escompté.

⁸³ l'inter-étalonnage entre les pays membres des méthodes de mesure n'existant pas, chaque pays de l'UE établit ses propres règles pour mesurer l'état de ses masses d'eau, afin de mesurer les progrès en vue d'atteindre l'objectif communautaire

⁸⁴ Indice biologique global normalisé

⁸⁵ L'indice I2M2 : indice invertébré multimérique

Changement climatique : atténuation et adaptation

L'un des principaux défis à relever, si ce n'est le plus grand, sera de faire converger une « offre de ressource » qui va diminuer avec une demande qui, déjà par endroits, n'est pas toujours satisfaite.

Par ailleurs, le dernier rapport du GIEC estime qu'il n'y aura pas forcément d'évolutions du cumul annuel des précipitations, mais que les phénomènes extrêmes (sécheresses, inondations, crues) seront plus fréquents et plus sévères.

En France, des experts du climat estiment que le pays connaitra d'ici 2070 :

- une baisse de 30% du niveau des nappes phréatiques,
- des débits de rivières plus faibles et globalement plus variables,
- pouvant induire un déficit de 50% du débit des cours d'eau.

Or, faut-il le rappeler : sans eau, il ne peut y avoir de développement, économique, agricole, ou démographique.

Comme les autres usagers, les industriels sont impactés, parfois fortement, par les conséquences du changement climatique. Il est probable que les pressions sur l'eau et les milieux aquatiques s'amplifient dans les années à venir, sous l'effet des variations climatiques, conjugués par endroits à l'accroissement démographique. Nombre d'industriels craignent que les restrictions n'augmentent, et que l'arbitrage se fasse au détriment des activités productrices, l'approvisionnement en eau potable des populations étant évidemment toujours prioritaire.

En Bretagne, les industries de transformation de légumes subissent déjà des restrictions d'accès à l'eau en été, moment de leur pic annuel d'activité. Elles sont d'autant plus impactées que leurs sources d'approvisionnement agricoles souffrent des mêmes contraintes, et ne peuvent, en général, mettre en place des systèmes de stockage d'eau pour sécuriser la production.

De ce fait, les industries de l'agroalimentaire fuient de plus en plus les zones rurales bretonnes, déjà en déprise, pour s'installer sur les zones côtières.

Le littoral breton connait une croissance démographique de +0,6% par an, sans compter l'afflux estival. Les infrastructures d'adduction d'eau et d'assainissement des collectivités situées sur les côtes sont dimensionnées pour pouvoir accueillir ces flux de population. Ce qui sécurise les industriels pour qui l'eau, tant en qualité qu'en quantité, est enjeu majeur.

Comme le montre cet exemple, les exploitants développent des stratégies et des plans d'action pour s'adapter aux conséquences du changement climatique, moins pour en atténuer les causes.

Suite au rapport du CGEDD⁸⁶ de mai 2018, dit "rapport BISCH", une initiative est actuellement en train de se mettre en place pour faire émerger sur les territoires en déficit quantitatif structurel des « Projets de territoire pour la gestion de l'eau ». La démarche repose sur une approche globale de la ressource disponible par bassin versant. Elle vise à engager collectivement tous les « acteurs de l'eau » à l'échelle d'un territoire pour limiter les volumes prélevés. Le principe est de concilier les besoins des acteurs avec les enjeux de quantité et de qualité de l'eau et des milieux aquatiques, dans le contexte de changement climatique.

Pour le moment, ce dispositif est essentiellement envisagé sous l'angle des retenues de substitution. Les usages agricoles et domestiques sont particulièrement visés. Les usages industriels ne font que rarement partie de ces nouveaux dispositifs territoriaux. Alors que, comme nous l'avons vu tout au long de ce rapport, l'industrie est un acteur majeur.

_

 $^{^{86}}$ Conseil général de l'Environnement et du développement durable

3) Et pour aller plus loin

Au-delà du strict cadre de l'étude, nous souhaitions partager avec le lecteur quelques-unes de nos réflexions sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques en France.

Garder le même cap

Au sein de chaque bassin, les états des lieux des masses d'eau sont en cours, afin de pouvoir construire les futurs SDAGE⁸⁷ pour la période 2022-2027, et les PDM⁸⁸ associés. L'intérêt de mesurer à un instant T l'état des masses d'eau est de pouvoir comparer avec un état antérieur. C'est l'évolution, dans le bon ou le mauvais sens, qui doit dicter les actions, et les prioriser.

Mais comment valoriser les progrès, et définir les cibles prioritaires, si le baromètre change, donc si la comparaison n'est plus possible ?

La Directive Cadre sur l'Eau précise que l'état des masses d'eau au sein de l'Union Européenne doit être évalué à partir de plusieurs paramètres : biologique, physico-chimique et hydro-morphologique. Un seul paramètre dont la mesure est en-deçà de l'objectif suffit à déclasser toute la masse d'eau, la faisant passer d'un état « très bon » à « bon » par exemple. C'est ce qu'on appelle communément le principe du « one out, all out »,

Or, en 2015, la CJUE⁸⁹ a déclaré que la détérioration de l'état d'une masse d'eau (de surface) est établie dès que l'état d'au moins un des éléments de qualité⁹⁰ se dégrade d'une classe.

Ainsi, cette nouvelle règle européenne repousse un peu plus loin encore l'atteinte de l'objectif de bon état, au lieu de se focaliser sur les progrès accomplis, et de s'en servir comme levier pour motiver les émetteurs d'impacts.

Sur le bassin Seine Normandie par exemple, l'état des masses d'eau est globalement moins bon en 2019 qu'il ne l'était en 2013. Ainsi, malgré les progrès réalisés, par les industriels notamment, l'évaluation s'est quand même dégradée, du fait du changement des méthodes de mesures.

A long terme, il faut prendre en compte le temps de latence entre l'action et le résultat : le milieu n'est pas immédiatement résilient après l'action. C'est une source d'espoir.

Mais cette manière de mesurer reflète-t-elle l'impact réel du rejet en fonction de l'acceptabilité du milieu récepteur ? On peut en douter.

Attention à la tentation de sur-transposer

L'Union Européenne fixe des normes pour le bon état des masses d'eau. Pour atteindre les objectifs, l'UE instaure des obligations en matière de rejets, et permet la mise à disposition d'aides et de fonds divers et variés.

Ces aides, distribuées par les Etats membres, ne peuvent être versées que si l'action aidée permet de dépasser les valeurs réglementaires européennes, et non simplement de les atteindre.

Les aides distribuées en France par les Agences de l'Eau doivent suivre cette règle. Or, les valeurs limites d'émissions fixées par l'Etat français peuvent être plus basses que celles fixées par l'Europe. De ce fait, les Agences de l'Eau sont limitées dans l'attribution des aides qu'elles sont autorisées à distribuer. C'est un facteur limitant pour certains industriels demandeurs d'aides, qui dénoncent ici la sur-transposition de certains textes européens par l'Etat français. Ils considèrent que cela peut entrainer une distorsion de concurrence pour leur activité, par rapport à leurs voisins allemands par exemple.

L'Agence de l'Eau Seine Normandie, par exemple, a distribué à l'industrie 18% d'aides en moins en 2018 qu'en 2017 : peut-être faut-il y voir une des conséquences de cet encadrement européen des aides d'état.

Associer les SHS (Sciences Humaines et Sociales) aux réflexions stratégiques

Il y a une dimension humaine et sociale dans chaque enjeu environnemental, l'eau en premier lieu. Etudier systématiquement, et en profondeur, comment les acteurs et les usagers perçoivent les problématiques liées à l'eau faciliterait une approche systémique et plus efficace.

⁸⁷ Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux

⁸⁸ Plans de mesures

⁸⁹ Cour de Justice de l'Union Européenne

⁹⁰ au sens de l'annexe V de la DCE

Des exemples réussis existent, notamment sur le sujet des micropolluants : dans le cadre d'études sur le traitement des eaux pluviales urbaines, les SHS ont collaboré à l'analyse des visions des parties prenantes, aidant ainsi à concevoir des dispositifs adaptés aux émetteurs comme aux « traiteurs » des pollutions.

Un bon exemple peut être pris sur le « reuse ».

La réutilisation des eaux usées traitées, la « reut », est un domaine bien connu dans les usines (circuit fermé, récupération des eaux de process). Quand c'est possible techniquement, et à un coût raisonnable, l'eau est récupérée et recyclée sur le site de production.

Mais les champs de la « reuse », l'utilisation des eaux usées traitées en dehors du site, restent encore largement à approfondir.

Citons l'exemple d'un industriel que nous avons interrogé. Le site fabrique du carton, notamment à usage alimentaire. L'industriel maitrise parfaitement la réutilisation de ses eaux usées après traitement, et leur réinjection dans son process de fabrication de la pâte à papier. Pour autant, un de ses clients de l'agroalimentaire a refusé d'avoir du carton (pour emballage, donc au contact direct de la nourriture) fabriqué grâce à de l'eau recyclée.

Quant à l'arrosage des champs avec des eaux usées traitées, c'est pratique courante dans certains pays, Israël en tête. Mais le sujet peine à progresser, voire est tabou, en France, et plus généralement en Europe.

Nous formons le vœu que la législation pousse ce nouveau gisement d'eau, et que, parallèlement, les mentalités évoluent en faveur de ce changement d'usage.

Il faudrait associer les SHS à cette réflexion, pour l'instant abordée sous l'angle essentiellement technique. Les parties prenantes pourraient s'inspirer d'exemples à l'étranger, certes sur des zones à plus forte tension hydrique que la France.

Vers une nouvelle gouvernance?

Les Agences de l'Eau, tant par leurs missions que par leur mode de gouvernance, doivent rester le bras armé principal pour atteindre les objectifs des politiques environnementales.

Nous nous inscrivons en faux ici contre les conclusions du rapport de la Cour des Comptes de 2015, qui estimait que l'Etat seul doit assumer la responsabilité de la politique de l'eau et, à ce titre, est sous-représenté dans les différentes instances. Si l'Etat n'est pas dans une démarche de partenariat et de co-construction avec l'ensemble des parties prenantes, Industrie comprise, les objectifs ne pourront probablement pas être atteints.

On le sait, l'incitation est bien plus efficace que la coercition.

C'est tout l'enjeu des Assises de l'Eau de 2019, et en particulier de la phase 2 : économiser, protéger, et partager la ressource, en innovant sur les principes de gouvernance et les mécanismes de financement.

Et au-delà du périmètre strictement hexagonal, rappelons que l'eau fait partie des 17 grandes priorités retenues pour les Objectifs du Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030, et en particulier l'ODD 6 consacré à l'eau et à l'assainissement.

En contribuant à améliorer l'état qualitatif et quantitatif de l'eau et des milieux aquatiques, en maitrisant leur consommation et leurs rejets, en recyclant leurs eaux de process, bref, en ayant un usage économe et responsable de la ressource, les industriels sont « au cœur du réacteur », et partie prenante majeure d'un monde plus durable.

- **ANNEXE 1 : questionnaire FENARIVE destinés aux industriels**
- **ANNEXE 2 : tableau de correspondance codes APE / secteurs (traitement FENARIVE)**
- **ANNEXE 3 : prélèvements par secteur : graphiques complémentaires**

ANNEXE 1

QUESTIONNAIRE FENARIVE DESTINE AUX INDUSTRIELS

89	2007 Valeur en 2001
si oui combien de parametr	Valeur en 2015 Valeur en 2000
Benzo(b)fluoranthène (5D) Kg Benzo(g, h,i)perylène (5D) Kg Benzo(g, h,i)perylène (5D) Kg Oindeno(1,2,3-ci)pyrène (5D) Kg Oindeno(1,2,3-ci)pyrène (5D) Kg Toluène (5D) Kg Ethylene (5D) Kg Ethylene (5D) Kg Ethylene (5D) Kg Chaleur MTh Se par l'inspection?	tes raccordé ? Locordé ? DECO % DBO % MES % Asote Asote % Cadmium (METOX) % Arsenic (METOX) % Crivome VI (METOX) % Crivome VI (METOX) % Crivome VI (METOX) % Morcure (METOX) % Antitracéne (SD) % Benzéne (SD) % Antitracéne (SD) % Antitracéne (SD) % Benzéne (SD) % Antitracéne (SD) % Antitracéne (SD) % Benzóli (Alloranthéne (SD) % Nonylphénol (4-nonylphénol) (SD) % Benzóli (SD) % Nonylphénol (4-nonylphénol) (SD) % Benzóli (SD) % Antitracéne (SD) % Benzóli (BD) % Benzó
Mesurez-vous d'autres paramètres, exigés par l'inspection?	AD3 It raitement des rejets Sur votre site Sur vot

A					
Accessing the control of the detectment of condense of the control		Avez-vous une autorisation de deversement delivree par la collectivité dont votre site depend (fixant les normes de reiets autorisés)?	O/N et si oui denui	is ayand ?	
Colour provide provi		Avez-vous une convention de déversement/raccordement avec le gestionnaire du réseau			
Si cui, une reconnection vous interest effect entime register in the second control freed to the greatwist in the comment of the control freed to the greatwist in the comment of the control freed to the greatwist in the control freed to the		où vous rejetez (contrat privé)?	O/N et si oui depui	is quand ?	
Column C	V	Si oui, cette convention comporte-t-elle un coefficient de dégressivité?	O/N et combi	yien?	
Votre collection compared activates a processor contraction of the collection of the	votre site et la collectivité	Si oui, votre convention vous interdit-elle certains rejets?			
State of the protect of the protec	territoriale	(par exemple certaines substances prioritaires)	O/N et si oui, les	squels?	
Second Companies Second Comp		Votre collectivite exige-t-elle que vous soyez sous autosurveillance?	O/N		
Comparison of the control of the c		Les analyses sont-elles réalisées en interne, ou par un laboratoire externe ?			
See feature dead to commité à autocourveilleure que l'inspection des incalaires desdes 7 00 00 cm en 2015 cm 2007 cm 2007 cm 2000 cm 2		directement à la collectivité		_	
The voice source is automorphism to the installations classels? The voice source is a campaging 1809 1.7 The voice source is a campaging 1809 1.7 The voice source is a campaging 1809 1.7 The voice specified is a campaging 1809 1.7 The voice is a campaging 1800 1.7 The voice is a campaging 1809 1.7 The voice is a voice in the interpret field 1800 1.7 The voice is a voice in the interpret in th		التحالم مساطحها ما حق			
The services sourine à autosurveillance par l'inspection des invision actors des sourine à autosurveillance par l'inspection des invision actors de l'actors d'actors de l'actors d'actors d'actors d'actors d'actors d'actors		via la facture d'eau ke			
State the figure to the sound sound to the state of the s					
Tetracous counts a surrounding real or fronted incellations classifies? Americanous participale is to campage RSDE 12			en 2015		1
Aweze oug participe à la camagne RSDE 2 7 L'inspection et los Triguence dant voic de product voirs demandent des analyses. L'inspection et los Triguence dant voic de product voirs demandent des analyses sont été les mêmes pour ces 2 demandent 23 L'inspection et los Triguence dant voic dependeux voirs demandeux 23 LES ETUDES, ACTIONS ET TRAVAUX SUR VOTRE SITE LES ETUDES, ACTIONS ET TRAVALIX SUR VOTRE SITE LES ETUDES, ACTIONS ET TRAVALIX SUR VOTRE SITE Les calabiantimos de devident/actions/tranaux		Etes-vous soumis à autosurveillance par l'inspection des installations classées ?			
Tringention of the control of the	AD5	Avez-vous participé à la campagne RSDE 1 ?	N/O		
L'inspection et four fous de ces analyses sont et le termines sour ces à demandeur des analyses sont et le termines sour ces à demandeur s'et la nature de ces analyses sont et le termines sour ces à demandeur s'et la nature de ces analyses sont et le termines sour ces à demandeur s'et la nature de ces analyses sont et le termines de la certa de certa d	les mesures que vous effectuez	Avez-vous participé à la campagne RSDE 2 ?	N/O		
LES ETUDES, ACTIONS ET TRAVAUX SUR VOTRE SITE Date 5] de réalisation de études ýactions/travaux TON CONCEMP Date 5] de réalisation des études ýactions/travaux TON CONCEMP Date 5] de réalisation des études ýactions/travaux TON CONCEMP Date 5] de réalisation des études ýactions/travaux TON CONCEMPP Date 5] de réalisation des études ýactions/travaux TON CONCEMPP Date 5] de réalisation des études ýactions/travaux TON CONCEMPP Date 5] de réalisation des études ýactions/travaux TON CONCEMPP Date 5] de réalisation des études ýactions/travaux TON CONCEMPP Date 5] de réalisation des études ýactions/travaux TON CONCEMPP Date 5] de réalisation des études ýactions/travaux TON CONCEMPP Date 5] de réalisation des études ýactions/travaux TON CONCEMPP Date 5] de réalisation des études ýactions/travaux TON CONCEMPP Date 5] de réalisation des études ýactions/travaux TON CONCEMPP Date 5] de réalisation des études études de l'entregrises (dévanantée les études à réalisations de l'entregrises (dévanantée les études à réalisations des l'entregrises (devanantée les études à réalisations des l'entregrises (devanantée les conseils études des concemps TON CONCEMPP Date les actions, aver-vous demandée une aide à votre étantegrises (dévanantée les conceils études aide à votre demandée TON CONCEMPP Date les actions à t-elle apportée des conceils études des étantegrises (des réalisations à t-elle apportée des conceils études des étantegrises (des réalisations à realisations à t-elle apportée des conceils études de l'extendiques TON CONCEMPP Date les apportée des conceils études des étantes (Dates à l'extendiques TON CONCEMPP Date les apportée des conceils études des étantes TON CONCEMPP Date les apportée des conceils études des étantes TON CONCEMPP Date les apportée des conceils études de l'extendiques TON CONCEMPP Date les apportée des conceils études à l'extendiques TON CONCEMPP Date les apportée des conceils études à l'ext	sur votre site	L'inspection et/ou l'Agence dont vous dépendez vous demandent des analyses.	N/O		
LES ETUDES, ACTIONS ETTRAVAUX SUR VOTRE SITE LES ETUDES, ACTIONS ETTRAVAUX SUR VOTRE SITE Debt (s) de réalisation des études/actions/travaux		La fréquence et la nature de ces analyses sont-elle les mêmes pour ces 2 demandeurs?	précisez		
Date (s) de réalisation des études/actions/travaux Nature des études/actions/travaux Natures étades études/actions/travaux Natures étades études/actions/travaux Natures étades fravaux investissement initial Codits annuels de fonctionnement Codits annuels de fonctionnement Natures pour laquelle vous avez choist de réaliser fravestissement Outligation des fravaux investissement initial National des fravaux investis des fravaux in initial des fravaux initial des fravaux in initial des fra	AD6 les redevances que votre site paie à l'Agence de l'Eau (ou autres)	non concerné			
Date (s) de réalisation des étudés/actions/travaux Date (s) de réalisation des étudés/actions/travaux Date (s) de réalisation des étudés/actions/travaux Date (séparétres/branaux) Date (s) de réalisation des étudés/actions/travaux Date (se fauté conneile et duit di finalité recherchée? An Méaute de fouctionnement Melante sour étaile de fonctionnement Coûts annuels de fonctionnement Melante sour étaile de réaliser l'investissement Coûts annuels de fonctionnement Mainte recherchée? Melante (s) Mainte recherchée? Anters (précisez) (K/an anters (précisez) (K/an anters (précisez) (K/an anters (précisez) (M/an		_	VOTRE SITE		
Date (s) de realisation des études/actions/travaux Nature des fuudes/actions/travaux Nature des fuudes/actions/travaux Nature des fuudes/actions/travaux Resultates, volumes des fuudes/actions/travaux Resultates, volumes de capecinentes et/ou étailises Resultates, volumes de deu économisée se/ou étailises Resultates, volumes de deu économisée se/ou étailises Codits annuels de lorictionnement Resultates Resulta			depuis 2007	-	01
Nature des études/actions/travaux Quelle était la finalité recherchée? Résultats, volumes d'eau économisés et/ou réutilisés Résultats, volumes d'eau économisés et/ou réutilisés Montant des travaux - investissement initial Coûts annuels de fonctionnement Raison pour laquelle vous avez choisi de réaliser l'investissement Raison pour laquelle vous avez choisi de réaliser l'investissement Raison pour laquelle vous avez choisi de réaliser l'investissement Raison pour laquelle vous avez choisi de réaliser l'investissement Raison pour laquelle vous avez choisi de réaliser l'investissement Raison pour laquelle vous avez choisi de réaliser l'investissement Raison pour laquelle vous avez choisi de réaliser l'investissement Raison pour laquelle vous avez choisi de réaliser l'investissement Raison pour laquelle vous avez choisi de réaliser l'investissement Raison pour laquelle vous avez choisi de réaliser l'investissement Raison pour l'advez vous demandé une aide à votre Agence de l'Eau? Coln L'avez-vous obtenue? Si oui : sous forme de prêt aidé ? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui sous forme de subvention? L'agence vous a-t-elle apporté des consells (financiers, techniques)? Coln L'agence vous a-t-elle apporté des consells (financiers, techniques)? Si oui, s'agit-il de consells (financiers, techniques)? Si oui, s'agit-il de consells (financiers, techniques)?		Date (s) de réalisation des études/actions/travaux			
Quelle était la finalité recherchée? m3 Résultats, volumes d'eau économisés et/ou réutilisés m3 Montant des travaux - investissement initial KÉ Coûts annuels de fonctionnement maintenance (KÉ/an) Raison pour laquelle vous avez choisi de réaliser l'investissement obligation réglementaire (KÉ/an) Raison pour laquelle vous avez choisi de réaliser l'investissement obligation réglementaire (KÉ/an) Raison pour laquelle vous avez choisi de réaliser l'investissement obligation réglementaire (KÉ/an) Raison pour laquelle vous avez choisi de réaliser l'investissement O/N S'agissait-il d'un pilote? gains financiers (V/an) S'agissait-il d'un pilote? S'agissait-il d'un pilote? Si oui, l'action a-t-elle été déployée sur d'autres sites ? Si non, pourquoi? Pour ces actions, avez-vous demandé une aide à votre Agence de l'Eau? O/N L'avez-vous obtenue? si oui : sous forme de prét aidé ? % du montant des si non : pourquoi? L'aide de l'Agence a-t-il été l'élément déclencheur sans lequel vous n'auriez pas réalisé les travaux? O/N L'adgence a-t-il été l'élément déclencheur sans lequel vous n'auriez pas réalisé les travaux? O/N Si oui, s'agit-il de conseils que vous n'avez pas trouvés ailleurs ? O/N		Nature des études/actions/travaux			
Résultats, volumes d'eau économisés et/ou réutilisés Montant des travaux - investissement initial Coûts annuels de fonctionnement Coûts annuels de fonctionnement Coûts annuels de fonctionnement Coûts annuels de fonctionnement Raison pour laquelle vous avez choisi de réaliser l'investissement Raison pour laquelle vous avez choisi de réaliser l'investissement Coûts annuels de fonctionnement Raison pour laquelle vous avez choisi de réaliser l'investissement ONN S'agissait-il d'un pilote? Si oui, l'action a-t-elle été déployée sur d'autres sites ? Si oui, l'action a-t-elle été déployée sur d'autres sites ? Si oui, l'action a-t-elle été déployée sur d'autres sites ? Si oui sous forme de prêt aidé ? % clu montant des si oui sous forme de subvention? L'avez-vous obtenue ? Si oui sous forme de subvention? Si oui sous forme de subvention? C/N L'adence vous a-t-elle apporté des conseils (financiers, techniques)? Si oui, s'agit-il de conseils que vous n'avez pas trouvés ailleurs ? C/N C/N Si oui, s'agit-il de conseils que vous n'avez pas trouvés ailleurs ?		Quelle était la finalité recherchée?			
Montant des travaux - investissement initial Coûts annuels de fonctionnement Coûts annuels de fonctionnement Coûts annuels de fonctionnement Coûts annuels de fonctionnement Maintenance (E/an Baispess (Brécisez) Baispess (Brécisez) Baispess (Britanciers O/N Baispessait-il d'un pilote? Si oui, l'action a-t-elle été déployée sur d'autres sites ? Si oui, l'action a-t-elle été déployée sur d'autres sites ? Si oui, l'action a-t-elle été déployée sur d'autres sites ? Si oui, l'action a-t-elle été déployée sur d'autres sites ? Si oui, l'action a-t-elle été déployée sur d'autres sites ? Si oui sous forme de prét aide ? Colv L'avez-vous obtenue ? Si oui : sous forme de prét aide ? Colv L'agence vous a-t-elle apporté des conseils (financiers, techniques) ? Colv C'Agence vous a-t-elle apporté des conseils (financiers, techniques) ? Colv					
Coûts annuels de fonctionnement Coûts annuels de fonctionnement maintenance K£/an autres (précisez) K£/an Raison pour laquelle vous avez choisi de réaliser l'investissement Raison pour laquelle vous avez choisi de réaliser l'investissement Baison pour laquelle vous avez choisi de réaliser l'investissement Baison pour laquelle vous avez choisi de réaliser l'investissement Baison règlementaire (D/N aides paides précisez) (D/N autres (précisez) (D/N autres autres (D/N autres (D/N autres autres autres autres (D/N autres autres autres autres autres (D/N autres a					
maintenance Ke/an analyses Ke/analyses Ke/an analyses Ke/an analyses Ke/an analyses Ke/analyses Ke/an analyses Ke/an analyses Ke/an analyses Ke/analyses Ke/ana		Coûts annuels de fonctionnement			
aualyses Ke/an Raison pour laquelle vous avez choisi de réaliser l'investissement obligation règlementaire Ke/an Raison pour laquelle vous avez choisi de réaliser l'investissement obligation règlementaire O/N aides reçues O/N gains financiers O/N S'agissait-il d'un pilote? olive Si oui, l'action a-t-elle été déployée sur d'autres sites ? Si oui, purquoi? autres (précisez) O/N L'avez-vous obtenue ? olive L'avez-vous obtenue ? olive L'avez-vous obtenue ? si oui : sous forme de prêt aidé ? % du montant des Si oui : sous forme de subvention? clive L'agence vous a-t-il été l'élément déclencheur sans lequel vous n'auriez pas réalisé les travaux? olive C'Agence vous a-t-elle apporté des conseils (financiers, techniques) ? C'Agence vous a-t-elle apporté des conseils (financiers, techniques) ? C'Agence vous a-t-elle apporté des conseils (financiers, techniques) ? C'Agence vous a-t-elle apporté des conseils (financiers, techniques) ? C'Agence vous a-t-elle apporté des conseils (financiers, techniques) ? C'Agence vous a-t-elle apporté des conseils (financiers, techniques) ? C'Agence vous a-t-elle apporté des conseils (financiers, techniques) ? C'Agence vous a-t-elle apporté des conseils (financiers, techniques) ? C'Agence vous a-t-elle apporté des conseils (financiers, techniques) ? C'Agence vous a-t-elle apporté des conseils (financiers, techniques) ? C'Agence vous a-t-elle apporté des conseils (financiers, techniques) ? C'Agence vous a-t-elle apporté des conseils (financiers, techniques) ? C'All (financiers, techniques) ? C'Al		maintenance Ké	an		
Autres (précisez) KE/an Raison pour laquelle vous avez choisi de réaliser l'investissement obligation règlementaire (0/N aides reçues (0/N aides reçues (0/N aides reçues (0/N autres financiers (0/N aide de l'Agence autres (brécisez) (0/N aide de l'Agence autres (brécisez) (0/N aide de l'Agence autres fit été l'étément déclencheur sans lequel vous n'auriez pas réalisé les travaux? (0/N autres financiers, techniques)? (0/N aide de l'Agence vous autrelle apporté des conseils (financiers, techniques)? (0/N aide l'Agence vous autrelle apporté des conseils (financiers, techniques)? (0/N aide l'Agence vous autrelle apporté des conseils (financiers, techniques)? (0/N aide l'Agence vous autrelle apporté des conseils (financiers, techniques)? (0/N aide l'Agence vous autrelle apporté des conseils (financiers, techniques)? (0/N aide l'Agence vous autrelle apporté des conseils (financiers, techniques)? (0/N aide l'Agence vous autrelle apporté des conseils (financiers, techniques)? (0/N aide l'Agence vous autrelle apporté des conseils (financiers, techniques)? (0/N aide l'Agence vous autrelle apporté des conseils (financiers, techniques)? (0/N aide l'Agence vous autrelle apporté des conseils (financiers, techniques)? (0/N aide l'Agence vous autrelle apporté des conseils (financiers, techniques)? (0/N aide l'Agence vous autrelle apporté des conseils (financiers, techniques)? (0/N aide l'Agence vous autrelle apporté des conseils (financiers, techniques)? (0/N aide l'Agence vous autrelle apporté des conseils (financiers, techniques) (0/N aide l'Agence vous autrelle apporté des conseils (financiers, techniques) (0/N aide l'Agence vous autrelle apporté des conseils (financiers, techniques) (0/N aide l'Agence vous autrelle apporté des conseils (financiers, techniques) (0/N aide l'Ag		analyses K	an		
Raison pour laquelle vous avez choisi de réaliser l'investissement obligation règlementaire O/N aides reçues O/N aides reçues O/N amélioration de l'image de l'entreprise (démarche RSE/DD) O/N autres (précisez) O/N si oui : sous forme de subvention? Si oui : sous forme de prêt aidé ? % du montant des si oui : sous forme de prêt aidé ? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de prêt aidé ? % du montant des si oui : sous forme de subvention. % du montant des si oui : sous forme de subvention. % du montant des si oui : sous forme de subvention. % du montant des si oui : sous forme de subvention. % du montant des si oui : sous forme de		autres (précisez) Ké	an		
obligation règlementaire 0/N aides reçues 0/N gains financiers 0/N autres financiers 0/N bi oui, l'action a-t-elle été déployée sur d'autres sites ? Si oui, l'action a-t-elle été déployée sur d'autres sites ? Si non, pourquoi? Pour ces actions, avez-vous demandé une aide à votre Agence de l'Eau? Co/N L'avez-vous obtenue ? Si oui : sous forme de prêt aidé ? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si non : pourquoi? L'aide de l'Agence a-t-il été l'élément déclencheur sans lequel vous n'auriez pas réalisé les travaux? Co/N L'Agence vous a-t-elle apporté des conseils (financiers, techniques) ? Si oui, s'agit-il de conseils que vous n'avez pas trouvés ailleurs ? Si oui, s'agit-il de conseils que vous n'avez pas trouvés ailleurs ?					
aides reçues O/N amélioration de l'image de l'entreprise (démarche RSE/DD) O/N signissait-il d'un pilote? S'agissait-il d'un pilote? Si oui, l'action a-t-elle été déployée sur d'autres sites ? Si oui, s'agit-il de conseils (que ous n'avez pas trouvés ailleurs?) L'avez-vous obtenue ? Si oui : sous forme de prêt aidé ? % du montant des si oui : sous forme de subvention. % du montant des si oui : sous forme de subvention. % du montant des si oui : sous forme de subvention. % du montant des si oui : sous forme de subvention. % du montant des si oui : sous forme de subvention. % du montant des si oui : sous forme de subvention. % du		obligation règlementaire O,	7		
gains financiers O/N amélioration de l'image de l'entreprise (démarche RSE/DD) O/N S'agissait-il d'un pilote? Si oui, l'action a-t-elle été déployée sur d'autres sites ? Si oui, l'action a-t-elle été déployée sur d'autres sites ? Si oui pourquoi? Pour ces actions, avez-vous demandé une aide à votre Agence de l'Eau? L'avez-vous obtenue ? L'avez-vous obtenue ? Si oui : sous forme de prêt aidé ? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? L'aide de l'Agence a-t-il été l'élément déclencheur sans lequel vous n'auriez pas réalisé les travaux? L'Agence vous a-t-elle apporté des conseils (financiers, techniques) ? Si oui, s'agit-il de conseils que vous n'avez pas trouvés ailleurs ?		O, saides regues			
amélioration de l'image de l'entreprise (démarche RSE/DD) O/N S'agissait-il d'un pilote? Si oui, l'action a-t-elle été déployée sur d'autres sites ? Si oui, l'action a-t-elle été déployée sur d'autres sites ? Si oui, l'action a-t-elle été déployée sur d'autres sites ? Si oui, l'action a-t-elle été déployée sur d'autres sites ? Pour ces actions, avez-vous demandé une aide à votre Agence de l'Eau? Pour ces actions, avez-vous demandé une aide à votre Agence de l'Eau? C'avez-vous obtenue ? C'avez-vous obtenue ? C'avez-vous obtenue ? C'avez-vous obtenue ? Si oui : sous forme de prêt aidé ? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si non : pourquoi? C'aide de l'Agence a-t-il été l'élément déclencheur sans lequel vous n'auriez pas réalisé les travaux? C'All C'Al		gains financiers 0,	7		
S'agissait-il d'un pilote? Si oui, l'action a-t-elle été déployée sur d'autres sites ? Si oui, l'action a-t-elle été déployée sur d'autres sites ? Si oui, l'action a-t-elle été déployée sur d'autres sites ? Si oui, sous forme de prêt aidé ? L'avez-vous obtenue ? Si oui : sous forme de prêt aidé ? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des Si oui : sous forme de subvention % du montant des Si oui : sous forme de subvention % du montant des Si oui : sous forme de subvention % du montant des Si oui : sous forme de subvention % du montant des Si oui : sous forme de subvention % du montant des Si oui : sous forme		amélioration de l'image de l'entreprise (démarche RSE/DD)	7		
S'agissait-il d'un pilote? Si oui, l'action a-t-elle été déployée sur d'autres sites ? Si oui, l'action a-t-elle été déployée sur d'autres sites ? Si oui, l'action a-t-elle été déployée sur d'autres sites ? Si oui : sous forme de prêt aidé ? % du montant des si oui : sous forme de prêt aidé ? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si non : pourquoi? L'aide de l'Agence a-t-il été l'élément déclencheur sans lequel vous n'auriez pas réalisé les travaux? L'Agence vous a-t-elle apporté des conseils (financiers, techniques) ? Si oui, s'agit-il de conseils que vous n'avez pas trouvés ailleurs ? Si oui, s'agit-il de conseils que vous n'avez pas trouvés ailleurs ?			7		
Si nou, pourquoi? Si non, pourquoi? Pour ces actions, avez-vous demandé une aide à votre Agence de l'Eau? L'avez-vous obtenue ? L'avez-vous obtenue ? Si oui : sous forme de prêt aidé ? % du montant des si oui : sous forme de prêt aidé ? % du montant des si oui : sous forme de subvention. % du montant des si oui : sous forme de subvention. % du montant des si oui : sous forme de subvention. % du montant des si oui : sous forme de subvention. % du montant des si oui : sous forme de subvention. % du montant des si oui : sous forme de subvention. % du montant des si oui : sous forme de subvention. % du montant des si oui : sous si oui : sous forme de subvention. % du montant des si oui : sous forme si oui : sous si oui : so		S'agissait-il d'un pilote? G'ani l'action a + alla 44 à déalanéa cur d'antrac citas 2			
Pour cas actions, avez-vous demandé une aide à votre Agence de l'Eau? L'avez-vous obtenue? L'avez-vous obtenue? si oui : sous forme de prêt aide? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de prêt aidé? % du montant des si oui : sous forme de prêt aidé? % du montant des si oui : sous forme de prêt aidé? % du montant des si oui : sous forme de prêt aidé? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention. % du montant des si oui : sous forme de subvention. % du montant des si oui : sous forme de subvention. % du montant des si oui : sous forme de subvention. % du montant des si oui : sous si oui : sous si oui : sous si oui : sous forme de subvention. % du montant des si oui : sous si oui :		orda, radioni afrene etc deployee sur d'adit es sites : Si non politoriol?			
L'avez-vous obtenue ? si oui : sous forme de prêt aidé ? % du montant des si oui : sous forme de prêt aidé ? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention. % du montant des si oui : sous forme de subvention. % du montant des si oui : sous forme de subvention. % du montant des si oui : sous forme de subvention. % du montant des si oui : sous forme de subvention. % du montant des si oui : sous si oui :	AD7	ځ			
si oui : sous forme de prêt aidé ? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si oui : sous forme de subvention? % du montant des si non : pourquoi? // L'aide de l'Agence a-t-il été l'élément déclencheur sans lequel vous n'auriez pas réalisé les travaux? // O/N Si oui, s'agit-il de conseils que vous n'avez pas trouvés ailleurs ? // O/N	études/actions/travaux		7		
si oui : sous forme de subvention? % du montant des subvention? % du montant des si non : pourquoi? L'aide de l'Agence a-t-il été l'élément déclencheur sans lequel vous n'auriez pas réalisé les travaux? O/N L'Agence vous a-t-elle apporté des conseils (financiers, techniques)? Si oui, s'agit-il de conseils que vous n'avez pas trouvés ailleurs ? O/N	pour reduire vos prelevements		lu montant des travaux		
si non : pourquoi? O/N es) ? O/N O/N O/N	5000	si oui : sous forme de subvention?	lu montant des travaux		
งบร n'auriez pas réalisé les travaux? es) ?		si non : pourquoi?	précisez le motif du rejet de votre demar	nde	
es) ?					
		es) ?	7		
				_	

	Les conseils et/ou ces aides vous ont-ils permis d'ailer au-dela de ce que vous aviez prevu initialement ?	-		
	Avez-vous identifié un bénéfice pour votre entreprise?			
	en terme financier ann	années d'amortissement		
	autres (précisez)			
	Avez-vous identifié un bénéfice pour le milieu ? Si oui, lequel?			
	Quels indicateurs de suivi (quali & quanti) avez-vous mis en place pour mesurer l'efficacité de vos travaux?			
	pour votre entreprise?			
	pour le milieu?			
	Pour ces actions : durée de la phase de conception des travaux			
	délais administratifs (précisez les difficultés rencontrées le cas échéant)			
	délai d'obtention de l'aide de l'Agence de l'eau (si concerné)			
	durée de la phase de réalisation des travaux			
	durée des tests de mise en fonctionnement			
		unités depuis 2007	entre 2001 et 2007	avant 2001
	Date (s) de réalisation des études/actions/travaux			
	Nature des études/actions/travaux			
	Quelle était la finalité recherchée?			
	(
	Montant des travaux - investissement initial K€			
	Coûts annuels de fonctionnement			
	maintenance K¢/an	an		
	analyses K€/an	an		
	autres (précisez) KÉ/an	an		
	Raison pour laquelle vous avez choisi de réaliser l'investissement			
	obligation reglementaire O/N			
	N/O senda sapir			
	- 1 =	7		
	amelloration de l'image de l'entréprise (demarche KsELDL) D/N	2 -		
	autres (precisez) O/N			
	S'agissait-il d'un pilote? Stout, l'action a-t-elle été déployée sur d'autres sites ? Et on manifolds			
Q C				
ADO études/actions/travaux	Pour Les actions, avez-vous demande une alue a voue Agence de Leau?			
organization l'impact de voie reiete	ci ani - sane farma da nrist aidó 2	viicycat doc travaily		
dendie i mipact de vos i ejeus		id illolitalit des travaux		
משווא וב וווווובת	si dui : sous l'unime de subvertiudir (% du friontaint des travaux et part et participat des travaux et participat et participa	u momant des travaux précisez le motif du rejet de votre demande	otre demande	
	l'àide de l'Apence a-t-il été l'élément déclencheur sans leunel vous n'auriez nas réalisé les travaux?	_		
	le ce que vous aviez prévu initialement ?			
	Avez-vous identifié un bénéfice pour votre entreprise?	:		
	en terme financier annees d'amortissement	iees d'amortissement		
	Avez-vous identifié un bénéfice pour le milieu ? Si oui, lequel?			
	Quels indicateurs de suivi (quali & quant) avez-vous mis en place pour mesurer l'efficacité de vos travaux?			

	Challmal ninga				
	Pour ces actions :				
	delais administratifs (precisez les difficultes rencontrees le cas echeant)				
	délai d'obtention de l'aide de l'Agence de l'eau (si concerné)				
	durée de la phase de réalisation des travaux				
	durée des tests de mise en fonctionnement	1			
		unités	depuis 2007	entre 2001 et 2007	avant 2001
	Date (s) de réalisation des études/actions/travaux				
	Natura das átudas Jartinas Arasus				
	Nacina etcs reactives and and an analysis and				
	עבורות במנו מות מות מות מות מות מות מות מות מות מו				
	Resultats obtenus?				
	Montant des travaux - investissement initial	K€			
	Coûts annuels de fonctionnement				
	maintenance K€/an	. K€/an			
	analyses K£/an	K€/an			
	autras (nrécisa) (KÉ/an	K€/an			
		NE/all			
	Naisoni pour laqueile vous avez crioisi de realiser i investissement				
	obligation reglementaire O/N	N/O			
	aides reçues O/N	N/0			
	gains financiers O/N	N/0 ;			
	amélioration de l'image de l'entreprise (démarche RSE/DD) O/N	N/0 (
	autres (précisez) O/N	N/O			
	Chariconital Alun allakas				
AD9	s agissatrii u un pilote: Si oui, l'action a-t-elle été déployée sur d'autres sites ?				
etudes/actions/travaux	Si non, pourquoi?				
pour reaulire les risques	Pour ces actions, avez-vous demandé une aide à votre Agence de l'Eau?	N/O			
(inolidation, incendie, polidtion des	L'avez-vous obtenue ?	N/O			
SOIS)	si oui : sous forme de prêt aidé ? % du montant des travaux	% du montant	: des travaux		
	si oui : sous forme de subvention? % du montant des travaux	% du montant	: des travaux		
	si non is		précisez le motif du rejet de votre demande	re demande	
	L'aide de l'Agence a-t-il été l'élément déclencheur sans leguel vous n'auriez pas réalisé les travaux?	N/O			
		. (o)			
		N/O			
		4,0			
	Ces conseils et/ou ces aides vous ont-ils permis d'aller au-delà de ce que vous aviez prèvu initialement ?	N/o			
	Quels indicateurs de suivi (quali & quanti) avez-vous mis en place pour mesurer l'efficacité de vos travaux?				
	pour votre entreprise?				
	pour le milieu?				
	Pour ces actions : durée de la phase de conception des travaux				
	délais administratifs (préci				
	délai d'obtention de l'aide de l'Agence de l'eau (si concerné)				
	durée de la phase de réalisation des travaux				
	durée des tests de mise en fonctionnement	1.			
	Faites-vous de la recherche et/ou innovation dans le domaine de l'eau? Si oui, quels coûts cela représente-t-il par				
AD10	an? Avez-vous déposé des brevets, une certification, un label ?				
Z & Z	Avez-vous bénéficié de CIR (crédits impôts recherche) liés à votre gestion de l'eau?	Si oui, combien et quand?	n et quand?		
	Avez-vous des partenariats avec des organismes de recherche (ex : IRSTEA, INRA, universités)				

	Dourruni avoir rhoisi cas datas at érhéancas 2					
	Four quoi avoir choisi ces dates et ecitedines ? 2015 = dernier exercice complet connu (à défaut, indiquer le dernier exercice connu) 2007 = 1ère année d'application de la LEMA 2001 = 1ère année d'application de la DCE					
	Cet onglet concerne les industriels raccordés à un réseau collectif d'assainissement ET redevables directs aux Agences de l'eau	eau collecti ss de l'eau	f d'assainissemen	t		
THEMES	NOS QUESTIONS		VOSR	VOS REPONSES		
	C	unités	en 2015	en 2007	en 2001	П
	Quelle est son origine ?	EE				
		% uə				
RRD1	pompage en nappe	% ua				
les prélèvements de votre site	eau de surface eau de surface	en %				
	recyclage (re-use) again trianterient recyclage (re-use) après traitement	% us				
	Combien l'eau que vous utilisez vous coûte-t-elle par an?	K€				
		unités	en 2015	en 2007	en 2001	
	Avez-vous identifié l'impact de vos activités sur la masse d'eau dont vous dépendez?					
	ol out, precisez Par an, quelle quantité d'eau votre site rejette-t-il ?	m3				
	eaux de process eaux sanitaires	en % du global				
	Gux pluviales					
	en eau de surface	en % du global				
	en nappe souterraine le	en % du global				
	aux réseaux collectifé	en % du global	O/N et legile			
	Avez-vous un traitement specifique de vos eaux pluviales? Si oui, lequel? Par an, quelle quantité de pollution votre site relette-il?		O) is et ledgel			T
	Indiquez le détail pour chacun des paramètres/substances listés ci-dessous :	unités	en 2015	en 2007	en 2001	
	000	Kg				
	MES	, X				
	Azote					
	METONI METONI METONI METONI					
	Arsenic (METOX)					T
	Chrome (METOX)					
	Chrome VI (METOX)					T
BBD2	Mercure (METOX)					
les rejets de votre site	Nickel (METOX)					
	Plomb (METOX)					
	AOX					
	Antiffaceffe (50) Benzène (50)	2 X				
	DI(2-éthylhexyl)phtalate (DEHP) (SD)	Kg				
	Fluoranthène (SD)	Kg				
	Soproturon (3D)	X X				
	Nonylphénol (4-nonylphénol) (5D)	Kg				
	Octylphénol (4-(1,1,3,3'-tétraméthylbutyl)-phénol (5D)	Κg				
	Benzolphyree (SD)	χ δ				T
_	The state of the s	o.]

The control of the		Avez-vous une autorisation de déversement délivrée par la collectivité dont votre site dépend			
Act and protection for elementary contents for the period maintaining of the period		(fixant les normes de rejets autorisés)?	O/N et si	oui depuis quand ?	
State Control Cont		Avez-vous une convention de déversement/raccordement avec le gestionnaire du réseau où vous reietez (contrat orivé)?	o/N et si	oui depuis auand ?	
Part	RRD4	Si oui, cette convention comporte-t-elle un coefficient de dégressivité?	1/0	l et combien?	
Character of colors and control of the control of	votre site et la collectivité	Si oui, votre convention vous interdit-elle certains rejets?		-	
Value to detecte te corrol de de voi matilatore avois con la collectivide 2 per el de la caracteria de control de de voi matilatore avois con la collectivide 2 per el de la caracteria del caracteria de la caracteria de la caracteria del	territoriale		_	t si oui, lesquels?	
Les en leges some des redenites on installations, vous ou il collectivale? Actual régionne de redevance Aquece de l'Ena Benevona sommis) Actual régionne de redevance Aquece de l'Ena Benevona sommis) Actual régionne de redevance Aquece de l'Ena Benevona sommis) Actual régionne de redevance Aquece de l'Ena Benevona sommis) Compagno de manier de l'Ena Benevona sommis) Compagno de manier de l'Ena Benevona sommis) Compagno de manier de l'Ena Benevona sommis) Discourante de la montante de cas analyses sorde alues les melenas pour ces 2 demandeurs) Section de la redevance de la notaure de cas analyses sorde alues les melenas pour ces 2 demandeurs) Section de la redevance de la notaure de cas analyses sorde alues les melenas pour ces 2 demandeurs) Section de la redevance de la notaure de cas analyses sorde alues les melenas pour ces 2 demandeurs) Section de la redevance de la notaure de cas analyses sorde alues les melenas pour ces 2 demandeurs) Section de la redevance de la notaure de cas analyses sorde alues les melenas pour ces 2 demandeurs) Section de la redevance de la notaure de cas analyses sorde alues les melenas pour ces 2 demandeurs) Section de la redevance de la notaure de cas analyses sorde alues les melenas pour ces 2 demandeurs) Section de la redevance de la notaure de cas analyses sorde alues les melenas pour les des cas analyses sorde alues les melenas de la nota de la redevance de la notaure de cas analyses sorde de la notation des redevances de la notaure de cas analyses sorde de la notation de des redevances LES ETUDES, ACTIONS ET TRAVALOX SUR VOTRE SITE Codos an unals de function en investigaement de l'ancien de mension des des commentes de l'ancien de mension de funcion de l'ancien de mension de l'ancien de me				N/O	
Class decrete is controlled to voil intralitations, vois on its collectivide? Class Controlled to voil intralitations, vois on its collectivide? Class Controlled to voil intralitations due to relevante à Apretie de l'Esu Bers vois source Class Controlled to Controll		Les analyses sont-elles réalisées en interne, ou par un laboratoire externe ?			
A table ridging de relécource Agence de l'Eau étes-vois sournis Campagne de material CAM Campagne de material CAM Campagne de material CAM Campagne de material CAM CAM CAMP CAMPAGNES 17 CAMPAGNES 17 CAMPAGNES 17 CAMPAGNES 18 de material CAMPAGNES 19 CA		Qui effectue le contrôle de vos installations, vous ou la collectivité ?			
Actain Edition & Everyonice Agency (Fig. 18 Pies-yous Soume)					
A could regions de redevous cournet à autocurveillance partirisée de l'Eau Récivous soumité à autocurveillance part l'inspection des institutions classées ? Compagine de redevoure à constitue de la l'inspection des institutions classées ? Compagine de redevoure à constitue de constitue qualité (constitue de constitue qualité constitue de constitue de constitue de constitue qualité (constitue de constitue de constitu			en 2015	en 2007	en 2001
Test-cours counts is autour veillance par l'inspection des installations classées ? Campagne de mesures 0/N Test-cours participé à la campagne RADE ? Anter-cours participé à la campagne RADE ? Soul à réquance et la nature de ces amblyes sont-elles les mêmes pour ces 2 demandeurs? Strook e au provent du militar nature de ces amblyes sont-elles les mêmes pour ces 2 demandeurs? Strook e au provent du militar nature de ces amblyes sont-elles les mêmes de celles de celles les mêmes de celles les mêmes de celles de celles de celles les mêmes de celles de celles les mêmes de l'étrace). Més (modernission des réseaux de celles les mestres menter de celles de celles les mestres de celles de celles les mestres de celles de celles les mestres de celles de celles celles de l'entreparte de celles de l'entreparte de		A quel régime de redevance Agence de l'Eau êtes-vous soumis?			
Compagne de materiale materiale (materiale de materiale materiale de m			N/O		
Eters vous sournis à autoan relignate par l'inspection des installations classées ? ON ON ON Amez-cous particle à la campage RADE 1 2 ON ON ON Amez-cous particle à la campage RADE 2 2 On ON ON Stoud-actual de contract de cos analyses sont-elles les némes pour ces 2 dernandeurs? Stoud- la fréquence et la nature de cos analyses sont-elles les némes pour ces 2 dernandeurs? Stoud- la fréquence et la nature de cos analyses sont-elles les némes pour ces 2 dernandeurs? Stoud- la fréquence et la nature de cos analyses sont-elles les némes pour ces 2 dernandeurs? Stoud- la fréquence et la nature de cos analyses sont-elles les némes pour ces 2 dernandeurs? Stoud- la fréquence et la nature de cos analyses sont-elles les némes pour ces 2 dernandeurs? Autres redevance Pollution no flormestique ? Autres redevance Pollution no flormestique ? Autres redevance Pollution no flormestique ? Autres redevance Pollution no flormestique Pour retrodissement. Coccupation du nomme public, no comparation des répenses pour ces 2001 et 2007 Autres redevance pollution no flormestique public fire de l'action de france). MAC (modemisation des répenses professes) LES ETUDES, ACTIONS ETTRAVALIX SUR VOTRE SITE Couls annuels de fonctionnement Coulque les als limitée excluercites? Résultat schercites? R		Campagne de mesures	N/O		
Retex-ons us and substantier pair Impaction des installations classdes ? O/M Anter-ous particle bit a compage RSGE I O/M Stood, la fréquence et la nature de ces analyses sont-elles les némes pour ces 2 demandeure? Stood, la fréquence et la nature de ces analyses sont-elles les némes pour ces 2 demandeure? Stood, la fréquence et la nature de ces analyses sont-elles les némes pour ces 2 demandeure? Stood la fréquence et la nature de ces analyses sont-elles les némes pour ces 2 demandeure? Stood la fréquence et la nature de ces analyses sont-elles les némes pour ces 2 demandeure? Anters percente attende de la compage RSGE I O/M Anters devances Anters percente d'inverse noughble se de France), MRC (modernisation des réseaux de collectes), occupation du domaine public, mc Anters percente de la compage RSGE I O/M Anters devances Boute de la france), MRC (modernisation des réseaux de collectes), occupation du domaine public, mc Coccupation du domaine roughble RAGE Boute de la france), MRC (modernisation des réseaux de collectes), occupation du domaine public, mc Coccupation du domaine roughble RAGE Boute de la france check deconnèmes ed/ou réduités Monter de l'action en investissement Anters pércéciez (MA) Boute de la france neutronise et/ou réduités MC Coulse anneils de réaliser et investissement Outre de la reconnème et/ou réduités Résion pour laquelle rous aver choisi de réaliser et investissement Outre partie monte de la fonctionnement (ma) Résion pour laquelle rous aver choisi de réaliser et investissement Outre partie monte de la cours aver choisi de réaliser et investissement Outre partie monte de la fonctionnement (ma) Résion pour laquelle rous aver choisi de réaliser et investissement Outre partie de la compage RAGE (MA) Basis sequence RAGE (MA) Résion pour laquelle rous aver choisi de réaliser et investissement Outre partie manure de la fonctionnement	KKUS	SRR	N/O		
Aver-vous particle & it campage ESSE 2 7 Stand, it frequence it is notice de or analyses sont elles be montant amout de voire redevance Stand, is frequence or it is notice de or analyses sont elles be montant amout de voire redevance Profescere au proventi du mileu naturel (et non du réseau de valle), quet est le montant amout de voire redevance Pollution non domestique. Profescere au proventi du mileu naturel (et non du réseau de valle), quet est le montant amout de voire redevance Pollution non domestique. Profescere au proventi du mileu naturel (et non du réseau de vallectes), occupation du domaine public. Profescere au valle de voire redevance Pollution non domestique. Profescere au valle de voire redevance Pollution non domestique. Profescere au valle de voire redevance Pollution non domestique de collectes), occupation du domaine public. Profescere au valle de voire redevance Pollution non domestique de collectes), occupation du domaine public. Profescere au valle de voire de collectes), MRC (modernisation des réseaux de collectes), occupation du domaine monte public. Basico profescere au valle de voire de collectes), ACTIONS ET TRAVAUX S. ACTIONS ET TRAVALIX S. ACTIONS ET ACT	les mesures que vous errectuez	Etes-vous soumis à autosurveillance par l'inspection des installations classées ?	N/O		
Networks partie be a campage State 2 and Alexandran Ale	an sorie site	Avez-vous participé à la campagne RSDE 1 ?	N/O		
Linesection ex/our linesection expenses and the frequence of an analyses sout-elines list inference or linesection exists are executed to the frequence or linesection of exists are executed to the exist inference or linesection of exists receivement 2. Single exists receivement 2. Actra section of a mile or interest receivement or linesection of exists are existent of exists receivement or linesection of exists receivement or linesection of exists receivement or linesection of exists are existent or linesection of exists are existent exists and exists are existent exists and exists are existent exists and exists and exists are existent exists and exis		Avez-vous participé à la campagne RSDE 2 ?	N/O		
Si oul, la fréquence et la nature de ces analyses sont-elles les mêmes pour ces 2 demandeurs?		L'inspection et/ou l'Agence dont vous dépendez vous demandent-elles des analyses?		N/O	
Si votre eau provient du mileu naturei (et non du réseau de ville), quel est le montant annuel de votre redevance Prédevement 2 Autres redevance Pollution non domestique ?? Autres redevances ex : VMF (onier ravigables de France). MRC (modemisation des réseaux de collectes), occupation du domaine public fluvial (c. pour refro dissement,		Si oui, la fréquence et la nature de ces analyses sont-elles les mêmes pour ces 2 demandeurs?		précisez	
Single earl provient du milieu naturel (et non durestau de ville), quel est le mondant annuel de votre restevance (coupeation du domaine public, du cest e montant annuel de votre endevance Pollution non domastique? Source est en montant annuel de votre redevance Pollution non domastique? Source est en montant annuel de votre redevance Pollution non domaine public, mode est est en contract endevance Pollution non domaine public, mode est est vork footes avegàbles de Fance), MRC (modemissition des réseaux de collectes), occupation du domaine public (filuvial ICC Coccupation) de réalisation des études/action/travaux LES ETUDES, ACTIONS ET TRAVALIX SUR VOTRE SITE Coccupation des études/action/travaux Nature des études/action/travaux Coccupation des études/action des études/action/travaux Coccupation des études/action des études études de contravaux Coccupation des études études de contravaux Coccupation des études étud					
Si yorar eau provient du mileu naturei (et fron du réseau de ville), quel est le montant annuei de votre redevance prédenance polution non domestique? Ouel est le montant annuei de votre redevance Polution non domestique? Autres redevances ex : VMF (voies navigables de France), MRC (modemisation des réseaux de collectes), occupation du domaine public fluvial (kg pour refro dicisement, Cocupation du domaine public fluvial (kg pour refro dicisement, LES ETUDES, ACTIONS ET TRAVAUX SUR VOTRE SITE Date (s) de réalisation des études/actions/travaux Nature des études/actions/travaux Nature des études/actions/travaux Montant de l'action en investissement initial Résultats, volumes de lonctionnement Cools annuels de forctionnement Nature des de l'actions en investissement initial Résident de l'action en investissement initial Résident de l'action en investissement initial Résident de l'action en investissement initial Résident pour l'aquelle vous avez choisi de réaliser cet investissement Obligation règlementaire (D/M annélloration de l'unage de l'antreprise (démanche RS/LOM) annélloration de l'unage de l'antreprise (démanche RS/LOM) annélloration de l'unage de l'antreprise (démanche RS/LOM) Autres (précisez) (KG) Autres (précisez				en 2007	en 2001
VECTOR		Si votre eau provient du milieu naturel (et non du réseau de ville), quel est le montant annuel de votre redevance			
Other leaf te montant amusel de vortre redevance Pollution non domestique? Cocupation du domaine public, Inc. Inc.			ŧ		
Autres redevances ex : VMF (modernisation des réseaux de collectes), occupation du domaine public, KC pour refroidissement, Coccupation du domaine public (finual KC			. (€		
e occupation du domaine public fluvial K€ Cocupation du domaine routier public K€ Soutien d'étiage K€ autres (précisez) K€ ACTIONS ET TRAVAUX SUR VOTRE SITE Inités Depuis 2007 entre 2001 et 2007	RRD6 les redevances que votre site paie à l'Agence de l'Eau (ou autres)	Autres redevances ex : VNF (voies navigables de France), MRC (modernisation des réseaux de collectes), occupation du domaine public, pour refroidissement	ښ		
Soutien d'étiage KE		occupation du domaine public fluvial	÷		
Soutien d'étiage KÉ		occupation du domaine routier public K	E		
ES, ACTIONS ET TRAVAUX SUR VOTRE SITE M3		soutien d'étiage K	· E		
ES, ACTIONS ET TRAVAUX SUR VOTRE SITE M3		autres (précisez) K	3		
ES, ACTIONS ET TRAVAUX SUR VOTRE SITE maintenance Ma					
maintenance Ke/an autres (précisez) Ke/an		LES ETUDES, ACTIONS ET TRAVAUX SL	JR VOTRE SITE		
m3 K€ K€				entre 2001 et 2007	avant 2001
maintenance analyses analyses autres (précisez) obligation règlementaire sides reçues gains financiers on de l'image de l'entreprise (démarche RSE/DD)		Date (s) de réalisation des études/actions/travaux			
maintenance analyses autres (précise2) obligation règlementaire aides reçues gains financiers on de l'image de l'entreprise (démarche RSE/DD)		Nature des études/actions/travaux			
maintenance analyses autres (précisez) obligation règlementaire aides reçues gains financiers on de l'image de l'entreprise (démarche RSE/DD)		Quelle était la finalité recherchée?			
maintenance analyses autres (précisez) obligation règlementaire aides reçues gains financiers on de l'image de l'entreprise (démarche RSE/DD)			13		
maintenance analyses autres (précisez) obligation règlementaire aides reçues gains financiers on de l'image de l'entreprise (démarche RSE/DD)		ıent initial	Ę		
maintenance analyses autres (précisez) obligation règlementaire aides reçues gains financiers on de l'image de l'entreprise (démarche RSE/DD)		Coûts annuels de fonctionnement			
analyses autres (précisez) obligation règlementaire aides reçues gains financiers on de l'image de l'entreprise (démarche RSE/DD)		maintenance K	€/an		
obligatic on de l'image de l'entreprise (dém		analyses K	€/an		
obligation rè gai		autres (précisez) K	€/an		
Obligation règlementaire O/N aides reçues O/N Quantifinage de l'entreprise (démarche RSE/DD) O/N		Raison pour laquelle vous avez choisi de réaliser cet investissement			
aides reçues O/N gains financiers O/N amélioration de l'image de l'entreprise (démarche RSE/DD) O/N		obligation règlementaire C	N/0		
gains financiers O/N amélioration de l'image de l'entreprise (démarche RSE/DD) O/N		aides reçues C	N/(
amélioration de l'image de l'entreprise (démarche RSE/DD) O/N		gains financiers C	N/c		
		amélioration de l'image de l'entreprise (démarche RSE/DD) C	N/C		

-			
	autres (precisez) U/N	2	
	S agissaic-il d'un pilote <i>r</i> Si oui l'action a-t-elle été déplouée cur d'autres cites 2		
	si out, raction a trene ete deployee sur d'adrices sites : Si non, pourquoi?		
RRD7	ivez-vous demandé une aide à votre Agence de l'Eau?	N/O	
etudes/actions/travaux		N/O	
d'eau	si oui : sous forme de prêt aidé ? % du montant des travaux	du montant des travaux	
	si oui : sous forme de subvention? % du montant des travaux	du montant des travaux	
	si non : pourquoi?	précisez le motif du rejet de votre demande	de
	L'aide de l'Agence a-t-il été l'élément déclencheur sans lequel vous n'auriez pas réalisé les travaux?	N/O	
	es) ?	N/O	
	Si oui, s'agit-il de conseils que vous n'avez pas trouvés ailleurs ?	N/	
	Ces conseils et/ou ces aides vous ont-ils permis d'aller au-delà de ce que vous aviez prévu initialement ?	N/O	
	Avez-vous identifié un bénéfice pour votre entreprise?		
		en terme financier années d'amortissement	
	autres (précisez)		
	Avez-vous identifié un bénéfice pour le milieu ? Si oui, lequel?		
	Quels indicateurs de suivi (quali & quanti) avez-vous mis en place pour mesurer l'efficacité de vos actions ?		
	pour votre entreprise?		
	Pour ces actions : durée de la phase de conception des travaux		
	délais administratifs (précisez les difficultés rencontrées le cas échéant)		
	délai d'obtention de l'aide de l'Agence de l'eau (si concerné)		
	durée de la phase de réalisation des travaux		
	durée des tests de mise en fonctionnement		
		unités denuis 2007	entre 2001 et 2007
	Date (s) de réalisation des études/actions/travaux	100000000000000000000000000000000000000	
	Nature des études/actions/travaux		
	Quelle était la finalité recherchée?		
	Résultats obtenus ? (diminution de tel rejet)		
		Kŧ	
	maintenance (K€/an	(Jan	
	analyses K€/an	(/an	
	autres (précisez) [KÉ/an	(Jan	
	Raison pour laquelle vous avez choisi de réaliser cet investissement		
	obligation règlementaire O/N	N/	
	aides reçues O/N	N/	
	gains financiers O/N	N/	
	amélioration de l'image de l'entreprise O/N	N/	
	autres (précise2) O/N	N	
	S'agissait-il d'un pilote?		
	Si oui, l'action a-t-elle été déployée sur d'autres sites ?		
RRD8			
études/actions/travaux	vous demandé une aide à votre Agence de l'Eau?	N/0	
pour réduire l'impact de vos rejets	L'avez-vous obtenue ?	N/0	
dans le milieu		du montant des travaux	
	si oui : sous forme de subvention 2 % du montant des travaux		
	si non : pourquoi?	precisez le motif du rejet de votre demande	votre demande
	auriez pas realise les travaux?	N/O	
	L Agence yous a-t-ene apporte des consens (innanciers, techniques) ? Si oui chadit il do concoile and vous par transfer all aure 2	N/O	
	le ce que vous aviez prévu initialement ?	N/O	

The control of the		Avez-vous identifié un bénéfice pour votre entreprise?			
Acte out details of a beta-field to be the field of the control of		en terme financier	années d'amortissement		
And to design the beneficial to the response or many or the control of the contro					
County indicators de el cidad de tacuta de resultante de la consection de la cidad de tacuta de la cidad de		Avez-vous identifié un bénéfice pour le milieu ? Si oui, lequel?			
Descriptions Desc		Quels indicateurs de suivi (quali & quanti) avez-vous mis en place pour mesurer l'efficacité de vos actions ?			
Page 19 Page		pour votre entreprise?			
Pour de saticiones Debut de la galacte de la galacte de conception des travaires Debut des conceptions de la galacte de la		pour le milieu?			
A country for the statement of childra administratify greatest for afficient administratify greatest for afficient administratify greatest for more are fractionare and country of a la phase de relation des traves in the filter (administration de Tuble of Part 2002) Date (b) de rélation de selection de Tuble of Part 2002 (2002) Date (b) de rélation de selection de Tuble of Part 2002 (2002) Date (b) de rélation de California de Tuble of Part 2002 (2002) Date (b) de rélation de California de Tuble of Part 2002 (2002) Date (b) de rélation de Part 2002 (2002) Date (b) de rélation de Tuble de Tuble de Levi					
Data (it de défautit ne de change de la part de la title de la part de la mas est inontrolinearment de change de la part de la mas est inontrolinearment de change de la part de la mas est inontrolinearment de change de la part de la mas est inontrolinearment de change de la part de la mas est inontrolinearment de change de la part de la mas est inontrolinearment de change de la part de la mas est inontrolinearment de change de la part de la mas est inontrolinearment de change de la mastissement (et la particular de la mastissement de la mastissement (et la particular de la mastissement de la mastissem		délais administratifs (précisez les difficultés rencontrées le cas échéant)			
Direct by devinitation des deutsch-partion (fronzers methods and provided to the presentation of the provided to the provided		délai d'obtention de l'aide de l'Agence de l'eau (si concerné)			
Anne des toures des toures d'action d'action viranges Nature des toures d'actions d'action viranges Nature des toures d'actions de deuter d'action viranges Nature des toures d'actions d'action pour l'action de réplier et investitation pour l'action de control de la réplier de la pour de la		durée de la phase de réalisation des travaux			
Date (s) de rélatistion des étadés factions/invanas Table de la faite titre de étadés factions/invanas Table de la faite titre de étadés factions/invanas Table de la faite de la faite de étadés factions/invanas Table de la faite d		durée des tests de mise en fonctionnement			
Det it it enchitetion det étadéviration/traoux Date it it enchitetion de étadéviration/traoux Date de la montance de tandéviration/traoux Bascon pour l'appeile vous verç choist de traibler cet investissement Bascon pour l'appeile vous verç choist de traibler cet investissement Bascon pour l'appeile vous verç choist de traibler cet investissement Bascon pour l'appeile vous verç choist de traibler cet investissement Bascon pour l'appeile vous verç choist de traibler cet investissement Bascon pour l'appeile vous verç choist de traibler cet investissement Bascon pour l'appeile vous verç choist de traibler cet investissement Bascon pour l'appeile vous verç choist de traibler cet investissement Bascon pour l'appeile vous verç choist de traibler cet investissement Bascon pour l'appeile vous verç choist de traibler cet investissement Bascon pour l'appeile vous verç choist de traibler cet investissement Bascon pour l'appeile vous verç d'oist de traibler cet investissement Bascon pour l'appeile vous verç d'oist de traibler cet investissement Bascon pour l'appeile vous verç d'oist de traibler cet investissement Bascon pour l'appeile vous reretain d'appeile vous l'appeile cet l'appeil					
Nature des tentedecidocytecours de l'encheriter, esu incende) Répaire de le médiation de l'encheriter, de la lighter de l'encheriter, esu incende) Répaire de la financie retreacher, de l'encheriter, politician scrobertelle, esu incende) Répaire de la financie retreacher, de l'encheriter, politician scrobertelle, esu incende) Répaire de l'encher de l'encher de l'encheriter, politician scrobertelle, esu incende) Répaire de l'encher de l'enc				entre 2001 et 2007	avant 2001
Nature des études/actions/tranaux Quale east in famile recherchée? (inondation, pollution accidentelle, sau incendie) Resultats oblevaus? Montant de l'action en investissement initial Codis annuels de forctionnement Raison pour l'aquelle vous avez choisi de réaliser cet investissement Codis annuels de forctionnement Raison pour l'aquelle vous avez choisi de réaliser cet investissement Codis annuels de forctionnement Raison pour l'aquelle vous avez choisi de réaliser cet investissement Codis annuels de forctionnement Raison pour l'aquelle vous avez choisi de réaliser cet investissement Codis annuels de forctionnement Raison pour l'aquelle vous avez choisi de réaliser cet investissement Codis annuels de forctionnement Raison pour l'aduels de des depolyée sur d'autres sites ? Si non, l'action et elle été déployée sur d'autres sites ? Si non, l'action et elle été déployée sur d'autres sites ? Si non, l'action et elle été déployée sur d'autres sites ? Si non, l'action et elle des des conseils (financiers si cerholiques) ? Si non, s'apit de conseils que vous n'avez pas trouvés ailleurs ? Si oui, s'apit de conseils que vous n'avez pas trouvés ailleurs ? Codis s'apit de conseils que vous n'avez pas trouvés ailleurs ? Codis s'apit de conseils que vous n'avez pas trouvés ailleurs ? Codis s'apit de conseils que vous n'avez pas trouvés ailleurs ? Codis s'apit de conseils que vous n'avez pas trouvés ailleurs ? Codis s'apit de conseils que vous n'avez pas trouvés ailleurs ? Codis s'apit de conseils que vous n'avez pas trouvés ailleurs ? Codis s'apit de conseils que vous n'avez pas trouvés ailleurs? Codis s'apit de conseils que vous n'avez pas trouvés ailleurs? Codis s'apit de conseils que vous n'avez pas trouvés ailleurs? Codis s'apit de conseils que vous n'avez pas trouvés ailleurs? Codis s'apit de conseils que vous n'avez pa		Date (s) de réalisation des études/actions/travaux		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	1007
Obligate trait to finalite recherchee? (mondation, pollution accidentalie, eau incerdie) Kesulates obteous 7 Resultate obteous 4 Coûts amusels de fonctionnement Mondant de l'action en investissement initial Coûts amusels de fonctionnement Resion pour laquelle vous avez choisi de réaliser cet investissement Resion pour laquelle vous avez choisi de réaliser cet investissement Resion pour laquelle vous avez choisi de réaliser cet investissement Resion pour laquelle vous avez choisi de réaliser cet investissement Resion pour laquelle vous avez choisi de réaliser cet investissement Resion pour laquelle vous avez choisi de réaliser cet investissement Resion pour laquelle vous avez choisi de réaliser cet investissement Resion pour laquelle vous avez choisi de réaliser cet investissement Resion pour laquelle vous sevez choisi de réaliser cet investissement Resion pour laquelle vous sevez choisi de réaliser cet l'eté dépolvée sur d'autres sites? Si oui, l'action a-t-elle été dépolvée sur d'autres sites? Si oui, s'action a-t-elle été dépolvée sur d'autres sites? Si oui, s'action a-t-elle été dépolvée sur d'autres sites? Si oui, s'action a-t-elle de faige de l'action a-t-elle des courses d'actions prouve de la conseil s'indure de suiver prévu initialement? Si oui, s'action a-t-elle de conseils (Inanders), techniques)? Ces conseils l'indure de conseils (Inanders), techniques)? Ces conseils l'indure de conseils (Inanders), techniques)? Ces conseils reduce a-t-el été conseils (Inanders) avez vous mis en place pour mesurer l'efficacité de vos actions? Ces conseils reduce a-t-el per any Ces conseils reduce a-t-el per any Ces conseils reduce a-t-el per any Ces conseils reduce de l'action de l'action de s'actions? Ces conseils reduce a-t-el per any Ces conseils reduce de l'action de l'action de l'action de l'action de l'action de l'action de s'actions? Ces conseils reduce de l'action de		Nature des études/actions/travaux			
Riskon pour laquelle vous avez choisi de réaliser cet investissement initial Codic annuels de lorictionnement Codic annuels de lorictionnement Riskon pour laquelle vous avez choisi de réaliser cet investissement Riskon pour laquelle vous avez choisi de réaliser cet investissement Riskon pour laquelle vous avez choisi de réaliser cet investissement Riskon pour laquelle vous avez choisi de réaliser cet investissement Riskon pour laquelle vous avez choisi de réaliser cet investissement Si non, l'action a t-tell e été déployée sur d'autres sites ? Si non, pourquoir d'inmarcher lo INN Sagissalt-il d'un pilote? Si non, pourquoir de l'inmage d'inmage d'i		Quelle était la finalité recherchée? (inondation, pollution accidentelle, eau incendie,)			
Mortant de l'action en investissement initial Cotis annuels de fonctionnement Cotis annuels de fonctionnement Cotis annuels de fonctionnement mainteres (Fu ² /an annuels de fonctionnement mainteres (Fu ² /an annuels (Fu ² /an annuels) Raison pour laquelle vous avez choisi de réaliser cet investissement obligation règlementaire (O/N aldes reçues) (O/N anteres (précises) (Fu ² /an annuels) Si oui, l'action a v-elle été déployée sur d'autres sites ? Si oui, l'action a v-elle été déployée sur d'autres sites ? Si oui, l'action a v-elle été déployée sur d'autres sites ? Si oui, l'action a v-elle été déployée sur d'autres sites ? Si oui : sous forme de subretition (O/N L'avez-vous obtenue ? Si oui : sous forme de subretition (B ₂ d'un mortant des travaux L'aide de l'Agence a-t-il été l'elément décleucheur sans lequel vous n'auries pas réalisé les travaux Si oui : sous forme de subretition (B ₂ d'un mortant des travaux L'aide de l'Agence a-t-il été l'elément décleucheur sans lequel vous n'auries pas réalisé les travaux O/N L'avez-vous obtenue ? Si oui : sous forme de subretition (B ₂ travaux) Consonéis le que vous avier s'elle apporté des conseils (financiers), techniques) ? ON Cos conseils que vous saides vous ont-ils permis d'aller au a-diac a sulve (quali & quanti) avez-vous mis en place pour messurer l'efficadité de vos actions ? Dour votre entrepriec) Consonéis de sulvi (quali & quanti) avez-vous mis en place pour messurer l'efficadité de vos actions ? Consonéis de sulvi (quali & quanti) avez-vous mis en place pour messurer l'efficadité de vos actions ? Consonéis de sa bruess, une certification, un bale ? Avez-vous de la recherche et/ou innovation dans le domaine de l'eau? Si oui, quels codis cela représenteil par an' Avez-vous de la recherche et/ou innovation dans le domaine de l'eau? Avez-vous de sa bruess, tue certification, un bale ? Avez-vous de sa bruess, tue certification, un bale ? Avez-vous de sa partenariats avec des organismes de recherche (ex: IRSTGA, INRA, u		Résultats obtenus ?			
Coûts annuels de fonctionnement Raison pour l'aquelle vous avez choisi de réaliser cet investissement Raison pour l'aquelle vous avez choisi de réaliser cet investissement Raison pour l'aquelle vous avez choisi de réaliser cet investissement Chiland ades procés est d'autres sites ? Si noi, Jaction a - Peter est déployée sur d'autres sites ? Si noi, Jaction a - Peter est déployée sur d'autres sites ? Si noi, Jaction a - Peter est déployée sur d'autres sites ? Si noi, Jaction a - Peter est déployée sur d'autres sites ? Si noi, Jaction a - Peter est déployée sur d'autres sites ? Si noi, Jaction a - Peter est déployée sur d'autres sites ? Si noi, Jaction a - Peter est déployée sur d'autres sites ? Si noi, Jaction a - Peter est deployée sur d'autres sites ? Si noi, Jaction a - Peter est deployée sur d'autres sites ? Si noi, Jaction a - Peter est deployée sur d'autres sites à d'autres sites à l'action de l'autre de l'agence de l'agence a-t-il été l'élèment déclercheur sans lequel vous n'aunez pas réalisé les travaux si non : pour quoi? L'avez -vous obtenue? Si noi, Sable il de conseils que vous si avez pieu vous aviez prévu initiaiement ? Chiland de l'Agence a -t-il été l'élèment déclercheur sans lequel vous n'aunez pas réalisé les travaux si nous sont-ils permis d'aller au-delà de ce que vous aviez prévu initiaiement ? Ches conseils et/ou ces adées vous ont-ils permis d'aller au-delà de ce que vous aviez prévu initiaiement ? Chul ces actions : durée de la planse de conception des travaux durée de la phase de conception des travaux durée de la phase de sons brevers, une certification, un label ? Si oui, quels coûts cela représente +: I par and "Avez vous de la phase de réalisation des travaux de suivit (quali & quanti) avez relearche [les administratifs (précisez les difficultés renontrées le cas échémit de CIR (cedits impòs se reners une rectritacion un label ? Avez-vous debas des brevers, une certification un label ? Avez-vous des partenariats avec des organismes de rectrer les les servers			(६		
maintenance (K/an analyses (KC/an analyses)))))))))))))))))))))))))))))))))))					
Raison pour laquelle vous avez choisi de réaliser cet investissement obligation réglementaire (Na anélioration de l'active (Na anélioration de l'active (Na anélioration de l'image de l'arrivation (Na anélioration de l'image de l'arrivative (Na anou, pourquo)? Sagissair-il d'un pilote? Si oui, ractions, avez-vous demandé une aide à votre Agence de l'Eau? Four ces actions, avez-vous demandé une aide à votre Agence de l'Eau? Si oui : sous forme de prêt aidé ? % du montant des travaux si ou sations, avez-vous demandé une aide à votre Agence de l'Eau? L'aderce vous a-t-il fet l'élément déclencheur sans lequel vous n'auriez pas réalisé les travaux? L'aderce vous a-t-il de paport é des conseils (Innanders, techniques)? Ces conseils que le conseils que vous n'avez pas tronders aileurs? Ces conseils que lous exactions si de ce que vous aviez prévu initialement? Ces conseils que lous exactions de que la phase de conception de travaux Ces conseils que la recherche et/ou innovation dans le domaine de l'eau? Faltes vous de le recherche et/ou innovation dans le domaine de l'eau? Si oui, quels coûts cela représente-t-il par an? Anex-vous de foot de de brevets, une centrification, in label? Anex-vous de foot de de brevets, une centrification, in label? Anex-vous de les de le représente-t-il par an? Anex-vous de les des de brevets, une centralization de l'eau? Si oui, quels coûts cela représente-t-il par an? Si oui, quels coûts cela représente-t-il par an? Anex-vous bénéficie de elle (Icrédité impôts recherche (Ex.: IRSTEA, INBA, universités)		maintenance	⟨€/an		
Raison pour laquelle vous avez choisi de réaliser cet investissement obligation réglementaire O/N amélioration de l'image de l'entreprise O/N amélioration de l'image de l'entreprise O/N amélioration de l'image de l'entreprise O/N gains financiers O/N amélioration de l'image de l'entreprise O/N autres sites ? Si oui, Jaction a-telle été déployée sur d'autres sites ? Si oui, Jaction a-telle été déployée sur d'autres sites ? Si oui, Jaction a-telle été déployée sur d'autres sites ? Si oui, Jaction a-telle été déployée sur d'autres sites ? Si oui, Jaction a-telle été déployée sur d'autres sites ? Si oui, Jaction a-telle été déployée sur d'autres sites ? Si oui, Jaction a-telle été déployée sur d'autres sites ? L'avez-vous obtenue ? Si oui, seul s'elle apporté des conseils (financiers, techniques) ? Si oui, seul s'elle apporté des conseils (financiers, techniques) ? Colvin (L'avez-vous a-t-il été l'élément déclencheur sans lequel vous n'avez pas réalisé les travaux? Colvin d'avez des ous sur s'avez pas trouvés ailleurs ? Ces conseils et/ou ces aides vous ont-ils permis d'aller au della de ce que vous aviez prévu initialement ? Colvin (L'avez-vous mis en place pour mesurer l'efficacité de vos actions ? Couls indicateurs de suivi (quali & quanti) avez-vous mis en place pour mesurer l'efficacité de vos actions ? Couls indicateurs de suivi (quali & quanti) avez-vous mis en place pour mesurer l'efficacité es ters échéant) Avez-vous déposé des brerche et/ou innovation dans le domaine de l'eau? Si oui, quels cols représente-t-il par an ? Avez-vous déposé des brerche et/ou innovation dans le domaine de l'eau? Si oui, quels cols recherche et/ou innovation dans le domaine de l'eau? Si oui, quels partenariats avez des organismes de recherche [ex. IRSTEA, INRA, universités)		analyses	⟨€/an		
Raison pour laquelle vous avez choisi de realiser cet investissement obligation réglementaire O/N anterior d'Archon de l'Edul Dilote? Signessait-il d'un pilote? Signessait-il d'un pilote? Signessait-il d'un pilote? Si oui, Jaction a-telle été déployée sur d'autres sites? Si oui, sous forme de l'entreprise O/N Si oui, sous forme de prêt aide 2 % du montant des travaux si oui : sous forme de prêt aide 2 % du montant des travaux si oui : sous forme de prêt aide 2 % du montant des travaux si oui : sous forme de prêt aide 2 % du montant des travaux si oui : sous forme de prêt aide 2 % du montant des travaux si oui : sous forme de subvention? Pour ces actions, avez-vous defencheur sans lequel vous n'auriez pas réalisé les travaux? L'agence vous a-t-il été l'élément déclencheur sans lequel vous n'auriez pas réalisé les travaux? L'agence vous a-t-il été l'élément déclencheur sans lequel vous n'auriez pas réalisé les travaux? L'agence vous a-t-il été l'élément déclencheur sans lequel vous n'auriez pas réalisé les travaux? L'agence vous a-t-il été l'élément déclencheur sans lequel vous n'auriez pas réalisé les travaux? L'agence vous a-t-il été l'élément déclencheur sans lequel vous n'auriez pas réalisé les travaux? O/N Quels indicateurs de suivi (quali & quant!) avez-vous mis en place pour mesurer l'efficacté de vos actions? Quels indicateurs de suivi (quali & quant!) avez-vous mis en place pour mesurer l'efficacté de l'eau (si concernel) Pour ces actions: délais administratifs (précisez les effication des travaux durée de la phase de réalisation des travaux durée de la phase de réalisation des travaux durée de la phase de réalisation des travaux Avez-vous déposé des breveix une ecrification, un label ? Avez-vous déposé des breveix une ecrification, un label ? Avez-vous de partenariats avec des organismes de erchrerche [ex : IRSTEA, INRA, universités)		autres (précisez)	⟨€/an		
obligation registerinstrains (9/N Sagissait-il d'un pilote? Si oui, il-ation a-t-elle été déployée sur d'autres sites ? Si oui, il-ation a-t-elle été déployée sur d'autres sites ? Si oui, il-ation a-t-elle été déployée sur d'autres sites ? Si oui, il-ation a-t-elle été déployée sur d'autres sites ? Si oui, il-ation a-t-elle été déployée sur d'autres sites ? Si oui, isaut forme de prêt aidé ? ½ du montant des travaux si oui : sous forme de prêt aidé ? ½ du montant des travaux si oui : sous forme de prêt aidé ? ½ du montant des travaux si oui : sous forme de prêt aidé ? ½ du montant des travaux si oui : sous forme de prêt aidé ? ½ du montant des travaux si oui : sous forme de prêt aidé ? ½ du montant des travaux si oui : sous sous forme de subvention? } L'Agence vous a-t-elle apporté des conseils (financiers, techniques) ? Si oui, sagistif et conseils eque vous aviez prévui initialement ? O/N Ces conseils et/ou ces aides vous ont-lis permis d'aler au delà de que vous aviez prévui initialement ? O/N Ces conseils et/ou ces aides vous ont-lis permis d'aler au delà de que vous aviez prévui initialement ? Ouels indicateurs de suivi (quali & quanti) avez-vous mis en place pour mesurer l'efficacité de vos actions ? Ouels indicateurs de suivi (quali & quanti) avez-vous mis en place pour mesurer l'efficacité de vos actions ? Ouels indicateurs de suivi (quali & quanti) avez-vous mis en place pour mesurer l'efficacité de vos actions : délais administratifs (précèsez les difficultés remontrées le cas échéant) delais administratifs (précèsez les difficultés encontrées le les lots concerné) Avez-vous déposé des brevers, une certification, un label ? Avez-vous déposé des brevers, une certification, un label ? Avez-vous de partenairis avec des organismes de recherche [ex : IRSTEA, INRA, universités)					
ganisfancies G/N Sagissait-il d'un pilote? Si oui, Taction a-t-elle été déployée sur d'autres sites ? Si oui, Taction a-t-elle été déployée sur d'autres sites ? Si oui, Taction a-t-elle été déployée sur d'autres sites ? Si oui, Taction a-t-elle été déployée sur d'autres sites ? Si oui, Taction a-t-elle été déployée sur d'autres sites ? Si non, pourquoi? Pour ces actions, avez-vous demandé une aide à votre Agence de l'Eau? L'alde de l'Agence a-t-il été l'élément déclencheur sans lequel vous n'auriez pas réalisé les travaux? L'aide de l'Agence a-t-il été l'élément déclencheur sans lequel vous n'auriez pas réalisé les travaux? L'aide de l'Agence a-t-il été l'élément déclencheur sans lequel vous n'aver pas trouvés alleurs? Ces conseils que vous n'avez pas trouvés alleurs? Ces conseils que vous n'avez pas trouvés alleurs? Ces conseils et/ou ces aides vous ont-ils permis d'aller au-delà de ce que vous aviez prévu initialement? Ces conseils et/ou ces aides vous ont-ils permis d'aller au-delà de ce que vous aviez prévu initialement? Ces conseils et/ou ces aides vous ont-ils permis d'aller au-delà de ce que vous aviez prévu initialement? Ces conseils et/ou ces aides vous ont-ils permis d'aller au-delà de ce que vous aviez prévu initialement? Ces conseils et/ou ces aides vous ont-ils permis d'aller au-delà de ce que vous aviez prévu initialement? Ces conseils et/ou ces aides vous ont-ils permis d'aller au-delà de ce que vous aviez prévu initialement? Ces conseils et/ou ces aides vous ont-ils permis d'aller au-delà de ce que vous aviez prévu initialement? Ces conseils et/ou ces aides vous ont-ils permis d'aller au-delà de ce que vous aviez prévu initialement délais administratifs (préseiser ellificuéts et controrrées le sa ét-chéard) durée de la phase de réalisation des travaux d'avez vous deposé des brevets, une certification, un label ? Avez-vous déposé des brevets, une certification, un label ? Avez-vous déposé des partenariats avec des organismes de recherche (ex.: IRSTEA, INRA, universités		obligation règlementaire (N/C		
Signissate: If d'un pilote? Signissate: If d'un pilote: If d'un		saides regues (N/C		
Signsait-il d'un pilote? Si oui, 1 action a-t-elle été déployée sur d'autres sites ? Si oui, 1 action a-t-elle été déployée sur d'autres sites ? Si oui, 1 action a-t-elle été déployée sur d'autres sites ? Si oui, 1 action a-t-elle été déployée sur d'autres sites ? Pour ces actions, avez-vous demandé une aide à votre Agence de l'Eau? Bour ces actions, avez-vous demandé une aide à votre Agence de l'Eau? Si oui, sous forme de subvention? % du montant des travaux si non : pour quoi? C'Ale conseils que vous n'avez pas trouvés ailleurs? Ces conseils que vous n'avez pas trouvés ailleurs? Ces conseils que vous n'avez pas trouvés ailleurs? Ces conseils et/ou ces aides vous ont-ils permis d'aller au-delà de ce que vous aviez prévu initialement? Ces conseils et/ou ces aides vous ont-ils permis d'aller au-delà de ce que vous aviez prévu initialement? Ces conseils et/ou ces aides vous ont-ils permis d'aller au-delà de ce que vous aviez prévu initialement? Ces conseils et/ou ces actions : Ces conseils et/ou ce		gains financiers (N/C		
Si oui, l'action a-t-elle été déployée sur d'autres sites ? Si oui, l'action a-t-elle été déployée sur d'autres sites ? Si non, pourquoi? Pour res actions, avez-vous demandé une aide à votre Agence de l'Eau? L'Agence vous obtenue ? L'Agence vous obtenue ? Si oui : sous forme de prêt aidé ? % du montant des travaux si oui : sous forme de subvention? % du montant des travaux si oui : sous forme de subvention? % du montant des travaux si oui : sous forme de subvention? % du montant des travaux si oui : sous forme de subvention? % du montant des travaux si oui : sous forme de subvention? % du montant des travaux si oui : sous forme de subvention? % du montant des travaux si oui : sous forme de subvention? L'Agence vous at-elle apporté des conseils (financiers, techniques) ? Si oui, sagti-ul de conseils que vous n'exp pas trouvés ailleurs ? Ces conseils et/ou ces aides vous ont-lis permis d'aller au-ella de ce que vous aviez prévu initialement ? O/N Quels indicateurs de suivi (quali & quantt) avez-vous mis en place pour mesurer l'efficacité de vos actions ? Quels indicateurs de suivi (quali & quantt) avez-vous mis en place pour mesurer l'efficacité de la phase de conception des travaux délais administratifs (précisez les difficultés rencontrées le cas échéant) Avez-vous de la recherche et/ou innovation dans le domaine de l'eau? Avez-vous de la recherche et/ou innovation dans le domaine de l'eau? Avez-vous bénéficié de CIR (crédits impôts recherche) liés à votre gestion de l'eau? Avez-vous bénéficié de CIR (crédits impôts recherche) liés à votre gestion de l'eau? Avez-vous des partenariats avec des organismes de recherche (ex : IRSITA, INRA, universités)		ameiloration de l'image de l'entreprise l'image de l'entreprise l'entre l'entreprise l'entre l'entr	N/C		
Si oui i sous forme de le été déployée sur d'autres sites ? Si oui i sous forme de le été déployée sur d'autres sites ? Si oui i sous forme de prêt aidé 9 % du montant des travaux L'avez-vous obtenue ? Si oui : sous forme de prêt aidé 9 % du montant des travaux si oui : sous forme de subvention? % du montant des travaux si oui : sous forme de subvention? % du montant des travaux si oui : sous forme de subvention? % du montant des travaux si oui : sous forme de subvention? % du montant des travaux si oui : sous forme de subvention? % du montant des travaux si oui : sagit-il de conseils que vous n'avez pas trouvés ailleurs ? Colv Ces conseils que vous n'avez pas trouvés ailleurs ? Colv Ces conseils et/ou ces aides vous ont-ils permis d'aller au-delà de ce que vous aviez prévu initialement ? Colv Couels indicateurs de suivi (quali & quanti) avez-vous mis en place pour mesurer l'efficacité de vos actions ? Couels indicateurs de suivi (quali & quanti) avez-vous mis en place pour mesurer l'efficacité de vos actions : durée de la phase de conception des travaux durée de la phase de réalisation des travaux Avez-vous deposé des prevets, une certification, un label ? Avez-vous bénéficié de CIR (crédits impôts recherche) liés à votre gestion de l'eau? Si oui, combien et quand? Avez-vous des partenariats avec des organismes de recherche (ex : IRSTEA, INRA, universités)	RRD9	anties (precisez)			
Si non, pourquoi? Pour ces actions, avez-vous demandé une aide à votre Agence de l'Eau? Pour ces actions, avez-vous demandé une aide à votre Agence de l'Eau? Pour ces actions, avez-vous demandé une aide à votre Agence de l'Eau? Pour ces actions, avez-vous demandé une aide à votre Agence de l'Eau? Pour ces actions obtenue? Si non, pourquoi? L'avez-vous obtenue? Si oui : sous forme de prêt aidé ? % du montant des travaux I'adie de l'Agence a-t-il été l'élément déclencheur sans lequel vous n'auriez pas réalisé les travaux? I'adien de l'Agence a-t-il été l'élément déclencheur sans lequel vous n'auriez pas réalisé les travaux? Ces conseils que vous n'avez pas trouvés ailleurs? Ces conseils que vous n'avez pas trouvés ailleurs? Ces conseils que vous n'avez pas trouvés ailleurs? Ces conseils et/ou ces aides vous ont-ils permis d'aller au-delà de ce que vous aviez prévu initialement? Ces conseils et/ou ces aides vous ont-ils permis d'aller au-delà de ce que vous aviez prévu initialement? Ces conseils et/ou ces actions : durée de la phase de conception des travaux durée de la phase de conception des travaux durée de la phase de conception des travaux durée de la phase de réalisation des travaux durée des tests de mise en fonctionnement Avez-vous déposé des brevets, une certification, un label ? Avez-vous déposé des brevets, une certification, un label ? Avez-vous deposé des prevets, une certification, un label ? Avez-vous deposé des prevets, une certification, un label ? Avez-vous deposé des prevets, une certification, un label ? Avez-vous deposé des prevets, une certification, un label ? Avez-vous deposé des partenariats avec des organismes de recherche (ex : INSTEA, universités) Si oui, combien et quand?	études/actions/travaux	s agissari i un jinote. Si sui itatisa si un jinote. Si sui itatisa si dahalaka dahalaka citas 2			
Pour ces actions, avez-vous demandé une aide à votre Agence de l'Eau? Doln Eavez-vous obtenue ? O/N	pour réduire les risques				
L'avez-vous obtenue ? L'avez-vous obtenue ? si oui : sous forme de prêt aide ? % du montant des travaux si oui : sous forme de prêt aide ? % du montant des travaux si oui : sous forme de subvention? % du montant des travaux si oui : sous forme de subvention? % du montant des travaux si oui : sous forme de subvention? % du montant des travaux si oui, s'agit-il de conseils que vous n'avez pas trouvés aillieurs ? Ces conseils et/ou ces aides vous ont-ils permis d'aller au-delà de ce que vous aviez prévu initialement ? Ces conseils et/ou ces aides vous ont-ils permis d'aller au-delà de ce que vous aviez prévu initialement ? Ces conseils et/ou ces aides vous ont-ils permis d'aller au-delà de ce que vous aviez prévu initialement ? Colvin Ces conseils et/ou ces actions ? Ces conseils et/ou ces actions : d'avez de la phase de conception des travaux durée de la phase de conception des travaux durée de la phase de raalisation des travaux durée des tests de mise en fonctionnement si oui, quels coûts cela représente-t-il par an? Avez-vous de los reverts, une certification, un label ? Avez-vous deposé des brevets, une certification, un label ? Avez-vous des partenariats avec des organismes de recherche (ex : IRSTEA, INRA, universités) Si oui, combien et quand?	(inondation, incendie, pollution de	Pour ces actions, avez-vous demandé une aide à votre Agence de l'Eau?	N/C		
si oui : sous forme de prêt aidé ? % du montant des travaux si oui : sous forme de subvention? % du montant des travaux L'aide de l'Agence a-t-il été l'élément déclencheur sans lequel vous n'auriez pas réalisé les travaux? L'Agence vous a-t-elle apporté des conseils (financiers, techniques) ? Si oui, s'agit-il de conseils que vous n'avez pas trouvés ailleurs ? Ces conseils et/ou ces aides vous ont-ils permis d'aller au-delà de ce que vous aviez prévu initialement ? Ces conseils et/ou ces aides vous ont-ils permis d'aller au-delà de ce que vous aviez prévu initialement ? Quels indicateurs de suivi (quali & quanti) avez-vous mis en place pour mesurer l'efficacité de vos actions ? Quels indicateurs de suivi (quali & quanti) avez-vous mis en place pour mesurer l'efficacité de vous conception des travaux durée de la phase de conception des travaux durée de la phase de réalisation des travaux durée des tests de mise en fonctionnement Faites-vous déposé des brevets, une certification, un label ? Avez-vous bénéficié de CIR (crédits impôts recherche) liés à votre gestion de l'eau? Avez-vous des partenariats avec des organismes de recherche (ex : IRSTEA, INNA, universités) Si oui, combien et quand?	sols)		N/C		
si oui : sous forme de subvention? % du montant des travaux si non : pour quoi? L'aide de l'Agence a-t-il été l'élément déclencheur sans lequel vous n'auriez pas réalisé les travaux? L'Agence vous a-t-elle apporté des conseils (financiers, techniques) ? Si oui, s'agit-il de conseils que vous n'avez pas trouvés ailleurs? Ces conseils et/ou ces aides vous ont-ils permis d'aller au-delà de ce que vous aviez prévu initialement ? Quels indicateurs de suivi (quail & quanti) avez-vous mis en place pour mesurer l'efficacité de vos actions ? Quels indicateurs de suivi (quail & quanti) avez-vous mis en place pour mesurer l'efficacité de vos actions? Quels indicateurs de suivi (quail & quanti) avez-vous mis en place pour mesurer l'efficacité de vos actions? Pour ces actions : durée de la phase de conception des travaux durée de la phase de conception des travaux durée de la phase de réalisation des travaux durée de la phase de proctionnement Faites-vous déposé des brevets, une certification, un label ? Avez-vous déposé des brevets, une certification, un label ? Avez-vous déposé des brevets, une certification, un label ? Avez-vous des partenariats avec des organismes de recherche (ex : IRSTEA, INRA, universités) Si oui, combien et quand? Avez-vous des partenariats avec des organismes de recherche (ex : IRSTEA, INRA, universités)		ç.	% du montant des travaux		
L'aide de l'Agence a-t-il été l'élément déclencheur sans lequel vous n'auriez pas réalisé les travaux? L'Agence vous a-t-elle apporté des conseils (financiers, techniques)? Si oui, s'agit-il de conseils que vous n'avez pas trouvés ailleurs? Ces conseils que vous n'avez pas trouvés ailleurs? Couels indicateurs de suivi (quali & quanti) avez-vous mis en place pour mesurer l'efficacité de vos actions? Quels indicateurs de suivi (quali & quanti) avez-vous mis en place pour mesurer l'efficacité de vos actions? Quels indicateurs de suivi (quali & quanti) avez-vous mis en place pour mesurer l'efficacité de la phase de conception des travaux délais administratifs (précisez les difficultés rencontrées le cas échéan) delais administratifs (précisez les difficultés rencontrées le cas échéan) delais administratifs (précisez les difficultés rencontrées le cas échéan) délais administratifs (précisez les difficultés de carden de l'admine de l'eau? Si oui, quels coûts cela représente-t-il par an? Avez-vous déposé des brevets, une certification, un label ? Avez-vous déposé des brevets, une certification, un label ? Avez-vous des partenariats avec des organismes de recherche (ex : RSTEA, INRA, universités)		si oui : sous forme de subvention 2			
L'aide de l'Agence a-t-il été l'élément déclencheur sans lequel vous n'auriez pas réalisé les travaux? L'Agence vous a-t-elle apporté des conseils (financiers, techniques)? Si oui, s'agit-il de conseils quanti) avez-vous mis en place pour mesurer l'efficacité de vos actions? Guels indicateurs de suivi (quali & quanti) avez-vous mis en place pour mesurer l'efficacité de vos actions? Quels indicateurs de suivi (quali & quanti) avez-vous mis en place pour mesurer l'efficacité de vos actions? Quels indicateurs de suivi (quali & quanti) avez-vous mis en place pour mesurer l'efficacité de vos actions? Quels indicateurs de suivi (quali & quanti) avez-vous mis en place pour mesurer l'efficacité de vos actions? Aurée de la phase de conception des travaux délais d'obtention de l'aide de l'Agence de l'eau (si concemè) Faites-vous de la recherche et/ou innovation dans le domaine de l'eau? Si oui, quels coûts cela représente-t-il par an? Avez-vous déposé des brevets, une certification, un label ? Avez-vous déposé des brevets, une certification, un label ? Avez-vous des partenariats avec des organismes de recherche (ex : IRSTEA, INRA, universités)		si non : pourquoi?	-	rejet de votre demande	
L'Agence vous a-t-elle apporté des conseils (financiers, techniques)? Si oui, s'agit-il de conseils que vous n'avez pas trouvés ailleurs? Ces conseils et/ou ces aides vous ont-ils permis d'aller au-delà de ce que vous aviez prévu initialement? Quels indicateurs de suivi (quali & quanti) avez-vous mis en place pour mesurer l'efficacité de vos actions? Quels indicateurs de suivi (quali & quanti) avez-vous mis en place pour mesurer l'efficacité de vos actions? Quels indicateurs de suivi (quali & quanti) avez-vous mis en place pour mesurer l'efficacité de vos actions? Aurée de la phase de conception des travaux délais d'obtention de l'aide de l'Agence de l'eau (si concemé) Faites-vous de la recherche et/ou innovation dans le domaine de l'eau? Si oui, quels coûts cela représente-t-il par an? Avez-vous déposé des brevets, une certification, un label ? Avez-vous déposé des brevets, une certification, un label ? Avez-vous bénéficié de CIR (crédits impôts recherche (ex : IRSTEA, INRA, universités)		ez pas réalisé les travaux?	N/C		
Si oui, s'agit-il de conseils que vous n'avez pas trouvés ailleurs? Ces conseils et/ou ces aides vous ont-ils permis d'aller au-delà de ce que vous aviez prévu initialement? Quels indicateurs de suivi (quali & quanti) avez-vous mis en place pour mesurer l'efficacité de vos actions? Quels indicateurs de suivi (quali & quanti) avez-vous mis en place pour mesurer l'efficacité de vos actions? Pour ces actions: délais administratifs (précisez les difficultés rencontrées le cas échéant) délai d'obtention de l'aide de l'Agence de l'eau (si concerné) durée de la phase de réalisation des travaux durée des tests de mise en fonctionnement Faites-vous de la recherche et/ou innovation dans le domaine de l'eau? Si oui, quels coûts cela représente-t-il par an? Avez-vous déposé des brevets, une certification, un label ? Avez-vous bénéficié de CIR (crédits impôts recherche (ex : IRSTEA, INRA, universités)		ies) ?	N/C		
Ces consells et/ou ces aldes vous ont-ils permis d'aller au-delà de ce que vous aviez prévu initialement? Quels indicateurs de suivi (quali & quanti) avez-vous mis en place pour mesurer l'efficacité de vos actions? pour voir entreprise? Pour ces actions : delais administratifs (précisez les difficultés rencontrées le cas échéant) délai d'obtention de l'aide de l'Agence de l'eau (si concerné) durée de la phase de réalisation des travaux durée de la phase de réalisation des travaux durée de la phase de réalisation des travaux durée des tests de mise en fonctionnement Si out, quels coûts cela représente-t-il par an? Avez-vous déposé des brevets, une certification, un label ? Avez-vous bénéficié de CIR (crédits impôts recherche) liés à votre gestion de l'eau? Avez-vous des partenariats avec des organismes de recherche (ex : IRSTEA, INRA, universités)			N/C		
Quels indicateurs de suivi (quali & quanti) avez-vous mis en place pour mesurer l'efficacité de vos actions ? Pour ces actions : durée de la phase de conception des travaux délais administratifs (précisez les difficultés rencontrées le cas échéant) délai d'obtention de l'aide de l'Agence de l'eau (si concerné) durée de la phase de réalisation des travaux durée des tests de mise en fonctionnement Faites-vous de la recherche et/ou innovation dans le domaine de l'eau? Si oui, quels coûts cela représente-t-il par an? Avez-vous déposé des brevets, une certification, un label ? Avez-vous bénéficié de CIR (crédits impôts recherche) liés à votre gestion de l'eau? Avez-vous des partenariats avec des organismes de recherche (ex : IRSTEA, INRA, universités)		vous aviez prevu initialement ?	N/C		
Pour ces actions : délais administratifs (précisez les difficultés rencontrées le cas échéant) Pour ces actions : délais administratifs (précisez les difficultés rencontrées le cas échéant) durée de la phase de conception des travaux durée de la phase de réalisation des travaux durée de la phase de réalisation des travaux Avez-vous de la recherche et/ou innovation dans le domaine de l'eau? Si oui, quels coûts cela représente-t-il par an? Avez-vous déposé des brevets, une certification, un label ? Avez-vous bénéficié de CIR (crédits impôts recherche) liés à votre gestion de l'eau? Avez-vous des partenariats avec des organismes de recherche (ex : IRSTEA, INRA, universités)		esurer l'efficacité de vo			
Pour ces actions: delais administratifs (précisez les difficultés rencontrées le cas échéant) délais administratifs (précisez les difficultés rencontrées le cas échéant) delai d'obtention de l'aide de l'Agence de l'eau (si concerné) durée de la phase de réalisation des travaux durée de la phase de réalisation des travaux durée des tests de mise en fonctionnement Si oui, quels coûts cela représente-t-il par an? Avez-vous de parente et/ou innovation dans le domaine de l'eau? Avez-vous déposé des brevets, une certification, un label ? Avez-vous bénéficié de CIR (crédits impôts recherche) liés à votre gestion de l'eau? Avez-vous des partenariats avec des organismes de recherche (ex : IRSTEA, INRA, universités)		pour votre entreprise?			
Faites-vous de la recherche et/ou innovation dans le domaine de l'eau? Faites-vous de la recherche et/ou innovation dans le domaine de l'eau? Avez-vous de la recherche et/ou innovation dans le domaine de l'eau? Avez-vous deposé des brevets, une certification, un label? Avez-vous bénéficié de CIR (crédits impôts recherche) liés à votre gestion de l'eau? Avez-vous des partenariats avec des organismes de recherche (ex : IRSTEA, INRA, universités)		situation of conduct of objects			
délai d'obtention de l'agence de l'eau (si concerne) délai d'obtention de l'agence de l'eau (si concerne) durée de la phase de réalisation des travaux durée de la phase de réalisation des travaux durée des tests de mise en fonctionnement Faites-vous de la recherche et/ou innovation dans le domaine de l'eau? Si oui, quels coûts cela représente-t-il par an? Avez-vous déposé des brevets, une certification, un label ? Avez-vous bénéficié de CIR (crédits impôts recherche) liés à votre gestion de l'eau? Avez-vous des partenariats avec des organismes de recherche (ex : IRSTEA, INRA, universités)		opan situationimpo sicipp			
Faites-vous de la recherche et/ou innovation dans le domaine de l'eau? Avez-vous de la recherche et/ou innovation dans le domaine de l'eau? Si oui, quels coûts cela représente-t-il par an? Avez-vous déposé des brevets, une certification, un label ? Avez-vous bénéficié de CIR (crédits impôts recherche) liés à votre gestion de l'eau? Avez-vous des partenariats avec des organismes de recherche (ex : IRSTEA, INRA, universités)		ueiais administratiis (preusez les difficultes refucontrees le cas echeant) dálai d'obtantion de l'aide de l'Agence de l'eau (si concerné)			
faites-vous de la recherche et/ou innovation dans le domaine de l'eau? Si oui, quels coûts cela représente-t-il par an? Avez-vous déposé des brevets, une certification, un label ? Avez-vous bénéficié de CIR (crédits impôts recherche) liés à votre gestion de l'eau? Avez-vous benéficié de CIR (crédits impôts recherche) liés à votre gestion de l'eau? Avez-vous des partenariats avec des organismes de recherche (ex : IRSTEA, INRA, universités)		durée de la phase de réalisation des travaix			
Faites-vous de la recherche et/ou innovation dans le domaine de l'eau? Si oui, quels coûts cela représente-t-il par an? Avez-vous déposé des brevets, une certification, un label ? Avez-vous bénéficié de CIR (crédits impôts recherche) liés à votre gestion de l'eau? Avez-vous des partenariats avec des organismes de recherche (ex : IRSTEA, INRA, universités)		durée des tests de mise en fonctionnement			
Faites-vous de la recherche et/ou innovation dans le domaine de l'eau? Si oui, quels coûts cela représente-t-il par an? Avez-vous déposé des brevets, une certification, un label ? Avez-vous bénéficié de CIR (crédits impôts recherche) liés à votre gestion de l'eau? Avez-vous des partenariats avec des organismes de recherche (ex : IRSTEA, INRA, universités)					
Si oui, quels coûts cela représente-t-il par an? Avez-vous déposé des brevets, une certification, un label ? Avez-vous bénéficié de CIR (crédits impôts recherche) liés à votre gestion de l'eau? Avez-vous des partenariats avec des organismes de recherche (ex : IRSTEA, INRA, universités)		Faites-vous de la recherche et/ou innovation dans le domaine de l'eau?			
Avez-vous depose des brevets, une certification, un label ? Avez-vous bénéficié de CIR (crédits impôts recherche) liés à votre gestion de l'eau? Avez-vous des partenariats avec des organismes de recherche (ex : IRSTEA, INRA, universités)	RRD10	Si oui, quels coûts cela représente-t-il par an?			
	R&D		Change of the control		
Avez-vous us parteriariats avec dus organismes de recrierche (ex : Ix3 I EA, INRA), universites)			oli oui, combien et quand?		
		Avez-vous des partenariats avec des organismes de recherche (ex : Iks) EA, INKA, Universites)			

	Pourquoi avoir choisi ces dates et échéances ? 2015 = dernier exercice complet connu (à défaut, indiquer le dernier exercice connu) 2007 = 1ère année d'application de la LEMA 2001 = 1ère année d'application de la DCE				
	Cet onglet concerne les industriels non raccordés à un réseau collectif d'assainissement, et donc redevables directs aux Agences de l'eau	éseau collec nces de l'ear	tif d'assainisseme u	nt,	
THEMES	NOS QUESTIONS		NOS F	VOS REPONSES	
		unités	Valeur en 2015	Valeur en 2007	Valeur en 2001
	Quel est le volume d'eau que votre site utilise par an ?	m3			
	Quelle est son origine ?				
	réseau public				
NR 1	pompage en nappe				
les prélèvements de votre site	eau de surface	% uə			
	recyclage (re-use) avant traitement				
	recyclage (re-use) après traitement	ŭ			
	Combien I eau que vous utilisez vous coûte-t-elle par an?	ΚĘ			
		unités	en 2015	en 2007	en 2001
	Avez-vous identifié l'impact de vos activités sur la masse d'eau dont vous dépendez?				
	Si oui, précisez	C			
		CI			
	eaux de process	en % du global			
	eaux sanitaires eaux pluviales	en % du global en % du global			
	Où rejetez-vous vos eaux usées ?	-			
	en eau de surface le	en % du global			
	aux réseaux collectifs en % du global	en % du global			
	Avez-vous un traitement spécifique de vos eaux pluviales? Si oui, lequel?		O/N et lequel		
	Indiquez le détail pour chacun des paramètres/substances listés ci-dessous :	unités	en 2015	en 2007	en 2001
	00d				
	NEC ANCE ANCE ANCE ANCE ANCE ANCE ANCE A				
	Azote				
	Phosphore				
	Cadmium (METOX) Arcenic (METOX)				
	Chrome (METOX)				
	Chrome VI (METOX)	Ш			
	Cuivre (METOX)				
NR2	Mercue (METOX)	20 S			
les rejets de votre site	Nickel (METOX)	7, 7, 70, 71,			
	Zinc (METOX)				
	IW				
	Anthracehe (SD)				
	Benzene (SD)	Kg			
	DI(2-ethylhexyl)phtalate (DEHP) (SD)				
	Iconordinene (CD)				
	(S) aphtalen (SI)				
_					

précisez si oui jesquels?	מ ספו ניסא לאפונים	Valeur en 2015 Valeur en 2007 Valeur en 2001																				
Nonylphenol (4-nonylphenol) (5D) Kg Benzo(a)pyrene (5D) Kg Compose du tributyletain (tibutyletain cation) (5D) Kg Compose du tributyletain (tibutyletain cation) (5D) Kg Ethylbenzene (5D) Kg Sels solubles (5D) Kg Ethylbenzene (5D) Kg Ethylbenzene (5D) Kg Compose du tributyletain (tibutyletain cation) (5D) Kg Ethylbenzene (5D) Kg Ethylbenzene (5D) Kg Compose du tributyletain (tibutyletain cation) (5D) Kg Ethylbenzene (5D) Kg Ethylbenzene (5D) Kg Compose du tributyletain (tibutyletain cation) (5D) Kg Compose du tributyletain cation (5D) Kg Compose du tributyletain (tibutyletain cation) (5D) Kg Compose du tributyletain cation (5D) Kg Compose	VOLTE CONSCUNTE EXIGE-TENE QUE VOUS INESUMEZ O AUTES BALAMIENES?	Quel est votre rendement épuratoire ? DCO % DCO % DRO %	MES % Azote % Phosphore %				8enzène (SD) % (OS) Benzène (SD) % (OS) Wenter (SD) Wenter (ш		Nonylphénol (4-nonylphénol) (SD)			Toluène (SD)		Chaleur	Comment traitez-vous vos effluents?	traitement physico-chimique (traitement physique, décantation) EH	Autres (précisez)	Que Taites-Vous des residus issus du traitement?	Saluto laboration lucius de la laboration lucius de la lu	Autres (précisez) tonnes	non concerné
									NR3	le traitement des rejets	sur votre site											NR4 votre site et la collectivité

		en 2015	en 2007	en 2001
	A quel régime de redevance Agence de l'Eau êtes-vous soumis?			
	Forfait	N/O		
NR5	Campagne de mesures	N/0		
les mesures que vous effectuez	Ftes-vous soumis à autosurveillance par l'inspection des installations classées ?	N/0		
sur votre site	Avez-vous participé à la campagne RSDE 1 ?	N/O		
	Avez-vous participé à la campagne RSDE 2 ?	N/O		
	L'inspection et/ou l'Agence dont vous dépendez vous demandent des analyses. La fréquence et la nature de ces analyses sont-elle les mêmes pour ces 2 demandeurs?	O/N précisez		
	unité	té en 2015	en 2007	en 2001
	Si votre eau provient du milieu naturel (et non du réseau de ville), quel est le montant annuel de votre redevance Prélèvement ?			
	stant annuel de votre redevance Pollution non domestique ?			
NR6 les redevances que votre site paie à l'Agence de l'Eau (ou autres)	Autres redevances ex : VNF (voies navigables de France), MRC (modernisation des réseaux de collectes), occupation du domaine public, pour refroidissement,			
	occupation du domaine public fluvial			
	occupation du domaine routier public K€			
	soutien d'étiage K€			
	autres (précisez) K€			
	LES ETUDES, ACTIONS ET TRAVAUX SUR VOTRE SITE	TRE SITE		
	unités	és depuis 2007	entre 2001 et 2007	avant 2001
	Date (s) de réalisation des études/actions/travaux			
	Nature des etudies/actions/friravaux			
		+		
	eutilises			
	Montant de l'action en investissement initial			
	Coûts annuels de fonctionnement			
	maintenance (Ké/an			
	analyses K€/an			
	autres (précisez) K€/an			
	Raison pour laquelle vous avez choisi de réaliser cet investissement			
	obligation règlementaire O/N			
	O/N aides reçues			
	gains financiers O/N			
	amélioration de l'image de l'entreprise (démarche RSE/DD) O/N			
	autres (précisez) (O/N			
ZQIV	si oui, l'action a-t-elle ete deployee sur d'autres sites ? Si non, pourquoi?			
études/actions/travaux	Pour ces actions, avez-vous demandé une aide à votre Agence de l'Eau?			
pour réduire vos prélèvements	L'avez-vous obtenue ? O/N			
d'eau	si oui : sous forme de prêt aidé ? % du mo	% du montant des travaux		
	si oui : sous forme de subvention % du montant des travaux	ntant des travaux		
	si non : pourquoi?	precisez le motif du rejet de votre demande	otre demande	
	L'aide de l'Agence a-t-il ete l'element declencheur sans lequel vous n'auriez pas realise les travaux?			

	L'Agence vous a-t-elle apporté des conseils (financiers, techniques) ?	N/O		
		N/O		
	au-delà de ce que vous aviez prévu initialement ?	N/O		
	Avez-vous identifié un bénéfice pour votre entreprise?			
	en terme financier	en terme financier années d'amortissement		
	auues (preusez) Avez-vous identifié un bénéfice pour le milieu ? Si oui, lequel ?			
	Quels indicateurs de suivi (quali & quanti) avez-vous mis en place pour mesurer l'efficacité de vos actions ?			
	pour votre entreprise?			
	pour le milieu?			
	Pour ces actions : durée de la phase de conception des travaux			
	délais administratifs (précisez les difficultés rencontrées le cas échéant)			
	délai d'obtention de l'aide de l'Agence de l'eau (si concerné)			
	duree de la phase de realisation des travaux durée des tests de mise en fonctionnement			
		unités depuis 2007	entre 2001 et 2007	avant 2001
	Date (s) de réalisation des études/actions/travaux			
	Nature des études/actions/travaux			
	Quelle était la finalité recherchée?			
	(::			
	Montant de l'action en investissement initial			
		20,		
	ilialitelialie Ne/ali analyses (kf/an	ue/		
	autres (orécise) KE/an	/an		
	Raison pour laquelle vous avez choisi de réaliser cet investissement			
	obligation règlementaire O/N	Z		
	aides reçues O/N	Z		
	gains financiers O/N	Z		
	amélioration de l'image de l'entreprise (démarche RSE/DD) O/N	2		
	autres (précisez) O/N	Z		
	S'agissait-i d'un pilote? S'oui, l'retion a-t-elle été déployée sur d'autres sites ? El non communis			
NR8	Constitution of a big and a second of the se	14/0		
études/actions/travaux	Pour Les acuoits, avez-vous ueinanue une anue a voure Agence ue i cau? L'avez-vous obtenue ?	N/O		
pour reduire l'impact de vos rejets	si oui : sous forme de prêt aidé ?	% du montant des travaux		
	si oui : sous forme de subvention? % du montant des travaux	du montant des travaux	-	
	si non : pourquoi?	précisez le motif du rejet de votre demande	emande	
	auriez pas réalisé les travaux?	N/O		
	ies) ?	N/O		
		N/O		
	au-delà de ce que vous aviez prévu initialement ?	N/O		
	Avez-vous identifié un bénétice pour votre entreprise?	1 2		
	en terme financier	en terme nnancier annees d'amortissement		
	Aures (preusez)			
	Avez-vous Identifie un benefice pour le milleu ? 31 oui, lequel ?			
	Quels indicateurs de suivi (quali & quanti) avez-vous mis en place pour mesurer l'efficacité de vos actions ?			
	pour votre entreprise?			
	Pour ces actions : durée de la phase de conception des travaux			

	délais administratifs (précisez les difficultés rencontrées le cas échéant)				
	délai d'obtention de l'aide de l'Agence de l'eau (si concerné)				
	durée de la phase de réalisation des travaux				
	durée des tests de mise en fonctionnement				
		unités	depuis 2007	entre 2001 et 2007	avant 2001
	Date (s) de réalisation des études/actions/travaux				
	Nature des études/actions/travaux				
	Quelle était la finalité recherchée? (inondation, pollution accidentelle, eau incendie,)				
	Résultats obtenus ?				
	Montant de l'action en investissement initial	K€			
	Coûts annuels de fonctionnement				
	maintenance K€/an	K€/an			
	analyses K€/an	K€/an			
	autres (précisez) K€/an	K€/an			
	Raison pour laquelle vous avez choisi de réaliser cet investissement				
	obligation règlementaire O/N	N/O			
	aides recues O/N	N/O			
	gains financiers O/N	N/O			
	amélioration de l'image de l'entreprise (démarche RSE/DD) O/N	N/O			
	autres (précisez) O/N	N/O			
9NN	S'aeissait-il d'un pilote?				
études/actions/travaux	Si oui. l'action a-t-elle été déplovée sur d'autres sites ?				
pour réduire les risaues	sinon pourauoi?				
(inondation, incendie, pollution des	vez-vous demandé une aide à votre Agence de l'Eau?	N/O			
(slos		N/O			
	si oui : sous forme de prêt aidé ? 1% du montant des travaux	% du montant des	travaux		
	si oui seinhenting % (Inmontant des travanix	% du montant de	travalix		
	Cionana anno isono isono is		précisez le motif du rejet de votre demande	popular	
	si iloli . poul quoi :	14/0	precisez le illocii da lejet de vod e	dellalide	
	auriez pas realise les travaux?	N/0			
	ies) ?	N/O			
		N/O			
	Ces conseils et/ou ces aides vous ont-ils permis d'aller au-delà de ce que vous aviez prévu initialement ?	N/O			
	Quels indicateurs de suivi (quali & quanti) avez-vous mis en place pour mesurer l'efficacité de vos actions ?				
	pour votre entreprise?				
	pour le milieu?				
	Pour ces actions : durée de la phase de conception des travaux				
	délais administratifs (précise				
	délai d'obtention de l'aide de l'Agence de l'eau (si concerné)				
	durée de la phase de réalisation des travaix				
	קייוני בי קרי ובי לוחים אין בי				
	duree des tests de mise en fonctionnement				
NR10	Faites-vous de la recherche et/ou innovation dans le domaine de l'eau? Si oui, quels coûts cela représente-t-il par an? Avez-vous déposé des brevets, une certification, un label ?				
R&D	Avez-vous hénéficié de CIR (crédits impôts recherche) liés à votre gestion de l'eau?	Si oui, combien et auand?	gnand?		
	DA universitée)				
	PVEZ-VOUS des partenants avec des organismes de recherche (ex - instruy, univer, universites)				

ANNEXE 2

Correspondance codes APE et secteurs d'activité

Pétrole	Déchets	Textile	Bois Papier Carton	Production Transformation des métaux	Agroalimentaire d'origine animale	Agroalimentaire d'origine végétale	Agroalimentaire autres produits	Travail mécanique des métaux	Extraction Fabrication de produits minéraux	Divers	EAU ASSAINISS EMENT	ELECTRICITE VAPEUR
0510Z	371Z	1310Z	1610A	07292	03212	011C	ZE680	24322		014A	3600Z	3511Z
0610Z	3722	1320Z	1610B	132Z	10112	01612	ZE680	24332	08112	1200Z		3513Z
0620Z	3811Z	1330Z	16212	2410Z	10122	10312	1071A	24412	0812Z	18112	410Z	3514Z
0910Z	3812Z	1391Z	1622Z	2420Z	1013A		1071C	25112	08922	18122	4221Z	3521Z
101Z	3821Z	1392Z	1623Z	2432Z	10138	1039A	1071D	25122	Z6680	1813Z	8411Z	3522Z
111Z	3822Z	1393Z	16242	2434Z	10202	1039B	10722	25212	Z0660	1814Z	8412Z	3530Z
1910Z	3831Z	1395Z	16292	24422	1041A	1042Z	10732	25292	1032	1820Z		401A
1920Z	3832Z	1396Z	17112	2443Z	10418	1061A	10822	25302	1202	2216		401E
232Z	3900Z	1399Z	17122	24442	1051A	1061B	10832	25508	1410			403Z
4612B	4612B	14112	1721A	24452	10518	1062Z	10842	25612	142A	222E		5110Z
4671Z	4671Z	14142	1721B	2446Z	10510	10812	10852	2562A	23112			6820A
4671Z	4677Z	14192	1721C	24512	1051D	1091Z	10862		2312Z	2332		6820B
4730Z	4941A	1420Z	17222	2452Z	10522	11011	10892	21722	2313Z	Z339Z		6820B
4778B	4941B	14312	17232	2453Z	10812	1102A	10912	25722	23142	3109A		7112B
4950Z		15112	17242	24542	151A	1	10922					742C
505Z	7112B	1512Z	17292	271Y	151C	1103Z	1107A	25738	2320Z	3250A		8299Z
2E09	751A	1520Z	201A	272C	151E	1104Z	1442	21652	23312	3250B		8412Z
632C	81212	171E	201B	273E	1522	1105Z	157C	25922	23322	3299Z		8559B
	8130Z	171F	2022	274A	1522	1106Z	158A	25932	23412	3514Z		
	8299Z	172A	2032	274C	154A	1	158F	25942				
	8411Z	172C	205A	274D	155A		158M	2599A	2343Z			
	8412Z	1726	205C	274F	1558	153C	158V	2599B	2344Z	4120B		
	8413Z	172J	211C	274K	155C	153E	158V	259B		452P		
	900A	1732	212A	275A	155D		4638B		2352Z	4621B		
	900B	174A	212C	275E	4332A	156A	4639A	26122	23612	46212		
	900E	174B	212E	275G	4632A	156B	4639A	2620Z		4638A		
		175A	212G	2790Z	4632B	157A	4711E	2630Z	2363Z	4638B		
		1756	212J	3212Z	46332		4711F	2640Z	2364Z	4669B		
		1762	212L		46332	158K	5131	2651A	23652	46722		
		1826	292H		513C	158M	513W	26518	261A	46762		
		1912	3002Z		513D	158P	82992	76522	261E	4711B		
		193Z	3009B		513G	158V		Z089Z	261G	4711D		
		3103Z	361A		513S			27112	261)			
		46412	361E		84112			27122	261K	4759B		
		714A	361G			159D		2720Z	262L			
		7729Z	361)			159F		27312				
		84112	361K			159G		27322	264A	5110Z		

7647		VCCCV	1501	7227	3610	5210A	
244A	9601A		159N	27352	265A		
244C	9601B		159Q	273G	265C	521F	
244D		4673A	1598	2740Z	266E		
245A			160Z	27512	266G	5223Z	
246A			4617B	2752Z	2663	5224A	
246C			46312	28112	268C	5510Z	
246E			46342	2812Z	2951	5629A	
246G			512A	2813Z	3213Z	5813Z	
246L			513A	2814Z	4211Z	5819Z	
2472			513S	28152	4292Z	5912Z	
251A			513V	281A	4311Z	602L	
251E			5630Z	281C	4312A	602M	
252A			82922	2821Z	4312A	602P	
252C				28222	4312B	9	
252E				2823Z	451A	631D	
252G				2823Z	451B	631E	
252H				28252	4621B	632E	
2540Z				2829B		634A	
2550A				282C		634C	
3521Z				282D		6420Z	
35222				2830Z		6430Z	
3523Z				283B		652E	
4399A				283C		6832A	
46182				2841Z		7010Z	
4621B				2849Z		702C	
46442				284A		703C	
4646Z				284B		7112B	
46542				285A		72112	
46712				285C		7219Z	
4675Z				285D		7312	
4950Z				286C		7410Z	
514J				286D		741)	
514N				286F		7420Z	
515A				287A		743B	
515L				287C		747Z	
518M				287E		748B	
7112B				287G		748K	
72112				287Н		751G	
742C				287L		803Z	
748D				287N		8122Z	
82922				287Q		8129B	
8299Z				28912		8292Z	
851				Z89ZZ		8299Z	

84112	853H	ZE0																																									
84	8	16																																									
Z893Z	28942	28952	Z868Z	Z899A	2899B	2910Z	291A	291D	291E	291F	291	29202	292A	292D	29312	29322	293D	294D	294D	295L	295Q	296A	296B	297A	300A	30112	30122	30202	30302	30402	30912	30922	3099Z	311A	3132	3142	315A	315C	316A	32112	321A	321A	321C

321D	3220A	3220B	3220D	3220Z	322B	323Z	3311Z	3312Z	3313Z	3314Z	3315Z	3316Z	33172	332A	332B	3412	342A	343Z	3522	3538	354C	3620	3642	3652	366A	399E	4212Z	4222Z	4321A	4322B	4332B	45112	4519Z	4520A	4520B	4532Z	4540Z	454D	46612	4663Z	4910Z	49312

Г	Τ														
														84	672
_														2	
														55	
															Nombre de codes APE
4939C	501Z	502Z	503B	601Z	602L	602M	602P	634A	7112B	7120B	7712Z	8121Z	9522Z	183	code
46		'	5	())9	9	9	71	71	7.	8.	36		re de
															Nomb
														31	_
_														51	
														_,	
														34	
														28	
														2	
														41	
														40	
														26	
														3	
														18	
-														81	
Щ	<u> </u>														

ANNEXE 3

Prélèvements: graphiques complémentaires

Annexe 3

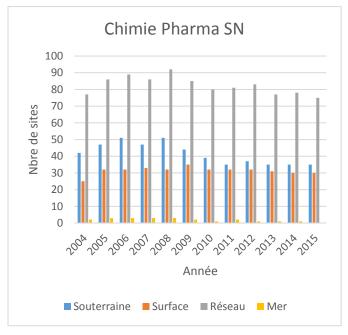
Détail des prélèvements par secteur Graphiques complémentaires

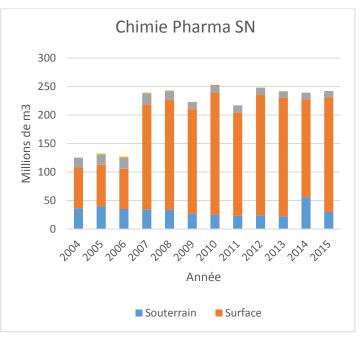
Pour chacun des 12 secteurs, nous présentons dans cette annexe les graphiques complémentaires concernant les prélèvements détaillés par bassin.

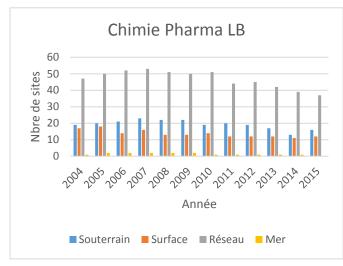
> Les prélèvements pour le secteur de la Chimie-Pharmacie

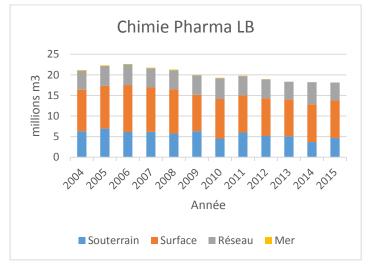
Nombre de sites déclarant dans IREP

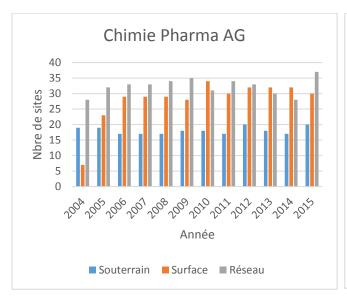
Nombre de sites declarant dans iker

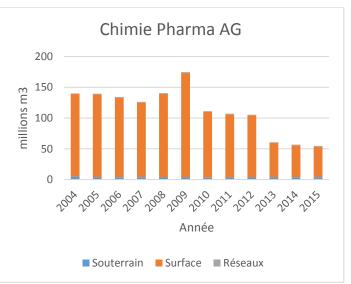


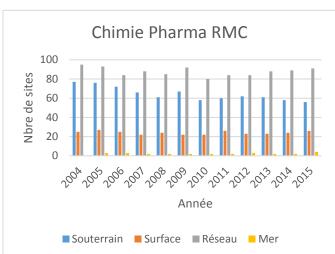


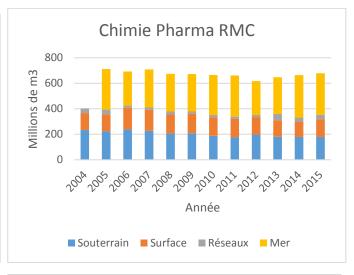


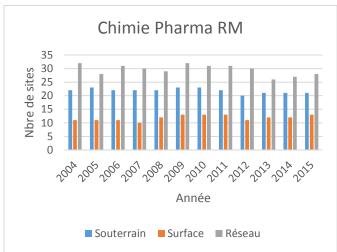


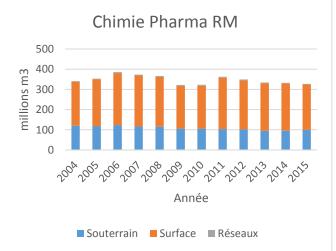


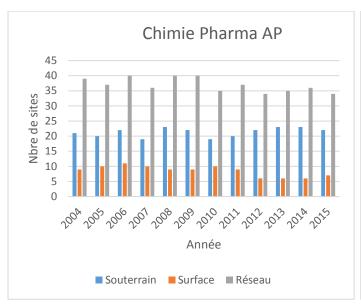


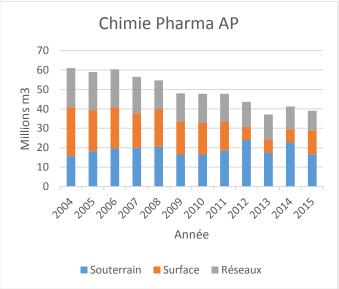






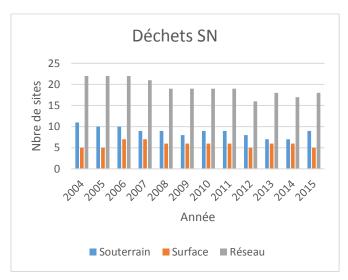


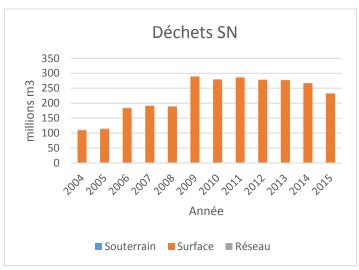


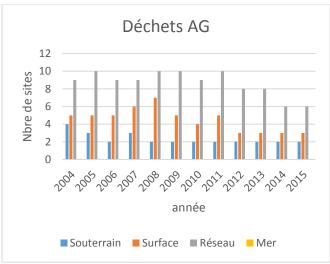


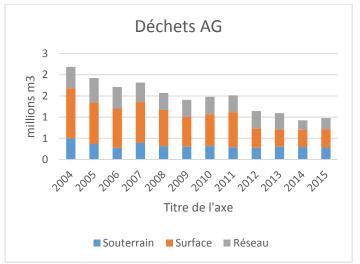
> Les prélèvements pour le secteur des Déchets

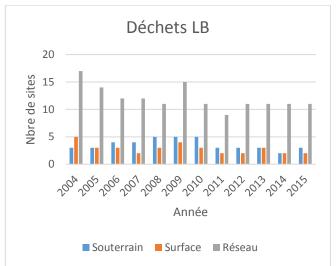
Nombre de sites déclarant dans IREP

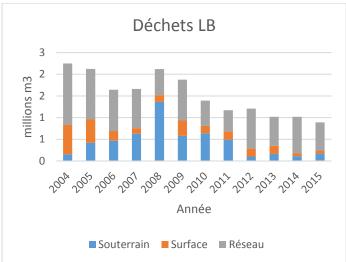


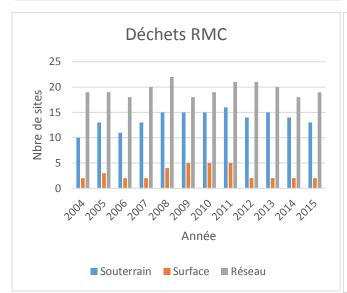


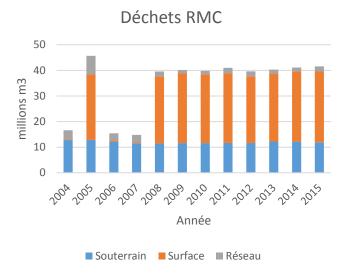


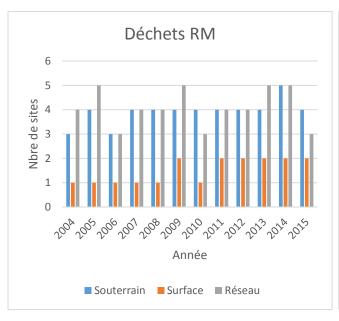


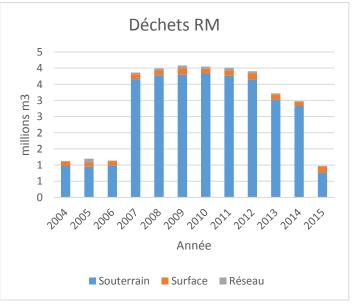


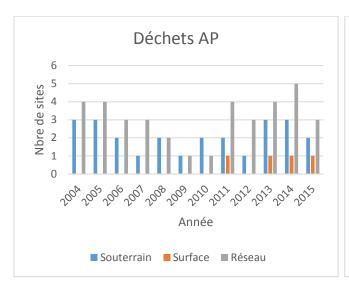


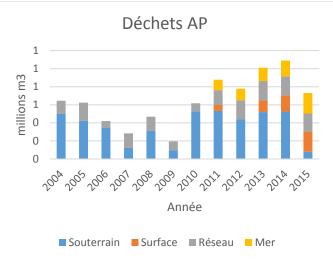






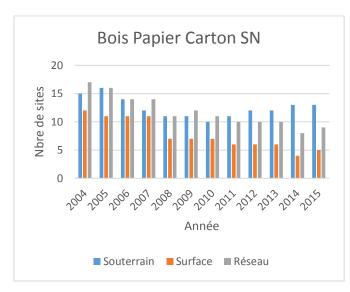


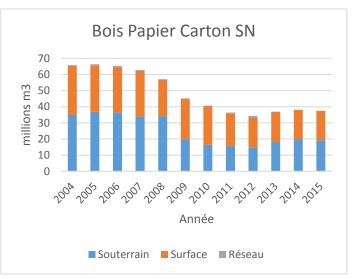


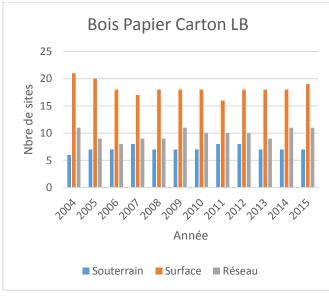


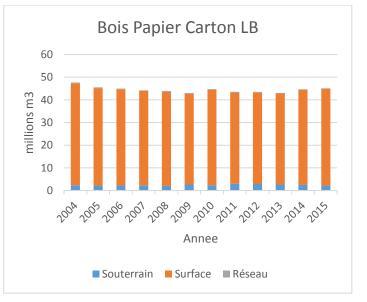
> Les prélèvements pour le secteur Bois/Papier/Carton

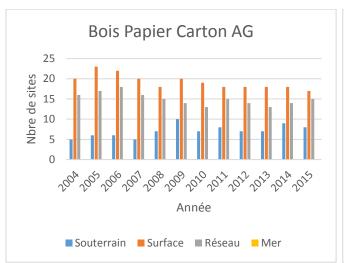
Nombre de sites déclarant dans IREP

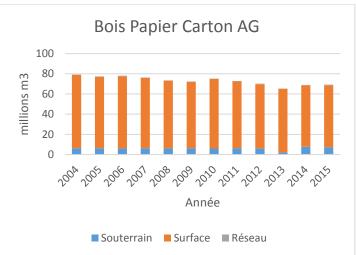


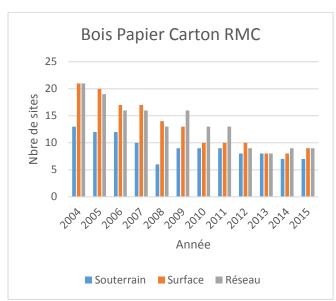


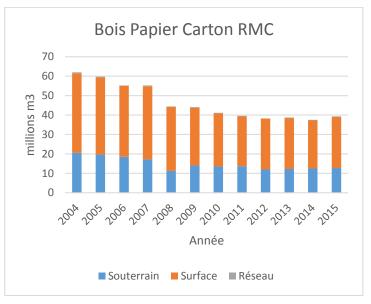


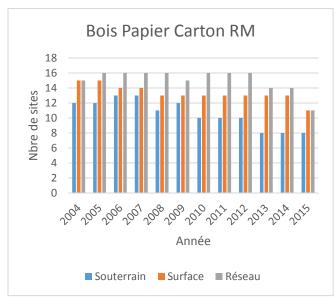


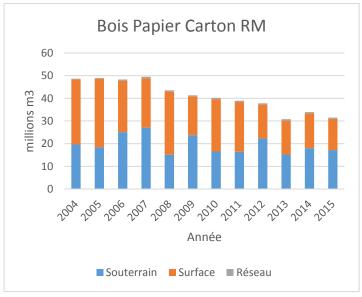


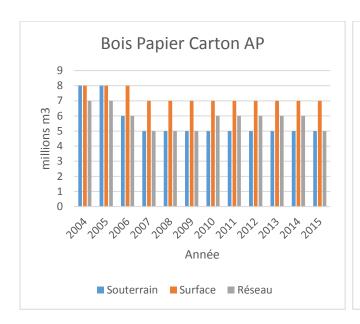


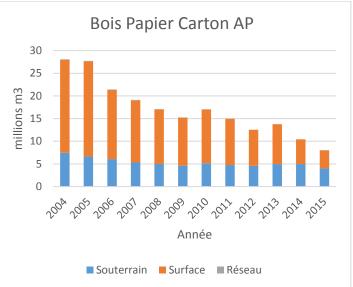






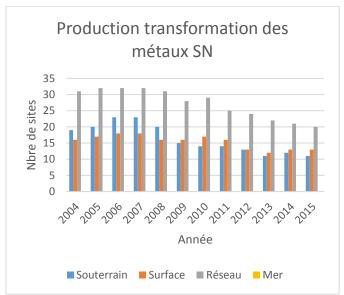


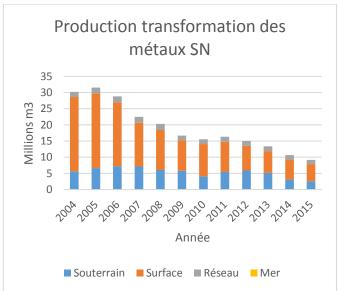


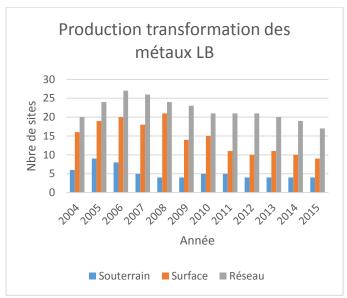


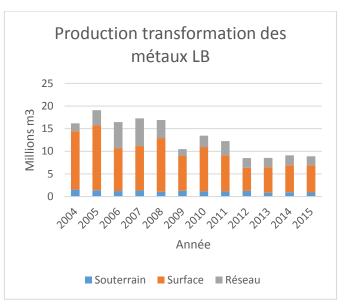
> Les prélèvements pour le secteur Production et Transformation des métaux

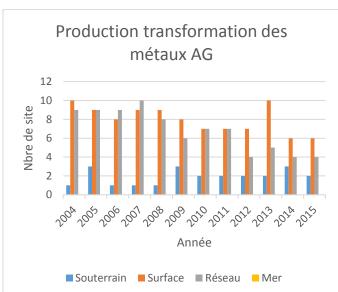
Nombre de sites déclarant dans IREP

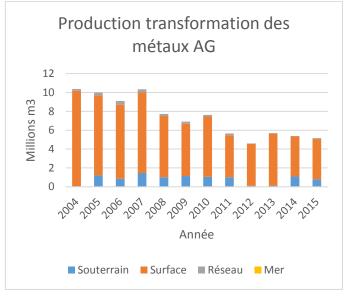


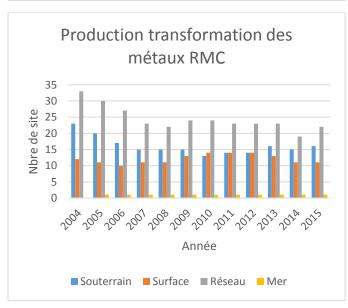


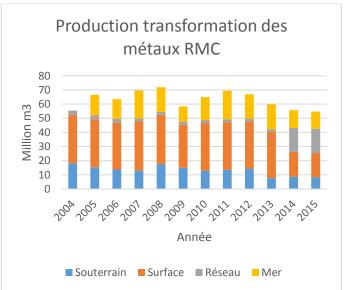


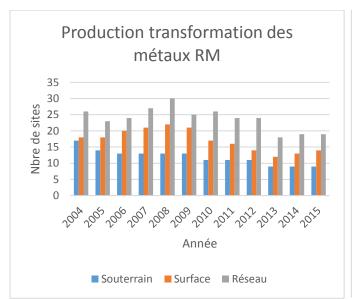


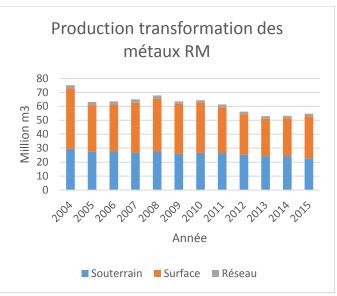


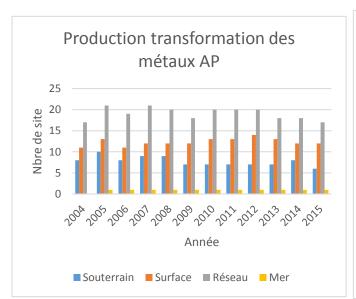


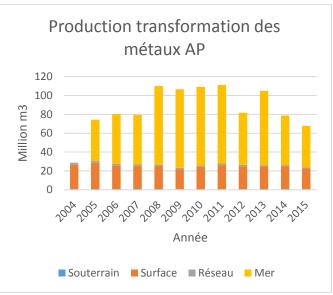








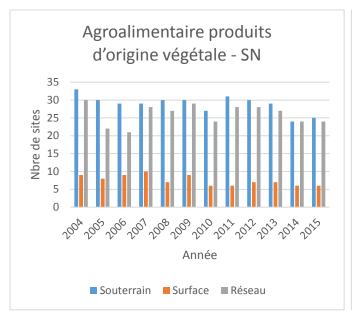


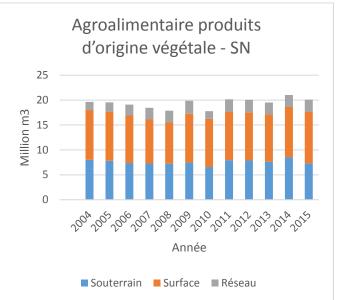


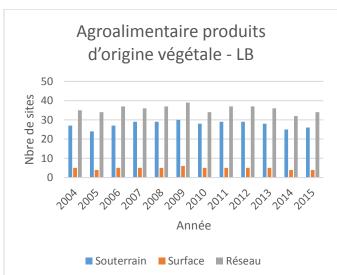
Les prélèvements pour le secteur Agroalimentaire-produits d'origine végétale

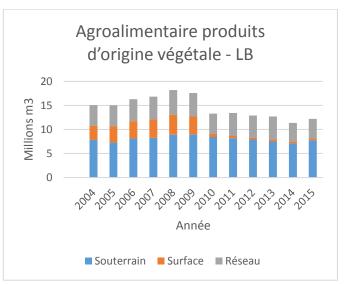
Nombre de sites déclarant dans IREP

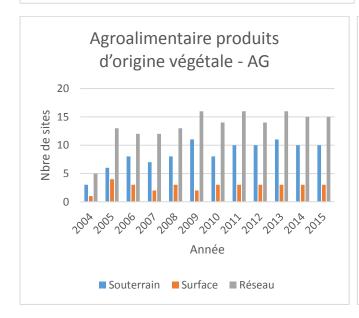


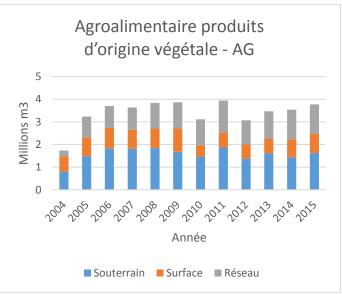


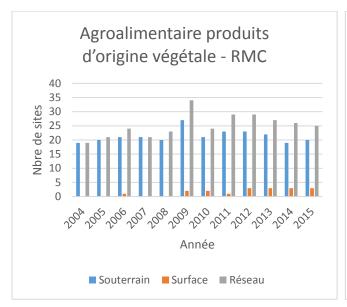


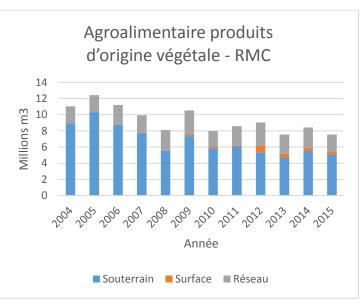


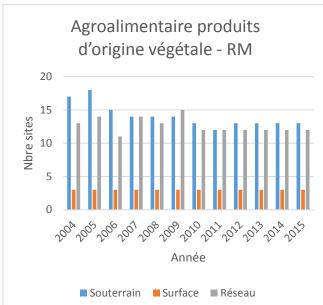


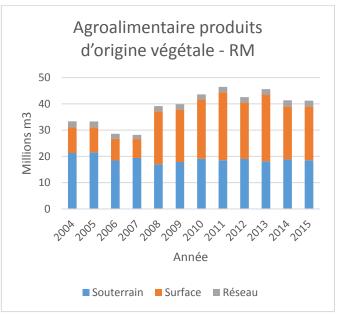


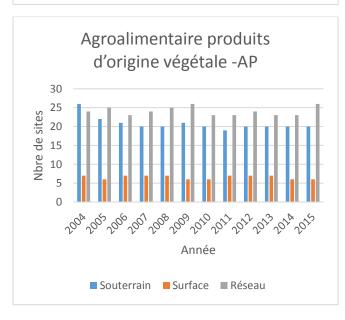


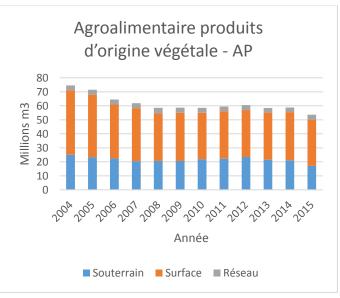








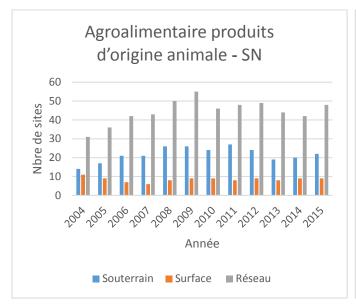


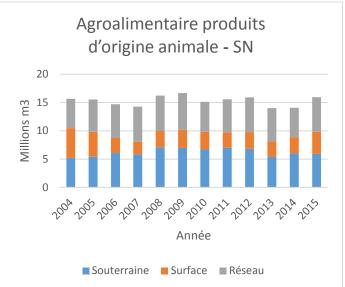


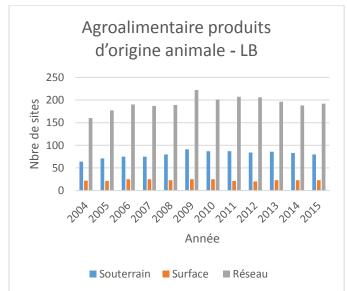
> Les prélèvements pour le secteur Agroalimentaire-produits d'origine animale

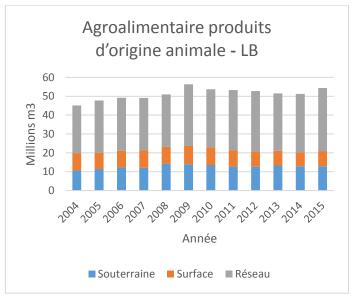
Nombre de sites déclarant dans IREP

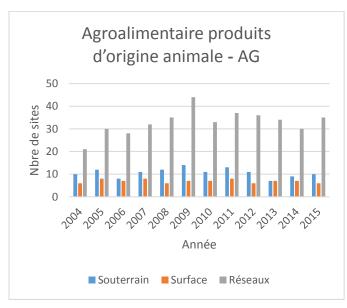


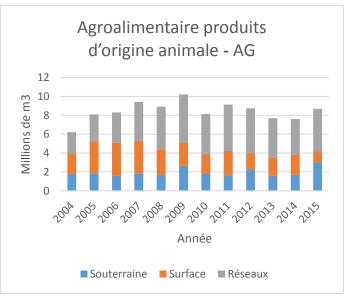


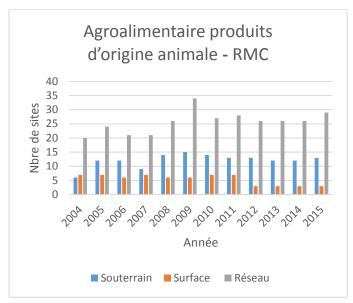


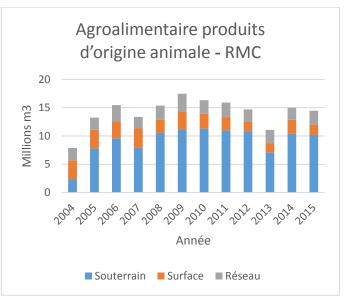


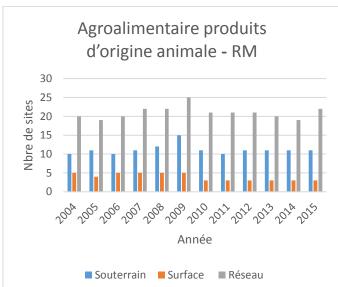


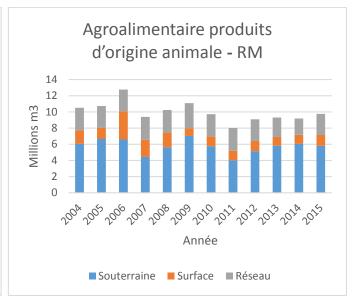


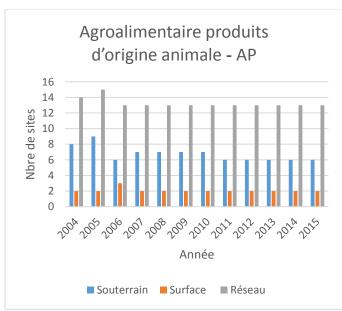


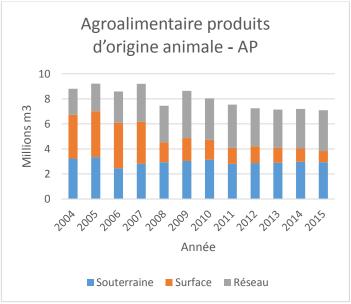






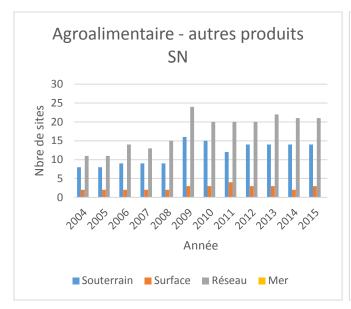


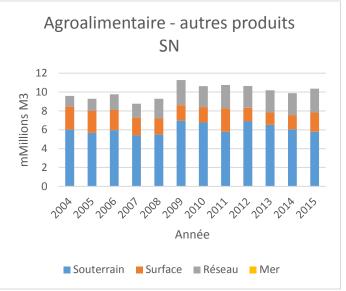


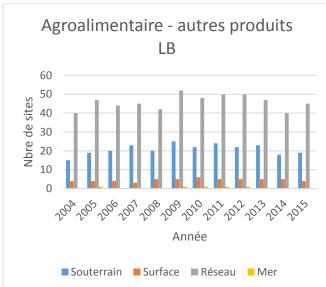


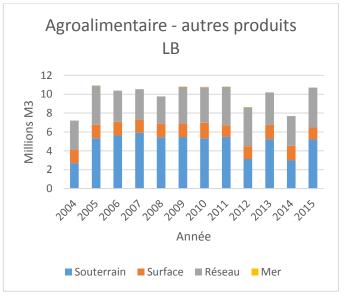
> Les prélèvements pour le secteur Agroalimentaire - autres produits

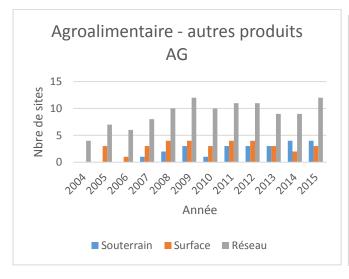
Nombre de sites déclarant dans IREP

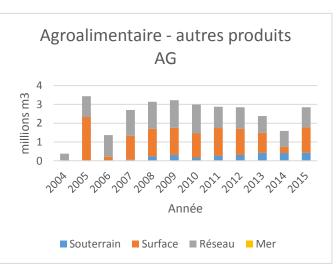


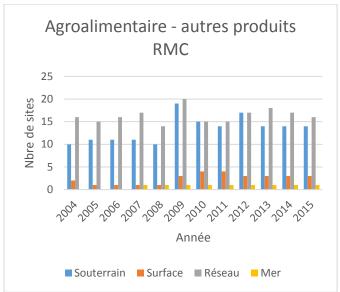


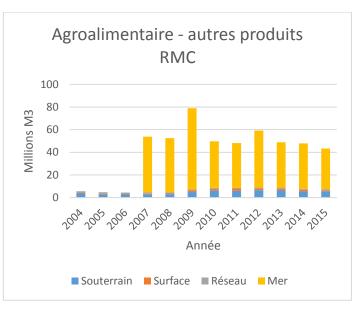


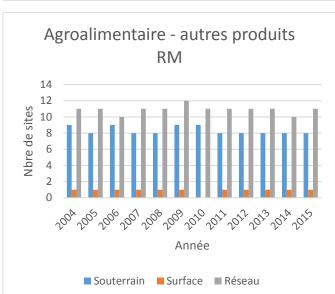


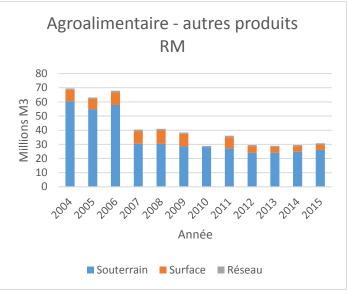


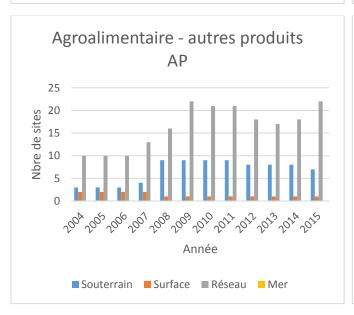


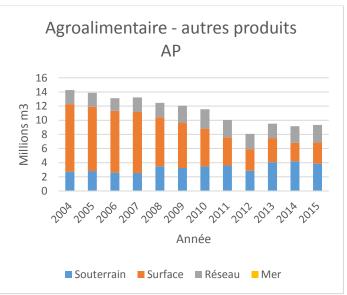










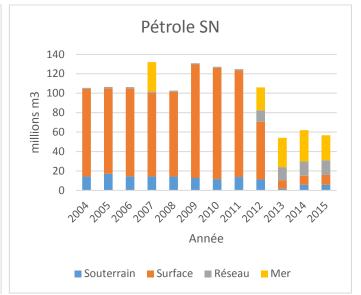


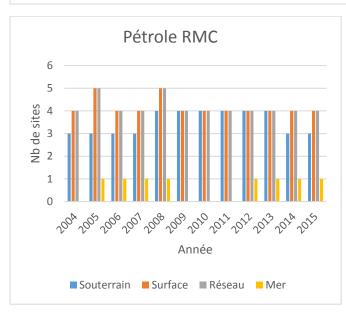
> Les prélèvements pour le secteur du Pétrole et dérivés

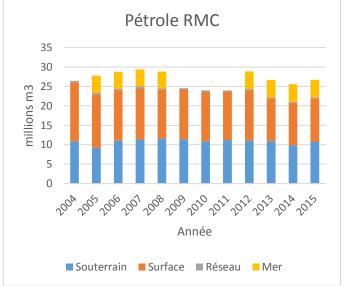
Nombre de sites déclarant dans IREP

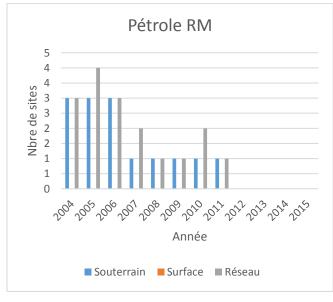
Année

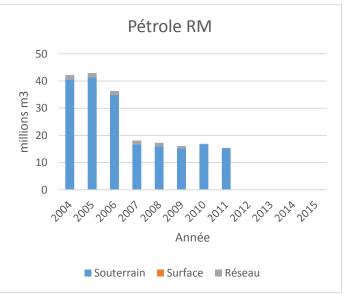
■ Souterrain ■ Surface ■ Réseau ■ Mer









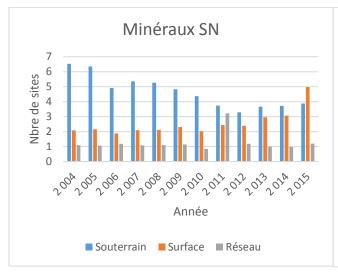


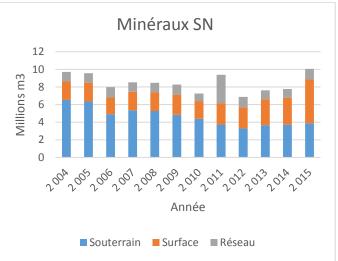
- LB 1 seul site, qui déclare entre 3 et 4 millions de m3 par an, en eau de réseau
- **AG** pas de site déclarant sur ce secteur
- AP seuls 2 sites ont déclaré

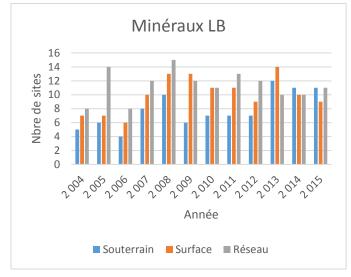
➤ Les prélèvements pour le secteur Extraction et fabrication de produits minéraux

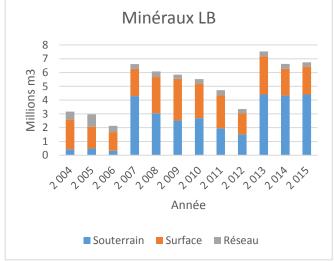
Nombre de sites déclarant dans IREP

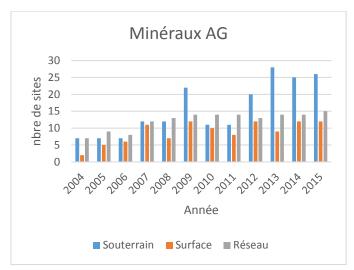
Prélèvements par milieu

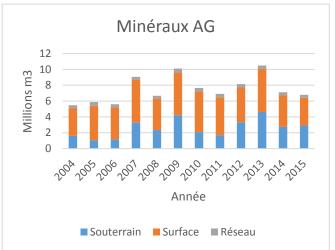


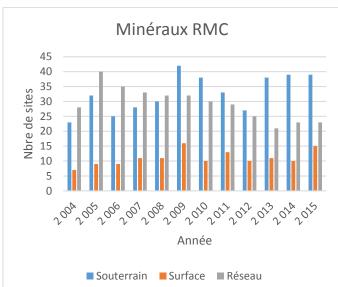


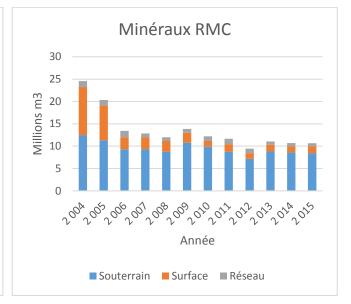


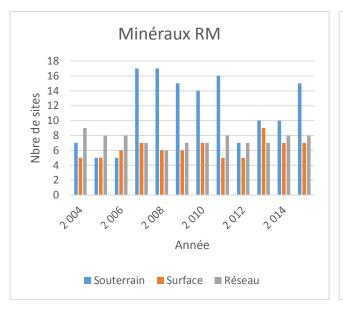


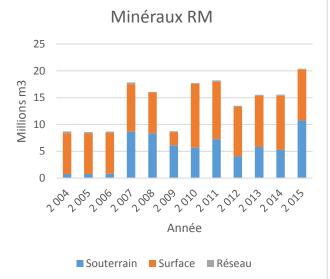


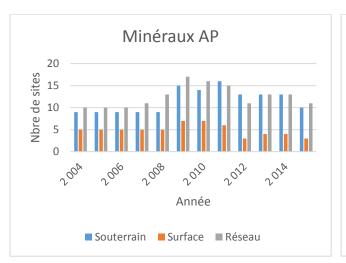


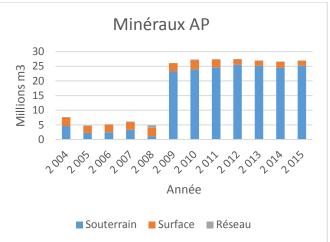










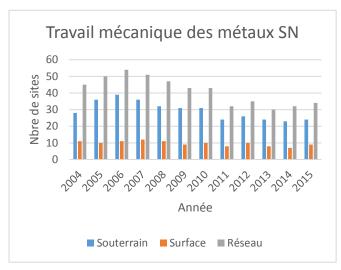


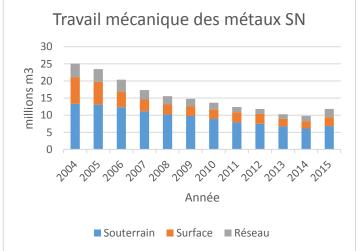
AP Les prélèvements augmentent à partir de 2009, car 6 exploitations de carrières ont commencé à déclarer cette année-là.

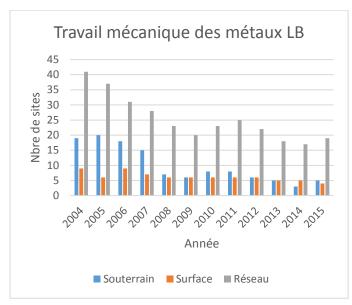
SN En 2011, une entreprise a déclaré un prélèvement réseau de plus de 2 millions de m3. Cette entreprise n'a déclaré aucun autre prélèvement les autres années.

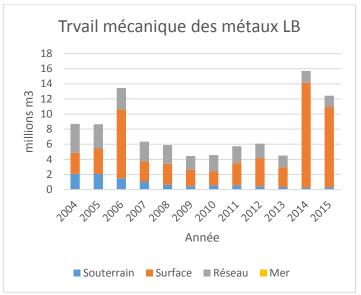
> Les prélèvements pour le secteur Travail mécanique des métaux

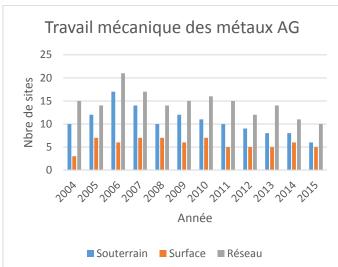
Nombre de sites déclarant dans IREP

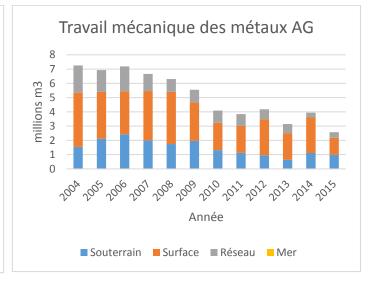


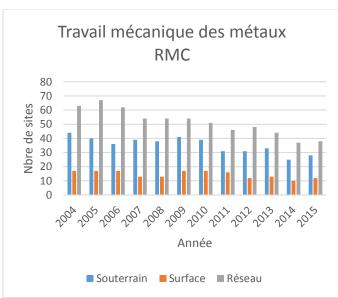


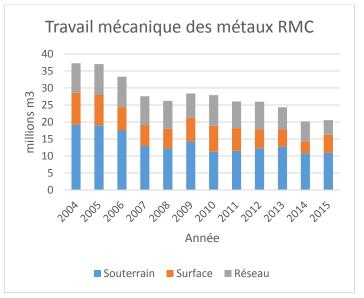


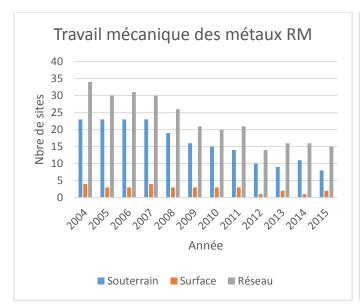


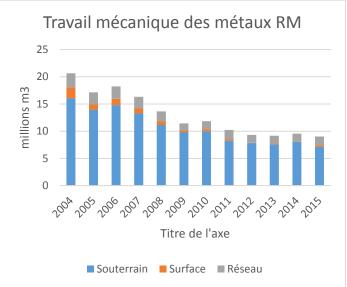


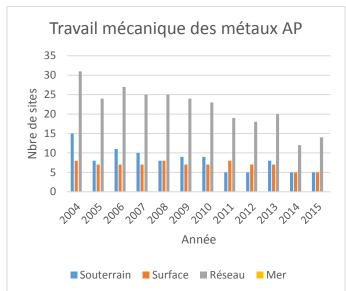


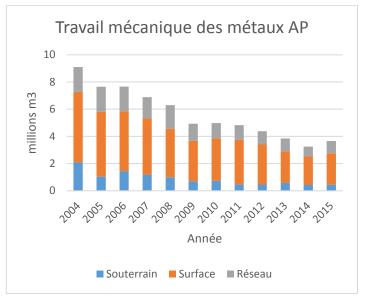






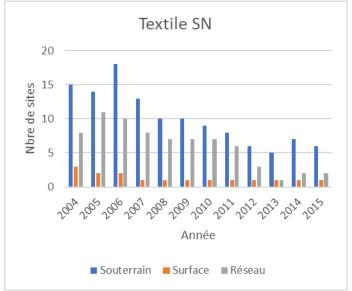


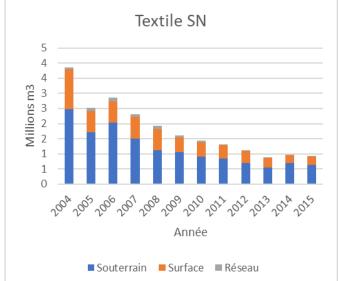


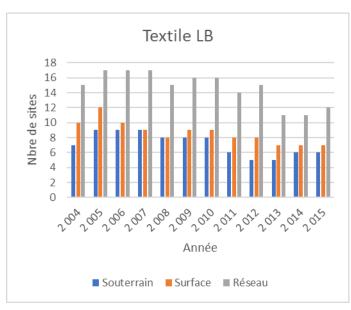


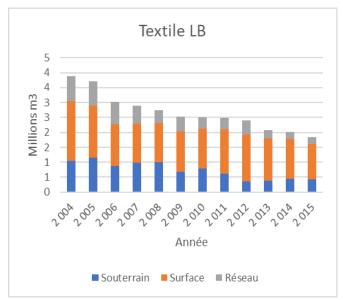
> Les prélèvements pour le secteur Textile

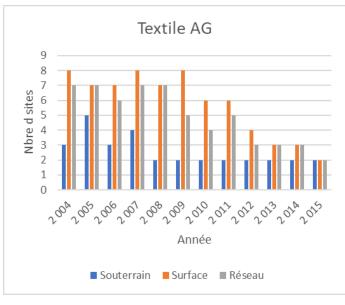
Nombre de sites déclarant dans IREP

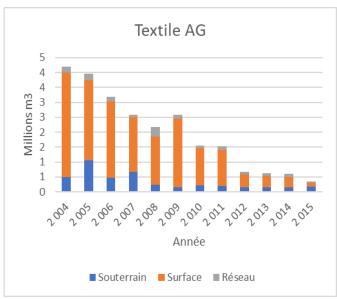


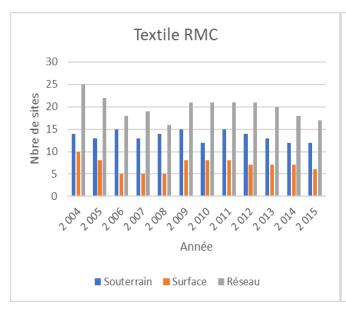


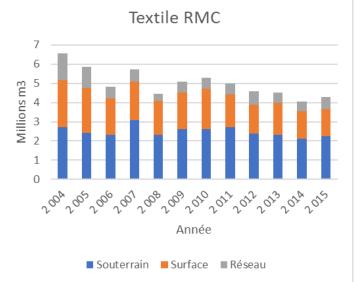


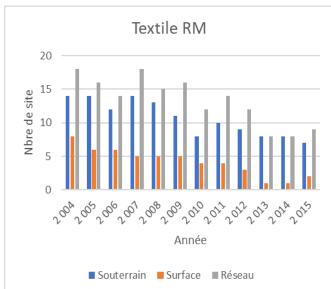


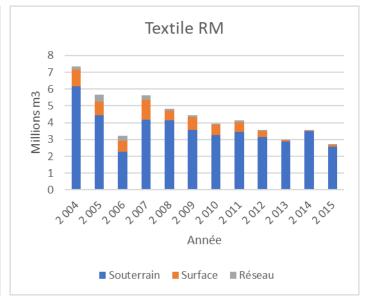


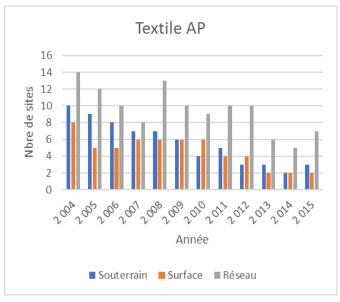


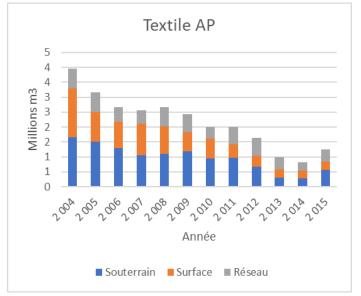












> Les prélèvements pour le secteur Divers

Nombre de sites déclarant dans IREP

